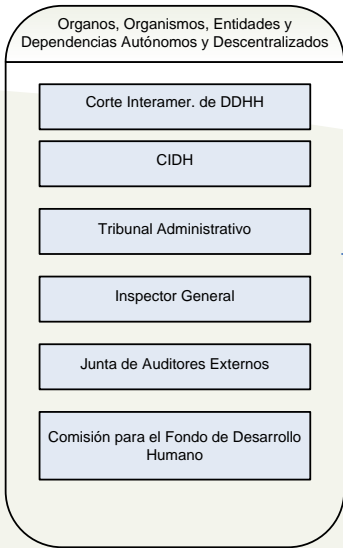


RAPPORT ANNUEL DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
2005-2006

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION.....	ix
I. ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ET CONSEILS	1
Assemblée générale	3
Conseil permanent	9
Conseil interaméricain pour le développement intégré.....	12
II. SECRÉTARIAT GÉNÉRAL	15
Bureau du Secrétaire général	19
Département de la planification, du contrôle et de l'évaluation	20
Département des services juridiques	21
Département des relations extérieures	24
Département de la presse et des communications.....	26
Bureau du protocole.....	28
Département des sommets	30
Bureau du Secrétaire général adjoint	33
Bureau des conférences et réunions	35
Bureau des services culturels	36
Bureau de Coordination des Bureaux et Unités du Secrétariat Général dans les États Membres.....	40
Sous-secrétariat aux questions politiques	42
Département pour la promotion de la démocratie.....	42
Département pour la promotion de la gouvernance	44
Département de la prévention des crises et des missions spéciales	47
Secrétariat exécutif au développement intégré	49
Département du suivi, des politiques et des programmes	50
Département de l'éducation, de la culture, de la science et technologie.....	53
Département du commerce, du tourisme et de la compétitivité	57
Département du développement durable.....	60
Département du développement social et de l'emploi	62
Sous-secretariat à la sécurité multidimensionnelle.....	64
Secrétariat exécutif de la Commission interaméricaine de lutte contre l'abus des drogues.....	64
Secrétariat du Comité interaméricain contre le terrorisme	67
Département de la sécurité publique.....	69
Sous-secrétariat à la gestion et aux finances	73
Département des ressources humaines.....	73
Département des services budgétaires et financiers	74
Bureau des services informatiques et technologiques.....	76
Bureau du service des achats	77
Bureau des services généraux	79

Département des questions juridiques internationales	81
Bureau du droit international	81
Bureau de la coopération juridique	82
III. ORGANISMES SPÉCIALISÉS	85
Organisation panaméricaine de la santé	89
Institut interaméricain de l'enfance et de l'adolescence	92
Commission interaméricaine des femmes	94
Institut panaméricain de géographie et d'histoire	96
Institut interaméricain des affaires indigènes	99
Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture	100
IV. AUTRES ORGANES INTERAMÉRICAINS.....	103
Comité juridique interaméricain	105
Commission interaméricaine des droits de l'homme	107
V. AUTRES ENTITÉS, ORGANISMES ET SERVICES	
AUTONOMES ET DÉCENTRALISÉS	111
Commission interaméricaine pour la réduction des catastrophes naturelles	113
Centre d'études de la justice des Amériques	115
Tribunal administratif	118
Fondation panaméricaine de développement	120
Commission des vérificateurs extérieurs	122
Organisation interaméricaine de défense	124
Cour interaméricaine des droits de l'homme	126
Bureau de l'Inspecteur général	129
Commission du Fonds pour le développement humain	131
Commission interaméricaine des télécommunications	135
Commission interaméricaine des ports	137
VI. OBSERVATEURS PERMANENTS.....	141
VII. VOYAGES DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ET DU	
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ADJOINT	145
ANNEXES	153
Annexe A: Conseils, Comités et Commissions interaméricains	155
Annexe B: Conférences et réunions de l'OEA	157
Annexe C: Conventions et traités interaméricains	163
Annexe D: Ressources humaines	166
Annexe E: Situation financière de l'OEA	174
Annexe F: Sélection des boursiers	180
Annexe G: Contributions des Observateurs permanents	185
Annexe H: Programme-budget: niveaux d'exécution	188



Asamblea General
Consejo Permanente

Secretaría General

Secretaría General Adjunta

Jefatura de Gabinete

Jefatura de Gabinete SGA

Departamento de Planificación, Control y Evaluación

Departamento de Relaciones Externas

Secretaría de Cumbres

Departamento de Prensa y Comunicaciones

Departamento de Asesoría Legal

Oficina de Conferencias y Reuniones

Oficina de Servicios Culturales

Oficina de Coord. de Oficinas y Unidades en los Estados Miembros

Oficina de la Secretaría de la AG, RC, CP y órganos subsidiarios

Oficina de Coord. de Unidades Especializadas

Subsecretaría de Seguridad Multidimensional

Subsecretaría de Asuntos Políticos

Departamento de Asuntos Jurídicos Internacionales

Secretaría Ejecutiva para el Desarrollo Integral

Subsecretaría de Administración y Finanzas

Secretaría del CICTE
Departamento de Prevención de Amenazas contra la Seguridad Pública

Secretaría Ejecutiva de la CICAD

Departamento de Prevención de Crisis y Misiones Especiales

Departamento para la Promoción de la Democracia

Departamento para la Promoción de la Gobernabilidad

Oficina de Derecho Internacional

Oficina de Cooperación Jurídica

Departamento de Seguimiento, Políticas y Programas

Departamento de Comercio, Turismo y Competitividad

Departamento de Desarrollo Social y Empleo

Departamento de Educación, Cultura Ciencia y Tecnología

Departamento de Desarrollo Sostenible

Departamento de Recursos Humanos

Oficina de Servicios de Información y Tecnología

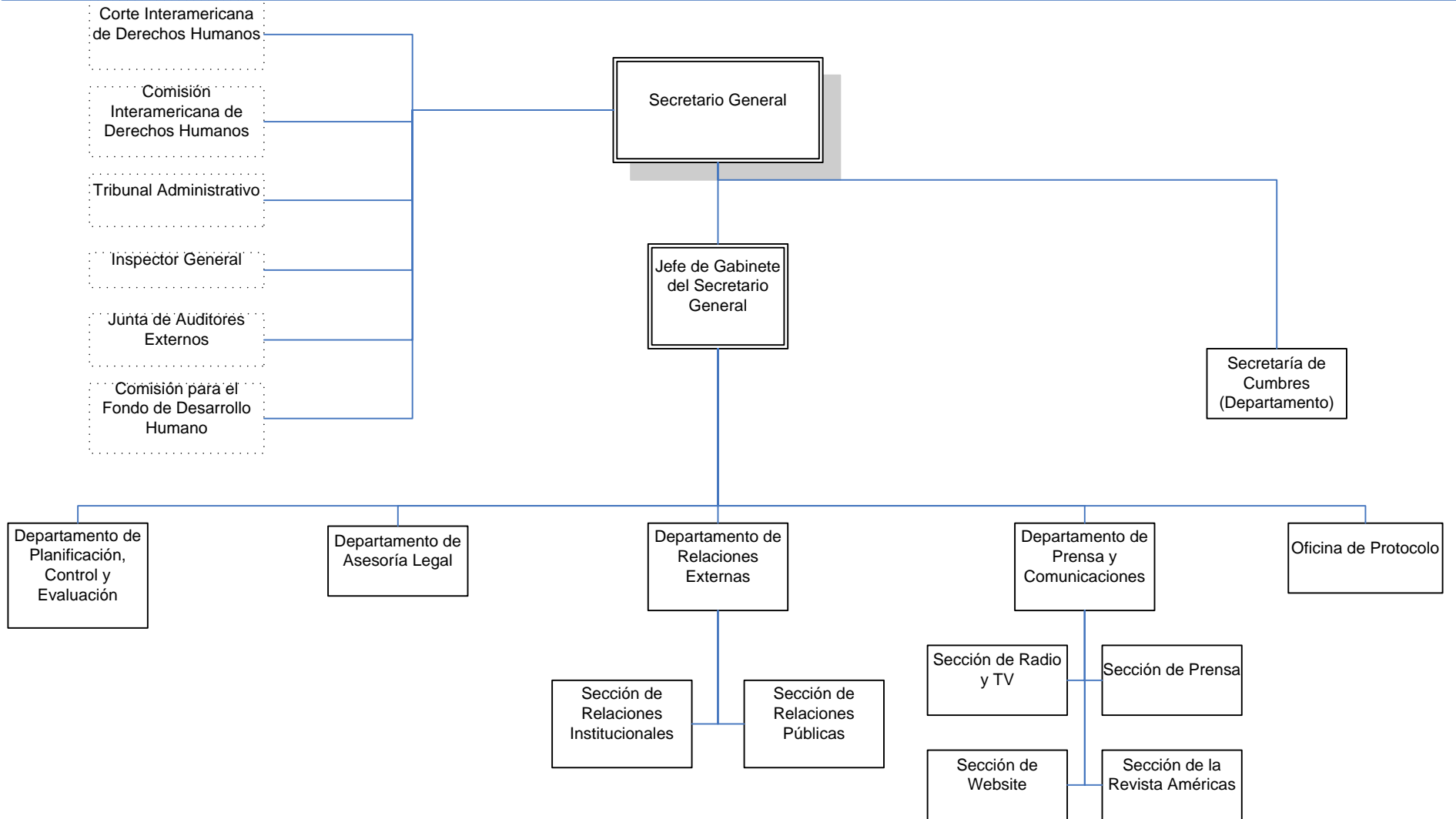
Oficina de Servicios Generales

Departamento de Servicios Presupuestarios y Financieros

Oficina de Servicios de Compras

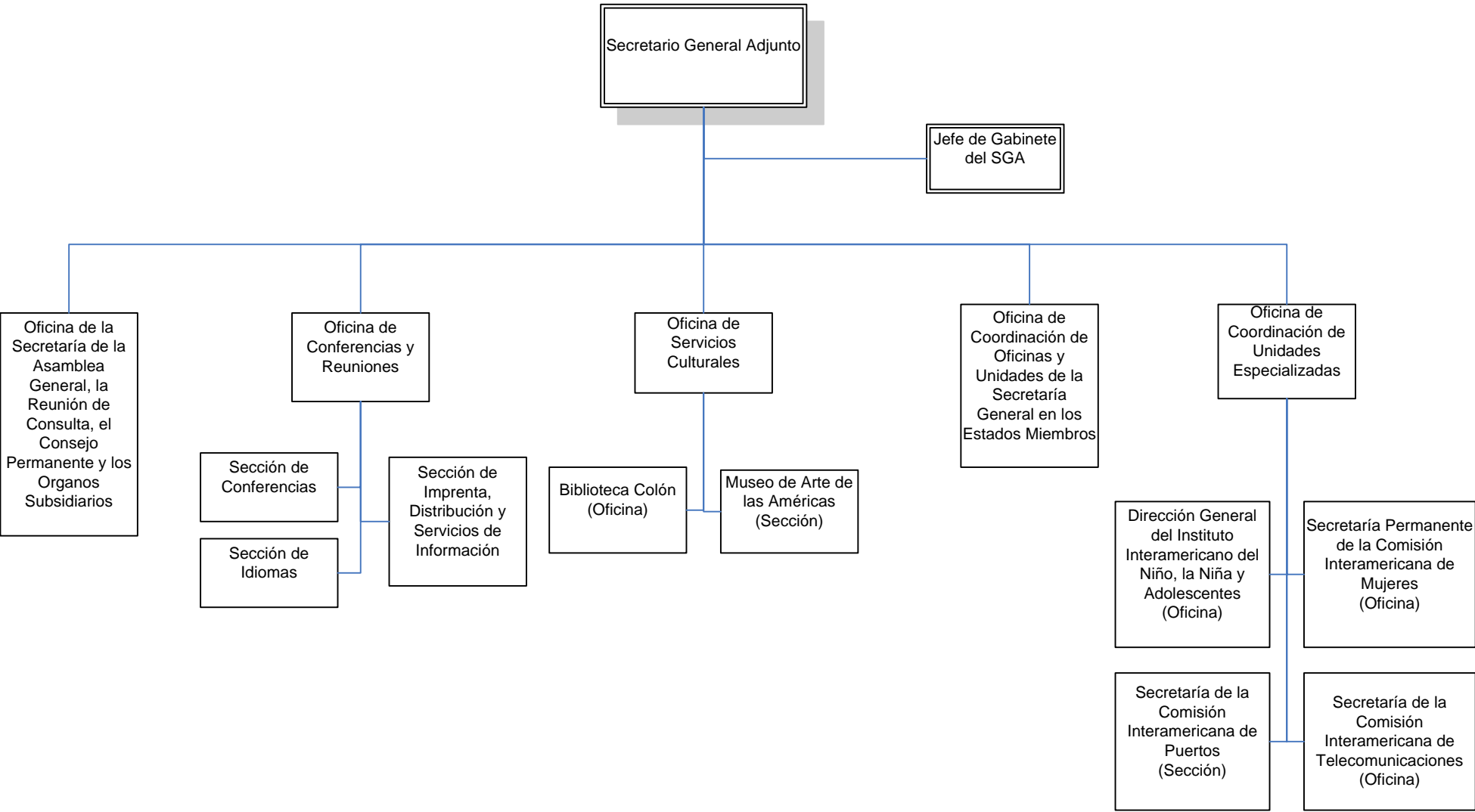
Estructura Organizativa

Apertura de la Oficina del Secretario General



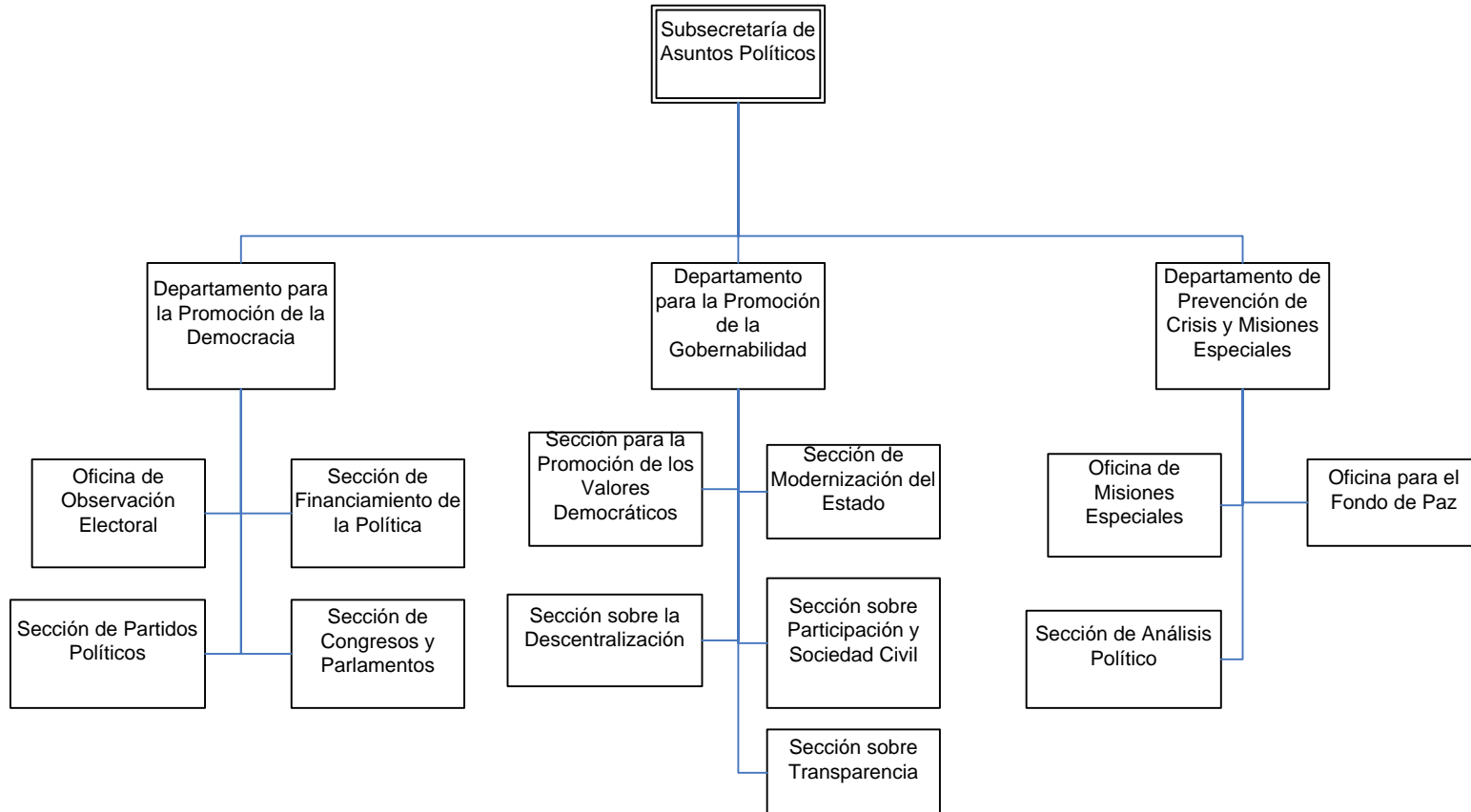
Estructura Organizativa

Apertura de la Oficina del Secretario General Adjunto



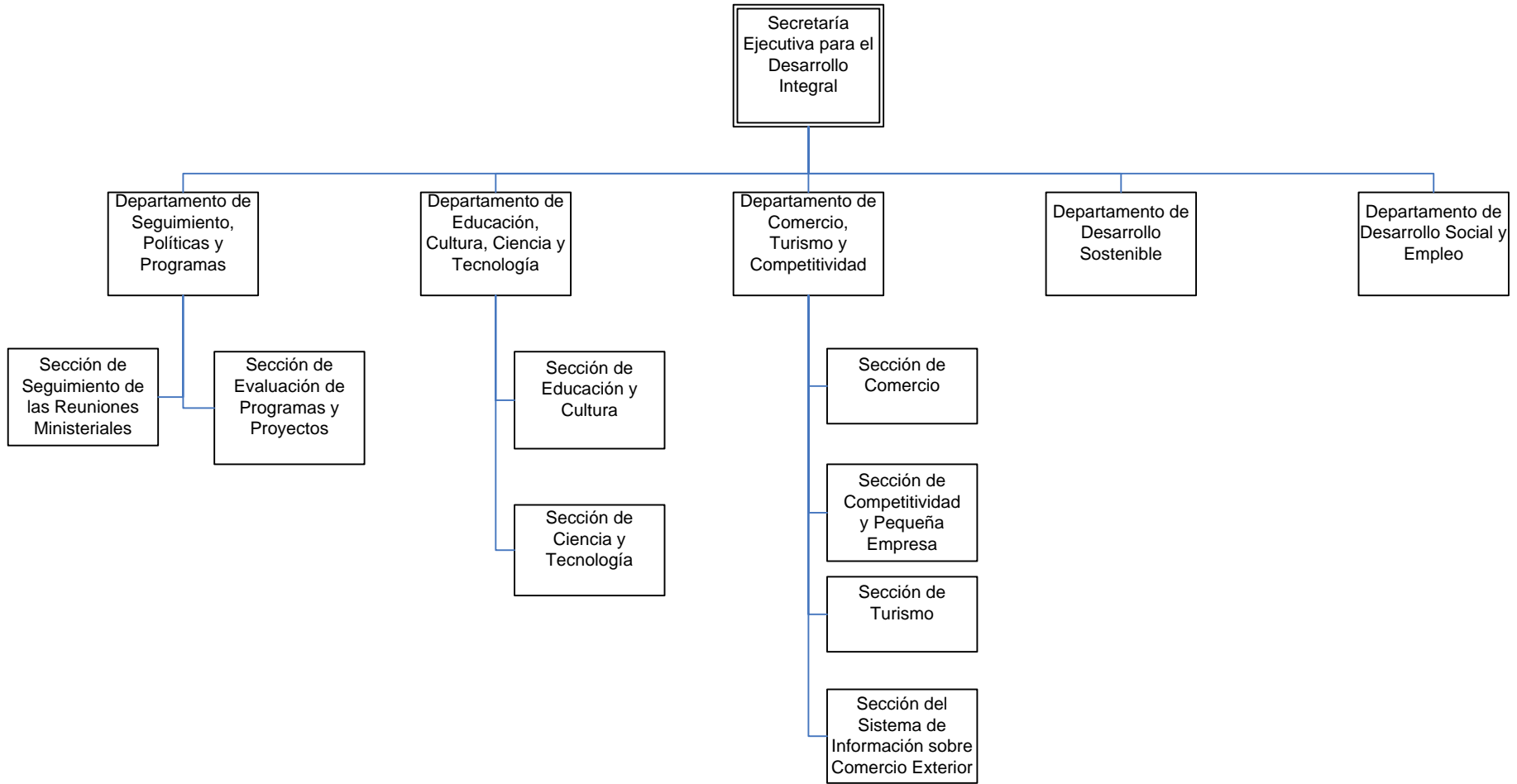
Estructura Organizativa

Apertura de la Subsecretaría de Asuntos Políticos



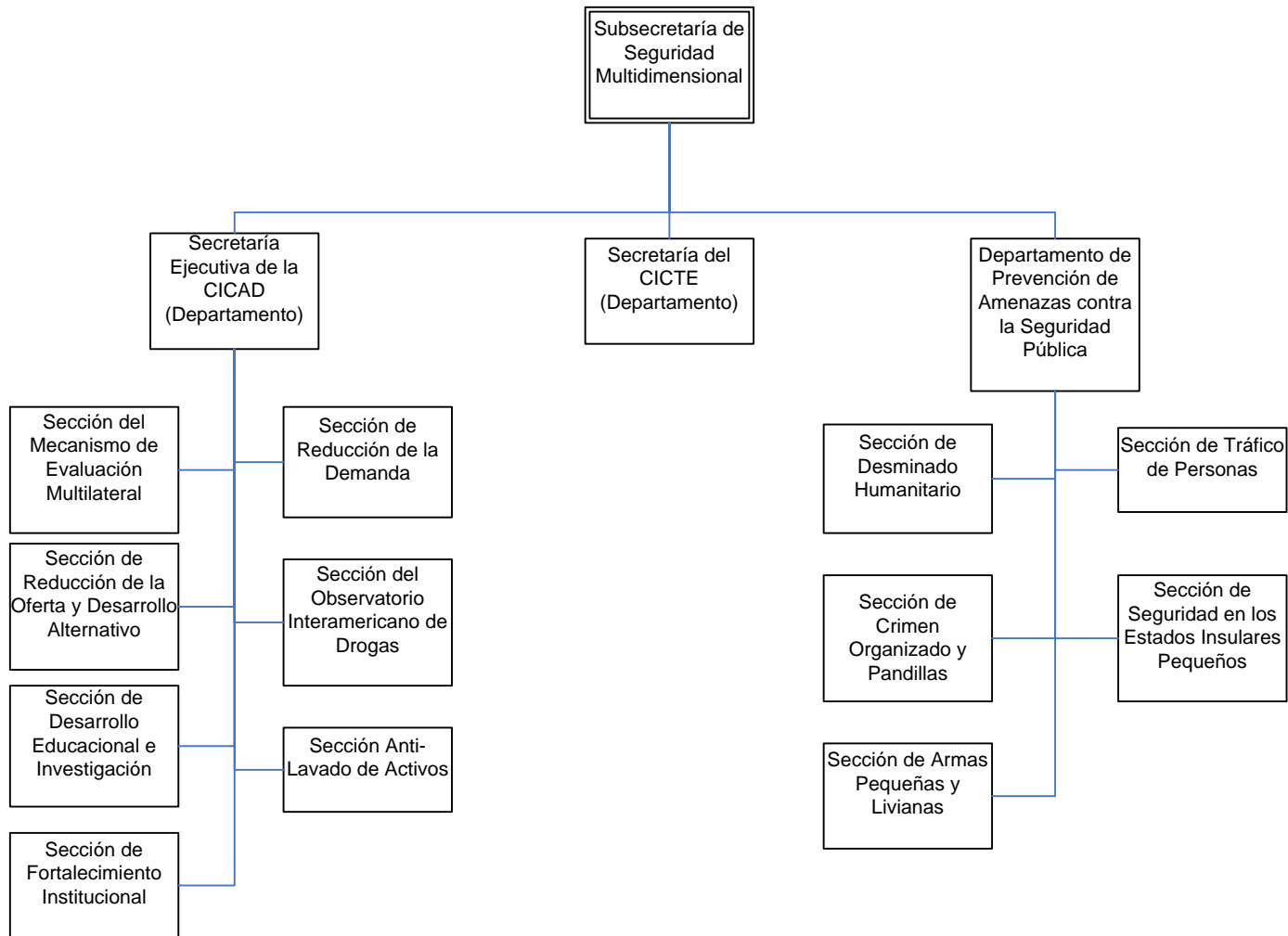
Estructura Organizativa

Apertura de la Secretaría Ejecutiva para el Desarrollo Integral



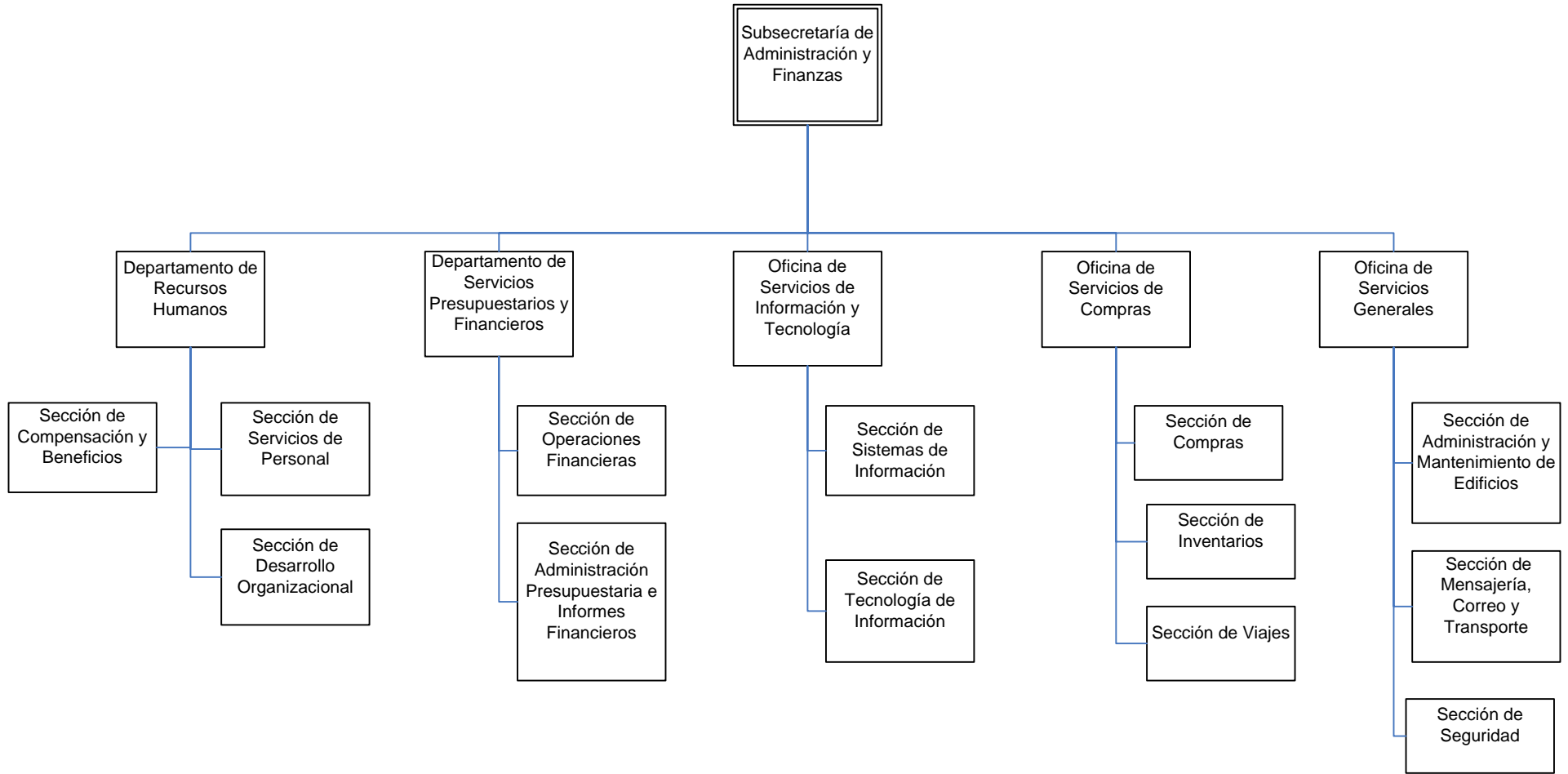
Estructura Organizativa

Apertura de la Subsecretaría de Seguridad Multidimensional



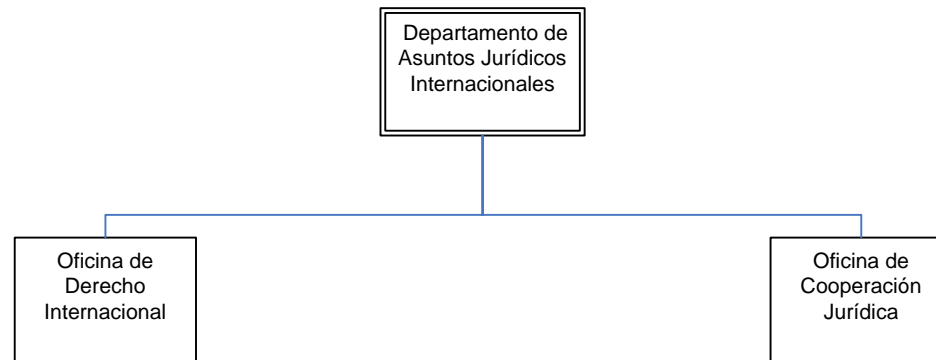
Estructura Organizativa

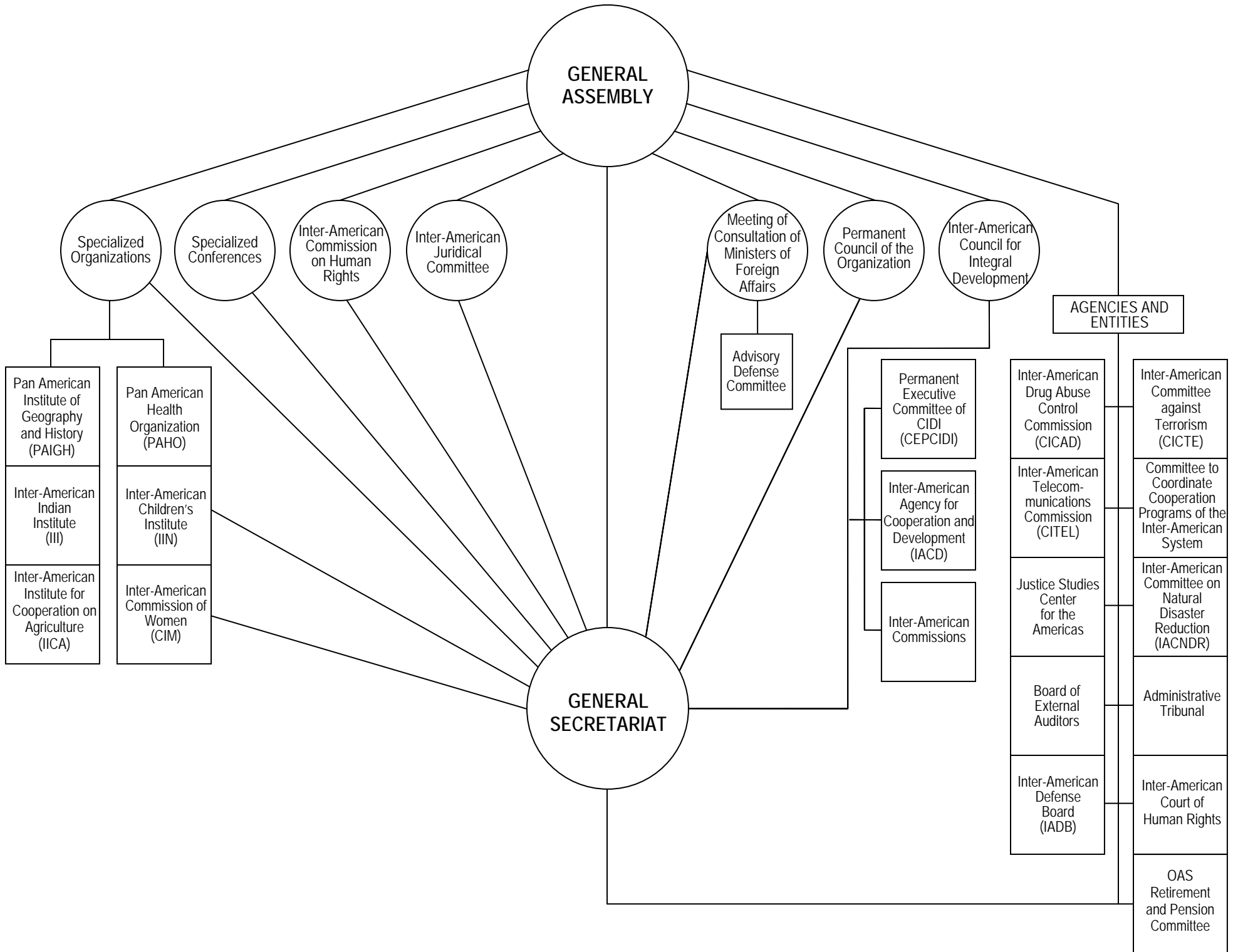
Apertura de la Subsecretaría de Administración y Finanzas



Estructura Organizativa

Apertura del Departamento de Asuntos Jurídicos Internacionales





INTRODUCTION

En vertu du mandat contenu dans les articles 91 et 112 de la Charte de l'Organisation des États Américains, j'ai le plaisir de rendre compte des activités réalisées par l'Organisation et de sa situation financière durant la période comprise entre le 1^{er} mars 2005 et le 28 février 2006. Pour donner suite aux directives établies dans la résolution AG/RES.331 de 1978.

Parallèlement, cette Assemblée coïncide également avec le terme de la première année de mon mandat comme Secrétaire général de l'Organisation. C'est la raison pour laquelle je souhaite, dans ce premier rapport, vous faire part de certaines de mes réflexions sur les changements survenus dans la région et au sein de l'OEA durant cette période, ainsi que de nos succès, nos contraintes, nos priorités et les défis qui nous attendent. Dans ce sens, je voudrais me concentrer sur les trois sphères d'intervention principales de l'Organisation : la démocratie et les droits de la personne, le développement intégré et la sécurité multidimensionnelle ; pour conclure, je m'en tiendrai à quelques observations sur des questions organisationnelles et financières de nature interne, car ces questions seront traitées de façon plus approfondie dans une intervention future.

L'année politique

Notre bilan général de l'année politique est largement positif. Lorsque, il y a un an, nous étions rassemblés à Fort Lauderdale, dans plusieurs pays de la région, nous faisons face à des crises déjà déclarées ou qui débutaient à peine. Peu de jours avant mon élection, le Conseil permanent fut contraint de se prononcer sur le conflit des pouvoirs survenu en Équateur et qui avait abouti au remplacement du Président en exercice. Durant l'Assemblée générale, la démission du Président de la Bolivie fut annoncée et une action urgente du Secrétaire général de l'OEA réclamée pour mettre fin à un conflit au Nicaragua, qui pouvait aussi donner lieu à une altération de l'ordre institutionnel. Simultanément, le processus électoral en Haïti connaissait de graves retards, dont l'inscription des électeurs, qui était sous la responsabilité directe de l'OEA et figurait parmi les plus importants.

Si nous analysons la situation actuelle à l'occasion de cette Assemblée, les progrès sont évidents. Les crises survenues dans les quatre pays cités précédemment ont été surmontées de façon démocratique, et nulle part dans la région existe-t-il des cas semblables d'instabilité.

Nous avons collaboré avec les autorités de l'Équateur pour désigner une nouvelle Cour suprême qui soit pleinement en fonctions, ainsi qu'un autre groupe d'autorités dont la situation dépendait de cette désignation, contribuant ainsi largement à la normalisation d'un processus qui doit aboutir, avant la fin de l'année, à une élection présidentielle dans les conditions établies par la Constitution.

Le processus d'inscription des électeurs en Haïti a connu un succès qui a dépassé toutes les attentes, avec l'inscription de plus de trois millions et demi de personnes. Nous avons collaboré avec le Gouvernement, le Conseil électoral provisoire et les Nations Unies pour la tenue d'élections qui ont mis au jour le processus le plus participatif et le plus transparent de son histoire et nous espérons poursuivre l'action de notre Mission spéciale encore plus vigoureusement durant le mandat du nouveau Gouvernement.

Nous avons été présents avec une mission d'observation des élections en Bolivie, pour vérifier un processus absolument normal, qui a donné lieu à l'élection d'un président par la majorité absolue, chose inédite de mémoire récente dans ce pays frère. Avec le nouveau Gouvernement, nous réalisons un programme de travail qui inclut notre observation des élections à l'Assemblée constituante et notre appui technique audit processus.

Durant plusieurs mois, nous avons maintenu une mission de haut niveau au Nicaragua, qui a persisté pour rechercher un accord qui semblait hors de portée. Enfin, la stabilité et la continuité du processus démocratique ont vu le jour grâce à l'attitude positive de tous et le Nicaragua s'achemine maintenant vers des élections décisives qui auront lieu à la fin de l'année. Nous espérons que toutes les forces représentatives du pays pourront participer de façon adéquate à ces élections, dans un climat de calme et de confiance réciproque.

Aucune de ces réalisations n'est complète et, dans chaque situation, il demeure de nouveaux défis à relever. Cependant, aujourd'hui, nous nous préparons à cette Assemblée sans crise ouverte et forts d'un bilan positif pour le rôle de l'OEA dans chacun des pays qui ont confronté ces situations. Cela nous remplit de joie et nous rend optimistes face à l'avenir.

Cette année, la robustesse du développement démocratique de la région est mise à l'épreuve par une succession de processus électoraux sans précédents dans notre histoire récente. Ces six derniers mois ont vu sept élections présidentielles (deux avec des deuxièmes tours), deux élections générales dans des pays dotés de régimes parlementaires ainsi que de nombreuses élections parlementaires et municipales. Entre janvier 2005 et janvier 2006, nous aurons au total treize élections présidentielles, ce qui représente le plus grand nombre d'élections en un an dans la région.

Le climat de normalité dans lequel ces élections ont eu lieu démontre combien les bonnes pratiques électorales se sont enracinées dans notre continent. En peu d'années, nous sommes parvenus à consolider des systèmes dans lesquels le débat politique est vaste, les choix sont réels, le processus pacifique, le vote massif, le comptage honnête et le résultat honoré. Ce n'est pas peu de chose pour une région qui, il y a vingt ans environ, souffrait encore du fléau de diverses dictatures et d'élections peu représentatives.

Durant cette période, nous avons été invités à observer de nombreux processus électoraux dans des États membres. L'OEA a été présente, avec des contingents importants d'observateurs, à six élections présidentielles sur sept, à des élections locales et municipales et même, pour la première fois, à des élections primaires. Celle-ci est une tâche que l'Organisation remplit de façon de plus en plus efficace et crédible. Le sceau de l'OEA dans des élections a son importance et nous en sommes fiers. Durant le reste de l'année, nous espérons élargir notre observation à la majorité des six élections présidentielles qui restent.

Pour conclure sur notre vaste expérience institutionnelle dans ce domaine, nous confirmons que la qualité des élections dans nos pays s'est améliorée notablement. Certes, nous pouvons toujours faire mieux. Les tribunaux électoraux devront être de plus en plus indépendants et il faudra réaliser de grands efforts pour disposer de listes électorales de plus en plus fiables, en inscrivant toujours plus d'électeurs. Cependant, en général, nous n'avons pas décelé d'actions ou de pratiques susceptibles d'être identifiées comme des éléments qui corrompent un processus électoral.

L'autre série de problèmes concerne le niveau d'inscription. Dans de nombreux pays, le faible taux d'inscription de citoyens peut être attribuable à plusieurs facteurs. D'une part, il existe un phénomène purement politique : il existe des citoyens qui ne veulent ni s'inscrire ni participer car ils sont découragés par la politique ou parce que le processus d'inscription est très ennuyeux.

D'autre part, il existe en Amérique latine et dans la Caraïbe des millions de femmes et d'hommes qui n'ont jamais été inscrits, ne serait-ce qu'au moment de leur naissance. Cela les écarte non seulement de la participation politique et économique mais aussi des programmes qui visent à améliorer leur situation, à préserver leur sécurité et à les empêcher d'être la proie facile d'abus sur le lieu de travail, de la discrimination et de la traite des personnes. Le maintien d'un registre moderne, complet et fiable de tous les habitants d'un pays, au moins de tous ses citoyens, est un objectif démocratique important.

Dans ce sens, je voudrais souligner encore la tâche réalisée par l'Organisation en Haïti. Dans ce pays, nous avons contribué à établir une liste électorale qui figure parmi les plus modernes des Amériques, conçue en outre avec l'espoir qu'elle servira de base pour l'identification de toute la population haïtienne. Nous espérons achever cette tâche en collaboration avec le nouveau gouvernement et étendre aussi notre expérience à d'autres pays de la Caraïbe et de l'Amérique latine.

Avec Haïti, nous avons pris un engagement de long terme, qui s'ajoute à celui que de nombreux États membres ont souscrit directement par leur participation à la MINUSTAH ou par d'autres formules de coopération. Durant les semaines à venir, nous espérons achever la phase d'élaboration d'un nouveau programme de travail de l'OEA en Haïti qui sera coordonné avec les actions du Gouvernement, des organismes régionaux et des organisations internationales, en particulier les Nations Unies. Notre expérience en Haïti démontre que les organisations internationales doivent et peuvent travailler de façon coordonnée pour atteindre de meilleurs résultats. Nous espérons continuer de travailler avec tous les acteurs concernés et assumer les responsabilités qui nous reviennent pour construire un plan d'action conjoint. C'est ainsi que les choses devraient se passer dans toutes les situations critiques où interviennent plusieurs organisations.

En Colombie aussi, nous faisons face à un problème de grande envergure, dont l'issue positive exige la solidarité du Continent américain. Les intentions du Gouvernement colombien pour atteindre la paix, rendre justice contre les grands criminels et assurer la réinsertion sociale des combattants se voient menacées par la violence persistante liée au narcotrafic, aux enlèvements et à l'extorsion. Nous avons cherché à appuyer le Gouvernement de la Colombie dans ses efforts pour combattre cette violence et, parallèlement, pour faire avancer les processus de paix avec les Autodéfenses unies de la Colombie (AUC, paramilitaires), l'Armée de libération nationale (ELN) et les Forces armées révolutionnaires de Colombie (FARC). La réalisation de cette paix signifie ni plus ni moins mettre un terme au conflit le plus ancien de notre Amérique, qui traîne depuis presque cinquante ans. Nous nous félicitons des progrès réalisés par les deux premières organisations précitées et espérons que, durant le second mandat du Gouvernement du président Álvaro Uribe, il soit possible d'élargir davantage ces processus.

Notre Organisation participe à une partie de ce programme de paix avec le mandat double de vérifier le désarmement et la démobilisation des AUC et de veiller au respect des normes nationales et internationales en matière de droits de la personne. Depuis la démobilisation, nous devons également épauler les efforts de réinsertion des combattants.

Ce n'est pas une tâche facile car il existe toujours des retards, des difficultés et des imperfections et l'objectif de la pleine justice semble être en conflit avec le souhait d'une pacification rapide. Cependant, les progrès sont indéniables : la violence a diminué et la démobilisation a eu lieu, malgré la persistance de certains groupes armés de criminels.

La conviction croissante de la communauté internationale en ce qui concerne la nécessité d'atteindre la paix en Colombie a permis à l'OEA d'augmenter sa présence dans ce pays. Il y a quelques mois, les présidents de l'Amérique du Sud ont demandé à l'OEA de coordonner leurs efforts pour accroître l'appui régional et international au processus de paix en Colombie. Au premier trimestre de cette année, la Mission d'appui au processus de paix de l'OEA en Colombie (MAPP/OEA) s'est enrichie de 34 nouveaux observateurs nationaux et internationaux, ce qui porte à 80 le nombre de personnes qui travaillent pour la Mission, qui compte un bureau à Bogota, six bureaux régionaux et une équipe mobile qui couvre les zones où notre présence n'est pas permanente. Nous avons amélioré la vérification des étapes de pré-démobilisation, de démobilisation et de post-démobilisation des groupes armés illégaux qui participent au processus de paix.

Notre présence accrue est l'œuvre de l'appui nouveau des gouvernements des Bahamas, du Brésil, du Canada, de la Colombie, de la Corée, des États-Unis, de la Hollande, de l'Irlande, du Mexique et de la Suède. En outre, les gouvernements du Chili, de l'Espagne, du Guatemala, de la Norvège et de la Thaïlande ont annoncé leur collaboration prochaine. Je dois signaler que nous avons également obtenu une aide pour la Commission interaméricaine des droits de l'homme afin qu'elle puisse consolider la tâche que lui a confiée l'Assemblée générale de l'an dernier.

La Charte démocratique interaméricaine

En application des mandats issus de notre dernière Assemblée générale, les tâches politiques du Secrétariat général s'articulent autour de la Charte démocratique interaméricaine. Durant notre dernière Assemblée générale, le suivi des engagements souscrits dans la Charte démocratique a été l'objet de débats nourris, qui ont donné lieu à l'émission d'un mandat au Secrétaire général pour qu'il « coordonne les activités et les programmes des divers bureaux du Secrétariat général liés à la promotion de la démocratie, conformément aux dispositions de la Charte démocratique interaméricaine ».

J'ai déjà décrit les aspects relatifs à la création, par la démocratie, des autorités gouvernementales ainsi que des crises qui menacent de mettre un terme, ou du moins d'affecter gravement le fonctionnement de la démocratie. Quoique l'origine et la crise y revêtent une grande importance, la Charte démocratique interaméricaine porte aussi largement sur l'exercice de la démocratie, qu'il est nécessaire d'évaluer en tant qu'éléments essentiels à la lumière de la Charte.

Il existe deux moyens de réaliser cette évaluation. Le premier pourrait prendre la forme de rapports que chaque bureau spécialisé pourrait préparer chaque année sur la situation de la démocratie dans chaque pays. Sincèrement, je crois qu'aucun membre de notre Organisation ne serait disposé à être examiné sous l'angle de sa situation démocratique dans des termes généraux.

Ce thème a déjà été débattu l'an dernier durant l'Assemblée générale et examiné il y a quelques mois au sein du Conseil, où j'ai eu l'occasion de faire un exposé en application d'un mandat issu de l'Assemblée générale de Fort Lauderdale ; les réticences face à une quelconque évaluation générale sont évidentes. Par conséquent, sur un plan général, la seule chose qui pourrait éventuellement être considérée serait la soumission, par les pays qui souhaitent le faire volontairement, de rapports sur la situation de la démocratie dans leur territoire en employant une méthodologie commune.

Cependant, durant ces réunions du Conseil, nous sommes convenus que c'est la Charte démocratique interaméricaine même qui vient à notre secours sur ce point. Comme je l'ai dit à plusieurs occasions, la Charte ne contient pas une définition de la démocratie mais plutôt une taxonomie, une description de ses caractéristiques fondamentales. L'exercice démocratique du pouvoir comprend le respect des droits de la personne, le refus de toute forme de discrimination, la pleine vigueur de l'État de droit, la liberté d'expression, le pluralisme politique, la séparation et l'indépendance des pouvoirs, la probité et la transparence dans les actes publics.

Notre propos est simplement que, comme nous œuvrons pour évaluer le respect et la vigueur de certaines de ces caractéristiques (les droits de la personne, la transparence, la liberté d'expression, les élections), nous puissions également soumettre chaque année des rapports sur chacun des secteurs de travail politique de l'Organisation qui sont conformes au contenu de la Charte. S'il n'est pas possible d'évaluer la démocratie dans son ensemble, évaluons-la donc du point de vue de ses composantes.

Les précédentes observations sont d'autant plus claires si nous examinons les divers secteurs et la possibilité d'évaluer leur situation actuelle ainsi que les perspectives d'avenir.

Droits de la personne

Comme pour l'observation des élections et la gestion des crises, au fil des ans, l'OEA a maintenant affermi sa réputation prestigieuse dans le domaine de la défense des droits de la personne, y compris, récemment, dans le domaine de l'observance permanente de la liberté d'expression. La Commission interaméricaine des droits de l'homme fait la fierté de l'Organisation et nous souhaitons tous qu'elle demeure active et indépendante.

Consolider notre système de défense des droits de la personne signifie développer trois lignes d'action.

En premier lieu, réaliser la pleine universalisation du système. Bien que tous les États membres de l'OEA fassent partie de la Commission interaméricaine, ils n'ont pas tous signé la Convention américaine ni accepté la juridiction de la Cour interaméricaine des droits de l'homme. Nous devons intensifier nos efforts pour consolider ce système et continuerons donc de collaborer avec tous les pays qui n'ont pas signé la Convention, avec la souplesse nécessaire pour atténuer leur appréhension, de sorte que notre Continent soit pleinement régi par les mêmes normes dans ce domaine.

En deuxième lieu, nous devons nous employer à élargir l'action de notre système dans la promotion de ces droits, non seulement par le biais de l'émission de décisions et d'arrêts sur des cas particuliers mais par un renforcement de la diffusion et de la communication des rapports nationaux ainsi que du réseau des bureaux de rapporteurs.

En troisième lieu, il est nécessaire d'accroître le degré d'application des décisions de la Cour et de la Commission. Ce niveau est acceptable mais il demeure que, dans certains pays, les décisions de ces organes ne sont pas appliquées. Pour garantir le succès continu du système, le respect formel des décisions ne suffit pas, car il faut aussi les appliquer intégralement.

Enfin, la préservation et le renforcement de notre système de défense des droits de la personne dépendent considérablement du respect continu et intégral de son indépendance. Nous pouvons souvent diverger des décisions de la Cour ou de la Commission ou encore des rapports qu'elles émettent. Ce qui importe, c'est que nous reconnaissons que la possibilité de les émettre de façon indépendante et sans pressions est aussi un facteur essentiel du prestige et de la vigueur du système. (Cette indépendance dépend aussi de la possibilité de disposer du financement adéquat pour la Commission, et je reprendrai ce point plus loin).

Transparence

Les populations des Amériques ont le droit de savoir comment agissent leurs autorités et les gouvernements ont pour obligation de gérer la chose publique dans un climat de transparence. Le manque de transparence favorise la corruption et cette dernière érode la confiance des citoyens dans les institutions démocratiques. Sans institutions solides et fiables, il sera fort difficile de résoudre les problèmes des individus et de créer chez les citoyens la satisfaction nécessaire à l'émergence de gouvernements démocratiques efficaces et durables.

L'Assemblée générale de Fort Lauderdale a déclaré l'année 2006 l'«Année interaméricaine de lutte contre la corruption». Les résultats du Mécanisme de suivi de la mise en œuvre de la Convention interaméricaine contre la corruption, et particulièrement ceux de son Comité d'experts qui nous seront présentés durant cette Assemblée, sont le premier effort continental de suivi de cette Convention, pionnière en la matière dans le monde.

Les pays américains ont été conscients de la nécessité de faire face collectivement à ce problème, qui ne fait aucune distinction idéologique, dépasse les frontières géographiques et souvent les utilise pour

occulter le produit des actes de corruption ; c'est la raison pour laquelle les 34 États membres actifs de l'OEA ont signé cet instrument international et 33 d'entre eux l'ont ratifié.

En même temps, 28 des États parties ont confié au Mécanisme de suivi de la Convention interaméricaine contre la corruption, le MESICIC, et à son Comité d'experts la charge d'analyser d'un point de vue technique la mise en œuvre de ses dispositions et de formuler des recommandations qui les aideront à s'acquitter des engagements souscrits pour réagir efficacement contre ce fléau.

Le premier cycle d'analyse a passé en revue la mise en application des dispositions de la Convention qui ont été sélectionnées pour ce cycle. Je ne vais pas parler du contenu des recommandations car nous avons prévu un exposé qui sera présenté à cette Assemblée, mais je souhaite souligner que celles-ci ont été adoptées de façon consensuelle par les experts sur la lutte contre la corruption des 28 pays qui font partie du MESICIC après une analyse méticuleuse au cours de laquelle les pays analysés ont eu l'occasion d'exprimer leurs points de vue.

Le Secrétariat général de l'OEA espère contribuer lui aussi à cette mise en œuvre et a élaboré en conséquence un programme de coopération qui bénéficie de la généreuse collaboration financière du Canada pour épauler les pays qui souhaitent améliorer leur transparence et leurs mécanismes de contrôle.

Cette coopération doit être axée de façon à améliorer les systèmes juridiques et institutionnels dont disposent les pays pour prévenir les conflits d'intérêts ; préserver les ressources publiques des actes de corruption ; détecter l'enrichissement illicite des fonctionnaires ; encourager la participation de la société civile à la lutte contre la corruption ; consolider et rendre plus efficaces les organes de contrôle supérieur compétents en la matière ; enfin, accroître l'efficacité de l'assistance publique et l'entraide technique entre les États pour faire face à la corruption à travers une coordination plus dynamique entre leurs autorités.

Ces réalisations devraient également nous permettre de moderniser la gestion de la chose publique et d'améliorer la qualité de nos administrations publiques. Les déficiences que nous remarquons souvent dans l'élaboration et l'exécution des politiques nationales ne sont pas toujours le produit d'un manque de probité mais le plus souvent de l'inefficacité. La coopération technique dans la formulation de politiques nationales, la professionnalisation de la fonction publique dans les pays, l'application des connaissances à la gestion gouvernementale, les bonnes pratiques dans l'administration publique, l'utilisation des nouvelles technologies, sont tous des aspects essentiels de la gouvernance, car les citoyens exigent aussi des gouvernements qui règlent leurs problèmes de façon efficace.

État de droit

Le fonctionnement adéquat des tribunaux de justice est l'un des aspects les plus critiques de l'évaluation par les citoyens de la situation de la démocratie et est sans doute l'un des facteurs les plus influents dans la formulation d'un diagnostic final défavorable. Dans la région, la plupart des citoyens croient que la justice est inégale, qu'ils n'y ont pas accès, ou qu'elle est corrompue. Il sera impossible de changer immédiatement ces impressions et il faudra transformer les modalités de l'application de la justice dans le Continent.

Il y a quelques semaines seulement, les ministres de la justice des Amériques se sont réunis ici à Saint-Domingue dans le cadre de l'OEA. À cette occasion, ils ont continué de faire progresser la coopération qui, avec l'appui du Département des questions juridiques internationales du Secrétariat général, est en cours dans des domaines aussi importants que ceux relatifs aux mécanismes d'extradition, à l'entraide en matière pénale, à la lutte contre le délit cybernétique et aux politiques pénitentiaires et carcérales. Nous

sommes persuadés que ce processus si nécessaire continuera d'être renforcé et que les modalités concrètes de coopération juridique entre nos autorités continueront d'être améliorées.

En outre, nous continuerons de fournir tout notre appui consultatif et technique au développement du droit international privé. À l'heure actuelle, par mandat de l'Assemblée générale même et pour assurer leur adoption rapide dans le cadre d'une conférence spécialisée, dénommée CIDIP, certains instruments juridiques communs en matière de protection du consommateur sont à l'étude pour réglementer le commerce électronique et actualiser et moderniser les registres des sûretés mobilières dans le Continent américain. Ces questions ont aussi pour conséquence d'accroître la sécurité juridique dans la région.

Le Centre d'études de la justice des Amériques (CEJA) est l'unité créée pour appuyer les processus de réforme qui ont lieu dans le Continent américain. Le CEJA œuvre déjà depuis plusieurs années en Amérique latine et notre but est d'élargir son action aux Caraïbes. Simultanément, le CEJA peut être utile pour réaliser une évaluation technique de l'état de la justice dans les divers pays, évaluation figurant au nombre des exigences essentielles de la Charte démocratique.

Parité hommes-femmes

Les activités de la Commission interaméricaine des femmes ont acquis une importance plus grande et ses sphères d'action comprennent les questions économiques, juridiques, politiques, ainsi que les questions de sécurité et du travail. Cependant, notre œuvre dans ce domaine continue d'être orientée fondamentalement vers la coordination des réunions ministérielles.

Nous devons mettre la CIM en position de prendre des initiatives plus importantes dans ces thèmes essentiels pour le développement de la démocratie. Dans notre région, les femmes continuent d'être victimes de la discrimination en matière de travail, de rémunération, d'accès à la fonction publique, et elles sont aussi victimes de maltraitance, de violence au foyer et d'autres délits. Bien que le thème soit horizontal, dans le sens où il englobe tous les programmes et départements de l'OEA, nous considérons qu'il est nécessaire de renforcer la structure même du thème de la parité hommes-femmes, la CIM.

Dans ce sens, nous pourrions faire appel aux capacités offertes par le PIA (Programme interaméricain de promotion des droits humains de la femme, de l'équité ainsi que de la parité hommes-femmes) pour améliorer l'évaluation et la mise en application des politiques nationales en la matière.

Lutte contre la discrimination

En matière de discrimination, la signature et la mise en application de trois instruments juridiques importants est la tâche qui nous attend durant la prochaine Session.

Le premier concerne les populations autochtones de notre Continent américain. Dans ce sens, il importe de remercier les gouvernements du Guatemala et du Brésil qui ont accueilli des réunions de populations autochtones et de réaffirmer l'engagement de l'Organisation des États Américains en faveur de l'adoption de la Déclaration américaine des droits des peuples autochtones, en soulignant l'importance de la participation pleine et effective de ces peuples au processus d'élaboration de ce projet de Déclaration.

Nous ne pouvons retarder davantage la conclusion des négociations de cette Déclaration, qui est indispensable pour orienter les pays des Amériques qui ne possèdent pas encore la législation moderne qui consacre les droits des peuples autochtones et conçoit les moyens à mettre en œuvre pour préserver leur culture.

Le deuxième défi consiste à nous avancer vers l'approbation d'une Convention interaméricaine contre la discrimination, qui devrait constituer un instrument général traitant de tous les phénomènes de discrimination ethnique, religieuse, raciale, sexuelle ou de tout autre type dans les Amériques. Nous espérons que la conférence que nous tiendrons cette année au Brésil définira enfin les fondements généraux de cette importante initiative.

En troisième lieu, dans le Plan d'action du Quatrième Sommet des Amériques tenu à Mar del Plata le 5 novembre 2005, les chefs d'État et de gouvernement ont chargé l'OEA « d'envisager d'adopter, durant la prochaine session ordinaire de l'Assemblée générale de l'OEA qui se tiendra en République Dominicaine, une Déclaration de la Décennie des personnes handicapées dans les Amériques (2006-2016), assortie d'un programme d'action ». Cette initiative prend appui en particulier sur la « Convention interaméricaine pour l'élimination de toutes les formes de discrimination fondée sur un handicap » que nous devons mettre en œuvre, puisque nous avons déjà dépassé de loin le délai postérieur à la ratification de la Convention par le nombre minimum d'États nécessaire. Nous espérons que cette Assemblée approuvera une résolution à ce sujet et que nous pourrions appliquer enfin les dispositions de cette importante Convention.

Ces trois documents en pleine vigueur, notre suivi des thèmes de la discrimination sera beaucoup plus concret et objectif.

Il faut ajouter à ces domaines d'action nos programmes sur les partis politiques et les parlements, qui s'étendent déjà à l'Amérique centrale et à la région andine ; notre tâche sur la décentralisation, qui a reçu l'impulsion de la Troisième réunion du RIAD au Brésil ; enfin le renforcement croissant de notre collaboration avec la société civile, qui ne se limite pas uniquement aux dialogues durant nos Sommets et Assemblées générales mais qui cherche également à établir une relation directe entre la société civile et les activités du Secrétariat général.

Avec toutes ces activités que réalise déjà notre l'Organisation, il est envisageable de mener une évaluation du fonctionnement de la Charte démocratique par rapport à chacun de ses éléments principaux. Par conséquent, mon propos est de mener des évaluations annuelles de la situation des droits de la personne, de la transparence, de la parité hommes-femmes, de la discrimination et de la justice dans les Amériques. Au cours des prochaines années, nous pourrions ajouter à ces cinq rapports trois autres, consacrés à la séparation et à l'équilibre des pouvoirs, au pluralisme politique (régime de partis) et à la participation de la société civile.

Munis de ces rapports soumis constamment à la considération du Conseil et des Assemblées générales, nous traiterons des domaines qui, à notre avis, sont les plus sensibles pour l'évaluation de la démocratie. En tout état de cause, pour les élargir et les approfondir, il faut que les pays soient disposés à permettre l'accès à l'information nécessaire tout en disposant de leur propre évaluation des thèmes analysés. En définitive, tout système d'évaluation du développement de la démocratie est extrêmement sensible au degré d'information et d'intérêt que les États membres sont disposés à lui attribuer. La connaissance des forces et faiblesses de chacune de ces caractéristiques générales de nos démocraties nous aide à nous renforcer mutuellement et à établir les programmes de l'Organisation de façon plus précise.

En définitive, le fonctionnement des mécanismes proposés pour appliquer le mandat de la résolution 2154 suppose une volonté politique fondée sur la coopération et non sur une logique de supervision, de critique ou de sanction. Le Mécanisme d'évaluation multilatérale de la CICAD et, plus récemment encore, le Mécanisme d'évaluation de la Convention contre la corruption, sont riches d'expériences dans cette approche de coopération. Il s'agit d'assumer une attitude positive face à la possibilité de collaborer pour consolider la démocratie et contribuer effectivement à créer de meilleures conditions de gouvernance.

Quelques problèmes

Malgré notre évaluation positive des développements politiques dans ce domaine, je pense qu'il est nécessaire de signaler également certains problèmes survenus récemment dans la région et qui, à mon avis, ne contribuent pas à l'unité continentale nécessaire.

Dès le début, je souhaite préciser que je ne parlerai pas ici du thème à la mode dans la presse internationale sur le « virage à gauche » de l'Amérique latine. L'OEA n'est pas une organisation de gouvernements de droite, de gauche ou du centre, mais d'États démocratiques. Les États membres de l'OEA pratiquent la démocratie dans le cadre de leur charte fondatrice et de la Charte démocratique interaméricaine. Les décisions économiques et les politiques nationales qu'ils adoptent sont propres à ces gouvernements ; cette organisation respecte de façon absolue les décisions des populations sur les individus qu'elles élisent pour les gouverner. La seule exigence est que, en matière de démocratie, nous soyons régis par les principes communs que nous avons convenus.

Cela dit, il est indiscutable que certaines des polémiques récentes ont affecté notre unité. Je pense, comme je l'ai signalé dans plusieurs déclarations, que la rhétorique enflammée, l'intervention, même verbale, dans les affaires des autres pays et la catégorisation morale des options politiques des autres membres ne contribuent pas au climat d'harmonie qui devrait exister entre nos pays.

Certains de nos gouvernements ont connu des divergences sérieuses pour des raisons liées aux droits de la personne, à l'environnement, aux différends territoriaux et aux choix économiques. Depuis lors, nos relations sont devenues moins faciles, mais nous devons nous habituer à discuter de nos différences avec un certain recul, en évitant des débats idéologistes et catégoriques.

Cela est encore plus nécessaire du fait que l'Amérique latine et la Caraïbe traversent une étape de bonne croissance économique, confortée par les excellents prix de nos produits sur le marché international. L'heure est venue de passer des accords et de formuler des politiques qui nous permettent de consolider nos acquis et d'attirer les investissements nécessaires pour maintenir notre croissance dans des périodes plus difficiles de l'économie internationale.

La croissance soutenue est la base de tout effort de justice sociale éventuel. Nous devons être capables de dépasser nos différences sur le plan commercial et de continuer de progresser dans nos processus d'intégration, en retenant chacune de nos visions propres et en discutant de nos différences avec respect et dans un esprit d'unité continentale.

La presse internationale parle, prématurément à mon avis, d'une division en Amérique latine. J'espère que cette Assemblée démentira ces affirmations et que, ici à Saint-Domingue, nous réaffirmerons nos convictions démocratiques et notre pleine adhésion aux principes de non-intervention et de respect mutuel qui doivent guider nos relations.

Ce Secrétariat a participé aux démarches entreprises pour que les différends existant entre nos pays soient réglés pacifiquement. Je voudrais souligner la signature récente des accords définitifs de frontières entre le Honduras et El Salvador ainsi que l'Accord sur un cadre de négociation et des mesures d'encouragement de la confiance entre les gouvernements du Belize et du Guatemala, qui sont convenus d'un nouveau cycle de négociations. Ces deux négociations se sont déroulées dans le cadre de l'OEA et nous espérons qu'elles serviront à encourager d'autres pays à faire de même.

D'habitude, l'on dit que les problèmes entre les pays ne relèvent pas de la compétence de l'OEA. Cependant, cela signifie seulement qu'ils ne peuvent être portés unilatéralement devant l'Organisation. Sans remettre en question ce principe, je me permets de suggérer que le Secrétariat général peut être un mécanisme adéquat de rapprochement et de médiation pour le règlement de problèmes entre les parties,

une tâche que l'Organisation est entièrement disposée à remplir si elle est priée de le faire. Je rappelle que c'est un exercice strictement volontaire, mais je demande que nos membres envisagent cette possibilité effectivement, surtout lorsqu'il s'agit de conflits qu'un processus de médiation ou de facilitation de bonne foi peut résoudre.

Développement intégré

Le développement intégré est un pilier essentiel de l'Organisation. Il ne s'agit pas de mesurer sa réussite uniquement par la quantité d'argent qu'elle arrive à obtenir pour des projets déterminés mais aussi par sa capacité d'orienter les efforts des Amériques pour réaliser le développement durable, améliorer la qualité de vie de ses hommes et de ses femmes et pour éradiquer la pauvreté. Nous devons trouver le moyen d'aider à orienter le développement de sorte que les bienfaits de ce dernier soient répartis équitablement.

Le Sommet de Mar del Plata qui a eu lieu le 4 novembre 2005 a marqué une étape essentielle dans cette direction. C'est le moment d'assumer pleinement que nos démocraties et nos économies ne seront jamais stables tant que des millions de nos compatriotes demeureront exclus de la possibilité d'avoir un emploi digne, de sortir de la pauvreté et de jouir davantage des avantages de la croissance économique.

La Déclaration de Mar del Plata présente la vision que les 34 gouvernements partagent sur les moyens de relever les plus grands défis en matière de création d'emplois et de renforcement de la démocratie. Les initiatives contenues dans la Déclaration concernent les thèmes de la croissance assortie de la création d'emplois ; le travail stable pour affronter la pauvreté ; la formation de la force de travail ; les petites et moyennes entreprises en tant que moteur de croissance de l'emploi ; le renforcement de la gouvernance démocratique et les modalités à employer pour élaborer un cadre régissant la création d'emplois décents.

Le Plan d'action envisage chacun des thèmes de la Déclaration selon la perspective des engagements nationaux, de la coopération continentale et des organisations internationales. En plus de défendre la cause des politiques macroéconomiques solides, le texte souligne énergiquement la nécessité de créer l'égalité des chances. Le Plan d'action souligne en outre le rôle fondamental que doit jouer le secteur privé pour créer du travail et intensifier les efforts pour réaliser les engagements souscrits durant le Sommet du Millénaire. Quoique le Sommet de Mar del Plata ait émis beaucoup plus de mandats, le résumé que je viens d'en faire nous permet de nous situer face au plus lourd défi de notre temps.

Les six Sommets réalisés depuis 1994 ont abordé en profondeur les thèmes du développement, de l'environnement, de l'éducation, de la pauvreté, de l'emploi et de la gouvernance. Tous ces thèmes sont au cœur des organismes du Système interaméricain et sont précisément ceux que l'OEA incorpore en priorité dans l'organisation de son thème concernant le développement intégral.

C'est le Secrétariat exécutif au développement intégré qui appuie et coordonne les réunions ministérielles en matière d'éducation, d'environnement, de culture, de science et de technologie, de travail et de développement social. Dans tous ces secteurs, les efforts ont été axés sur la coordination des politiques, la création de réseaux de coopération horizontale et l'amélioration des stratégies de développement. Ces efforts doivent constituer la véritable épine dorsale des travaux multilatéraux nécessaires pour nous rapprocher des objectifs du Millénaire établis par les Nations Unies en coordination avec les autres organismes du Système interaméricain (BID, OPS, IICA et CEPALC) et les autres membres qui, avec nous, composent le Groupe de travail conjoint pour les Sommets des Amériques.

La Charte sociale que nous sommes en train de discuter sera la compagne inséparable de la Charte démocratique interaméricaine dans la mesure où elle s'inscrit dans cette réalité, déjà assez complexe, des mandats de nos Sommets, réunions ministérielles et objectifs du Millénaire, elle réalise une synthèse adéquate de ces rencontres et est assortie d'un Plan d'action qui réunit aussi tous nos programmes actuels.

La Charte sociale devrait être la synthèse vivante de tous les instruments conçus ces dix dernières années et ne pas demeurer une nouvelle tentative de proclamer des principes que nous avons déjà définis maintes fois.

Ce processus n'est pas aussi rapide que nous le souhaitons et il serait extrêmement avantageux que vous réitériez son caractère urgent. Pour de nombreux citoyens des pays qui composent notre organisation, des doutes profonds surgissent sur notre capacité, en tant que gouvernements démocratiques, à assurer une bonne gouvernance avec la gestion de l'appareil d'État, à diriger la croissance, à nous intégrer au monde, à éliminer la pauvreté, améliorer les services sociaux et mieux répartir les fruits de la démocratie.

Ces trois dernières années, nos pays ont connu une croissance mais il demeure des doutes quant à notre capacité de créer des politiques stables qui attirent l'investissement et assurent la permanence de cette croissance lorsque le cycle économique nous est moins favorable. D'autre part, des millions de personnes demeurent privés des avantages de ce développement et les revenus tendent à se concentrer.

Je suis convaincu que si nous parvenons à appliquer plus fidèlement la Charte démocratique interaméricaine et à la conjuguer à la future Charte sociale, nous franchirons une étape considérable pour orienter le développement plus justement. Cependant, nous devons éviter que la Charte sociale nous porte à nous absorber une fois de plus dans des discussions idéologiques et politiques sans aucun sens, dans des circonstances où une grande partie de leur contenu est déjà défini et exprimé par des mandats issus des Sommets et des réunions ministérielles de ces dix dernières années.

Pour mettre en pratique ces mandats, il faut renforcer substantiellement la mission de nos départements au Secrétariat exécutif au développement intégré et mieux diffuser leur action et leur compétence. Par exemple, nous sommes dotés d'un Bureau du développement durable qui jouit d'un prestige reconnu dans tous les secteurs spécialisés comme la gestion intégrée des ressources hydriques, les catastrophes naturelles et l'adaptation climatique, les énergies renouvelables, la biodiversité et le droit, la politique et l'économie écologiquement rationnelle. Lorsque l'on nous dit, par exemple, que l'OEA pourrait faire plus en matière d'énergie, on oublie notre vaste programme dans ce domaine ; et lorsque l'on nous demande de discuter une résolution dans cette Assemblée générale, sur le problème de l'eau par exemple, on devrait peut-être faire appel plutôt à nos spécialistes en la matière qui sont considérés comme les meilleurs par leurs pairs.

Ce que je veux signaler n'est pas une critique mais une autocritique. En tant qu'Organisation, nous n'avons pas été capables d'intégrer à notre action politique les grandes activités que mènent certaines de nos unités techniques en collaboration étroite avec leur contrepartie des divers pays. J'espère que les changements opérés récemment au sein de notre Secrétariat exécutif au développement intégré nous permettront de progresser davantage dans l'incorporation des politiques de développement intégré au premier plan de l'activité institutionnelle.

L'un des éléments essentiels de l'action du SEDI que nous souhaitons renforcer est constitué des projets d'assistance technique pour le développement, en particulier les pays insulaires et de plus petite taille. Dans ce domaine, nous réalisons actuellement une reformulation assez complexe qui devrait porter ses fruits. Pour continuer d'obtenir des ressources suffisantes, et cela en concurrence avec de nombreuses autres institutions, nous devons améliorer substantiellement la qualité de nos projets et leur gestion.

Nous devons rechercher les modalités qui nous permettront d'approuver des projets de grande envergure, d'où la nécessité que certains revêtent un caractère régional, sans pour autant abandonner la perspective nationale lorsqu'elle est plus utile. En outre, nous devons concentrer notre activité principalement sur les thèmes de la construction et du développement des institutions et la formation des ressources humaines. Nous devons surmonter les problèmes connus cette année dans notre système de bourses d'études et de

prêts, afin d'être en mesure d'accroître les ressources et la couverture, en touchant un plus grand nombre de jeunes dans notre région.

Nous devons nous préoccuper en particulier des catastrophes naturelles. La saison 2005 des ouragans a été équivalente à deux saisons d'ouragans complètes en une seule. Sur 27 dépressions tropicales, 15 sont devenues des ouragans et 7 des ouragans forts. À l'heure actuelle, nous n'avons même pas terminé d'évaluer les dégâts humains et économiques et encore moins leurs effets sur le développement des pays touchés. Je ne voudrais plus jamais ressentir l'impuissance que connut notre Organisation pour aider et coordonner les efforts face à ces catastrophes.

Par conséquent, des projets ont été préparés aux fins d'approbation par cette Assemblée générale et qui visent à modifier le Statut du Fonds interaméricain d'aide aux situations d'urgence (FONDEM), ainsi qu'un projet de résolution pour maintenir au plus haut rang des priorités les réponses aux catastrophes naturelles, la gestion de ces catastrophes et les secours. D'autre part, nous augmenterons la coopération technique pour préparer les individus chargés de répondre à ces catastrophes dans chaque pays.

Cependant, je dois signaler que le thème des catastrophes naturelles révèle un symptôme des problèmes de coordination qu'affrontent les organisations internationales. Je pense que, ensemble, nous pourrions bâtir une politique de prévention et d'atténuation viable, convenablement financée. Néanmoins, si chaque organisme, aussi important qu'il soit, croit qu'il peut établir une politique à lui seul, nous ne serons probablement pas en mesure de relever les défis à venir. Je lance un nouvel appel à la coordination dans ce domaine et, en toute franchise, peu nous importe de diriger l'initiative, ni d'en tirer la gloire, car en fait, ce qui importe, c'est de contribuer à une tâche indispensable pour nos pays.

Dans le cadre de réunions de notre Assemblée générale, de notre Conseil permanent et de nos tribunes, il est des questions que nous ne traitons presque jamais, quoiqu'elles fassent partie de l'agenda continental et qu'elles y prennent une place de plus en plus grande. C'est ce qui s'est passé avec le thème de la migration, dont la pertinence dans l'agenda de cette année est devenue indiscutable et qui, cependant, dans nos délibérations et la tâche du Secrétariat, ne connaît pas l'importance qui lui revient.

Il s'agit d'un thème d'intérêt à proprement parler continental, présent dans de nombreux pays du Nord au Sud, qui affecte les économies, la culture et les modes de vie de toute notre région. Dans les prochaines années, il ne diminuera pas en importance et, au contraire, il tendra à s'accroître, tandis que les facteurs structurels qui en sont la cause demeurent dans nos pays.

Bien que les États membres de l'Organisation aient des approches distinctes lorsqu'ils analysent le problème des migrations, ils sont obligés de lui chercher des solutions communes. Nous pouvons le faire de plusieurs façons, soit en renforçant le Programme de protection des travailleurs migrants que nous avons approuvé durant le Troisième Sommet des Amériques, soit en créant une nouvelle instance politique au niveau du Conseil permanent ou du Secrétariat général. Je ne fais aucune proposition à ce compte mais je demande quelque chose d'évident, c'est-à-dire que nous incorporions ce thème à nos préoccupations. Par conséquent, j'espère que vous parviendrez à convenir de certaines des résolutions proposées ces derniers jours.

Sécurité

La mise en œuvre de la politique de sécurité multidimensionnelle convenue à Mexico en 2003 a été lente, surtout en raison du manque de ressources nouvelles qui doivent accompagner les importants mandats qui nous sont confiés. Cela signifie, cependant, que ce thème n'a pas été considérablement développé, surtout à la lumière des travaux effectués par la Commission interaméricaine de lutte contre l'abus des drogues (CICAD), le Comité interaméricain contre le terrorisme et le Programme de déminage.

La pertinence et la qualité de la tâche réalisée dans ces trois domaines sont indubitables. La CICAD célèbre déjà vingt ans et constitue l'une des activités les plus prestigieuses de l'Organisation des États Américains. Son importance a augmenté visiblement depuis la création du Mécanisme d'évaluation multilatérale (MEM) qui en est déjà à son dixième cycle. Le bon fonctionnement du MEM a non seulement permis d'accroître les connaissances sur l'activité que mènent les pays contre le trafic et la consommation des drogues mais aussi de créer un climat de plus grande confiance, dans lequel les pays sont disposés à partager l'information et à accepter la formulation de recommandations et l'exécution d'activités de coopération dans le cadre de leur intervention.

La CICAD a également fait progresser la coordination des efforts contre le blanchiment d'argent, en aidant les pays à mettre au point des lois modernes en la matière et en évaluant les progrès réalisés.

En sus des efforts consentis par le Secrétariat général, la CICAD a mis en place une ligne de coopération horizontale par le biais de laquelle les pays partagent leurs données d'expériences dans la lutte contre la drogue. Néanmoins, le succès de la CICAD est tel que les demandes de coopération et d'appui excèdent toujours largement les ressources. C'est la raison pour laquelle nous prions instamment les pays de considérer notre proposition de destiner à la CICAD un petit pourcentage des ressources captées, conformément à leur droit interne, pour collaborer ainsi au maintien et à l'élargissement de nos programmes.

Le programme du CICTE a réalisé d'importants progrès en matière de sécurité portuaire, aéroportuaire, douanière et frontalière et, en général, dans les efforts de prévention du terrorisme dans la région. En coordination avec la CICAD, certains progrès ont été consentis en matière d'investigation du financement du terrorisme.

En outre, notre programme d'assistance technique et de formation spécialisée est en cours. Parmi les activités spécifiques entreprises à ce titre figurent la formation et la coopération dans les interventions de sécurité au profit des pays de la Caraïbe à l'occasion de la Coupe mondiale de cricket de 2007.

Le Programme de déminage humanitaire a aussi considérablement contribué à la lutte contre le problème monumental des mines antipersonnel, qui est l'héritage d'une période qui ne doit pas revenir dans notre région. Durant la période couverte par le présent rapport, l'Organisation a prêté son concours à six pays de la région dans ce domaine. Comme beaucoup d'autres programmes de l'Organisation, financés strictement par des ressources spécifiques, celui-ci doit limiter son intervention aux ressources disponibles.

Dans le domaine de la sécurité et de la défense, le fait marquant de l'année a été sans nul doute l'incorporation intégrale de l'Organisation interaméricaine de défense à l'OEA. C'est un progrès qui correspond à notre temps ; comme nos pays, l'OEA a établi le principe du commandement civil sur les questions militaires de sa compétence dans le Continent. Il reste maintenant à transformer cette décision historique et d'en faire un plan de travail concret, ce que nous espérons réaliser durant les prochains mois.

Malgré l'importance que revêtent les quatre unités mentionnées, ces dernières existaient déjà séparément au sein de l'Organisation durant la réunion de Mexico et, par conséquent, leur localisation dans le même Sous-secrétariat ne suffit pas pour dire que nous concrétisons la politique de sécurité multidimensionnelle que nous avons établie durant cette Conférence. D'autant plus que certains des principaux éléments de ce concept revêtaient peu de pertinence dans l'action de l'OEA il y a un an.

Pour concrétiser les résolutions adoptées par nos pays en matière de sécurité, j'ai établi un Bureau de la sécurité publique pour exécuter des programmes de lutte contre la criminalité organisée et les bandes armées ; la prolifération du trafic d'armes légères ; enfin, la traite des personnes. À l'avenir, j'espère

bénéficier d'une capacité consultative suffisante pour fournir une coopération dans des thèmes de sécurité publique aux États membres, particulièrement aux États de petite et de moyenne tailles.

À moyen terme, notre objectif devrait être l'établissement, avec tous ces éléments, d'un agenda de la sécurité régionale qui tienne compte de toutes les dimensions évoquées durant notre Conférence de Mexico et qui intègre également l'analyse des situations qui, dans la région, sont appelées à créer des problèmes de sécurité entre nos États. Il faut faire en sorte que la paix dans laquelle notre région a vécu ces dernières décennies se maintienne et se consolide avec l'affermissement de la paix interne et de la lutte contre la criminalité.

Thèmes juridiques

Le Comité juridique interaméricain, principal organisme consultatif en matière de droit international pour notre Organisation et ses membres, célèbre cette année cent ans d'existence. Ce centenaire ne saurait être absent de cette Assemblée générale et nous permet de rappeler les nombreuses contributions du Comité juridique à l'enrichissement du droit international, dont par exemple notre Convention américaine relative aux droits de l'homme et notre Convention contre la corruption, qui sont des documents uniques en leur genre dans le monde. Le Comité juridique a joué un rôle crucial dans le développement du cadre institutionnel et du droit interaméricains, que nous devons tous reconnaître. Son programme de travail comprend plusieurs thèmes déjà évoqués dans cet exposé, comme la Déclaration des droits des peuples autochtones et les conventions sur la discrimination.

Cela me mène à une autre réflexion de nature institutionnelle. Au long des différentes Conférences américaines, à partir de 1889, l'on a proposé que différentes institutions soient incorporées au Système interaméricain. Ces organisations, au début ou encore tardivement, ont été créées dans les domaines des plus divers : la santé (OPS), la condition féminine (CIM), l'enfance (Institut de l'enfance), le financement du développement (BID), l'agriculture (IICA), les droits de la personne, etc.

La Cour interaméricaine de justice fut un organe proposé mais jamais créé. La première proposition remonte à 1923 (Cinquième Conférence américaine) et concerne la création d'une Cour permanente de justice américaine ; la deuxième date de la Huitième Conférence américaine de 1938. Cette dernière résolution établit, en des termes très francs, ce qui n'est pas toujours la coutume, que si à l'époque, les conditions nécessaires n'étaient pas réunies pour établir cette institution d'administration de la justice en Amérique, il ne faudrait pas abandonner l'idée et le but de la créer lorsque ces conditions réclament impérativement qu'elle le soit. La résolution conclut que les États du Continent américain ont la ferme intention de réussir à constituer un Tribunal américain de justice internationale, lorsque ces mêmes États auront reconnu l'occasion de le faire avec l'assurance de la réussite (résolution XXV approuvée le 22 décembre 1938).

Par la suite, la Cour internationale de La Haye fut établie, qui succéda à la Cour permanente. Ainsi, les États américains constituaient presque 50 % des Nations Unies et, par conséquent, pesaient d'un grand poids dans la nouvelle Cour. Un nouvel appel de la Dixième Conférence en 1954 demeura sans effet. Aujourd'hui, cette situation a complètement changé ; Les États américains ont une importance bien moindre à la Cour et pourraient envisager à nouveau la possibilité de créer une Cour régionale qui compléterait adéquatement le Système interaméricain d'aujourd'hui. Nous sommes peut-être proches de l'« occasion » évoquée en 1938, qui vaut bien la peine d'être envisagée dans nos organismes spécialisés.

Administration et finances

Depuis mon arrivée au Secrétariat général il y a un an, je me suis donné pour but de ne pas changer outre mesure la structure organique de l'Organisation pour éviter de troubler encore davantage les personnes qui travaillent à l'OEA, et qui s'étaient trouvées dans une situation d'extrême incertitude durant presque un an avant mon entrée en fonctions. Dans ce sens, je suis pleinement d'accord avec le Secrétaire général adjoint, avec qui je forme une seule équipe, orientée vers une direction unique.

En vertu de ce qui précède, malgré l'autorisation de l'Assemblée générale pour introduire des changements, ces derniers ont été réduits, pour l'essentiel, à trois points. Nous avons nommé sous-secrétariats les principaux secteurs de travail pour désigner de façon précise non seulement leurs attributions mais aussi leur inclusion dans le Secrétariat général. Nous avons créé un nouveau Département du contrôle et de l'évaluation pour disposer de l'information nécessaire, au niveau du Secrétariat général, qui nous permet d'orienter l'obtention des ressources et les dépenses de l'institution. Nous avons réorganisé le Bureau des bourses d'études pour garantir une gestion autonome et transparente, sans porter atteinte au plein droit qui revient aux organes politiques de fixer les conditions fondamentales de leur action.

Le troisième changement est imputable à des circonstances malheureuses qu'il a fallu affronter. En ce qui concerne les deux premiers changements, je ne conçois pas que, dans une institution dotée d'un mandat unique, chaque unité obtienne et gère de façon autonome ses ressources à l'insu de la direction.

Notre but est clair : nous devons diriger l'institution sur la base des objectifs et des priorités établis conjointement par les organes politiques et le Secrétariat général. Il est nécessaire de renforcer ce concept pour établir ce qui revient à chacun, coordonner les actions et garantir que seuls les mandats issus des organes légitimes soient mis en œuvre. L'année prochaine, nous ferons rapport de cela en soulignant les progrès réalisés et/ou les faiblesses relatives aux thèmes essentiels qui nous ont été confiés. Les rapports ne seront plus de simples descriptions des faits survenus et chaque thème de l'Organisation sera lié à un mandat légitime.

Pour rendre cela possible, il est impératif d'obtenir le financement adéquat. À ce titre, sur la demande des États membres de la CARICOM qui ont inscrit à l'ordre du jour de cette Assemblée générale le thème du financement permanent de l'OEA, je présenterai un rapport détaillé qui sera annexé à ce document.

Du point de vue de l'Organisation, le thème qui me préoccupe également est celui de trouver pour les pays observateurs et qui collaborent le plus étroitement avec l'OEA une place plus adéquate. À l'heure actuelle, l'OEA compte plus de soixante États observateurs, ce qui nous semble une preuve de confiance et d'intérêt pour laquelle nous sommes reconnaissants. Cependant, nous devons aussi reconnaître que le degré d'intérêt et d'appui des observateurs est divers.

S'il existe dans d'autres institutions proches de nous, comme la BID, des catégories intermédiaires entre le statut de membre à part entière et d'observateur, je crois que nous pourrions également en créer une, de façon prudente et consensuelle. Le statut de membre à part entière doit être réservé aux pays des Amériques mais il me semble juste que les pays amis, qui coopèrent avec nous de façon systématique et importante, bénéficient d'une reconnaissance adéquate.

Je sais que ce débat a eu lieu il y a quelques années, et c'est la raison pour laquelle je n'ai pas jugé prudent de le présenter de nouveau comme point de l'ordre du jour de l'Assemblée générale mais j'espère que nous pourrions l'examiner de nouveau en cours d'année.

Cet exposé doit être nécessairement bref et c'est la raison pour laquelle il s'accompagne des documents soumis par chaque Bureau et qui contiennent la synthèse de ses travaux. Pour conclure, je voudrais mentionner uniquement les efforts que nous avons consenti pour relier convenablement l'OEA, au-delà de

ses États membres, avec les organisations internationales, régionales, sous-régionales et mondiales ; le développement substantiel des communications comme unité essentielle de la transmission de notre pensée et de notre œuvre ; enfin le renforcement dont a bénéficié récemment la Chaire des Amériques, qui en invitant des hommes d'État, des personnes du monde de la culture, des intellectuels et des personnalités de renom international, parvient à mener un noble dialogue sur le présent et l'avenir de notre région.

José Miguel Insulza
Secrétaire général

I. ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ET CONSEILS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'Assemblée générale est l'organe suprême de l'Organisation des États Américains. Elle est composée des délégations de tous les États membres qui ont le droit de se faire représenter et de voter. La définition des mécanismes, des politiques, des activités et des mandats de l'Organisation relève de l'Assemblée générale. Ses attributions sont définies au Chapitre IX de la Charte, lequel établit, à l'article 57, qu'elle se réunit chaque année à la date fixée par son Règlement et dans un lieu sélectionné conformément au principe de roulement. Dans des circonstances particulières et avec l'accord des deux tiers des États membres, le Conseil permanent peut convoquer une Session extraordinaire de l'Assemblée générale. Tous les États membres ont le droit de s'y faire représenter et disposent d'une voix.

À l'instar du programme interaméricain qui a progressivement pris de plus en plus d'ampleur au cours de ces dernières années, le nombre de points inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée générale a, lui aussi, augmenté.

Trente-cinquième Session ordinaire

La Trente-cinquième Session ordinaire s'est tenue du 5 au 7 juin 2005 à Fort Lauderdale (États-Unis). Elle était présidée par Mme Condoleeza Rice, Secrétaire d'État des États-Unis. L'Assemblée générale a adopté 5 déclarations et 97 résolutions. Les résultats de l'Assemblée générale sont publiés dans le document Actes et Documents (OEA/Ser. P. XXXV-O.2), qui est divisé en deux volumes : le Volume I contient les textes certifiés des déclarations et résolutions adoptées, et le Volume II contient les procès-verbaux des séances plénières, les comptes rendus de la Commission générale ainsi que d'autres documents correspondant à cette Session.

Déclarations

Déclaration de Floride : Concrétiser les avantages de la démocratie [AG/DEC. 41 (XXXV-O/05)] : Cette Déclaration a indiqué que l'Organisation devait continuer de renforcer les idéaux et les engagements consacrés dans la Charte de l'OEA et dans la Charte démocratique interaméricaine, en travaillant de concert pour promouvoir les valeurs politiques et économiques partagées, en vue de faire de ce Continent une communauté de nations démocratiques, stables et prospères. Elle a réaffirmé que le Secrétaire général peut, dans l'exercice des pouvoirs que lui confère la Charte de l'OEA, et conformément à la Charte démocratique interaméricaine, porter à l'attention du Conseil permanent, les situations de nature à susciter une action en vertu desdites Chartes. Aux fins de faciliter la coopération régionale visant à renforcer la démocratie représentative et la bonne gouvernance, elle a recommandé au Conseil permanent d'examiner, en coopération avec les gouvernements, de façon continue, les initiatives appelées à appuyer ces questions, conformément aux dispositions de la Charte démocratique interaméricaine et aux circonstances entourant les processus démocratiques dans la région. Elle a encouragé le Groupe de travail chargé de négocier la Charte sociale des Amériques et un Plan d'action à contribuer effectivement au renforcement des instruments relatifs à la démocratie, au développement intégré et à la lutte contre la pauvreté en vigueur à l'OEA et chargé le Conseil interaméricain pour le développement intégré (CIDI) de formuler, en collaboration avec les réseaux continentaux de coopération pertinents, des stratégies visant à combattre la pauvreté, l'analphabétisme, les faibles niveaux de développement humain, les problèmes sociaux et la détérioration de l'environnement.

Déclaration sur la situation en Bolivie [AG/DEC. 42 (XXXV-O/05)]. Cette Déclaration appelle tous les acteurs du processus politique bolivien à sortir de la crise actuelle dans les meilleurs délais, en ayant

recours au dialogue, à des moyens pacifiques, et en respectant les droits de la personne, conformément aux dispositions constitutionnelles applicables, tout en préservant la démocratie et en garantissant l'unité de la Bolivie et fait savoir que l'Organisation des États Américains est disposée à fournir toute la coopération qui lui sera demandée par les autorités légitimes de la Bolivie afin de faciliter le dialogue comme moyen de sortir de la crise, et de garantir la sauvegarde des institutions démocratiques.

Déclaration « Appui au Nicaragua » [AG/DEC. 43 (XXXV-O/05)]. Dans cette Déclaration, l'Assemblée générale a exprimé sa préoccupation pour la situation qui porte gravement atteinte au régime démocratique du Nicaragua, a mis à la disposition de ce pays l'expérience de l'OEA en vue d'épauler le processus de renforcement du cadre institutionnel démocratique et indiqué qu'il était important que le Conseil permanent continue à prêter une attention directe à l'évolution des événements au Nicaragua, à la lumière de la Charte démocratique interaméricaine.

Déclaration sur la question des Îles Malouines [AG/DEC. 44 (XXXV-O/05)]. Dans cette Déclaration, l'Assemblée générale a exprimé sa satisfaction pour la réaffirmation par le Gouvernement argentin de sa volonté de continuer à explorer toutes les voies possibles de règlement pacifique du différend, ainsi que pour son comportement constructif à l'égard des habitants des îles Malouines, a réaffirmé la nécessité d'entreprendre, dans les plus brefs délais, des négociations sur le différend relatif à la question de souveraineté afin de trouver un règlement pacifique à ce litige. En conséquence de quoi, elle a décidé de continuer à examiner la question lors des prochaines Sessions ordinaires de l'Assemblée générale.

Déclaration sur la coordination du volontariat dans le Continent américain au titre des interventions en cas de catastrophes naturelles et dans la lutte contre la faim et la pauvreté – Initiative Casques blancs [AG/DEC. 45 (XXXV-O/05)]. Dans cette Déclaration, l'Assemblée générale a exprimé qu'elle renouvelait son appui à l'Initiative Casques blancs, qu'il convenait de promouvoir leur coopération, de mettre en commun les expériences acquises pendant les situations de crises, et d'œuvrer en faveur d'une plus grande efficacité dans la coordination des mécanismes d'intervention d'urgence. Elle a accueilli avec satisfaction la décision des gouvernements du Honduras, du Paraguay, du Pérou et de l'Uruguay qui ont désigné leurs autorités centrales pour l'Initiative Casques blancs, a reconnu les progrès réalisés lors des séminaires régionaux de promotion et de diffusion du volontariat pour l'assistance humanitaire en Amérique latine et dans la Caraïbe et exprimé son intérêt à ce que chaque pays détermine les capacités, expériences et programmes nationaux, gouvernementaux et non gouvernementaux en matière de lutte contre la faim et la pauvreté ainsi que de gestion des situations d'urgence, y compris de participation de corps de volontaires.

Résolutions

L'Assemblée générale, à sa Trente-cinquième Session ordinaire, a pris des décisions importantes sur des questions comme la démocratie, les droits de la personne, le développement juridique, le développement social, la sécurité continentale, le terrorisme, la corruption, la société civile, l'élimination des mines antipersonnel, les catastrophes naturelles, le commerce, le tourisme, les bourses, les femmes, les enfants et les peuples autochtones. D'autre part, elle a adopté des résolutions concernant des thèmes relevant de la compétence des organes, organismes et entités de l'Organisation ainsi que des résolutions ayant trait aux questions administratives du Secrétariat général.

- AG/RES. 2061 (XXXV-O/05) Lieu et date de la Trente-sixième Session ordinaire de l'Assemblée générale
- AG/RES. 2062 (XXXV-O/05) Hommage au Secrétaire général adjoint Luigi R. Einaudi
- AG/RES. 2063 (XXXV-O/05) Liberté de commerce et d'investissement dans le Continent américain
- AG/RES. 2064 (XXXV-O/05) Le rôle des pouvoirs législatifs dans la lutte contre la corruption et l'impunité dans le Continent américain

- AG/RES. 2065 (XXXV-O/05) Septième conférence spécialisée interaméricaine de droit international privé
- AG/RES. 2066 (XXXV-O/05) Diffusion des informations sur le Système interaméricain de promotion et de protection des droits de la personne dans les Centres de formation supérieure des pays du Continent américain
- AG/RES. 2067 (XXXV-O/05) Défenseurs des droits de la personne dans les Amériques: Appui à la tâche qu'accomplissent les particuliers, les groupes et les organisations de la société civile en faveur de la promotion et de la protection des droits de la personne dans les Amériques
- AG/RES. 2068 (XXXV-O/05) Réunion des Ministres de la justice des Amériques
- AG/RES. 2069 (XXXV-O/05) Observations et recommandations relatives au Rapport annuel du Comité juridique interaméricain
- AG/RES. 2070 (XXXV-O/05) Programme interaméricain de développement du droit international
- AG/RES. 2071 (XXXV-O/05) 2006: Année internationale de lutte contre la corruption
- AG/RES. 2072 (XXXV-O/05) Promotion de la Cour pénale internationale
- AG/RES. 2073 (XXXV-O/05) Déclaration américaine des droits des peuples autochtones
- AG/RES. 2074 (XXXV-O/05) Normes appelées à régir l'établissement des rapports périodiques prescrits par le Protocole de San Salvador
- AG/RES. 2075 (XXXV-O/05) Renforcement des Systèmes des droits de la personne à titre de suivi du plan d'action du Troisième Sommet des Amériques
- AG/RES. 2076 (XXXV-O/05) Suivi de la Convention interaméricaine contre la corruption et de son Programme de coopération
- AG/RES. 2077 (XXXV-O/05) Renforcement des mécanismes du dialogue politique pour le développement intégré
- AG/RES. 2078 (XXXV-O/05) Renforcement de la coopération technique pour le développement intégré
- AG/RES. 2079 (XXXV-O/05) Renforcement du dialogue politique sur des questions de fond dans le cadre du Conseil interaméricain pour le développement intégré
- AG/RES. 2080 (XXXV-O/05) Examen de la relation entre le commerce, la dette et le financement
- AG/RES. 2081 (XXXV-O/05) Pauvreté, équité et inclusion sociale: Suivi de la Déclaration de Margarita
- AG/RES. 2082 (XXXV-O/05) Microcrédit et microfinancement pour la création d'emplois et la réduction de la pauvreté et instruments d'aide à la cohésion sociale et à la participation communautaire
- AG/RES. 2083 (XXXV-O/05) Renforcement des micro, petites et moyennes entreprises
- AG/RES. 2084 (XXXV-O/05) Rapport de la Deuxième Réunion interaméricaine des ministres et hauts fonctionnaires chargés de la culture
- AG/RES. 2085 (XXXV-O/05) Rapport de la Première réunion de la Commission interaméricaine de développement social
- AG/RES. 2086 (XXXV-O/05) Rapport de la Deuxième réunion de la Commission interaméricaine de l'éducation
- AG/RES. 2087 (XXXV-O/05) Rapport de la Première réunion des ministres et hauts fonctionnaires chargés de la science et la technologie
- AG/RES. 2088 (XXXV-O/05) Quatorzième Conférence interaméricaine des ministres du travail
- AG/RES. 2089 (XXXV-O/05) Dix-neuvième Congrès interaméricain du tourisme
- AG/RES. 2090 (XXXV-O/05) Participation continue aux activités du Conseil interaméricain pour le développement intégré des États membres qui n'ont pas ratifié le Protocole de Managua
- AG/RES. 2091 (XXXV-O/05) Soutien et suivi du processus des Sommets des Amériques
- AG/RES. 2092 (XXXV-O/05) Accroissement et renforcement de la participation de la société civile aux activités de l'Organisation des États Américains et au processus des Sommets des Amériques

- AG/RES. 2093 (XXXV-O/05) Réunion des ministres et hauts fonctionnaires chargés des politiques de décentralisation, d'administration locale et de participation citoyenne dans le Continent américain
- AG/RES. 2094 (XXXV-O/05) Convention interaméricaine contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de munitions, d'explosifs, et d'autres matériels connexes
- AG/RES. 2095 (XXXV-O/05) Réunion du Conseil permanent avec les représentants des pouvoirs législatifs des Amériques
- AG/RES. 2096 (XXXV-O/05) Nomination des femmes aux postes supérieurs de direction au sein de l'OEA
- AG/RES. 2097 (XXXV-O/05) Mécanisme d'évaluation multilatérale (MEM) de la Commission interaméricaine de lutte contre l'abus des drogues: Rapport sur le troisième cycle d'évaluation
- AG/RES. 2098 (XXXV-O/05) Observations et recommandations formulées sur le Rapport annuel de la Commission interaméricaine de lutte contre l'abus des drogues
- AG/RES. 2099 (XXXV-O/05) Renforcement de la Commission interaméricaine des femmes
- AG/RES. 2100 (XXXV-O/05) Appui aux activités et aux préparatifs de la Quatrième réunion ordinaire de l'Assemblée de la Commission interaméricaine des télécommunications
- AG/RES. 2101 (XXXV-O/05) Dix-neuvième Congrès panaméricain de l'enfance
- AG/RES. 2102 (XXXV-O/05) Coopération de l'Organisation des États Américains avec le Système des Nations Unies, le Secrétariat général du Système d'intégration centraméricaine et le Secrétariat de la communauté des Caraïbes
- AG/RES. 2103 (XXXV-O/05) Présentation publique des candidats proposés en vue du pourvoi des postes de Secrétaire général et de Secrétaire général adjoint de l'Organisation des États Américains
- AG/RES. 2104 (XXXV-O/05) Consolidation du régime établi dans le traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes (Traité de Tlatelolco)
- AG/RES. 2105 (XXXV-O/05) Appui à l'action contre les mines antipersonnel en Équateur et au Pérou
- AG/RES. 2106 (XXXV-O/05) Appui au Programme d'action intégrale contre les mines antipersonnel en Amérique centrale
- AG/RES. 2107 (XXXV-O/05) Les Amériques: Région libre d'armes biologiques et chimiques
- AG/RES. 2108 (XXXV-O/05) La prolifération et le commerce illicites des armes individuelles et des armes légères sous tous leurs aspects
- AG/RES. 2109 (XXXV-O/05) L'éducation en vue du désarmement et de la non-prolifération
- AG/RES. 2110 (XXXV-O/05) Convention interaméricaine sur la transparence de l'acquisition des armes classiques
- AG/RES. 2111 (XXXV-O/05) Appui interaméricain au traité d'interdiction complète des essais nucléaires
- AG/RES. 2112 (XXXV-O/05) Préoccupations particulières des petits états insulaires des Caraïbes en matière de sécurité
- AG/RES. 2113 (XXXV-O/05) Transparence et encouragement de la confiance et de la sécurité dans les Amériques
- AG/RES. 2114 (XXXV-O/05) Réduction des catastrophes naturelles et gestion des risques
- AG/RES. 2115 (XXXV-O/05) Combattre la pauvreté absolue, l'iniquité et l'exclusion sociale comme moyen de renforcer la sécurité continentale
- AG/RES. 2116 (XXXV-O/05) la lutte contre la criminalité transnationale organisée dans le Continent américain
- AG/RES. 2117 (XXXV-O/05) Suivi de la conférence spéciale sur la sécurité
- AG/RES. 2118 (XXXV-O/05) Lutte contre le délit de la traite des personnes
- AG/RES. 2119 (XXXV-O/05) Promotion et renforcement de la démocratie

- AG/RES. 2120 (XXXV-O/05) Présentation des candidats et candidates appelés à faire partie de la Commission interaméricaine des droits de l'homme et de la Cour interaméricaine des droits de l'homme
- AG/RES. 2121 (XXXV-O/05) Accès à l'information publique: renforcement de la démocratie
- AG/RES. 2122 (XXXV-O/05) Programme de gouvernance démocratique dans les Amériques
- AG/RES. 2123 (XXXV-O/05) Promotion de la responsabilité sociale de l'entreprise dans le Continent américain
- AG/RES. 2124 (XXXV-O/05) Promotion des droits humains de la femme, de l'équité ainsi que de la parité hommes-femmes
- AG/RES. 2125 (XXXV-O/05) Étude des droits et du traitement des personnes soumises à une forme quelconque de détention et d'emprisonnement
- AG/RES. 2126 (XXXV-O/05) Prévention du racisme et de toutes les formes de discrimination et d'intolérance et examen de l'élaboration d'un projet de convention interaméricaine
- AG/RES. 2127 (XXXV-O/05) Promotion et respect du droit international humanitaire
- AG/RES. 2128 (XXXV-O/05) Observations et recommandations relatives au Rapport annuel de la Commission interaméricaine des droits de l'homme
- AG/RES. 2129 (XXXV-O/05) Observations et recommandations relatives au Rapport annuel de la Cour interaméricaine des droits de l'homme
- AG/RES. 2130 (XXXV-O/05) Les droits humains de tous les travailleurs migrants et de leurs familles
- AG/RES. 2131 (XXXV-O/05) Situation de l'Institut interaméricain des affaires indigènes
- AG/RES. 2132 (XXXV-O/05) Renforcement des Systèmes nationaux des droits de la personne dans les États membres et appui à la tâche qu'accomplissent les défenseurs du peuple, les protecteurs du citoyen, les procureurs ou les Commissaires des droits de l'homme (Ombudsmen)
- AG/RES. 2133 (XXXV-O/05) Programme interaméricain de coopération visant à empêcher les cas de rapt international de mineurs par l'un de leurs parents et à y remédier
- AG/RES. 2134 (XXXV-O/05) Les personnes portées disparues et l'assistance à leurs familles
- AG/RES. 2135 (XXXV-O/05) Soutien et suivi des activités relatives au Sommet mondial sur la société de l'information
- AG/RES. 2136 (XXXV-O/05) Observations et recommandations formulées sur les Rapports annuels des organes, organismes et entités de l'Organisation
- AG/RES. 2137 (XXXV-O/05) Appui aux travaux du Comité interaméricain contre le terrorisme
- AG/RES. 2138 (XXXV-O/05) Quatrième rapport biennal sur la mise en oeuvre de la résolution AG/RES. 1456 (XXVII-O/97) « Promotion de la Convention interaméricaine pour la prévention, la sanction et l'élimination de la violence contre la femme 'Convention de Belém do Pará' »
- AG/RES. 2139 (XXXV-O/05) Projet de charte sociale des Amériques: renouvellement de l'engagement continental en faveur de la lutte contre la pauvreté absolue dans la région
- AG/RES. 2140 (XXXV-O/05) Personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays
- AG/RES. 2141 (XXXV-O/05) Programme interaméricain de promotion et de protection des droits humains des personnes migrantes, y compris les travailleurs migrants et leurs familles
- AG/RES. 2142 (XXXV-O/05) Les Amériques: Région libre de mines terrestres antipersonnel
- AG/RES. 2143 (XXXV-O/05) La protection des droits de la personne et des libertés fondamentales dans la lutte contre le terrorisme
- AG/RES. 2144 (XXXV-O/05) Promotion de la coopération continentale pour le traitement de la question des bandes armées
- AG/RES. 2145 (XXXV-O/05) dénier aux terroristes l'utilisation des Systèmes portatifs de défense aérienne: Contrôle et sécurité des MANPAD

- AG/RES. 2146 (XXXV-O/05) L'extradition et le déni de refuge aux terroristes: Mécanismes de coopération dans la lutte contre le terrorisme
- AG/RES. 2147 (XXXV-O/05) Renforcement de la démocratie en Haïti
- AG/RES. 2148 (XXXV-O/05) Lutte contre l'exploitation sexuelle à des fins commerciales, le trafic illicite et la traite des enfants dans le Continent américain
- AG/RES. 2149 (XXXV-O/05) Droit à la liberté de pensée et d'expression et importance des moyens de communication
- AG/RES. 2150 (XXXV-O/05) Obligation des États membres de respecter les normes et principes fondamentaux du droit international consacrés dans la charte de l'OEA pour préserver et renforcer la paix continentale
- AG/RES. 2151 (XXXV-O/05) Concrétiser les avantages de la démocratie: Partenariat pour le développement intégral
- AG/RES. 2152 (XXXV-O/05) Limitation des dépenses militaires
- AG/RES. 2153 (XXXV-O/05) Modification du statut du Centre d'études de la justice des Amériques
- AG/RES. 2154 (XXXV-O/05) Promotion de la coopération régionale pour la mise en application de la charte démocratique interaméricaine
- AG/RES. 2155 (XXXV-O/05) Remerciements au peuple et au Gouvernement des États-Unis
- AG/RES. 2156 (XXXV-O/05) Modernisation et restructuration du Secrétariat général de l'Organisation des États Américains
- AG/RES. 2157 (XXXV-O/05) Programme-budget de l'Organisation pour 2006 quotes-parts et contributions au FEMCIDI pour 2006

CONSEIL PERMANENT

Le Conseil permanent est l'un des organes au moyen desquels l'Organisation réalise ses objectifs (article 53 de la Charte). Il relève directement de l'Assemblée générale. Le Conseil se compose d'un représentant de chaque État membre, nommé spécialement par le gouvernement intéressé avec rang d'ambassadeur et exerçant les attributions définies au chapitre XII de la Charte. Le Conseil permanent connaît de toute question que lui confie l'Assemblée générale ou la Réunion de consultation des Ministres des relations extérieures. Il fait provisoirement fonction d'organe de consultation conformément aux dispositions du Traité interaméricain d'assistance mutuelle (TIAR). Il veille au maintien des relations entre les États membres et les aide à régler pacifiquement leurs différends. Il remplit aussi l'office de Commission préparatoire à l'Assemblée générale, à moins que celle-ci n'en décide autrement.

Présidences et Vice-présidences

Les Ambassadeurs ci-après ont présidé le Conseil permanent :

- De juillet à septembre 2005, Président: l'Ambassadeur Roberto Álvarez Gil, Représentant permanent de la République dominicaine. Vice-président : Ambassadrice Deborah-Mae Novell, Représentante permanente d'Antigua-et- Barbuda.
- D'octobre à décembre 2005, Président: l'Ambassadeur Izben C. Williams, Représentant permanent de Saint-Kitts-et-Nevis. Vice-président: l'Ambassadeur Jorge Valero Briceño, Représentant permanent du Venezuela.
- De janvier à mars 2006, Président : l'Ambassadrice Sonia Johnny, Représentante permanente de Sainte-Lucie. Vice-présidente: l'Ambassadrice Marina Valere, Représentante permanente de la Trinité-et-Tobago.
- Avril-juin 2006: Président : l'Ambassadeur Ellsworth I.A John, Représentant permanent de Saint-Vincent-et-Grenadines. Vice-présidente: l'Ambassadrice Marina Valere, Représentante permanente de Trinité-et-Tobago.

La Présidence est exercée, successivement, par les représentants, dans l'ordre alphabétique des noms en espagnol, de leurs pays respectifs. La Vice-présidence est exercée de manière identique, mais dans l'ordre alphabétique inverse. La durée des mandats est de trois mois et prend effet, automatiquement, le premier mois de chaque trimestre.

Interventions

Au cours de la période sur laquelle porte le présent rapport, le Secrétaire général et le Secrétaire général adjoint se sont adressés à plusieurs reprises au Conseil permanent afin de l'informer des démarches qu'ils ont réalisées dans les pays de la région, notamment en Colombie, en Bolivie, en Haïti et au Nicaragua ainsi que du processus en cours entre le Belize et le Guatemala. Ils ont également rendu compte des missions d'observation des élections que mène le Secrétariat général dans les États membres de l'OEA, présenté des rapports sur la gestion administrative et prononcé des allocutions à l'occasion des visites protocolaires que reçoit l'Organisation.

Visites au Conseil permanent

Le Conseil a reçu les personnalités suivantes : M. Ricardo Maduro Joest, Président du Honduras ; M. Leonel Fernández, Président de la République dominicaine ; M. Bharrat Jagdeo, Président du Guyana ; M. Gérard Latortue, Premier ministre par intérim d'Haïti ; l'Ambassadeur Oscar Maúrtua de Romaña,

Ministre des affaires étrangères du Pérou ; M. Percival J. Patterson, Premier ministre de la Jamaïque ; M. René Préval, Président élu d'Haïti ; M. Alejandro Toledo, Président du Pérou ; M. Samuel Lewis Navarro, Vice-président du Panama ; M. Enrique Bolaños Geyer, Président du Nicaragua ; M. Norman Caldera Cardenal, Ministre des affaires étrangères du Nicaragua ; M. Carlos Gutiérrez, Ministre du commerce des États-Unis ; l'Ambassadeur Carlos Morales Troncoso, Ministre des affaires étrangères de la République dominicaine ; l'Ambassadeur Francisco Carrión Mena, Ministre des affaires étrangères de l'Équateur, entre autres.

Résolutions et déclarations

Le Conseil permanent a adopté les résolutions ci-après dont le texte complet peut être consulté sur le site web du Conseil :

- | | |
|-----------------------------|---|
| CP/DEC. 28 (1494/05) | Déclaration du Conseil permanent de l'Organisation des États Américains sur les actes de terrorisme perpétrés au Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord le 7 juillet 2005 |
| CP/RES. 885 (1499/05) | Appui à la démocratie en Haïti |
| CP/RES. 886 (1501/05) | Convocation de la Troisième Réunion des ministres et hauts fonctionnaires chargés des politiques de décentralisation, d'administration locale et de participation citoyenne, au niveau municipal, dans le Continent américain |
| CP/RES. 887 (1501/05) | Convocation de la Deuxième Réunion des autorités centrales et autres experts en d'entraide judiciaire en matière pénale et d'extradition |
| CP/RES. 888 (1501/05) | Date et lieu de la Sixième Réunion de négociation, consacrée à la recherche d'un consensus, du Groupe de travail chargé d'élaborer le projet de Déclaration américaine des droits des peuples autochtones |
| CP/RES. 889 (1503/05) rev 2 | Convocation de la Réunion des autorités nationales en matière de traite des personnes |
| CP/RES. 890 (1503/05) | Fonds spécifique du programme interaméricain de coopération visant à empêcher les cas de rapt de mineurs par l'un de leurs parents et à y remédier |
| CP/RES. 891 (1505/05) | Expression de solidarité au peuple et au gouvernement des États-Unis et assistance aux sinistrés du cyclone Katrina |
| CP/RES. 892 (1507/05) | Appui au Nicaragua |
| CP/RES. 893 (1514/05) | Réaffectation des crédits extrabudgétaires approuvés en vertu de la résolution CP/RES. 882 (1478/05) pour couvrir une partie des dépenses imprévues pendant l'exercice budgétaire 2005 |
| CP/RES. 894 (1516/05) | Utilisation et reconstitution du Fonds d'investissement pour les programmes de bourses d'études et de perfectionnement de l'OEA en vue de répondre aux engagements excédentaires contractés au titre de bourses |

CP/RES. 895 (1524/05)	Création du Sous-secrétariat à la sécurité multidimensionnelle et du Sous-secrétariat aux questions politiques
CP/RES. 896 (1524/05)	Convocation de la Quatrième Réunion d'experts gouvernementaux en délit cybernétique, en exécution des dispositions de la résolution AG/RES. 2068 (XXXV-O/05) et des recommandations de la Cinquième Réunion des ministres de la justice des Amériques (REMJA-V)
CP/RES. 897 (1526/06)	Convocation de la Trente et unième Session extraordinaire de l'Assemblée générale
CP/DEC. 30 (1528/06)	Déclaration émise par le Conseil permanent de l'Organisation des États Américains au sujet des élections qui se sont déroulées en Haïti
CP/RES. 898 (1528/06)	Date et lieu de la Septième Réunion de négociation consacrée à la recherche d'un consensus du Groupe de travail chargé d'élaborer le projet de Déclaration américaine des droits des peuples autochtones
CP/RES. 899 (1531/06)	Date et lieu de la Sixième Réunion des ministres de la justice des Amériques (REMJA-VI)
CP/RES. 900 (1532/06)	L'Organisation interaméricaine de défense en tant qu'entité de l'Organisation des États Américains et approbation de son statut
CP/RES. 901 (1535/06)	Changement de la date de la Trente-deuxième Session extraordinaire de l'Assemblée générale
CP/RES. 902 (1537/06)	Invitations à la Trente-sixième Session ordinaire de l'Assemblée générale
CP/RES. 903 (1542/06)	Ajustement du Programme-budget approuvé pour 2006
CP/RES. 904 (1550/06)	Convocation de la Réunion des États parties à la Convention interaméricaine sur la transparence des acquisitions d'armes conventionnelles
CP/RES. 905 (1550/06)	Convocation de la Réunion sur la limitation des dépenses militaires et la promotion d'une plus grande transparence dans l'acquisition d'armements
CP/RES. 906 (1550/06)	Convocation de la Deuxième Réunion du Groupe d'experts CIFTA-CICAD chargé d'élaborer une loi type concernant les domaines relevant de la CIFTA
CP/RES. 907 (1550/06)	Combattre la pauvreté absolue, l'iniquité et l'exclusion sociale comme moyen de renforcer la sécurité continentale

CONSEIL INTERAMÉRICAIN POUR LE DÉVELOPPEMENT INTÉGRÉ

Le Conseil interaméricain pour le développement intégré (CIDI) est un organe de l'Organisation qui relève directement de l'Assemblée générale. Doté de pouvoirs de décision dans le domaine du partenariat pour le développement intégré, il a été créé avec l'entrée en vigueur du Protocole de Managua, le 29 janvier 1996 (chapitre XIII). Il est assisté des organes suivants qui relèvent de son autorité : la Commission exécutive permanente (CEPCIDI), l'Agence interaméricaine pour la coopération et le développement (AICD), les Commissions spécialisées non permanentes (CENPES) et les Commissions interaméricaines.

Dixième Réunion ordinaire du CIDI

La Dixième Réunion ordinaire du Conseil interaméricain pour le développement intégré (CIDI) s'est tenue au siège de l'OEA, le 28 avril 2005. L'Ambassadeur Izben C. Williams, Représentant permanent de Saint-Kitts-et-Nevis et Monsieur Patricio Powell, Représentant suppléant du Chili ont été élu Président et Vice-président, respectivement, de la Réunion. Par ailleurs, les Délégations de l'Argentine, du Canada, du Brésil et des États-Unis ont été élues membres de la Commission de style.

Le Secrétaire exécutif au développement intégré, Monsieur Brian Stevenson, a présenté un rapport sur le partenariat pour le développement dans le cadre de l'Organisation. Il a exprimé sa conviction que l'OEA, ses États membres et son Secrétariat pourraient relever avec succès les défis que pose le développement dans la région. Dans ce contexte, et tirant profit de la restructuration qui est en cours au sein du Secrétariat général, M. Stevenson a indiqué que le SEDI appuiera les États membres pour la définition et la promotion de leurs politiques de développement de la région dans le cadre du CIDI et de ses processus ministériels et qu'il accordera son soutien et son assistance technique aux programmes de développement. La réunion a souligné l'importance qu'elle attache aux efforts déployés pour obtenir un financement extérieur, maintenir les contributions actuelles, appuyer le Fonds spécial multilatéral du CIDI (FEMCIDI) et garantir une gestion efficace et transparente des fonds.

La Réunion a demandé à la CEPCIDI d'élire quatre membres du Conseil d'administration de l'AICD et d'élire le Président et le Vice-président de la Commission exécutive permanente. Elle a reçu les offres de contribution volontaire au FEMCIDI de plusieurs États membres et approuvé les rapports suivants : Description résumée des programmes et activités en cours dans le domaine du tourisme, Rapport adressé à l'Assemblée générale en exécution de la résolution AG/RES. 1987 (XXXIV-O/04), Rapport sur la mise en œuvre des stratégies pour la mobilisation de ressources extérieures et l'élargissement des programmes de bourses d'études et de perfectionnement de l'OEA, Rapport sur les activités du Secrétariat général de l'OEA en exécution de la résolution sur le commerce et l'intégration dans les Amériques, Rapport du Groupe de travail sur le développement durable et sur le projet de Programme interaméricain de développement durable pour 2005-2007.

La Dixième Réunion ordinaire du CIDI a ensuite examiné et approuvé les résolutions ayant trait aux thèmes suivants : Renforcement des mécanismes de dialogue politique pour le développement intégré, Renforcement de la coopération technique pour le développement intégré, Renforcement du dialogue politique sur des questions de fond dans le cadre du CIDI, Pauvreté, équité et insertion sociale : Suivi de la Déclaration de Margarita, Microcrédit et microfinancement pour la création d'emplois et la réduction de la pauvreté et instruments d'aide à la cohésion sociale et à la participation de la communauté, Renforcement des micro, petites et moyennes entreprises, Examen de la relation entre le commerce, la dette et le financement, Dix-neuvième Congrès interaméricain du tourisme, Quatorzième Conférence interaméricaine des ministres du travail, Rapport sur la Deuxième Réunion des ministres et hauts fonctionnaires chargés de la culture, Rapport sur la Première Réunion de la Commission interaméricaine

du développement social, Rapport sur la Deuxième Réunion de la Commission interaméricaine de l'éducation ; Rapport sur la Première Réunion des ministres et hauts fonctionnaires chargés de la science et de la technologie, Programme interaméricain de développement durable, Délégation de pouvoirs pour l'approbation de la désignation du Secrétaire exécutif au développement intégré, Continuation de la participation aux activités du Conseil interaméricain pour le développement intégré des États membres qui n'ont pas ratifié le Protocole de Managua.

Le CIDI a également décidé au cours de cette réunion, de présenter des projets de résolution qui seront soumis à la considération de l'Assemblée générale de l'OEA, lors de sa Trente-cinquième Session ordinaire, sur les thèmes suivants : Renforcement des mécanismes de dialogue politique pour le développement intégré, Renforcement de la coopération technique pour le développement intégré, Renforcement du dialogue politique sur des questions de fond dans le cadre du CIDI, Pauvreté, équité et insertion sociale : Suivi de la Déclaration de Margarita, Microcrédit et microfinancement pour la création d'emplois et la réduction de la pauvreté et instruments d'aide à la cohésion sociale et à la participation de la communauté, Renforcement des micro, petites et moyennes entreprises, Examen de la relation entre le commerce, la dette et le financement, Dix-neuvième Congrès interaméricain du tourisme, Quatorzième Conférence interaméricaine des ministres du travail, Rapport sur la Deuxième Réunion des ministres et hauts fonctionnaires chargés de la culture, Rapport sur la Première Réunion de la Commission interaméricaine du développement social, Rapport sur la Deuxième Réunion de la Commission interaméricaine de l'éducation, Rapport sur la Première Réunion des ministres et hauts fonctionnaires chargés de la science et de la technologie, Programme interaméricain de développement durable, Délégation de pouvoirs pour l'approbation de la désignation du Secrétaire exécutif au développement intégré, Continuation de la participation aux activités du Conseil interaméricain pour le développement intégré des États membres qui n'ont pas ratifié le Protocole de Managua. Tous ces projets de résolution ont été examinés et approuvés par l'Assemblée générale en juin 2005.

Commissions spécialisées non permanentes

Les commissions spécialisées non permanentes sont des organes techniques qui apportent leur soutien au CIDI pour le traitement de questions spécialisées ou pour la mise en oeuvre de certains aspects de la coopération interaméricaine dans les domaines prioritaires du Plan stratégique. Les huit commissions, une pour chacun des secteurs prioritaires du Plan stratégique, s'occupent des domaines suivants : l'éducation, la diversification économique, l'ouverture commerciale et l'accès aux marchés, le développement social et la création d'emplois productifs, le développement scientifique et l'échange et le transfert de technologies, le renforcement des institutions démocratiques, le développement durable et l'environnement et le développement durable du tourisme.

La CEPCIDI a convoqué la réunion annuelle des Commissions spécialisées non permanentes correspondant à l'exercice de programmation du FEMCIDI 2004, qui s'est tenue du 3 au 5 mai 2005. Les 33 membres des huit commissions ont réalisé l'évaluation des projets et ont présenté leurs recommandations au Conseil d'administration de l'AICD concernant les projets qui devaient être financés ainsi que le degré de financement de chaque projet. Les CENPES ont recommandé quatre-vingt-douze projets, dont cinquante-deux multinationaux et quarante nationaux, pour un montant total de EU\$7.598.967,52. Les recommandations des CENPES ont été approuvées par le Conseil d'administration de l'AICD en juin 2005.

II. SECRETARIAT GÉNÉRAL

LE SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Le chapitre XVI de la Charte définit les fonctions et attributions du Secrétariat général, organe central et permanent de l'OEA, qui a son siège à Washington, D.C. Le Secrétaire général, élu par l'Assemblée générale, dirige le Secrétariat général, assure sa représentation légale et participe avec voix consultative à toutes les réunions de l'Organisation. Le Secrétaire général peut soumettre à la considération de l'Assemblée générale ou du Conseil permanent toute question qui, à son avis, menace la paix et la sécurité du Continent américain ou le développement des États membres. Il appartient au Secrétaire général de créer les services nécessaires au Secrétariat général; de fixer le nombre de fonctionnaires; de les nommer; de régler leurs attributions et obligations, et de fixer leurs traitements. Le Secrétaire général adjoint, élu également par l'Assemblée générale, est le Secrétaire du Conseil permanent. Il exerce des attributions consultatives auprès du Secrétaire général dont il assume les fonctions en cas d'absence temporaire ou d'empêchement définitif. Il fait office de délégué du Secrétaire général toutes les fois que celui-ci le désigne à cet effet.

BUREAU DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Conformément à l'action et à la politique arrêtées par l'Assemblée générale et aux résolutions pertinentes des Conseils, le Bureau du Secrétaire général, en application de l'article 111 de la Charte, exerce la haute direction en ce qui concerne la promotion des relations économiques, sociales, juridiques, éducatives, scientifiques et culturelles entre tous les États membres de l'Organisation.

Bureau du Secrétaire général

Durant cette dernière année, le Bureau du Secrétaire général a mené ses activités en fonction de l'agenda continental et des mandats émanés des Sommets des Chefs d'État et de gouvernement de la région, et à titre de réponse aux événements ponctuels survenus dans quelques États membres.

En termes généraux, le Bureau a appuyé et complété les efforts déployés par les divers organes, sous-secrétariats, départements et unités dans un vaste éventail de domaines, à savoir : la promotion et la défense de la démocratie, la protection des droits de la personne, la promotion de la gouvernance, la lutte contre la pauvreté et la discrimination, la conservation de l'environnement et la recherche du développement durable, la lutte contre le crime et la prévention de la criminalité, le développement de l'ordre juridique interaméricain, l'encouragement du partenariat entre les pays des Amériques, en vue de parvenir à la prospérité et au développement, la lutte contre la corruption et l'abus des drogues et la lutte contre le terrorisme.

Le Bureau a prêté un appui politique et administratif aux efforts entrepris par le Secrétaire général pour résoudre une série de différends politiques dans le Continent américain. Citons les efforts déployés pour résoudre la crise politique en Equateur, les efforts visant à faciliter la négociation d'un compromis politique entre le Gouvernement du Nicaragua et les deux principaux partis politiques, ainsi que la participation du Secrétaire général au processus de préparation des élections générales dans la République d'Haïti.

Le Bureau a également mené des recherches, préparé des projets de discours du Secrétaire général et servi de liaison avec les Missions permanentes, institutions gouvernementales et la société civile. Le Bureau a organisé les voyages du Secrétaire général au Sommet des Amériques à Mar del Plata, aux préparatifs d'investiture des Présidents de la Bolivie, du Chili, du Costa Rica et d'Haïti; à des conférences ministérielles, dans les États membres à titre officiel et à d'autres conférences internationales et d'autres événements, y compris à des réunions au siège des Nations Unies à New York.

Sur le plan administratif, le Bureau du Secrétaire général a encouragé une série de changements substantiels des modalités selon lesquelles l'Organisation assure ses finances, sa gestion son organisation, en vue de parvenir à une administration disciplinée, transparente et responsable des ressources tant humaines que financières de l'Organisation. Dans cette perspective, le Bureau a mis au point la nouvelle structure du Secrétariat général qui a été présentée par le Secrétaire général au Conseil permanent le 15 décembre 2005 par l'Instruction 05-13 (une version révisée a été soumise le 14 février 2006). La nouvelle structure organique se fonde sur une large évaluation des mandats confiés par les États membres, sur l'identification des fonctions que remplit chaque secteur du Secrétariat général pour donner suite aux mandats et aux antécédents de réorganisation. La nouvelle structure comprend quatre axes substantiels (le Secrétariat exécutif de la Commission interaméricaine des droits de l'homme, le Sous-Secrétariat des questions politiques, le Secrétariat exécutif au développement intégré et le Sous-Secrétariat de la sécurité multidimensionnelle), en sus des unités d'appui aux organes politiques (toutes relevant de la

responsabilité du Secrétaire général adjoint), le Sous-Secrétariat à l'administration et aux finances et le Département des questions juridiques internationales.

Le Bureau du Secrétaire général a encouragé la création de la Commission d'évaluation des projets, laquelle est responsable de l'évaluation et la pertinence et du bien-fondé des projets en cours et de propositions de projets qui sont présentés aux fins d'exécution à l'aide de fonds gérés par l'Organisation. Le Bureau a aussi favorisé la création de la Commission de mobilisation des ressources responsable de l'élaboration d'une stratégie intégrale pour les programmes de canalisation de fonds de l'Organisation et de l'évaluation des résultats des activités financées par des donateurs externes.

Dans le même sens, le Bureau a encouragé la création du Département de la planification, du contrôle et de l'évaluation, ayant pour fonctions de coordonner les processus de planification, de contrôle et d'évaluation du Secrétariat général, de développer et de prendre en charge les instruments permettant une gestion articulée, une programmation et un contrôle budgétaire en coordination avec le Sous-Secrétariat à l'administration et aux finances, ainsi que la gestion de l'information administrative et les statistiques institutionnelles nécessaires à la prise de décisions stratégiques.

Finalement. Le Bureau du Secrétariat général, travaillant étroitement avec le Sous-Secrétariat à l'administration et aux finances, a pu obtenir que l'Assemblée générale, réunie en session extraordinaire vers la fin de janvier 2006, adopte un barème provisoire des quotes-parts appelé à déterminer les contributions des pays membres à l'organisation durant les deux prochaines années. L'Assemblée a adopté en outre un nouveau plafond budgétaire de 81, 5 milliards de dollars pour le Fonds ordinaire, ce qui crée les conditions rendant possible la première augmentation du Fonds ordinaire de l'OEA en plus de dix ans.

Département de la planification, du contrôle et de l'évaluation

Le Département de la planification, du contrôle et de l'évaluation (DPCE) a été créé par l'Instruction 05-13 Rev. 1. Il relève du Bureau du Chef de cabinet du Secrétaire général et exerce les attributions établies dans l'Instruction 05-15 du 21 décembre 2005.

Le DPCE a pour mission de coordonner les processus de planification, de contrôle et d'évaluation du Secrétariat général, y compris des sous-secrétariats, des départements et des bureaux qui relèvent de celui-ci, de mettre au point et de gérer les instruments permettant une gestion coordonnée de ces processus, de mener à bien la programmation et le contrôle du budget, en coordination avec le Sous-secrétariat aux questions administratives et financières, et de recueillir les données nécessaires pour les statistiques institutionnelles qui sont indispensables à la prise de décisions stratégiques. Le Département fait également office de Secrétariat technique de la Commission d'évaluation des projets, créée par l'Instruction 05-11 du 31 octobre 2005, révisée le 12 janvier 2006.

Le DPCE a commencé ses activités en janvier 2006. Il est composé, à ce jour, d'un Directeur et de cinq cadres. De janvier à mars 2006, il a mené des activités dans trois domaines : l'élaboration d'instruments de planification, d'évaluation et de contrôle, la programmation du budget et l'évaluation de projets. En ce qui concerne les instruments de planification, d'évaluation et de contrôle, il a formé son personnel et mis au point des méthodologies qui lui permettront de se doter de tableaux de contrôle, de procédures de planification et de contrôle, d'évaluation de l'efficacité et d'évaluation et de suivi des projets. Le DPCE travaille actuellement à l'élaboration de ces instruments.

Dans le domaine de la programmation budgétaire, le Département a planifié et exécuté un processus de définition d'objectifs programmatiques pour chacun des Services du Secrétariat général en vue de

l'élaboration du budget 2007. Il a réalisé dix ateliers auxquels ont participé plus de 120 fonctionnaires du Secrétariat général. Ce processus a utilisé la méthode mise au point par le DPCE qui établit le cadre pour le classement des buts par produits, processus et sous-processus, lesquels correspondent pour l'essentiel aux mandats de l'Organisation. Ces travaux ont jeté les bases pour l'élaboration du Plan opérationnel annuel (POA), qui constitue la première étape du processus de planification stratégique de l'Organisation. Le Département a également participé à tout le processus de présentation du projet de Programme-budget pour 2007 par le Secrétaire général aux organes politiques de l'Organisation, ainsi qu'aux discussions qui ont suivi, et il a contribué au processus avec des informations programmatiques, ce qui constitue une première dans la programmation budgétaire de l'OEA.

Par ailleurs, dans le domaine de l'évaluation des projets, le Département a fourni des services techniques de secrétariat à la Commission d'évaluation des projets (CEP) pendant les cinq réunions tenues par cette entité. Il a créé et installé un groupe de travail en appui à la CEP, dont il coordonne les travaux. Ce groupe de travail a tenu quatre réunions à ce jour et le DPCE a examiné une trentaine de projets dont il a évalué la pertinence et l'utilité conformément aux mandats émanés des organes politiques. Il a également mis au point des instruments d'appui à l'intention de la CEP et de son groupe de travail, tels que, entre autres, la conception de profils de projets pour la présentation des propositions à la CEP et l'élaboration d'un instrument pour analyser la pertinence des projets présentés. Il développe également une base de données qui servira à gérer les informations relatives aux projets de l'Organisation.

Département des services juridiques

Le Département des services juridiques (DAL) a été créé par l'Instruction 05-13 Rev. 1. Il relève du Bureau du Chef de cabinet du Secrétaire général, et prête des services juridiques dans les domaines qui relèvent de sa compétence.

Consultations

Selon son registre, le Département des services juridiques (DAL) a répondu par écrit, de mars 2005 à février 2006, à 964 consultations émanées des différents Services du Secrétariat général, des organes politiques et des délégations des États membres. Sur ces 964 consultations, 441 ont été des avis juridiques et 326 des révisions d'accords. Les principaux utilisateurs institutionnels de ses services ont été : le Sous-secrétariat aux questions administratives et financières (250), le SEDI (197), le Sous-secrétariat aux questions politiques (170), le Sous-secrétariat à la sécurité multidimensionnelle (87), le Bureau du Secrétaire général (52), le Bureau du Secrétaire général adjoint (43) et le Département des relations extérieures (21).

Services conseil au Secrétariat général

Le Département a collaboré à la rédaction et à la révision d'instruments normatifs, y compris les Instructions sur la « Restructuration du Secrétariat général », le Département des questions juridiques internationales et le Bureau du Conseiller juridique du Secrétaire général, le Transfert de la fonction de coordination des bureaux hors siège au Bureau du Secrétaire général adjoint, la Création de la Commission d'évaluation des projets, l'Engagement de fonctionnaires spécialisés et de consultants indépendants qui prêteront des services professionnels au Secrétariat de l'Institut interaméricain de l'enfance et de l'adolescence, et au Secrétariat permanent de la Commission interaméricaine des femmes : Mesures visant à obtenir une représentation géographique plus équitable, la Création de la Commission de mobilisation des ressources, les Fonctions du Département de la planification, du contrôle et de l'évaluation et le Processus de négociation, préparation, révision, signature et enregistrement des accords par le Secrétariat général.

Il a collaboré à l'élaboration des directives du Secrétaire général sur le Respect des normes générales, des règlements administratifs, budgétaires et financiers qui régissent le fonctionnement du Secrétariat général et des directives relatives aux contrats à la tâche pour l'exécution de projets financés par des ressources extérieures.

Le Département a participé aux réunions organisées par le Secrétaire général adjoint en vue de la prochaine Assemblée générale et lui a fourni des services conseil sur d'autres questions.

Il a conseillé le Chef de cabinet du Secrétaire général à propos de questions administratives et de travail en rapport avec l'IIN et à propos d'autres questions.

Il a collaboré avec la Mission spéciale de l'OEA en Haïti à la préparation, à la coordination, à la supervision et à la remise des cartes d'électeurs aux autorités haïtiennes et au processus d'appel d'offres et de sélection des sociétés qui ont fait des soumissions pour des biens et des services liés à ces cartes d'identification des électeurs.

Il a coopéré avec le SEDI à la rédaction et à la négociation d'accords avec les bailleurs de fonds pour le financement de l'exécution de projets spécifiques ainsi qu'à la préparation d'accords types pour l'exécution des projets. Il a collaboré à la préparation des documents relatifs à la quatrième étape du Projet de reconstruction de logements au Honduras et participé à l'appel d'offres concernant cette étape du Projet. Il a révisé le format des accords relatifs aux projets financés par le FEMCIDI.

Il a conseillé le Secrétariat exécutif de la CIDH pour la révision des accords conclus avec les bailleurs de fonds pour l'exécution des projets et pour des questions de travail.

Le DAL a collaboré avec le Département pour la promotion de la démocratie à la révision des accords concernant les privilèges et immunités, les contrats pour les missions d'observation des élections dans des pays comme la Bolivie, le Guyana, le Pérou, le Suriname, Saint-Vincent-et-Grenadines et le Venezuela, les projets d'automatisation du vote électronique, de modernisation de l'État et de promotion de la participation citoyenne aux processus électoraux. Il a également collaboré avec la Mission d'appui au processus de paix en Colombie à la révision des contrats.

Il a coopéré avec le Département du développement durable à la rédaction et à la négociation d'un amendement à la convention relative au projet sur le Système aquifère guarani, financé par la Banque mondiale, aux réponses données à des consultations en matière de travail, à la révision des contrats passés avec les fournisseurs du projet « Réseau interaméricain d'information sur la biodiversité ».

Il a conseillé la Section du tourisme et de la petite entreprise pour la demande et l'obtention de l'enregistrement de deux marques auprès du Bureau d'enregistrement des marques et des brevets des États-Unis.

Il a dispensé des services conseil au Sous-secrétariat aux questions administratives et financières pour la négociation et la rédaction de différents documents, tels que les contrats de bail des bureaux du Bâtiment GSB et les contrats pour la rénovation du Bâtiment principal. Il l'a également conseillé sur des questions administratives et financières liées à l'interprétation des normes et leur application dans des cas concrets, telles que les demandes d'audience et de réexamen, les indemnités de rapatriement et les politiques du personnel. Il l'a conseillé sur l'application de l'Accord sur le remboursement des impôts signé avec le pays hôte. Il a participé à la rédaction des instructions sur l'interdiction du harcèlement en milieu de travail et la protection des dénonciateurs, des informateurs et des témoins au sein du Secrétariat général. Il prête actuellement des services conseil au Département des ressources humaines pour la formation des

enquêteurs et des conseillers s'occupant des affaires de dénonciation de harcèlement sexuel et professionnel.

Il a collaboré à la rédaction et à la révision des mémorandums administratifs relatifs à la politique concernant l'utilisation des contrats à la tâche, la révision du format de ces contrats, les règlements et les procédures pour l'utilisation des logiciels pour lesquels le Secrétariat général possède une licence d'utilisation, les procédures administratives et les politiques pour les services dispensés par le Bureau des services informatiques et technologiques, la responsabilité des fonctionnaires autorisés à engager les fonds du Secrétariat général, la politique et les procédures en matière de téléphones portables. Il a mené les négociations pour le transfert du Plan de retraite 401 (m) à de nouveaux fiduciaires et administrateurs.

Le DAL a collaboré avec le Bureau de l'Inspecteur général à la révision des termes de référence des contrats en vue de la réalisation d'inspections dans les États membres et à la préparation des réponses données à des consultations. Il a également participé à des vérifications portant sur des projets et des affaires ainsi qu'à des enquêtes auxquelles il a fourni les fondements juridiques indispensables.

Il a conseillé des entités à but non lucratif, telles que la Fondation pour les Amériques, la Fondation d'études interaméricaines pour la simulation de l'Assemblée générale de l'OEA et le Fonds des jeunes entrepreneurs des Amériques (YABT) sur des questions fiscales et sociétares.

Il a participé à plusieurs commissions du Secrétariat général en tant que membre et/ou en tant que consultant, notamment les Comités des assurances, de sélection et d'adjudications, des publications, des ventes, le Conseil des fiduciaires du Fonds de prévoyance et le Fonds commémoratif de bienfaisance Leo Rowe.

Services consultatifs aux organes politiques

Le Département a fourni des services consultatifs aux réunions de l'Assemblée générale et du Conseil permanent, principalement sur des questions administratives, budgétaires, de travail et de procédure. Il a conseillé le Conseil permanent et la CAAP, notamment pour la préparation de projets de résolution, la création d'un guide pour l'utilisation des fonds du sous-programme pour les conférences et les travaux visant à trouver une solution au problème de l'augmentation des quotes-parts des États membres. Il a conseillé la CAAP et la CEPCIDI à propos d'éventuelles solutions au déséquilibre financier du Programme de bourses.

Il a conseillé le CIDI, la CEPCIDI et le Conseil d'administration de l'AICD au sujet de questions de normes et de procédures, y compris la préparation du Plan de partenariat pour le développement.

Il a conseillé la CICAD pour des activités liées à ses programmes d'évaluation multilatérale, de développement juridique, de contrôle des armes à feu et de lutte contre le blanchiment des avoirs, ce qui a inclus la participation à des séances ordinaires et à des réunions des groupes spécialisés, des groupes d'experts gouvernementaux sur le processus d'évaluation des politiques en matière de drogues et de blanchiment des avoirs ainsi qu'à des manifestations internationales sur le contrôle du trafic illicite des armes à feu et des munitions. Il a fourni une assistance technique à plusieurs États membres, révisant des avant-projets de lois sur le contrôle du trafic et de la consommation abusive des drogues, le blanchiment des avoirs et le commerce illicite des armes à feu et des munitions.

Il a élaboré des projets de résolution pour la CITEL et conseillé son Secrétariat sur des thèmes liés à la formulation du projet de budget, à l'utilisation des fonds spécifiques, à l'application de la Convention

interaméricaine sur le permis international de radio-amateur et à la nature juridique des mandats émanés du processus des Sommets.

Il a collaboré avec l'Assemblée générale des délégués de la CIM.

Il a conseillé l'IIN pour l'application de son Statut, de son Règlement et de son Plan stratégique.

Il a collaboré avec l'Organisation interaméricaine de défense (JID) et la Commission sur la sécurité continentale du Conseil permanent à la modification des documents appelés à normaliser le lien juridique entre l'OEA et la JID. Il a coopéré avec la JID et avec le Collège interaméricain de défense à des révisions de contrats.

Il a conseillé la Commission générale et la Commission sur la gestion des Sommets interaméricains.

Il a conseillé la Direction générale de l'IICA sur l'établissement d'un nouveau système de notation du personnel, de la rémunération au mérite et de privilèges et immunités. Il a conseillé le Comité exécutif et la Commission consultative spéciale sur des questions administratives

Il a collaboré avec la Commission des retraites et des pensions à la rédaction de nouvelles dispositions applicables en cas de divorce et à la rédaction des directives concernant la participation du Secrétaire-trésorier du Fonds des retraites et des pensions au Comité administratif du Plan 401 (m).

Il a conseillé la Commission du Fonds Rowe sur la politique de recouvrement des impayés.

Litiges

Le Département a dispensé des conseils au moment où des décisions étaient prises afin d'éviter des litiges. Il a conseillé les fonctionnaires chargés des audiences et le Comité de réexamen en vue de trouver des solutions aux conflits du travail, en gardant présent à l'esprit l'intérêt supérieur du Secrétariat général. Il est parvenu à des accords de règlement extrajudiciaire, ce qui a évité des actions en justice contre l'Organisation.

Département des relations extérieures

Le Département des relations extérieures a été créé par l'Instruction 05-13 Rev. 1. Il est rattaché au Bureau du Chef de cabinet du Secrétaire général et exerce les fonctions prévues dans l'Instruction 05-15 du 21 décembre 2005. Il a pour mission de conseiller les différents Services du Secrétariat général ainsi que les organes directeurs pour toutes les activités se rapportant aux relations extérieures, de promouvoir et d'entretenir les contacts avec les États Observateurs permanents, les organisations non gouvernementales, les établissements universitaires, le pays siège de l'Organisation, le secteur privé et les entités à but non lucratif, entre autres. Des renseignements détaillés au sujet des activités des Observateurs permanents figurent au chapitre VI du présent Rapport.

La Chaire des Amériques

La Chaire des Amériques a été créée par la résolution 870 du Conseil permanent en septembre 2004, afin d'enrichir les débats continentaux sur les principaux thèmes inscrits à l'agenda interaméricain, et elle a été installée officiellement en janvier 2005, grâce au soutien de l'Université San Martín de Porres. Cette initiative consiste en des conférences mensuelles au cours desquelles des personnalités notoires, mondialement reconnues, partagent leurs connaissances et leurs expériences avec le grand public. Chaque

chaire est suivie d'un panel d'experts où des spécialistes des thèmes traités pendant la conférence échangent des commentaires sur la dissertation. En 2005, la Chaire a bénéficié de la présence d'orateurs prestigieux, comme l'ex-Président des États-Unis, Jimmy Carter, l'ex-Président de la Banque interaméricaine de développement, Enrique Iglesias, le président de la Cour pénale internationale, Philippe Kirsch, l'ancien Secrétaire adjoint au Trésor pour les questions internationales, John Taylor, le Prix Nobel de littérature, Derek Walcott, le Président de la Société interaméricaine de presse, Alejandro Miró Quesada, le Secrétaire général de l'OEA, José Miguel Insulza, l'ex-chef du gouvernement espagnol, Felipe González, le Directeur honoraire de l'Organisation panaméricaine de la santé, George Alleyne et le Vice-Président du Congrès national de la République populaire de Chine, Cheng Siwei.

À partir des douze conférences annuelles de la Chaire des Amériques, le Département a élaboré d'autres programmes spéciaux qui ont été transmis par la Voz de las Américas, HITN et EDUSAT. Il s'agissait de transmissions différées des chaires mensuelles, suivies de tables rondes auxquelles participaient des membres de la communauté diplomatique de Washington et des professeurs universitaires reconnus qui faisaient part de leurs réflexions sur les conférences. Au cours de cette période, l'accord signé avec l'Université San Martín de Porres a été renouvelé et prévoit la réalisation de douze chaires additionnelles en 2006.

Programme de simulation de l'Assemblée générale de l'OEA (MOAS)

Le Programme de simulation de l'Assemblée générale de l'OEA à l'intention des étudiants (MOAS) a été transféré du Département des conférences et réunions au Département des relations extérieures et de la mobilisation des ressources en janvier 2005. Le Département s'est efforcé d'étendre les activités de ce Programme, afin d'organiser, chaque année, plus d'une simulation à l'intention des universités et des collèges. Conformément à cette approche, en mars 2005, il a engagé des conversations avec la Fundación Global Democracia y Desarrollo (FUNGLODE) et l'Association des Nations Unies en République dominicaine (ANU-RD), puis des négociations avec le Gouvernement dominicain. En septembre 2005, le Président de la République dominicaine, M. Leonel Fernández, le Secrétaire général de l'OEA et les représentants de FUNGLODE et d'ANU-RD, ont signé un accord pour la réalisation de la simulation de la Vingt-troisième Session ordinaire de l'Assemblée générale de l'OEA, à Santo Domingo, en mars 2006, avec la participation d'universités du Continent américain. Par ailleurs, il a engagé des conversations avec l'Université du Nord, de Barranquilla (UNINORTE), en vue de la réalisation d'une simulation de l'Assemblée générale de l'OEA, à laquelle participeront des universités du Continent américain, à Barranquilla (Colombie), en octobre 2006. En octobre 2005, un Mémoire d'accord a été signé avec l'Institut interaméricain de diplomatie (IAID), par lequel le Bureau de la mobilisation des ressources coparrainerait la simulation à l'intention des universités qui a lieu tous les ans à Washington. Du 30 novembre au 3 décembre s'est tenue à Washington, la simulation de la Vingt-quatrième Session ordinaire de l'Assemblée générale pour les lycées et collèges à laquelle ont participé près de 370 étudiants secondaires en provenance principalement des États-Unis, mais également des délégations de Porto Rico et de la République dominicaine, qui ont représenté 33 pays membres de l'OEA. Par ailleurs, le Département a engagé des négociations avec l'Université San Martín de Porres du Pérou en vue de réaliser une simulation nationale pour les étudiants de 5^{ème} année de l'enseignement secondaire, en septembre 2006, à Lima. Il a également établi des contacts avec la Surintendance des écoles publiques de Washington, D.C. afin que ces écoles participent à la simulation de 2006. Le Département a fait connaître le Programme MOAS en envoyant des lettres d'information à 70 universités des États-Unis, en le présentant aux universités pendant les « visites guidées » de l'OEA, en mettant au point un nouveau site web sur le MOAS qui sera lancé au premier semestre 2006, en élaborant 4.000 brochures d'information sur le MOAS (en anglais et en espagnol) distribuées dans les universités et les établissements secondaires et en publiant une page en couleur sur le MOAS sur la quatrième de couverture de l'édition d'avril 2006 du Magazine « Américas » .

Programme de divulgation

Le Programme de divulgation des audiences extérieures du Département a accueilli 4.088 visiteurs et organisé 226 réunions de divulgation en 2005, principalement pour donner des informations sur les activités menées par l'Organisation dans les domaines concernant le renforcement de la démocratie et du libre-échange, la promotion et la protection des droits de la personne, la sécurité multidimensionnelle et le développement durable, notamment. De même au cours de la période sur laquelle porte le présent rapport, le Département a commencé un projet spécial de divulgation, en collaboration avec la Banque mondiale et le Fonds monétaire international, afin de faire mieux connaître le rôle des institutions multilatérales dans le contexte mondial. Les visites réalisées par des groupes extérieurs à l'OEA ont progressé de neuf pour cent par rapport à l'année précédente.

Autres activités

En exécution de la résolution 2121, adoptée par l'Assemblée générale de l'OEA, à sa Trente-cinquième Session ordinaire, tenue à Fort Lauderdale (Floride) en juin 2005, le Département des relations extérieures a organisé, conjointement avec le Ministère-secrétariat général du Gouvernement du Chili, à Santiago du Chili, les 17 et 18 août, la Rencontre des porte-parole gouvernementaux des États membres de l'OEA. Ce séminaire avait pour but d'examiner, à travers des discussions dynamiques et des exposés faits par des experts, des thèmes concernant la liberté d'expression et l'accès à l'information publique dans la région. La rencontre a été inaugurée par le Président du Chili, Ricardo Lagos, par le Secrétaire général de l'OEA, José Miguel Insulza, par le Secrétaire général de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), José Luis Machinea, et par le Ministre-secrétaire général du gouvernement, Osvaldo Puccio.

Le Département a organisé une conférence afin d'analyser les résultats des données du Latinobarómetro 2005, institution qui depuis plus de dix ans réalise des enquêtes en Amérique latine et dans les Caraïbes sur la confiance du public à l'égard des institutions démocratiques dans les pays de la région et sur la manière dont celui-ci les perçoit. Le Secrétaire général de l'OEA et le Président de la Banque interaméricaine de développement (BID), Luis Alberto Moreno, ont présidé cette conférence. Marta Lagos, Directrice exécutive de Latinobarómetro, a présenté les résultats des enquêtes menées dans dix-huit pays d'Amérique latine et M. Robert Worcester, membre du Conseil consultatif international de Latinobarómetro, a examiné les résultats des enquêtes réalisées dans six pays des Caraïbes. Par ailleurs, Enrique García, Président de la Société andine de développement (CAF) et Peter Hakim, Président du Dialogue interaméricain, ont formulé des commentaires sur les présentations faites par Mme Lagos et M. Worcester.

Département de la presse et des communications

Le Département de la presse et des communications a été créé par l'Instruction 05-13 Rev. 1. Il est rattaché au Bureau du Chef de cabinet du Secrétaire général et exerce les fonctions établies dans l'Instruction 05-15 du 21 décembre 2005. Il a pour mission de renseigner les médias sur les activités du Secrétaire général, du Secrétaire général adjoint et du Conseil permanent, de positionner l'OEA en tant que forum continental de débat politique, qui est présente dans la conjoncture politique des États membres, et qui remplit un rôle important dans le règlement des crises en Amérique latine et dans les Caraïbes.

Depuis août 2005 jusqu'à ce jour, le Département de la presse et de la communication, s'appliquant à encourager la prise en considération par les médias du Continent américain de la mission et des objectifs que s'est fixés l'Organisation des États Américains, a intensifié la production de matériels journalistiques

avec un contenu plus pertinent, et amélioré ses relations avec les médias du Continent afin de redonner à l'OEA la place qu'elle avait perdue.

Doté d'une structure simple, le Département a conservé les sections de la Presse écrite, de la Radio et de la Télévision, développé le Bureau de diffusion sur l'Internet, amélioré la diffusion des photographies, réorienté le profil du Magazine Américas et approfondi le traitement quantitatif et qualitatif de l'information dans toutes ces sections. Compte tenu des ressources limitées dont il dispose pour la radio et la télévision, sections qui exigent une technologie conforme à celles qui sont utilisées actuellement, il a accordé la priorité au travail réalisé avec la presse écrite, afin de s'appuyer ensuite sur cette section, une fois que la présence et les opinions de l'Organisation seront bien assises, pour renforcer les autres sections.

Il s'est fait une place aussi bien dans les médias numériques que dans la presse écrite. La constatation est facile à faire, il suffit de visiter les Newsclips ou les Nouvelles de l'OEA sur le site web de l'Organisation. Les déclarations, les opinions et l'image institutionnelle de l'OEA sont présentes dans les médias.

Le Département a assuré une couverture importante des missions d'observation des élections et des négociations engagées par l'OEA afin de chercher des solutions aux crises qui se sont produites dans les pays du Continent américain. La demande considérable d'information que suscite aujourd'hui l'OEA oblige le Département à travailler en étroite collaboration avec les médias, aussi bien depuis le siège, à Washington, que depuis les pays où se rendent les missions et/ou les fonctionnaires de l'Organisation. Le Nicaragua, Haïti, la Bolivie, l'Équateur, le Venezuela et le Pérou ont connu des processus politiques qui ont fait la une des journaux et où l'OEA a non seulement rempli un rôle prédominant, mais aussi n'est pas passée inaperçue, a été présente et a retenu l'attention des médias.

Le Département, adoptant une stratégie souple et directe, a choisi d'élaborer des communiqués de presse plus longs sur les audiences du Secrétaire général, du Secrétaire général adjoint et sur les réunions du Conseil permanent. Il coordonne des interviews et des conférences de presse à partir de l'agenda public de ces entités. Il est passé d'un style qui se limitait à fournir un renseignement à un autre style qui privilégie la fourniture d'un plus grand nombre d'éléments d'information et les replace dans leur contexte. C'est ainsi que les concepts sur le renforcement institutionnel, la gouvernance, le perfectionnement du système démocratique et l'observation des processus électoraux ainsi que les missions menées en Haïti, ont été diffusés avec succès.

Dans ce contexte, compte tenu de l'hypothèse que l'objectif de repositionner l'Organisation dans les médias implique, dans une grande mesure, de leur remettre des informations d'une manière transparente, le Département a mis au point de nouveaux mécanismes propres à projeter comme il se doit l'image de l'Organisation. Ainsi, il organise des rencontres entre des groupes de journalistes sélectionnés et le Secrétaire général, avant les événements où l'OEA va remplir un rôle de premier plan, pour qu'ils aient un cadre d'information générale. En outre, les spécialistes du Département entretiennent des contacts permanents avec un grand nombre de journalistes qui recherchent de plus en plus le point de vue de notre Organisation. Le Département a pour politique de satisfaire toutes les demandes, même s'il n'est pas toujours en mesure de le faire, car cela suscite un courant de bonne volonté, qui s'avère important, entre l'institution et les médias.

Dans le contexte des missions d'observation des élections et des voyages du Secrétaire général et du Secrétaire général adjoint – en particulier au Pérou, au Venezuela et en Haïti – le Département a rempli un rôle important dans la diffusion des activités menées par l'OEA. Les communiqués de presse et l'établissement de contacts avec la presse de chaque pays, réalisés depuis Washington, sont un élément

clé du flux d'information généré de la sorte. Il faut ajouter à cela les contacts noués avec les médias locaux.

En ce qui concerne le site web de l'OEA, le Département de la presse et des communications a présenté un projet de centralisation administrative de l'information dans le but de coordonner l'accès aux matériels que contient ce site, de fixer les critères pour y poster des documents et d'uniformiser le message de l'Organisation en accord avec les critères de ses plus hautes autorités. Il est impératif d'ordonner et de coordonner les contenus du site, dans les plus brefs délais, dans le cadre d'une nouvelle architecture d'information électronique.

En ce qui concerne les photographies, le Département a réussi à augmenter considérablement le nombre de matériels photographiques distribués aux médias. Les matériels photographiques sont non seulement placés sur le site web de l'OEA mais ils sont également envoyés aux médias, en fonction du thème et du pays. Le Département a instauré le système de « photos et légende de photo » pour couvrir les manifestations où une image se suffit à elle-même. Ce système a eu de bonnes répercussions et est utilisé par les médias de tous les pays membres.

Pour ce qui est de la technologie dont dispose le Département, elle devrait être modernisée, afin d'améliorer la transmission technique avec les médias dans les secteurs de la radio et de la télévision, de permettre l'envoi rapide de dépêches par l'Internet pendant les voyages du Secrétaire général et du Secrétaire général adjoint, et il faudrait également équiper la salle de presse destinée aux journalistes extérieurs qui viennent au siège de l'OEA pour couvrir les informations émanées de l'OEA.

On peut affirmer, à en juger par le flux d'informations recueillies sur les Newsclips (produit de diffusion quotidienne qui collecte les informations ayant trait à l'OEA et met l'accent sur les informations locales les plus importantes dans les 34 pays membres) que le discours de l'Organisation est désormais présent dans la presse du Continent américain. Ce que dit l'OEA, aujourd'hui, constitue une information journalistique recherchée et publiée.

Bureau du protocole

Le Bureau du protocole a été créé par l'Instruction 05-13 Rev. 1. Il est rattaché au Bureau du Chef de cabinet du Secrétaire général et offre un appui pour les questions qui relèvent de sa sphère de compétence.

Le Bureau du protocole, au cours de la période sur laquelle porte le présent rapport, a continué de coordonner les cérémonies officielles des organes politiques de l'Organisation, du Conseil permanent, du Secrétaire général et du Secrétaire général adjoint et des départements du Secrétariat général. Il a assuré la liaison entre les missions permanentes et le Département d'État pour les questions concernant les enregistrements, les visas du personnel des missions ainsi que les privilèges et immunités du personnel diplomatique des missions. Il a également organisé et coordonné l'utilisation du Bâtiment principal pour des cérémonies protocolaires ou des événements sociaux ou culturels et tenu à jour l'Annuaire des missions. Parmi les activités menées par le Bureau, il convient de souligner plus particulièrement celles mentionnées ci-après :

Il a organisé des séances protocolaires à l'occasion des visites des Présidents du Honduras, de la République dominicaine et du Guyana. Il a organisé des cérémonies et des séances protocolaires à l'occasion du Jour des Amériques, de la célébration de l'anniversaire de naissance du Libertador Simon Bolívar, et de la commémoration de la Découverte de l'Amérique – Rencontre de deux mondes. Le Bureau a coordonné la présentation des lettres de créances des Représentants permanents de la République dominicaine, de l'Équateur, du Brésil, du Pérou et du Nicaragua et les visites de courtoisie

des Représentants de plusieurs pays Observateurs permanents. Il a organisé des réceptions d'adieux pour les Ambassadeurs du Mexique, du Pérou et de l'Uruguay et pour le Secrétaire général adjoint, Luigi Einaudi. Il a élaboré et envoyé des lettres de félicitations aux Représentants permanents et aux Observateurs permanents à l'occasion de la fête nationale de leurs pays. Il a organisé les cérémonies d'investiture du Secrétaire général et du Secrétaire général adjoint.

Il a également organisé 12 « Semaines des pays ». Dans le cadre de ce programme, les pays membres et les pays observateurs disposent d'une semaine pour organiser des manifestations culturelles ou éducatives. Il a prêté son appui à l'organisation de 4 expositions de peinture et de 4 récitals sans rapport avec le programme des Semaines des pays. Il a prêté son appui, en matière de protocole, à tous les vernissages des expositions organisées par le Musée d'art des Amériques. De même, toutes les cérémonies de signature, de dépôt ou de ratification de protocoles et d'autres accords entre l'OEA et ses pays membres ont été organisées par ce Bureau. Pendant l'Assemblée générale qui s'est tenue à Fort Lauderdale, il a organisé plusieurs réunions de travail et une grande réception offerte par le Secrétaire général à près de 800 invités.

En ce qui concerne l'administration du Bâtiment principal, au cours de l'année, plus de 200 réceptions, déjeuners, dîners et conférences ont été donnés. Le montant des recettes escomptées au titre de la location de l'immeuble en 2005 a été d'environ EU\$90.000. Compte tenu du fait que la Salle Simon Bolívar est en cours de rénovation et que la Salle des Amériques est utilisée par le Conseil permanent pour toutes ses réunions, la Salle des Amériques n'a pas été louée aussi souvent que les années précédentes. Le Bureau du Protocole a collaboré étroitement à l'organisation et au déroulement du Festival gastronomique des Amériques et de la réception de Noël offerte par l'Organisation des femmes des Amériques (OMA) qui réunit les épouses des ambassadeurs accrédités auprès de l'OEA, à l'occasion de l'inauguration de l'arbre de Noël. Tout au long de l'année, il a prêté son appui à cette Organisation. Il a organisé et coordonné, en outre, les manifestations officielles suivantes : 7 petits-déjeuners, 12 déjeuners et 15 réceptions.

D'autre part, le Bureau du protocole a révisé et traité, avant de les transmettre au Département d'État, près de 4.000 requêtes adressées par les missions permanentes et leur personnel. Ces requêtes avaient pour objet des accréditations, l'obtention, le renouvellements et des changements de visas, des prorogations de séjours, des permis de travail et leur renouvellement, l'importation et l'acquisition d'articles en franchise, l'obtention et le renouvellement des cartes d'exonération d'impôts et des permis de conduire, les requêtes liées à l'enregistrement des voitures, au renouvellement des vignettes, à la vérification des assurances et à la vente ou à l'exportation des véhicules. Il a également fait les démarches nécessaires à l'obtention de visas pour de hauts fonctionnaires de l'OEA et a rédigé les lettres de demande de permis de conduire pour le personnel de l'OEA et le personnel non diplomatique des missions permanentes. Il a également assuré la liaison entre l'Escort Service du Département d'État et les lignes aériennes lors des voyages du Secrétaire général.

Le Bureau a mis à jour et publié sur l'Intranet de l'OEA l'« Annuaire des missions, des Chefs d'État, des hauts fonctionnaires gouvernementaux, des organes de l'OEA et des organismes affiliés ». Il a coordonné avec la firme qui publie l'annuaire «Official Diplomatic Directory » l'inclusion des informations relatives aux missions et au Secrétariat général dans cette publication, qui sera publié en 2006. Il a tenu à jour le calendrier mensuel des activités organisées dans le Bâtiment principal.

Département des sommets

Le Département des Sommets (DEC) a été créé par l’Instruction 05-13 Rev. 1. Il relève du Bureau du Secrétaire général et dispense des services dans les domaines qui relèvent de sa compétence.

Sommets des Amériques

Depuis le Troisième Sommet des Amériques, et en exécution de plusieurs résolutions, le DEC fournit un appui technique et logistique au Groupe de travail sur l’évaluation de la mise en oeuvre des initiatives des Sommets (GRIC), gère le Réseau d’information des Sommets des Amériques, est le dépositaire de la mémoire institutionnelle du processus des Sommets, met à jour les informations sur les activités de suivi des mandats approuvés par les Chefs d’État et de gouvernement des Amériques, coordonne la participation de la société civile aux activités de l’OEA et au processus des Sommets, préside le Groupe de travail mixte sur les Sommets et fournit toutes les informations que lui demandent les pays sur le processus des Sommets.

Le DEC a apporté un appui aux réunions du GRIC pour la préparation du Quatrième Sommet des Amériques. Cet appui a consisté, en plus des aspects logistiques et techniques des réunions, à compiler les rapports nationaux présentés par les pays sur la mise en oeuvre des mandats des Sommets. Les travaux de préparation du Quatrième Sommet ont été dirigés par l’Argentine, en sa qualité de Présidente du GRIC et de pays hôte du Sommet, avec le soutien technique de ce Secrétariat. Le GRIC a tenu huit réunions au cours de cette période, pendant lesquelles ont été négociés la Déclaration et le Plan d’action de Mar del Plata, et le DEC lui a apporté son appui technique et logistique, transmettant les documents pertinents aux coordonnateurs nationaux, traduisant les documents et les diffusant sur le site Web réservé aux gouvernements des États membres.

Il a appuyé la coordination des réunions ministérielles et des autres réunions sectorielles du processus des Sommets et coordonné la participation de la société civile à ces réunions. Il s’est agi des réunions suivantes : Quatorzième Réunion interaméricaine au niveau ministériel sur la santé et l’agriculture, la Trente-septième session ordinaire de la CICAD, la Réunion des ministres de la santé et de l’environnement, la Quatrième Réunion des ministres de l’éducation, la Réunion des ministres de l’agriculture et de la vie rurale, et la Quatorzième Conférence interaméricaine des ministres du travail.

Le DEC assure également les services de secrétariat du Groupe de travail mixte sur les Sommets, composé de douze organismes. Il est chargé d’en coordonner les activités. Ce Groupe de travail a tenu 5 réunions en 2005 : le 3 février, le 9 mars, le 8 juin, le 7 septembre et le 4 novembre.

Il a organisé le séminaire intitulé « Contributions du Groupe de travail mixte au Quatrième Sommet des Amériques », qui s’est tenu le 7 septembre 2005, à Buenos Aires (Argentine) pour identifier des initiatives concrètes qui pourraient être prises en considération dans le Plan d’action de Mar del Plata et faciliter les échanges d’opinions entre les coordonnateurs nationaux des Sommets et les représentants des institutions à propos des répercussions, du suivi et de la mise en oeuvre des mandats du Quatrième Sommet des Amériques. Le Groupe de travail a présenté aux Chefs d’État et de gouvernement, pendant le Quatrième Sommet, le rapport « Progrès des Sommets des Amériques : résultats institutionnels ».

D’autre part, dans le cadre du Quatrième Sommet, s’est déroulée, à l’invitation du Secrétaire général de l’OEA et du Président de la BID, la Troisième Réunion des Chefs d’organismes, qui ont procédé à des échanges d’idées sur le rôle et les contributions de leurs institutions au processus de suivi des Sommets.

Dans le but de diffuser des informations sur la mise en oeuvre des mandats des Sommets et en préparation du Quatrième Sommet des Amériques, le DEC a organisé huit manifestations et publié quatre éditions du bulletin électronique « Las Cumbres de las Américas Informan » en mars, en mai et en juillet 2005 et en

janvier 2006. En outre, il a présenté aux Chefs d'État et de gouvernement pendant le Quatrième Sommet les rapports intitulés « Progrès des Sommets des Amériques : résultats nationaux » et « Progrès des Sommets des Amériques : résultats institutionnels » sur la mise en œuvre des mandats contenus dans le Plan d'action de Québec et la Déclaration de Nuevo León. Afin de favoriser la diffusion des informations sur le processus des Sommets, il a fait une série d'exposés sur les préparatifs du Quatrième Sommet dans plusieurs États membres (la République dominicaine, la Barbade, les Bahamas, le Costa Rica, le Venezuela, Sainte-Lucie (OECS) et Trinité-et-Tobago), devant des unités techniques de l'OEA (la CICAD, le Bureau de l'éducation, de la science et de la technologie) et l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA).

Le DEC a mobilisé des ressources financières provenant d'États membres (l'Argentine, le Brésil, le Canada, le Chili, El Salvador, les États-Unis, le Mexique, Trinité-et-Tobago, le Nicaragua et le Guyana), de membres du Groupe de travail mixte sur les Sommets (la BID et la CAF) et d'agences gouvernementales de développement comme l'Agence canadienne de développement international (ACDI), l'Agence de développement international des États-Unis (USAID) et l'Open Society Institute.

Appui à la Commission sur la gestion des Sommets interaméricains et la participation de la société civile aux activités de l'OEA

Le DEC fournit un appui technique à cette Commission. Il est chargé de coordonner la participation de la société civile aux réunions de cette entité et de tenir le registre des organisations non gouvernementales accréditées auprès de l'Organisation. À cet effet, pendant la période couverte par le présent rapport, il a fourni un appui technique aux cinq réunions de cette Commission, en préparant des rapports, la version préliminaire de son plan de travail, l'analyse des demandes d'accréditation d'organisations non gouvernementales et a coordonné l'accréditation de 36 organisations de la société civile qui participeront aux activités de l'OEA, en tenant compte pour cela des « Directives régissant la participation des organisations de la société civiles aux activités de l'OEA ».

Société civile

Dans le cadre de la Trente-cinquième Session ordinaire de l'Assemblée générale, le DEC a organisé un dialogue entre les représentants de plus de 150 organisations non gouvernementales, le Secrétaire général et plusieurs Ministres des affaires étrangères qui a examiné le rôle de la société civile dans la préparation du Quatrième Sommet des Amériques. Dans le but de renforcer les relations de la société civile avec le processus des Sommets ainsi que sa participation à ceux-ci, le Secrétariat a tenu à jour le site web consacré à cette question. Il a également actualisé la base de données sur les organisations non gouvernementales accréditées auprès de l'OEA.

Le DEC a également appuyé la participation de représentants de la société civile aux réunions ministérielles et aux conférences spécialisées qui se sont tenues dans le cadre du Conseil permanent, y compris la Réunion des autorités nationales en matière de traite des personnes. Il convient de souligner que la société civile a participé aux préparatifs du Quatrième Sommet des Amériques par le biais du Forum continental de la société civile, qui s'est déroulé en mai 2005, et de plusieurs séminaires régionaux réalisés dans les sous-régions andine, des Caraïbes et du MERCOSUR. De même, elle a pu présenter au GRIC ses recommandations à l'intention du Quatrième Sommet des Amériques au cours des Trente-septième et Quarantième réunions de ce Groupe de travail.

Appui au Groupe de travail chargé de l'élaboration du projet de Déclaration des droits des peuples autochtones

Le DEC a apporté un soutien technique et logistique au Groupe de travail du Conseil permanent de l'OEA chargé de l'élaboration du projet de Déclaration [américaine] des droits des peuples autochtones. À cet effet, il a collaboré à la préparation de son Plan de travail et a présenté à plusieurs agences de coopération des projets visant à obtenir des ressources qui contribueraient à financer la participation de représentants des peuples autochtones aux discussions ayant trait au projet de Déclaration et amélioreraient la communication et l'échange de données d'expériences entre le Secrétariat général, les États membres et les peuples autochtones.

En exécution de la résolution AG/RES. 2073 (XXXV-O/05), le Secrétariat a appuyé la réalisation de la Cinquième et Sixième Réunions de négociation, qui se sont tenues du 7 au 11 février, à Washington, et du 10 au 14 octobre, à Antigua (Guatemala), respectivement, afin de parvenir à des consensus à propos de cette Déclaration. Il y a eu également une réunion du Caucus autochtone, du 2 au 6 mai 2005, à Washington.

Il a également continué de gérer le Fonds spécifique d'appui à l'élaboration de la Déclaration américaine qui a reçu des contributions du Brésil, du Canada, des États-Unis, du Nicaragua, de la Finlande et du Guatemala, ainsi que la base de données sur les peuples autochtones des Amériques.

BUREAU DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ADJOINT

En application de l'article 115 de la Charte de l'Organisation des États Américains, et de la politique arrêtée par l'Assemblée générale et par les Conseils en vertu de leurs différentes résolutions, le Bureau du Secrétaire général adjoint exerce les attributions de Secrétariat du Conseil permanent, prête des services consultatifs auprès du Secrétaire général, et est chargé de la mise en œuvre des activités que celui-ci lui confie.

Le Bureau du Secrétaire général adjoint a prêté des services consultatifs au Secrétaire général, a appuyé les activités de divers Services du Secrétariat général, et a déployé des efforts pour épauler les États membres dans la recherche de solutions dans des domaines présentant une importance critique pour eux.

En sa qualité de Secrétaire de l'Assemblée générale, il a coordonné les services techniques et opérationnels en vue de la tenue, en juin 2005 à Fort Lauderdale (Floride, États-Unis), de la Trente-cinquième Session ordinaire de l'Assemblée générale. Il a également supervisé les services techniques préparatoires à la Trente-sixième Session ordinaire de l'Assemblée générale devant se tenir à Santo Domingo (République dominicaine) en juin 2006.

En cette même qualité, il a aussi coordonné les services techniques et opérationnels pour la tenue de la Trente et unième et de la Trente-deuxième Sessions extraordinaires de l'Assemblée générale au cours desquelles ont été approuvés le barème des quotes-parts versées au Fonds ordinaire, ainsi que le plafond budgétaire pour 2007, et le Statut de l'Organisation interaméricaine de défense respectivement.

En sa qualité de Secrétaire du Conseil permanent et de ses organes subsidiaires, le Secrétaire général adjoint a appuyé, en matière d'établissement des politiques et des orientations, les Présidents de ces assises, et a facilité les délibérations des points de leurs ordres du jour respectifs. Le Bureau du Secrétariat du Conseil permanent, de l'Assemblée générale, de la Réunion de consultation et de leurs organes subsidiaires a fourni un appui aux représentants des États membres et aux Observateurs permanents dans le cadre des préparatifs et de la tenue des séances ordinaires, extraordinaires et spéciales du Conseil permanent, ainsi que des séances protocolaires au cours desquelles ont été reçus les Chefs d'État et de gouvernement. Ce bureau a aussi prêté ses services aux réunions qu'a tenues le Conseil permanent conjointement avec la Commission exécutive permanente du Conseil interaméricain pour le développement intégré (CEPCIDI), ainsi qu'aux réunions du Groupe de travail mixte du Conseil permanent et de la CEPCIDI sur le Projet de Charte sociale des Amériques.

Pendant la période que couvre le présent rapport ont aussi été tenues de nombreuses réunions spéciales et privées du Conseil permanent, et des réunions périodiques de coordination entre les Présidents du Conseil et les coordonnateurs régionaux, lesquelles ont été coordonnées par le Bureau du Secrétaire général adjoint.

Le Bureau du Secrétaire général adjoint a aussi appuyé et coordonné les réunions tenues au sein d'autres entités telles que le Comité interaméricain contre le terrorisme (CICTE), La Réunion des États parties à la Convention interaméricaine contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, d'explosifs, et d'autres matériels connexes (CIFTA, et celle du Comité consultatif de cette Convention; la Commission spéciale contre la criminalité transnationale organisée; le Groupe de travail spécial chargé de l'élaboration du Projet de Déclaration américaine des droits des peuples autochtones; le Groupe de travail chargé d'élaborer un Projet de Convention interaméricaine contre le racisme et toutes les formes de discrimination et d'intolérance, et l'Organe consultatif mixte de la Commission sur la sécurité continentale et de la CEPCIDI sur les catastrophes naturelles.

Par suite de l'entrée en vigueur de l'Instruction No 05-13, les entités et Bureaux suivants relèvent du Secrétaire général adjoint, qui exerce en outre ses fonctions statutaires de Secrétaire du Conseil permanent, de l'Assemblée générale et de la Réunion de consultation des ministres des relations extérieures et de leurs organes subsidiaires: Le Bureau des conférences et réunions; le Bureau des services culturels dont relève la Bibliothèque Colomb, et le Musée d'art des Amériques; le Bureau de coordination des bureaux et unités hors siège de l'OEA ainsi que le Bureau de coordination des unités spécialisées dont relèvent le Secrétariat exécutif de la Commission interaméricaine des femmes (CIM), La Direction générale de l'Institut interaméricain de l'enfant et de l'adolescent (IIN), le Secrétariat de la Commission interaméricaine des télécommunications (CITEL), et le Secrétariat de la Commission interaméricaine des ports (CIP). Étant donné que le budget de fonctionnement du Bureau de coordination des unités spécialisées et du Bureau des services culturels n'a pas bénéficié d'une affectation de ressources, à l'heure actuelle, il n'existe pas de coordonnateur affecté précisément à ces bureaux. Malgré ses ressources humaines restreintes, le Bureau du Secrétaire général adjoint a entretenu un système de communication et de consultation avec les entités spécialisées et est en train d'établir un plan global pour réformer le fonctionnement effectif des entités et optimiser les secteurs synergiques existant entre ces dernières. En outre, le Bureau a réussi à rétablir les Groupes d'amis des services culturels. Ces groupes, composés des Représentants permanents des États membres et de représentants du secteur privé, ont établi des liens de collaboration pour rehausser le fonctionnement de ces entités et améliorer l'intégration des programmes et projets s'inscrivant dans le cadre du nouveau Plan stratégique de l'Organisation.

L'Instruction précitée a en outre créé le Comité de mobilisation des ressources extérieures qui est présidé par le Secrétaire général adjoint. Il appartient au Département des relations extérieures de superviser le fonctionnement du Secrétariat de ce Comité qui est coordonné étroitement avec le Bureau du Secrétaire général et les Sous-secrétariats à la gestion et aux finances; aux questions politiques; à la sécurité multidimensionnelle, et au développement intégré.

Outre les thèmes couverts par ces secteurs, le Bureau du Secrétaire général adjoint, coordonne, sur la demande du Secrétaire général, les activités que mène le Secrétariat dans le domaine des catastrophes naturelles. Dans cette perspective, il a œuvré très étroitement avec le Département du développement durable et les organes, entités et organismes pertinents du Système interaméricain. Une attention spéciale a été portée aux cas particuliers de catastrophes dans les pays, et des réunions du Comité exécutif du Comité interaméricain pour la réduction des catastrophes naturelles ont été convoquées. Le Bureau du Secrétaire général adjoint a également entrepris des démarches en vue d'obtenir des contributions du Fonds interaméricain d'assistance pour situations de crises (FONDEM) en faveur des pays touchés par les catastrophes naturelles.

Le Secrétaire général adjoint a continué à prêter un appui constant au Secrétaire général sur les questions politiques relatives aux États membres de l'OEA, et l'a représenté en de multiples occasions dans des réunions et forums. Il convient de mentionner tout particulièrement dans ce contexte les efforts qu'il a déployés pour trouver des solutions à la crise politique et institutionnelle en Haïti, et il s'est rendu à plusieurs reprises dans ce pays pendant la période couverte par le présent rapport. Le Secrétaire général adjoint a représenté le Secrétaire général à diverses réunions internationales au cours desquelles la question d'Haïti a été discutée.

Il a dirigé la Mission d'Observation des élections à Saint-Vincent-et-Grenadines en décembre 2005. Il a également représenté le Secrétaire général à la cérémonie d'investiture du Président du Honduras, Son Excellence Manuel Zelaya, le 26 janvier 2006.

Bureau des Conférences et Réunions

Le Bureau des conférences et réunions (OCR) a été établi en vertu de l'Instruction 05-13 Rev. 1. Elle comprend le Bureau du Directeur et trois sections: la Section des services de Conférences, la Section des Services linguistiques, et la Section de la Documentation et de l'information

L'OCR a continué à développer et à intégrer son infrastructure d'appui et de services aux réunions des organes politiques, et de soutien à la planification, à l'organisation structurelle et logistique, et aux services nécessaires à la tenue de 697 réunions de l'OEA sous forme de préparation, de négociation d'accords, et de mobilisation de ressources financières, humaines et techniques orientés vers les pays d'accueil des réunions à partir du siège de l'OEA.

Il a actualisé les systèmes de calendriers semestriels et annuels des réunions de l'Organisation, ainsi que les mécanismes de rationalisation de l'emploi des ressources pour la fourniture des services de préparation des conférences. Pour appuyer la CAAP, ce Bureau a réussi à assurer la supervision et la gestion du Sous-programme du Fonds ordinaire pour le financement des réunions non programmées de l'OEA, y compris la tenue de la XXXIe Session extraordinaire de l'Assemblée générale en janvier 2006.

En coordination avec le Bureau des technologies de l'information (OTI) ont été remplacés ou modernisés les matériels et installations des services de conférences qui ont été dotés d'installations et de matériels technologiquement avancés et numérisés. La Salle Libertador Simón Bolívar, complètement refaite, a été inaugurée, et fonctionne désormais avec un matériel moderne qui permet non seulement de fournir des services conventionnels de demande de la parole, mais également des services multimédias audio-visuels utilisant également la technologie de pointe, qui sont intégrés et compatibles avec les services de vidéoconférence en temps réel dans les quatre langues, de manière coordonnée avec le Département Presse et communications du Secrétariat général, et de l'OTI.

En outre, l'OCR a actualisé tout son matériel d'impression des documents avec des machines numérisées rapides, et a aussi actualisé le système d'archivage et de retrouve des documents du Centre de documentation qui fournit des services au Conseil permanent dans la Salle de conférences Libertador Simón Bolívar.

L'OCR et le Département des services budgétaires et financiers ont achevé l'application de la réforme des procédures administratives dans le logiciel OASES pour les réunions de l'Organisation. De même, en collaboration avec l'OTI, a été intégrée la plate-forme informatisée des services de conférences et l'accès via Internet à ces services offerts à tous les usagers. C'est ainsi que les usagers pourront vérifier à distance le calendrier des réunions, consulter les documents officiels des réunions, avoir accès à une base de données pour les références y afférentes, et suivre ces réunions.

Section des services de conférences

Dans la Section des conférences, l'OCR a coordonné au Siège de l'OEA 670 réunions des organes politiques et techniques, du Conseil permanent et de ses organes subsidiaires, du Conseil interaméricain pour le développement intégré (CIDI) et de ses organes subsidiaires, et des autres organes et organismes spécialisés tels que la Commission interaméricaine des droits de l'homme (CIDH), La Commission interaméricaine des femmes (CIM), La Commission interaméricaine des télécommunications (CITEL), La Commission interaméricaine de lutte contre l'abus des drogues (CICAD), et l'Institut interaméricain de l'enfance (IIN). Dans les États membres, il a coordonné 60 réunions de haut niveau telles que la XXXVe Session ordinaire de l'Assemblée générale et la XXXVIIe et la XXXVIIIe sessions ordinaires de la CICAD; des réunions techniques de la CIDH, de la CITEL, de la CICAD, de l'Agence interaméricaine pour la coopération et le développement (AICD), ainsi que 815 réunions de natures diverses.

Au cours de la période couverte par le présent rapport, l'OCR a actualisé un calendrier semestriel des réunions de l'Organisation en vue de rationaliser l'utilisation des ressources nécessaires aux services de conférences.

Section des services linguistiques

L'OCR a fourni des services de traduction et d'interprétation simultanée dans les quatre langues officielles pendant toutes les réunions des organes, organismes et entités de l'Organisation, au Siège et dans les États membres, soit pendant 697 rencontres. Plus de 44.000 pages ont été traduites dans les quatre langues officielles. Cette Section a poursuivi sa politique d'actualisation du matériel et des logiciels pour services de traduction (TRADOS), ainsi que celle du glossaire électronique quadrilingue dénommé MultiTerm. La Section a continué d'élargir son répertoire de traducteurs et d'interprètes indépendants des États membres. Les contacts interinstitutionnels se sont également poursuivis en vue de l'échange des glossaires et de la terminologie avec d'autres organisations internationales. En outre, la bibliothèque électronique des documents de l'OEA pouvant être consultée à travers l'Internet a été enrichie. Une attention spéciale a été prêtée à l'accroissement du recours aux services des traducteurs et des interprètes résidant dans tous les États membres, ce qui a entraîné des économies potentielles pour les pays d'accueil des réunions tenues hors siège.

Section de la documentation et de l'information

L'OCR a assuré l'impression et la distribution des documents officiels de l'Organisation, y compris les documents originaux, leur reproduction, leur distribution et leur archivage. Il a appuyé les Missions permanentes des États membres et les Missions d'Observateurs permanentes dans le processus de recherche des informations.

Dans les paragraphes qui suivent est fourni un exemple de l'activité de cette section au cours de l'année écoulée:

- Impression et distribution de 5.345 documents représentant un tirage total de 4.476.932 pages.
- Impression et distribution de 9.325 invitations commandées par le Musée d'art des Amériques et le Bureau du Protocole.
- Archivage des informations, et gestion des documents à travers le réseau IDMS.

Bureau des Services Culturels

Le Bureau des services culturels (OSC) a été établi par l'Instruction 05-13 Rev. 1. Il est composé de la Bibliothèque Colomb et du Musée d'art des Amériques.

Bibliothèque Colomb

La Bibliothèque Colomb est actuellement dépositaire de la mémoire institutionnelle de l'Organisation des États Américains, de l'Union panaméricaine et du système interaméricain. Au fil des ans, la Bibliothèque est passée d'un programme bibliothécaire traditionnel à un programme auquel sont incorporés les archives et le programme d'administration des registres du Secrétariat général; elle est également dépositaire des documents de l'OEA.

En 2002, le Conseil permanent a décidé d'allouer à la Bibliothèque Colomb le montant de EU\$300 000 provenant du Sous-fonds de réserve afin de rendre accessibles électroniquement ses documents et archives. La Bibliothèque Colomb a entrepris trois projets, et en 2005, 10.549 cartes du catalogue des

publications de l'OEA ont été rendues accessibles électroniquement par le Projet de conversion rétrospective du catalogue des documents. Les dossiers paraîtront en format normalisé OCLC MARC dans le catalogue d'accès public en ligne de la Bibliothèque (OPAC), ce qui facilite son accès à un plus grand nombre de clients via Internet et la page web de l'Organisation.

Le projet de préservation et de numérisation qui fournira des images numériques pour un groupe choisi de résolutions et de déclarations du Conseil permanent et des Actes et documents de l'Assemblée générale s'est poursuivi. 50.000 images ont été choisies pour numérisation et durant 2005, 9.310 images de documents de l'OEA ont été numérisées et vérifiées pour contrôle de la qualité.

En novembre 2005, le programme du Système intégré de bibliothèque automatisée fait par TLC ("The Library Corporation") a été installé et une formation a été offerte. Le système permet à la Bibliothèque d'offrir des services qui automatiseront toutes les fonctions de la Bibliothèque, y inclus les acquisitions, les séries, la circulation, les documents de l'OEA et le catalogage, lequel donnerait accès à la riche collection sur le système interaméricain dont dispose la Bibliothèque Colomb.

Les dons ont contribué à apporter un supplément au budget limité du secteur des acquisitions de la Bibliothèque. Ce secteur a reçu et traité 1.534 ouvrages et publications périodiques, et 43 commandes reçues d'autres départements de l'OEA pour l'achat d'ouvrages et d'autres matériels ont été traitées. 4.054 documents des Nations Unies ont également été ajoutés à la collection.

Le Projet de conversion rétrospective du catalogue des documents a été achevé, et 10.549 cartes du catalogue des publications de l'OEA ont été rendues accessibles électroniquement. La Bibliothèque continue d'attribuer un numéro international normalisé du livre (ISBN) – 166 ont été attribués – et un CIP ("catalogage avant publication") aux nouvelles publications et aux documents de l'OEA; 51 CIP ont été attribués. Ceci assure que les nouvelles publications et les documents de l'OEA soient immédiatement disponibles dans le catalogue en ligne. La Bibliothèque continue de publier la "Selective List of Books Accessioned and New Periodicals Received in the Columbus Memorial Library". Cette information se retrouve dans les archives publiques de la Bibliothèque dans l'Intranet.

La demande en matière de services de référence continue de croître alors que la Bibliothèque Colomb donne accès aux ressources qui appuient les programmes de l'OEA. La Bibliothèque appuie les besoins actuels de recherche, et les archives documentent les mesures historiques déjà prises et y donnent accès.

L'Unité de référence a fait circuler 11.068 livres, et 4.624 publications périodiques et a répondu à 5.212 demandes d'information; 127 pieds carrés de photographies historiques ont été utilisés pour répondre à ces demandes; l'Unité de contrôle des documents a également connu une augmentation au niveau des demandes et a répondu à environ 1.423 demandes d'information, et l'Unité d'administration des archives à 398. Un total de 9.001 photocopies ont été faites pour le Secrétariat général, pour les missions et pour des utilisateurs externes.

La capacité du service de référence s'est accrue avec l'utilisation de diverses bases de données. La Bibliothèque est abonnée à "First Search" et peut donner accès à des informations provenant de 70 bases de données sur une vaste gamme de sujets ainsi qu'à des milliers de bibliothèques de par le monde, et à 5,9 millions d'articles en texte électronique contenus dans 9.000 publications périodiques, dont 3.500 revues électroniques.

La version de recherche sur le réseau "Hispanic American Periodicals Index" (HAPI) fournit des informations sur l'Amérique centrale et l'Amérique du Sud, sur le Mexique et les Caraïbes, sur la région frontalière entre les États-Unis et le Mexique et sur les personnes d'origine hispanique aux États-Unis, provenant du monde entier. La Bibliothèque a toujours accès à "WorldCat", la base de données de la série

de traités des Nations Unies et à “Lexis-Nexis”. Elle est également abonnée à “The Economic Intelligence Unit – Selected Country Profiles and the Official Document System of the United Nations OnLine”.

En ce qui concerne les documents et les publications de l’OEA, un total de 74.200 documents ont été reçus, traités et distribués, et des aides à la recherche ont été établies pour la retrouve de ces documents. Vingt-trois nouvelles cotes de classement ont été ont été créées pour des documents de l’OEA.

En matière de préservation, les archives officielles de l’OEA ont été traitées, microfilmées et distribuées à des bibliothèques universitaires et à des bibliothèques spécialisées. Des ventes ont été enregistrées, mettant ainsi la Bibliothèque en mesure de donner suite au mandat consistant à chercher des sources externes de financement, qui se sont traduites en dépôts s’élevant à \$80.310 au compte Hipólito Unanue.

Le Service d’administration des archives et des registres a signé un accord contractuel avec “Iron Mountain” et “Paxton Records” pour l’entreposage des documents de l’Organisation en un lieu hors du site. 4 893 boîtes ont été emmagasinées chez le contractuel indépendant. Le centre d’administration des archives a reçu 357 boîtes d’archives semi-actives pour entreposage; il a fait parvenir 479 boîtes aux bureaux pour le déménagement et pour le transfert de ses archives; il a traité de façon permanente de précieuses archives qui ont également été emmagasinées. Le Service d’administration des archives et des registres conserve 10.692 pieds cube de dossiers du Secrétariat général.

La Bibliothèque Colomb a monté quatre expositions: la Bibliothèque Colomb – dépositaire de la mémoire institutionnelle de l’Organisation des États Américains; Donations de l’Équateur à la Bibliothèque Colomb; Le canal de Panama – à l’occasion de la visite du Président de la République du Panama à l’OEA; et la CARICOM.

La Bibliothèque Colomb a bénéficié de la contribution des stagiaires et des bénévoles assignés à des projets spécifiques, de même que de celle du Groupe d’amis de la Bibliothèque Colomb, qui a été inscrite à l’ordre du jour de la séance du Conseil permanent du 23 septembre 2005.

Musée d’art des Amériques

Durant la période couverte par le présent rapport, le Musée a centré ses travaux sur des activités de conservation et de promotion de son patrimoine, en particulier sur la structure physique du bâtiment du Musée, sur la collection permanente, sur les archives d’art et sur la collection de matériel audiovisuel.

En ce qui concerne les améliorations apportées au bâtiment, avec l’appui de dons des missions d’observateurs permanents de la Chine, du Qatar et de la Turquie, d’importants travaux de rénovation et de restauration ont été entrepris pour améliorer l’accessibilité, la préservation et l’apparence esthétique/historique de l’entrée du Musée, y compris la rénovation du design de l’aire de réception avec l’installation d’une console, la pose d’un plancher de marbre et la restauration des portes d’origine et des escaliers de bois. Un guide couleur a été imprimé dans le cadre du projet, offrant aux visiteurs du Musée un bref résumé de l’histoire du bâtiment et des principaux programmes du Musée.

Durant la période couverte par le présent rapport, 11.200 personnes ont visité les expositions du Musée, que ce soit sous forme de visites guidées ou de visites individuelles. Les 4 expositions de la collection permanente durant cette période, soit L’art de la gravure (74 œuvres), La Jamaïque dans la collection (10 œuvres), Le langage des objets (56 œuvres), et Géométrie et geste (62 œuvres), ont exploré différentes facettes thématiques et techniques de la collection permanente avec une forte représentation de toutes les régions des Amériques. Un compte-rendu des expositions se retrouve dans Contemporary Impressions: the Journal of the American Print Alliance (printemps 2005), InPrint (mars 2005), El Tiempo Latino

(avril 2005), Gaceta Iberoamericana (printemps 2005), Éxito Latino (mai 2005) et The Washington Post (19 novembre 2005).

À cause des rénovations de la salle du Conseil permanent, la galerie satellite située dans le Bâtiment principal a dû être fermée, et la tenue d'expositions dans la galerie a été suspendue jusqu'à ce que soit désigné un espace optionnel. Entre-temps, un comité de sélection des expositions a été formé, composé de membres du personnel du Musée et de spécialistes d'institutions culturelles externes. Ce comité s'est réuni pour la première fois en novembre 2005 afin de réviser 69 propositions d'expositions reçues par le Musée; à partir de ces propositions, une sélection a été retenue pour des expositions éventuelles à l'avenir.

Dans le but d'approfondir le contexte éducatif des expositions, des visites guidées et des séances d'information ont été offertes à 39 groupes (905 personnes) provenant d'universités, d'écoles, de collèges et d'autres associations éducatives ou culturelles. De plus, 3 ateliers pour enfants ont été offerts avec la participation d'artistes invités, explorant des thèmes liés aux expositions, 20 cours pour adultes ont été mis sur pied sur les techniques de dessin et de sérigraphie, et une conférence de l'historien de l'art Edward Sullivan, Doyen des sciences humaines de l'Université de New York, a été présentée. Avec l'appui de la Banque interaméricaine de développement, un catalogue couleur a été imprimé sur la collection graphique du Musée. Des informations didactiques sur les expositions peuvent toujours être consultées sur la page web du Musée afin de rejoindre un plus grand nombre de personnes via Internet.

Dans le cadre de l'activité "L'art au bureau", 194 œuvres de la collection sont prêtées pour être exposées dans des bureaux et dans des aires publiques de bâtiments du siège. En relation avec cette activité, des travaux de conservation préventive ont été réalisés, dont le nettoyage, le changement de vitres pour du plexiglas avec filtre UV, et la consolidation de la couche picturale. De même, les formulaires de prêt devant être signés par chaque bureau ont été réédités pour améliorer le contrôle des œuvres prêtées à l'intérieur du Secrétariat.

Durant cette période, 15 œuvres données ont été incorporées à la collection permanente, incluant des gravures d'Edith Behring du Paraguay, de Félix Ángel de la Colombie, de Rudy Ayoroa de la Bolivie et d'Antonio Seguí de l'Argentine; des photographies de Diego Cifuentes de l'Équateur, et des toiles de Beatrix Briceño du Panama et de Jaime Colson de la République dominicaine.

Les archives d'art constituent une source unique pour les chercheurs désirant étudier l'art latino-américain et caribéen. Afin de faire la promotion de cette ressource, une nouvelle section a été ajoutée sur la page Web du Musée, décrivant le contenu et l'organisation de cette documentation. Durant cette période, le Musée a répondu à 950 demandes d'information, et 38 chercheurs de diverses institutions ont visité le Musée pour consulter les archives d'art in situ. Aussi, 35 caisses de matériel préalablement stockées dans un local hors du siège ont été traitées, incorporant le matériel et les documents aux archives d'art. Le musée reçoit et traite toujours du nouveau matériel bibliographique envoyé par des artistes, par des galeries et par diverses institutions culturelles afin d'enrichir et de développer les archives d'art.

180 images de la collection permanente ont été numérisées pour être utilisées dans la base de données du Musée (un système intégré de la collection automatisée pour le catalogage et le contrôle des œuvres d'art). La première étape de la conversion du format VHS au format numérique de la collection de films sur l'art et les artistes des pays membres a débuté afin de préserver les films et d'améliorer leur potentiel de ventes. Également, des films ont été prêtés au Hispanic Information and Telecommunications Network (HITN), un réseau de communications qui promeut le développement éducatif, social, culturel et économique de la communauté hispanique résidant aux États-Unis. Les films seront projetés dans les programmes culturels de HITN.

150 œuvres ne faisant pas partie de la collection permanente et qui étaient préalablement stockées dans un local hors du siège ont été inventoriées. Ces œuvres n'ont pas été incluses dans la collection permanente pour les raisons suivantes: 1) l'artiste est déjà représenté dans la collection par des œuvres équivalentes ou supérieures; 2) leur état de conservation laisse à désirer, ou 3) l'œuvre n'a pas satisfait les critères de la Commission des acquisitions pour être incluse dans la collection. De ce groupe d'œuvres, le Musée organise des ventes d'art au profit du Musée et négocie des dons d'œuvres d'art à des écoles et à des institutions culturelles.

Le Musée a fait les démarches relatives à un don de 8 œuvres d'art au Latin American Youth Center, une organisation reconnue nationalement pour son travail d'appui à la communauté hispanique et de la Caraïbe de Washington DC; il a participé à un programme culturel sur les femmes artistes latino-américaines organisé par le Comité des femmes du "National Museum of Women in the Arts"; il a assisté aux réunions mensuelles du consortium de musées "Neighbors to the President" pour échanger et organiser des activités qui promeuvent les collections et les programmes des musées membres; enfin, il a collaboré avec l'Association des employés à la réalisation de la "VIIe exposition annuelle d'art."

Les ventes d'art, de bandes vidéos, de diapositives, de catalogues, les droits de reproduction et la location de l'édifice du Musée se sont traduits, durant cette période, par des dépôts d'une valeur de \$17.090. Par le biais du Département des relations extérieures, des dons des gouvernements de la Chine (\$20.000), du Qatar (\$10 .00) et de la Turquie (\$6.000) pour des travaux de restauration au bâtiment du Musée, et un don du Gouvernement du Brésil (\$10.000) pour publier un guide sur la représentation du Brésil dans les collections du musée ont été obtenues. Durant cette période, plusieurs stagiaires et bénévoles ont contribué au Musée en travaillant à des activités liées au catalogue d'œuvres d'art, à la documentation des archives et à la conservation préventive de la collection d'art graphique.

Bureau de Coordination des Bureaux et Unités du Secrétariat Général dans les États Membres

Le Bureau de coordination des bureaux et unités hors siège de l'OEA a été créé par L'Instruction 05-13 Rev. 1. pour appuyer les services prêtés à l'échelle du Continent américain à travers diverses instances.

Afin d'optimiser les services dans les divers États membres, les Directeurs de tous les Bureaux du Secrétariat général de l'OEA dans la région ont été invités à se réunir au Siège les 19 et 20 janvier 2006. Le thème principal de cette réunion a été de porter à la connaissance des Directeurs la stratégie et l'approche adoptées pour répondre, en 2006, aux attentes des Bureaux hors siège. Cette rencontre a représenté un espace qui a mis les personnes concernées en mesure de se familiariser avec la vision de la nouvelle administration du Secrétariat général, et a été une occasion idéale de maintenir le dialogue et un échange d'idées entre les responsables des Bureaux hors siège et le personnel du Siège. Il convient de préciser que ce type de rencontre n'avait pas eu lieu depuis près de vingt ans.

Parmi les différents thèmes traités, il convient de souligner le fait que dans le domaine de la démocratie et de la gouvernance, les Bureaux hors siège faciliteront le dialogue, l'accès aux activités de formation et l'appui technique aux gouvernements. En outre, les Bureaux ont reconnu l'importance de travailler plus étroitement avec les ONG à la promotion des activités de l'OEA. Cette collaboration continuera et se renforcera à mesure que les Directeurs des Bureaux continueront de recevoir une orientation et des conseils stratégiques du Siège et d'approfondir leur connaissance des aspirations nationales de leur pays hôte.

Dans son dialogue avec les Directeurs des Bureaux, le Secrétaire général a souligné l'importance que l'administration actuelle accorde aux Bureaux hors siège. À cet égard, il les a exhortés à montrer plus de réceptivité, de responsabilité et d'attachement aux buts et objectifs de l'Organisation, et à respecter les normes et procédures en vigueur. Le Secrétaire général adjoint a souligné que son Bureau, en tant que

responsable de la coordination avec les Bureaux dans les États membres, veillera à ce que ces bureaux bénéficient des niveaux voulus d'appui et d'action du Bureau de la coordination. De même, il a souligné l'importance pour les Directeurs de respecter les procédures opérationnelles et les directives reçues; qu'ils affichent une direction et une gestion responsables et qu'ils effectuent les contrôles internes, conformément aux Instructions et aux Mémoires administratifs ainsi qu'aux prescriptions du Bureau de l'Inspecteur général et du Département des ressources humaines.

La réunion a été l'occasion d'un échange d'idées avec les Directeurs sur la façon dont ceux-ci peuvent jouer un rôle plus important et apporter un appui à l'échelon local; et améliorer la compréhension et les échanges entre les peuples des Amériques. De plus, il convient de signaler que les Directeurs des Bureaux ont pu dialoguer avec la Présidence du Conseil permanent, le Bureau de l'Inspecteur général, divers sous-secrétariats et les Directeurs de divers services. À l'issue de cette rencontre et afin de rédiger un document de stratégie, les Directeurs ont formulé diverses idées, initiatives et suggestions.

Parmi les autres activités menées par le Bureau de coordination, en décembre 2005, ce bureau a acheté 15 ordinateurs et 13 lecteurs optiques (scanners) afin d'améliorer l'efficacité des Bureaux de l'OEA dans les États membres. Les nouveaux ordinateurs ont été dûment équipés des programmes et licences nécessaires et envoyés aux bureaux dont le besoin d'équipement avait été signalé auparavant. L'utilisation des scanners a permis de réduire le recours à la communication par télécopieur (fax) et permettra par la suite d'éliminer la nécessité de ce type de communication, ce qui représentera une économie pour les Bureaux. Le Bureau de coordination continue de collaborer avec le Bureau des services de l'information et de la technologie pour améliorer l'efficacité dans ce domaine. Dans cet esprit, un système téléphonique par Internet est à l'essai, et cette période d'essai s'achèvera le 15 mai 2006. À ce jour, 21 pays utilisent cette technologie. Ce mécanisme de communication vocal à travers le Protocole de l'Internet [VOIP] permettra aux bureaux de communiquer entre eux et avec le Siège comme s'il s'agissait d'une communication locale, ce qui leur permettra d'éliminer les coûts élevés des appels internationaux.

Conformément à la résolution AG/RES. 2157 (XXXV-O/05), un rapport a été présenté sur les Plans de travail pour 2006, qui traite des diverses activités menées par l'OEA dans le cadre des priorités indiquées dans les mandats du processus des Sommets des Amériques et par l'Assemblée générale de l'OEA. Parmi ces activités figurent, entre autres, des programmes et projets dans les domaines de la démocratie et des droits de l'homme, la prestation d'une coopération technique, un appui à la Commission interaméricaine de lutte contre l'abus des drogues; (CICAD); un appui au CICTE dans la lutte contre le terrorisme; la réduction des effets des catastrophes naturelles; le développement durable; et l'éducation.

SOUS-SECRETARIAT AUX QUESTIONS POLITIQUES

Le Sous-secrétariat aux questions politiques a été créé par l'instruction 05-13 Rev. 1. Il est composé du Département pour la promotion de la démocratie, du Département pour la promotion de la gouvernance et du Département de la prévention des crises et des missions spéciales.

Département pour la promotion de la démocratie

Forum interaméricain sur les partis politiques (FIAPP)

En 2005, le Forum interaméricain sur les partis politiques a concentré ses activités dans cinq secteurs principaux : des projets nationaux d'assistance technique, la promotion de la perspective de la parité hommes-femmes et de la participation des femmes à la politique, l'appui aux programmes de réforme et d'institutionnalisation des partis politiques, et la création de connaissances pratiques. Il convient de mentionner plus particulièrement les programmes de soutien à l'Assemblée nationale constituante de la Bolivie, le plaidoyer international pour la désignation des membres de la Cour suprême de justice en Équateur, et les activités en faveur du dialogue et de la réforme politiques entreprise par le Programme sur les valeurs démocratiques et la direction politique au Guatemala.

Ainsi, pendant la période sur laquelle porte le présent rapport, le FIAPP a appuyé les missions de l'OEA qui ont accompagné les dernières transitions politiques en Équateur et en Bolivie en vue d'identifier les axes de coopération avec les institutions représentatives de ces deux pays. Dans le cas de la Bolivie, la Mission a débouché sur l'élaboration d'un programme de coopération politique et technique à l'intention des instances nationales pertinentes, d'une durée estimative de deux ans.

Le FIAPP a également servi d'intermédiaire pour l'organisation et la prestation d'une assistance technique spécialisée, dans le cadre des missions du Conseil permanent et du Secrétaire général en Équateur, dont le but était de déterminer, sur la demande du gouvernement de ce pays, l'appui nécessaire au renforcement de la démocratie. De même, à travers les programmes d'assistance technique mis en œuvre en Colombie, au Venezuela et au Pérou, il a apporté un soutien à ces pays en matière de promotion du dialogue politique, de renforcement institutionnel et d'amélioration de la gouvernance démocratique. Au Guatemala, dans le cadre du Programme sur les valeurs démocratiques et la direction politique, il convient de mentionner la collaboration apportée à la Commission spéciale pour les questions électorales du Congrès de la République pour la réforme de la loi électorale et des partis politiques et l'élaboration de la Loi sur le registre national des personnes (RENAP).

Le FIAPP a collaboré avec les ministres de la condition féminine d'Amérique centrale pour l'étude de mesures de discrimination positive, l'adoption de quotas en faveur des femmes au sein des partis et la formation politique. Il a également organisé des réunions sous-régionales, comme le Forum pour le renforcement des partis dans les pays de la CARICOM, l'atelier pour la mise en œuvre de la nouvelle loi sur les garanties électorales et la réélection présidentielle en Colombie, et les discussions sur les perspectives du financement des campagnes électorales au Mexique. Actuellement, le FIAPP réalise une étude comparée de la situation et des perspectives des partis politiques dans la Région andine et possède une vaste collection de publications (www.upd.oas.org/fiapp).

Missions d'observation des élections et programmes de renforcement des systèmes et des processus électoraux

L'amélioration des processus électoraux, qui reste un défi crucial au renforcement de la transparence et de la légitimité des institutions démocratiques de la région, est l'objectif numéro un de ce Programme. Les

initiatives portent essentiellement sur l'organisation et l'exécution de missions d'observation des élections dans les États membres qui en font la demande, le soutien au renforcement institutionnel des administrations électorales des pays de la région et la modernisation des processus et des systèmes électoraux.

Lorsque la période 2005-2007 prendra fin, la région aura vécu une conjoncture singulière en ce qui concerne le nombre de processus électoraux qui se seront déroulés. Sur ce nombre, qui dépasse 30 processus électoraux, près de la moitié auront été des élections présidentielles. Dans une telle conjoncture, le rôle de l'OEA devient particulièrement pertinent, compte tenu du fait qu'une grande partie de ces processus auront fait l'objet d'une observation par l'Organisation, sur la demande des gouvernements concernés.

En 2005, le Secrétariat général de l'OEA a mené sept missions d'observation des élections, y compris, et c'était une première, une mission qui a observé la tenue d'une élection primaire au sein de partis politiques, au Honduras. Ces élections, qui ont été organisées et supervisées par un organisme électoral de création récente, méritent d'être mentionnées, car leur déroulement constitue une avancée notoire en matière de participation politique des citoyens, qui s'est étendue à l'institution primaire de tout régime démocratique, à savoir, le parti politique.

D'autre part, l'OEA a déployé un groupe de 113 personnes pour observer les élections générales au Honduras en novembre 2005 au cours desquelles ont été désignés le Président et le Vice-président de la République, les députés, les maires et les conseillers municipaux.

La Mission d'observation des élections réalisée à l'invitation du Gouvernement du Suriname avait pour mandat d'accompagner le déroulement du processus électoral du 25 mai, qui a élu les membres de l'Assemblée nationale et ceux des conseils municipaux et de district.

Le Gouvernement de la République bolivarienne du Venezuela, pour sa part, a adressé une invitation à l'OEA, lui demandant d'organiser et de déployer une Mission d'observation des élections à l'occasion des élections législatives qui se sont déroulées le 4 décembre 2005.

Le 18 décembre 2005, l'OEA a déployé une Mission d'observation des élections pour observer les élections générales et préfectorales du 18 décembre 2005, en Bolivie. La Mission, composée de 166 observateurs internationaux, originaires de pratiquement tous les États membres de l'OEA, a réalisé un dépouillement rapide du scrutin dont les résultats ont confirmé l'exactitude des résultats officiels publiés par la CNE.

En ce qui concerne l'appui aux États membres pour le renforcement et la modernisation de leurs institutions électorales, en 2005, le Département a continué de prêter une assistance technique aux programmes de renforcement institutionnel du Guatemala et du Honduras, de modernisation de la gestion du registre de l'état civil et des électeurs au Honduras, au Paraguay et en Haïti, de promotion de la participation citoyenne et d'appui au processus de réformes législatives dans le domaine politique et électoral au Guatemala et de modernisation des institutions électorales au Pérou, au Honduras et en Équateur, notamment.

Au nombre de ces programmes, il convient de souligner l'appui accordé au Conseil électoral provisoire (CEP) d'Haïti pour l'organisation et la réalisation des élections présidentielles. Dans ce pays, l'OEA, par l'intermédiaire de la Mission spéciale en Haïti, a mis en œuvre le Programme d'assistance technique en matière électorale qui a appuyé la conception et l'exécution d'un système d'inscription des électeurs, à partir duquel il a été possible de : i) délivrer un document d'identité à plus de trois millions d'Haïtiens ; ii) créer un système de registre permanent ; iii) mettre au point des listes électorales complètes et fiables ; iv)

réaliser un document d'identification des électeurs et enfin v) jeter les bases d'un système de registre de l'état civil.

De même, le Département a continué d'encourager la coopération horizontale en matière électorale entre les pays du Continent américain, par le biais du Réseau interaméricain de technologie électorale (RITE) et du Programme interaméricain de technologie électorale (PITE). C'est dans ce cadre qu'a été organisée la Quatrième Réunion interaméricaine de technologie électorale, à Bogotá (Colombie) à laquelle ont participé plus de 20 administrations électorales du Continent. Cette importante manifestation, qui s'est tenue les 6 et 7 avril 2005, réalisée en collaboration avec l'Organisation électorale de la Colombie, a permis de continuer de promouvoir et de renforcer les échanges de connaissances, de savoir-faire et de données d'expérience en matière de technologie électorale entre les administrations qui s'occupent de cette question. Au cours de cette réunion, les progrès accomplis dans ce domaine par l'OEA et par les différentes administrations électorales interaméricaines au cours de cette dernière année ont été présentés aux participants ainsi que le champ d'application des nouvelles technologies acquises ou développées.

Par ailleurs, par l'entremise de la Convention de coopération horizontale, souscrite avec le Tribunal suprême électoral du Brésil, le Département a continué d'appuyer la réalisation d'exercices pilotes de vote électronique au Paraguay, au Panama et en République dominicaine.

Enfin, dans le domaine des « programmes spéciaux », en 2005, des progrès ont été accomplis dans la mise en œuvre du Programme de facilitateurs judiciaires ruraux au Nicaragua.

Renforcement du pouvoir législatif

Dans le cadre de la coopération interparlementaire, le Programme d'appui au renforcement des institutions législatives (PAFIL) a fourni des services consultatifs et une assistance technique pour la Réunion des Présidents des pouvoirs législatifs de l'Amérique latine, qui s'est tenue à Bogotá (Colombie).

En ce qui concerne la lutte contre la corruption et la transparence de la gestion législative, le Programme a maintenu ses contacts avec le Groupe de parlementaires latino-américains contre la corruption (PLACC) et réalisé, à Saint-Vincent-et-Grenadines, une conférence sur l'action législative contre le terrorisme dans les États des Caraïbes orientales.

Le Programme a coordonné un projet sur la responsabilité des pouvoirs législatifs face aux traités de libre-échange, présenté par le Forum des Présidents des pouvoirs législatifs de l'Amérique centrale et du Bassin des Caraïbes, qui bénéficie d'un financement du FEMCIDI. Il a été décidé, pendant la première étape du projet, de réaliser une recherche sur le programme d'action qui s'avère nécessaire pour faire face aux exigences de compétitivité découlant des accords commerciaux internationaux.

Département pour la promotion de la gouvernance

La durabilité d'un régime politique démocratique repose sur la solidité et la vitalité de ses institutions et de sa culture politique. C'est pourquoi le Département a pour mission de fournir des services consultatifs, d'information et un appui technique au Secrétariat général de l'OEA et aux États membres pour le renforcement des institutions et de la culture démocratiques.

Promotion des valeurs et des pratiques démocratiques

Les articles 26 et 27 de la Charte démocratique interaméricaine demandent au Secrétariat général d'appuyer le renforcement de la culture démocratique par des programmes d'éducation des enfants et des jeunes comme moyen d'assurer la permanence des valeurs démocratiques, notamment la liberté et la

justice sociale. C'est pourquoi il est impératif de stimuler et de promouvoir le développement des valeurs et des pratiques démocratiques afin d'éveiller et de nourrir l'intérêt et l'engagement des jeunes générations du Continent à l'égard des processus politiques démocratiques ainsi que leur désir d'y participer.

Depuis 1995, l'OEA, par l'entremise du Programme de promotion du leadership et de la citoyenneté démocratiques, fait autorité, dans tout le Continent américain, en matière de formation des jeunes dirigeants des Amériques au moyen de cours régionaux et nationaux sur les institutions, les valeurs et les pratiques démocratiques et la direction politique. Ces cours ont pour objectif de renforcer les connaissances des jeunes dirigeants et leur engagement à l'égard de la démocratie, de faciliter l'utilisation d'outils d'analyse politique, de former les jeunes à l'utilisation des technologies modernes de l'information et de la communication appliquées à l'exercice de la politique et d'encourager l'analyse et les échanges de données d'expériences entre les jeunes dirigeants de la région. Ces cours intensifs, d'une durée de neuf jours environ, comprennent des enseignements théoriques, des exercices d'analyse et des études de cas qui abordent des thèmes comme les enjeux de la démocratie, les partis politiques et les systèmes électoraux, la communication politique, les techniques de négociation et le leadership. Les enseignants sont des experts reconnus et des personnalités politiques distinguées des pays de la région.

En 2005, le Département a organisé à l'intention de jeunes dirigeants 13 cours nationaux et régionaux traitant des institutions, des valeurs et des pratiques démocratiques, en Bolivie, au Brésil, en Colombie, au Costa Rica, à El Salvador, au Mexique, au Pérou et au Suriname. Plus de 500 jeunes dirigeants provenant des partis politiques, des médias, des milieux universitaires, de la société civile et des forces armées y ont participé. Le programme a bénéficié de la collaboration d'une douzaine d'institutions de contrepartie, y compris la Banque interaméricaine de développement et des centaines d'experts en la matière, de présidents et de hauts fonctionnaires.

Le programme a également lancé un cours à distance à l'intention des enseignants du primaire et du secondaire sur la Charte démocratique interaméricaine et l'enseignement des valeurs démocratiques, avec l'aide des Ministères de l'éducation du Pérou et de l'Argentine. L'objectif principal de ce cours pilote est de former plus de 1.500 enseignants péruviens afin qu'ils soient en mesure de concevoir des « salles de classe démocratiques » où seront formés les jeunes citoyens démocratiques.

En exécution des mandats impartis par la Quatrième Réunion des ministres de l'éducation, le Secrétariat général a appuyé la conception et la mise en œuvre du Programme interaméricain d'enseignement des valeurs et des pratiques démocratiques, initiative continentale qui vise à promouvoir la culture démocratique par l'enseignement, à travers la recherche, la formation professionnelle, les matériels pédagogiques et les échanges d'informations.

Programme d'appui aux processus de décentralisation

Le Département a continué d'apporter son soutien technique au Réseau interaméricain de haut niveau sur la décentralisation, l'administration locale et la participation citoyenne (RIAD), créé avec la mission de contribuer à la mise en œuvre des engagements pris dans le cadre des Sommets interaméricains.

Le RIAD a réalisé toute une gamme de réunions sous-régionales dans le but de renforcer les échanges de données d'expériences entre les gouvernements centraux, de promouvoir le dialogue avec les acteurs des processus locaux, tels que les associations nationales et régionales de municipalités et les organisations de la société civile s'occupant de développement municipal. Dans ce contexte, à titre de complément aux réunions sous-régionales centraméricaine et de la CARICOM et à la rencontre des pays fédéraux convoquées pendant la période précédente, le Pérou, en sa qualité de Vice-président régional pour l'Amérique du Sud, a organisé la première réunion, dans le cadre du RIAD, d'échange d'informations

entre les États sud-américains, à Lima, en août 2005, où a été lancé le dialogue de ces pays avec l'une des associations régionales de municipalités, la FLACMA (Fédération latino-américaine des villes, des municipalités et des associations).

De même, la Jamaïque, en sa qualité de Vice-présidente sous-régionale pour les États de la CARICOM, et le Gouvernement de Trinité-et-Tobago, en tant que pays hôte, ont convoqué une conférence ministérielle en août 2005 au cours de laquelle des acteurs clés des gouvernements centraux et locaux et de la société civile de la région ont poursuivi l'examen des défis et des progrès en matière de décentralisation et de participation. Cette conférence a bénéficié de l'appui et de la participation du Commonwealth Local Government Forum (Forum des administrations locales du Commonwealth) et a avancé dans la voie de la formation d'un Forum des ministres des Caraïbes, dont la création avait été décidée l'année précédente afin de coordonner la mise en œuvre des engagements et des activités du RIAD/OEA et du Commonwealth dans ces domaines. Elle a également progressé dans la conception d'une stratégie régionale de décentralisation et de participation communautaire et adopté l'Accord de Port-of-Spain qui prend acte des résultats et des décisions de la réunion.

Pour renforcer le RIAD, et en exécution d'un mandat spécifique, le Secrétariat technique a progressé dans la création d'un Groupe d'appui technique et financier, grâce aux contributions de l'Agence canadienne de développement international (ACDI) et à l'assistance technique fournie par l'Agence de développement international des États-Unis (USAID). En outre, il a organisé, avec les conseils techniques des experts de 13 organismes sous-régionaux, régionaux et internationaux, notamment de l'International City/County Management Association, une Foire intitulée « Décentralisation et pratiques municipales optimales », activité présentée en vidéo et sous forme interactive avec la participation de huit municipalités du Continent. Cette activité s'est déroulée dans le cadre de la Troisième Réunion ministérielle du RIAD. Le Secrétariat technique a mené des activités de promotion et d'appui technique en faveur du RIAD, y compris le site web, un projet de recherche centraméricain sur le renforcement de la décentralisation en Amérique centrale, financé par la Banque interaméricaine de développement, deux éditions d'un cours diplômant en ligne d'une durée de six mois, avec la participation de responsables de la formulation des politiques de décentralisation sur le thème « Décentralisation et développement municipal et régional », assuré avec la collaboration de l'Université Alberto Hurtado, du Chili.

Le RIAD a mené un éventail d'activités dont il a rendu compte à la Troisième Réunion ministérielle du RIAD, tenue à Recife (Brésil), du 26 au 28 octobre 2005 et au Quatrième Sommet des Amériques, tenu à Mar del Plata (République argentine) en novembre 2005. La Réunion ministérielle a abordé le thème « Administrations locales, participation citoyenne et développement régional : lutte contre la pauvreté, création d'emplois et de revenus et gouvernance démocratique » en séance plénière mais aussi dans le cadre de séances de dialogue régional. Le Gouvernement brésilien a été élu à la Présidence du RIAD et les gouvernements du Costa Rica, du Chili, de la Jamaïque et du Mexique ont été élus Vice-présidents. Ces pays composent le Comité directeur du Réseau et collaborent avec la Présidence à la direction du Réseau et à la mise en œuvre des activités sous-régionales. La première réunion de ce Comité directeur pour la nouvelle période a été convoquée par le Brésil. Elle s'est tenue les 27 et 28 mars 2006 et a adopté un plan d'activités avec une approche thématique qui orientera le travail du RIAD pendant les années 2006-2007.

Enfin, il convient de mentionner que la Déclaration du Quatrième Sommet des Amériques, tenu en novembre 2005, a reconnu les efforts déployés par le RIAD dans les domaines examinés par le Sommet.

Programme régional caribéen de sécurité de l'identité

Au cours de la période couverte par ce rapport, le Département a mené des activités en rapport avec les projets visant à renforcer et à moderniser les registres de l'état civil du Belize, de la Dominique, de la

Grenade, de Sainte-Lucie et de Saint-Vincent-et-Grenadines. Il a également avancé dans ses démarches pour mettre en exécution ce projet à Antigua-et-Barbuda et à Saint-Kitts-et-Nevis.

Le Professeur Albert K. Fiadjoe, de l'Université des Antilles occidentales (UWI, Campus de Cave Hill à la Barbade) a achevé une étude comparée des registres de l'état civil dans plusieurs pays des Caraïbes. Cette étude a examiné les lois, les normes et les pratiques organisationnelles et administratives de différentes institutions responsables de ces registres dans le but d'établir l'identité des personnes. Elle débouche sur plusieurs recommandations destinées à améliorer le fonctionnement de ces institutions, en accord avec la Déclaration de Nuevo León de 2004, et concrètement avec l'approche selon laquelle la modernisation de l'État en tant qu'élément important du renforcement de la gouvernance démocratique et d'une bonne gestion gouvernementale doit conjuguer l'efficacité et la performance avec un meilleur accès aux services, la transparence et la responsabilité de la gestion, la consolidation et la professionnalisation de la gestion publique.

Il a été prévu de publier cette étude et d'organiser une réunion au niveau ministérielle, sous réserve de l'obtention des ressources nécessaires. D'autre part, le Département a commencé la planification des activités de facilitation destinées à promouvoir la « coopération horizontale » entre les pays membres de la CARICOM sur le droit à l'identité, avec la collaboration du bureau hors siège à la Jamaïque. Il a été prévu de tester un plan de formation à l'intention des employés de l'état civil, en coordination avec le Ministère du registre général (registre de l'état civil) de ce pays. Ce volet du programme, lui aussi, dépend de l'obtention des ressources nécessaires.

Département de la prévention des crises et des missions spéciales

Ce Département, qui remplace le Bureau de la prévention et du règlement des différends, est chargé d'appuyer le Secrétariat général pour la prévention et le traitement des crises politiques et institutionnelles qui se produisent ou pourraient se produire dans la région. C'est pourquoi le Département s'efforce de se doter de la capacité institutionnelle d'analyse politique et de prévention, de gestion et de règlement des crises et des différends.

En 2005, suite à des demandes émanées des Gouvernements de la Bolivie, de l'Équateur et du Nicaragua, le Département a fourni une assistance technique et des services consultatifs aux missions déployées dans ces pays. Ces missions ont bénéficié de la participation active du Secrétaire général et se sont déroulées conformément aux dispositions de la Charte démocratique interaméricaine et aux résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil permanent.

La Mission du représentant spécial du Secrétaire général en Bolivie, dirigée par Horacio Serpa (Colombie), avait pour but de faciliter le dialogue entre un large éventail d'acteurs, en accompagnant les autorités nationales et le peuple bolivien dans leur recherche de terrains d'entente. Les activités de la Mission ont contribué à ce que le processus électoral se déroule dans le calme, ce qui lui a donné la crédibilité et la légitimité nécessaires pour être accepté par les acteurs en compétition, malgré les multiples défis existants.

La Mission des représentants spéciaux du Secrétaire général en Équateur, composée de Sonia Picado (Costa Rica) et José Antonio Viera-Gallo (Chili), avait pour but d'accompagner le processus de sélection des membres de la Cour suprême de justice. L'OEA a appuyé les efforts accomplis par le Gouvernement équatorien pendant le processus crucial de rétablissement de la Cour suprême de justice après une crise politique et institutionnelle grave qui avait abouti à la destitution du Président Lucio Gutiérrez et à l'entrée en fonction du Président Alfredo Palacio. Les activités réalisées en appui à la remise en ordre des institutions de l'État, montrent clairement la valeur de l'initiative coordonnée par l'OEA, l'Organisation

des Nations Unies (ONU) et la Communauté andine des nations (CAN) ainsi que par des organismes nationaux et de la société civile.

La Mission du représentant spécial du Secrétaire général au Nicaragua, dirigée par Dante Caputo, a accompagné le processus de dialogue dans ce pays de juin à octobre 2005. La Mission a facilité le dialogue entre le gouvernement et les différents secteurs de la société nicaraguayenne dans un contexte de crise politique, qui était de nature à porter atteinte à l'institutionnalité démocratique du pays. Ainsi, l'OEA a soutenu les efforts déployés par le Gouvernement nicaraguayen et par les différents secteurs politiques pour assurer la gouvernance et rétablir l'équilibre entre les pouvoirs de l'État moyennant l'établissement d'accords, concrétisés dans une loi-cadre qui s'est avérée capable de lancer le processus de règlement du conflit politique et de créer les conditions nécessaires à la stabilité du gouvernement et au bon déroulement du processus électoral.

De février 2005 à mars 2006, la Mission d'appui au processus de paix de l'OEA en Colombie (MAPP/OEA) a participé à 20 démobilisations des Autodefensas Unidas de Colombia (AUC) (Milices unies d'autodéfense de Colombie) dans le cadre du processus de paix, dirigé par le gouvernement colombien. Au cours de cette période, la MAPP/OEA, par le biais des activités menées par ses sept bureaux répartis sur tout le territoire colombien, a vérifié la démobilisation, le désarmement et la réinsertion de plus de 18.000 combattants des AUC. Dans ce contexte, la MAPP/OEA a mis en œuvre un projet pilote à l'intention des communautés touchées par la violence où subsiste une forte présence d'acteurs armés dans la municipalité de Tierralta (département de Córdoba). Ce projet a permis de former des dirigeants communautaires, hommes et femmes, au rôle de conciliateurs, afin qu'ils contribuent au règlement pacifique des différends dans leurs communautés. La Mission dispose d'une spécialiste chargée d'introduire la perspective de la parité hommes-femmes dans les activités de la MAPP.

Au cours de la période couverte par ce rapport, le Département a poursuivi la mise en œuvre du Programme centroaméricain de renforcement du dialogue démocratique (PCA) dont l'objectif principal est de créer les capacités institutionnelles et de renforcer les stratégies locales, nationales et sous-régionales afin de favoriser les processus de dialogue politique et d'établir des mécanismes pour la gestion des conflits dans les pays d'Amérique centrale.

Au cours de cette période également, il a exécuté le Programme de la parité hommes-femmes, de construction de la paix et de règlement des différends dans la Région andine et le Programme des systèmes de prévention et de règlement des conflits en Bolivie (PSPRC), au moyen duquel il a appuyé le gouvernement bolivien pour l'élaboration et la mise en application d'une stratégie et d'une politique en cas de conflits et pour le renforcement de la capacité des représentants du gouvernement et de la société civile en matière de négociations, de dialogues politiques et de règlement des conflits.

Par ailleurs, il a poursuivi ses activités de facilitation politique interétatique par l'intermédiaire du Fonds pour la paix. Ainsi, le Secrétariat général de l'OEA a contribué à la signature de « l'Accord sur le cadre de négociation et les mesures d'encouragement de la confiance » entre les gouvernements du Belize et du Guatemala, le 7 septembre 2005, par lequel ces deux pays ont décidé d'engager un nouveau cycle de négociations. La première session de négociations, au niveau ministériel, s'est tenue les 14 et 15 novembre 2005, à San Pedro (Belize). La deuxième session a eu lieu le 10 février 2006, au siège de l'OEA, à Washington. Au cours de cette session, le Secrétaire général a proposé d'engager des négociations sur le différend territorial entre ces deux pays, différend qui porte sur leur zone maritime.

SECRETARIAT EXÉCUTIF AU DÉVELOPPEMENT INTÉGRÉ

La structure du SEDI a été établie par l'Instruction 05-13 Rev. 1. Elle comprend le Bureau du Secrétaire exécutif et les départements suivants: Suivi, politiques et programmes, Éducation, culture, science et technologie, Commerce, tourisme et compétitivité, Développement durable et Développement social et emploi.

Bureau du Secrétaire Exécutif

En 2005, le SEDI, par l'intermédiaire de son Bureau exécutif, a continué d'apporter un appui aux organes politiques dans le cadre du CIDI, en établissant une coordination active avec tous les bureaux du Secrétariat. Il a également poursuivi ses efforts pour mettre en œuvre des programmes et mobiliser des ressources externes en appui aux initiatives mis en œuvre par les pays en faveur de leur développement et de celui de la région. Ses principales activités, cette année, compte tenu du fait qu'il s'est agi d'une année de transition institutionnelle, ont été celles décrites pour chaque département, section et programme. Il convient de mettre en exergue la consolidation du Programme d'innovations et de partenariats pour le développement en tant que nouvelle stratégie de coopération horizontale entre les gouvernements de la région, lequel encourage une plus grande participation du secteur privé et l'établissement d'accords avec celui-ci.

Nouveaux mécanismes de coopération

Les initiatives mises en œuvre dans le cadre du Programme d'innovations et de partenariats reposent sur trois éléments fondamentaux: la coopération horizontale, la participation du secteur privé et la formation des ressources humaines. Les projets se focalisent principalement sur la cyber administration et le développement municipal, mais portent également sur d'autres thèmes, tels que la responsabilité sociale des entreprises et le recyclage des ordinateurs. Les activités menées ont bénéficié du soutien de différents secteurs du Secrétariat général. Le Programme est financé par l'Agence canadienne de développement international (ACDI), l'Institut pour la connectivité dans les Amériques (ICA) et la corporation andine de développement (CAF).

Dans le domaine de la cyberadministration, les résultats obtenus sont principalement les activités réalisées par le Réseau GEALC et la formation dispensée par le truchement du cours en ligne sur la cyberadministration. Le Réseau GEALC (Réseau des dirigeants de la cyberadministration en Amérique latine et dans les Caraïbes) a été consolidé ; il est formé actuellement de représentants actifs de 31 États membres. Il possède un portail (www.redgealc.net) et deux facilitateurs régionaux. Dans le cadre de ses activités, le Réseau a mobilisé 14 experts de 12 pays, et organisé les ateliers sur la cyberadministration pour les Caraïbes, la Trinité-et-Tobago, et à Ottawa auxquels ont assisté 29 administrateurs de sites de cyberadministration des différents pays des Amériques et des Caraïbes. Dans le domaine de la formation, fin 2005, plus de mille personnes appartenant à toutes les sous-régions de l'OEA avaient été formées par le cours en ligne sur la cyberadministration. La collaboration stratégique avec l'ICA a été considérablement renforcée en 2005 avec l'appui accordé par cet Institut à la plupart des activités en matière de cyberadministration. Dans le cadre de l'accord conclu avec Microsoft, plusieurs activités de cyberadministration de la région ont bénéficié du soutien de cette société.

Après l'Atelier MuNet sur la cyberadministration au niveau municipal qui s'est tenu à Caracas, le programme Municipalités efficaces et transparentes (MuNet), a commencé à travailler directement avec 21 municipalités des Régions andine et centraméricaine au développement de stratégies en matière de cyberadministration, avec l'aide de consultants locaux. Ces stratégies ont déjà été présentées officiellement aux maires de 70% des municipalités participantes. Par ailleurs, 200 fonctionnaires de ces municipalités ont été formés par le biais du cours en ligne sur la cyberadministration. Le SEDI a mis au

point un portail municipal de cyberadministration, appelé e-Muni, qui est actuellement mis à l'épreuve par les municipalités faisant partie du programme MuNet. Il permettra à ces municipalités de s'intégrer à la société de l'information en mettant en place des initiatives spécifiques de cybergouvernement.

D'autre part, le domaine du développement municipal a concentré ses activités sur le programme MuNet susmentionné, qui vise à renforcer les capacités des municipalités dans deux grands thèmes, à savoir le cadastre/registre et la cyberadministration, avec l'appui de l'Agence canadienne de développement international (ACDI) et de la corporation andine de développement (CAF) et sur le partenariat avec Stewart Information International.

En ce qui concerne le cadastre/registre, MuNet a lancé un appel d'offres afin de recevoir des propositions dans ce domaine. Cinq pays (le Costa Rica, l'Équateur, El Salvador, le Pérou et le Venezuela) ont été sélectionnés pour des fonds d'amorçage qui leur permettra de démarrer leurs activités en 2006. Pour ce qui est des échanges d'informations, plus de 500 exemplaires du disque compact contenant les mémoires de l'atelier de l'OEA sur le cadastre et le registre qui s'est tenu en 2004 ont été produits et distribués dans la région, et un groupe virtuel de discussion sur le cadastre et le registre a été créé, avec l'appui de l'ICA, auquel participent plus de 160 experts et techniciens de tous les pays d'Amérique latine et des Caraïbes. Dans le domaine de la formation MuNet, plus de 500 exemplaires du cours autodidacte sur disque compact « Gestion du cadastre » ont été élaborés, avec l'appui d'experts de la région et de la Mairie de Gijón (Espagne), qui contribueront à l'amélioration de la gestion municipale. Ils ont été distribués aux municipalités, aux associations municipales et à différents organismes de la région. Enfin, dans le cadre de l'accord avec Stewart Information International, un système intégré d'informations géographiques sur le cadastre/registre et le recouvrement des impôts fonciers a été mis en place à Antigua-et-Barbuda. Ce projet a été présenté aux pays membres de l'Organisation des États de la Caraïbe orientale (OECO) en septembre afin d'étudier la possibilité de le reproduire dans cette sous-région.

Dans le cadre du programme intitulé « Ordinateurs pour les collectivités », financé par l'Agence canadienne de développement international (ACDI), l'OEA a coordonné, avec la collaboration de l'ICA et du Ministère de l'industrie du Canada, un dernier atelier régional à l'intention des pays caribéens, qui s'est tenu à Kingston (Jamaïque) en février 2005. Cette initiative dispose d'un portail qui fournit des informations et facilite l'échange des données d'expériences (www.cpc.cfc.net).

Dans le domaine de la responsabilité sociale des entreprises, le programme mis en œuvre conjointement par l'AICD et le Forum EMPRESA grâce à un financement du Fonds multilatéral d'investissement (FOMIN) de la BID et de l'ACDI, a consolidé ses activités en 2005 avec des actions de formation à l'intention de groupes et d'entreprises membres, en particulier dans les pays pilotes (le Chili, le Pérou, le Brésil et El Salvador) et la diffusion dans toute la région d'informations sur la responsabilité sociale des entreprises.

Département du suivi, des politiques et des programmes

Le Département du suivi, des politiques et des programmes (DSPP) a été créé par l'Instruction 05-13 Rev. 1. Il est composé de deux sections. La première est celle du suivi des réunions ministérielles, qui fait office de Secrétariat du Conseil interaméricain pour le développement intégré (CIDI). La seconde est celle de l'évaluation des programmes et des projets, chargée de gérer et d'évaluer les projets financés par le Fonds spécial multilatéral du CIDI (FEMCIDI) ainsi que d'autres projets et activités de partenariat pour le développement.

Suivi des réunions ministérielles

La section a coordonné l'exécution des activités de suivi des mandats impartis par l'Assemblée générale de l'OEA, la dixième Réunion ordinaire du CIDI et de ceux adoptés lors des différentes réunions sectorielles aussi bien par les ministres que par les commissions interaméricaines. En collaboration avec d'autres dépendances du Secrétariat général, elle a planifié, coordonné et appuyé les travaux préparatoires et la réalisation des réunions sectorielles suivantes: la Deuxième Réunion de la Commission interaméricaine de l'éducation, la Deuxième réunion des ministres et hauts fonctionnaires chargés de la culture, la Première Réunion des ministres et hauts fonctionnaires chargés de la science et la technologie et la Quatorzième Conférence interaméricaine des ministres du travail. Les décisions adoptées par les États membres dans chacune des réunions susmentionnées figurent plus en détail dans la section correspondant aux activités de chaque domaine sectoriel du SEDI.

En sa qualité de Secrétariat du Conseil interaméricain pour le développement intégré (CIDI), la section a planifié et coordonné la Dixième Réunion ordinaire du CIDI. En préparation de cette réunion, elle a organisé les réunions des différents organes et élaboré des rapports et des documents techniques sur les questions relevant de sa compétence. Elle a également contribué aux échanges d'informations spécialisées sur les politiques de coopération dans les domaines prioritaires du Plan stratégique inclus dans le programme de travail du CIDI.

Enfin, la section a été chargée d'appuyer les travaux du Conseil d'administration en traitant les consultations électroniques ayant trait à la gestion des projets de coopération technique financés par le Fonds spécial multilatéral du CIDI (FEMCIDI).

Évaluation des programmes et des projets

- Programmation du Fonds spécial multilatéral du CIDI (FEMCIDI) pour 2004

Le Secrétariat exécutif au développement intégré (SEDI) a établi le document « Avant projet de programmation des activités de partenariat pour le développement financées par le FEMCIDI 2004 », qui comprenait 109 propositions de projets présentées par 31 pays membres. Le montant des demandes pour ces projets s'élevait à EU\$11.863.018. Les contributions totales des États membres au FEMCIDI 2004 ont été de EU\$7.873.028,80.

Cet avant-projet assorti de la documentation pertinente sur les projets qu'elle contenait (proposition complète, rapports d'activités, plans de travail, etc.) a été soumis au début de l'année aux membres des Commissions spécialisées non permanentes (CENPES). La réunion des CENPES correspondant au cycle de programmation du FEMCIDI 2004 s'est déroulée du 3 au 5 mai 2005. Les 33 membres des 8 commissions ont évalué les projets et ont présenté leurs recommandations au Conseil d'administration de l'AICD concernant les projets devant être financés et le niveau de financement de chaque projet.

Le document intitulé « Programmation des activités de partenariat pour le développement financées par le FEMCIDI en 2004 » qui contient les recommandations de la réunion des CENPES, a été adopté par le Conseil d'administration de l'AICD en juin 2005. Quatre-vingt-douze (92) projets, dont 52 multinationaux et 40 nationaux, d'un montant total de EU\$7.598.967,52 ont été approuvés. Pour le financement du cycle de programmation du FEMCIDI pour 2004, le Conseil d'administration a autorisé l'utilisation, en plus des contributions nettes au FEMCIDI 2004, des intérêts courus de janvier 2004 à avril 2005, qui sont des fonds non programmés, et d'une partie du Compte de réserve du FEMCIDI 2002.

Le nombre de projets financés et le montant des ressources attribuées ventilées par compte sont indiqués ci-dessous:

- Commerce: 9 projets pour un montant de \$815.575
- Développement social: 15 projets pour un montant de \$1.061.280
- Éducation: 27 projets pour un montant de \$2.363.005
- Culture: 3 projets pour un montant de \$126.048,52
- Science et technologie: 16 projets pour un montant de \$1.601.000
- Démocratie: 4 projets pour un montant de \$122.779
- Tourisme: 6 projets pour un montant de \$622.679
- Environnement: 11 projets pour un montant de \$819.917
- Développement intégré: 1 projet pour un montant de \$66.583

Le Conseil d'administration a décidé que la période de mise en oeuvre des projets financés par des ressources du FEMCIDI 2004 soit prorogée mi-2005 à novembre 2006. Comme cette période de mise en oeuvre est plus longue que la période habituelle, qui est de 12 mois, le Conseil a décidé également qu'elle ne pourrait faire l'objet d'aucune nouvelle prorogation. Le SEDI a collaboré avec le Bureau du conseiller juridique du Secrétariat général à l'actualisation des instruments juridiques (accords et mémorandums d'accords pour l'exécution des projets) qui régissent la gestion et la mise en oeuvre des projets, et avec les institutions d'exécution à la préparation des plans d'exécution qu'elles doivent présenter pour chaque projet pour recevoir le premier décaissement. À la mi-février 2006, EU\$3.087.058,81 avaient été décaissés en faveur de tous les projets en cours d'exécution.

- Exécution du FEMCIDI 2003 et du FEMCIDI 2002

En novembre 2004, le Conseil d'administration de l'AICD a autorisé la prorogation de la période d'exécution de 73 projets financés par le FEMCIDI 2003 et de 2 projets financés par le FEMCIDI 2002. La date de conclusion de ces projets a été fixée au cas par cas et va de fin janvier à fin décembre 2005. Il n'y avait aucune possibilité d'une nouvelle prorogation et l'exécution de ces projets a donc pris fin en décembre 2005.

Avec la collaboration des bureaux hors siège de l'OEA, le SEDI a continué à d'assurer le suivi de la mise en oeuvre des projets et à d'analyser les rapports d'activité, il a appuyé les institutions d'exécution lorsque celles-ci se sont heurtés à des difficultés pour coordonner leurs activités, en particulier dans le cas de projets multinationaux, donné suite aux demandes de transferts de fonds, et analyse les rapports finals qui lui ont été adressés.

- Formation à la formulation de projets

La section a poursuivi sa collaboration avec les États membres désireux de former leur personnel à l'utilisation des instruments nécessaires pour la formulation des projets de coopération multinationaux et nationaux qui demandent des fonds aux organismes internationaux de financement ou aux agences régionales et nationales de coopération. En 2005, elle a réalisé des ateliers à l'intention de fonctionnaires publics et de représentants d'ONG, au Honduras, à Sainte-Lucie, au Panama, au Mexique, au Venezuela et en Uruguay, au cours desquels plus de 200 personnes ont une formation.

- Évaluation des projets financés par le FEMCIDI

Le deuxième cycle d'évaluation des projets financés par le FEMCIDI s'est achevé en mai 2005. L'échantillon sélectionné pour ce deuxième cycle comprenait trente-huit (38) projets financés par des ressources du FEMCIDI 2001 et 2002, censés prendre fin entre janvier 2002 et décembre 2003 (même si certains projets, suite à une prorogation, ont continué en 2004). L'échantillon des projets sélectionnés incluait des projets d'un an et des projets s'étendant sur plusieurs années. Sur les 38 projets sélectionnés

évalués par des consultants indépendants, 18 étaient des projets multinationaux et 20 des projets nationaux. Vingt d'entre eux avaient bénéficié d'un financement de 100.000 dollars ou plus.

Il convient de souligner qu'il ressort des évaluations que la totalité des projets évalués (100%) ont maintenu un très haut degré de cohérence élevé avec les politiques et les priorités des gouvernements concernés et avec les priorités établies par les États membres dans le cadre de l'OEA. Bien qu'une proportion importante des projets (76%) ait obtenu les résultats escomptés, on constate des différences quant à la mesure de ces résultats, en effet, 24% des projets ont obtenu les résultats prévus mais de façon plus limitée. On peut également affirmer que, la plupart de ces projets (86%) ont utilisé comme il se doit les ressources qui leur ont été remises et que le rapport coût-résultats a été acceptable. En ce qui concerne la durabilité, bien que cette catégorie continue d'être la plus faible de toutes celles qui ont été évaluées (dans 62% des cas seulement il a été indiqué que les bénéficiaires et les impacts du projet continueraient après que celui-ci aurait pris fin), on a observé une légère amélioration (5%) par rapport à la durabilité des projets évalués durant le premier cycle.

Sur la base des résultats des premier et deuxième cycles d'évaluation, le SEDI a analysé les conclusions et les a classées en trois grandes catégories de facteurs : 1) les facteurs qui contribuent au succès des projets ; 2) les facteurs qui empêchent les projets d'être exécutés dans les meilleures conditions et 3) les enseignements qui s'en dégagent (éléments dont il faut tenir compte pour améliorer le processus de planification et d'exécution des projets). La finalité de cette classification est de faciliter l'utilisation des conclusions aussi bien par les institutions de coordination et d'exécution que par les institutions qui présentent de nouvelles propositions de projets et par le Secrétariat, de sorte qu'il soit possible d'améliorer la conception et la mise en œuvre des projets et leurs perspectives de durabilité à l'avenir. C'est pourquoi, chacune des trois catégories a été subdivisée en sous-catégories qui tiennent compte de la conception, de la gestion, de l'exécution et de la durabilité des projets. En conséquence, et suite aux instructions imparties par le Conseil d'administration de l'AICD, ces informations ont été transmises aux Organismes nationaux de liaison (ONE), aux bureaux hors siège de l'OEA et aux institutions de coordination et d'exécution des projets afin qu'ils les utilisent pendant la formulation de nouveaux projets et les prennent en considération pendant la phase d'exécution.

Le SEDI a lancé le troisième cycle d'évaluation au deuxième semestre 2005. Un échantillon de 27 projets financés par le FEMCIDI 2002 et 2003 a été sélectionné à cette fin. Les consultants indépendants termineront leur travail au début de l'année 2006, par la remise de leurs rapports, et c'est à ce moment-là que les résultats des évaluations seront portés à la connaissance des États membres. Le rapport destiné au Conseil d'administration de l'AICD, lequel inclut l'analyse des résultats du troisième cycle d'évaluation, sera présenté à la mi-2006.

Département de l'éducation, de la culture, de la science et technologie

Le Département de l'éducation, de la culture, de la science et technologie (DECCT) a été créé par l'Instruction 05-13 Rev. 1. Il est composé de deux sections : Éducation et culture (SEC) et Science et technologie (SCT).

Éducation

La Quatrième Réunion des ministres de l'éducation s'est tenue pour la première fois dans un pays des Caraïbes (Scarborough, Trinité et Tobago les 11 et 12 août 2005) à l'invitation de la Trinité-et-Tobago. Les ministres ont adopté par consensus la Déclaration de Scarborough et les Engagements d'action, qui traduisent les priorités en activités concrètes pour les deux prochaines années. La veille, la Section avait organisé, avec la collaboration de la BID, un séminaire de haut niveau sur « L'éducation à la démocratie : un programme d'action ». Parmi les manifestations organisées avant cette Réunion, il y a eu une réunion

préparatoire (les 12 et 13 mai 2005), un dialogue virtuel avec des organisations de la société civile dont le modérateur était l'Organisation universitaire interaméricaine (OUI) et une réunion des organisations internationales a vocation de l'éducation dans les Amériques. La SEC, en sa qualité de Secrétariat technique, a organisé la Quatrième et la Cinquième Réunions du bureau et du Comité exécutif de la Commission interaméricaine de l'éducation (les 15 et 16 février et les 8 et 9 novembre 2005) afin d'appuyer et de renforcer leurs travaux. Ces réunions ont examiné l'état d'avancement des projets et des activités relevant de la compétence de la CIE et l'OECT a présenté un plan de travail préliminaire pour 2005-2007, basé sur les Engagements d'action adoptés à la Quatrième Réunion ministérielle.

En ce qui concerne l'appui et le soutien aux projets continentaux et aux projets des Sommets des Amériques, les trois projets continentaux financés par le FEMCIDI dans les domaines de l'équité et de la qualité, du perfectionnement des enseignants, de l'enseignement secondaire et de la certification des compétences de travail, ont réalisé des progrès malgré un certain nombre d'obstacles opérationnels et de communication, dus aux changements qui sont intervenus dans les ministères et les pays coordonnateurs. La SEC a continué à leur dispenser une assistance technique chaque fois qu'on le lui a demandé.

Pour ce qui est des projets des Sommets des Amériques, le Projet régional d'indicateurs sur l'éducation (PRIE) a poursuivi la compilation et l'analyse des données communiquées par les États membres sur les performances de leurs systèmes éducatifs et a publié le Rapport sur le panorama éducatif en 2005. En juillet, l'OECT a participé à la réunion des pays coordonnateurs et s'est chargé de la conception et de la mise en place du site Web du projet (www.prie.oas.org). Vingt-deux pays, la Municipalité de Quito (Équateur) et des experts du PRIE ainsi que des représentants d'organisations internationales, des autorités nationales et internationales et des observateurs ont participé à la Deuxième Réunion du Forum continental de l'éducation (Brasilia, du 13 au 15 juin 2005), qui avait pour but de renforcer l'évaluation des résultats éducatifs dans les États membres.

La Section a organisé, avec la collaboration du Ministère de l'éducation de la Colombie, un atelier international de compétences citoyennes à Bogotá (du 25 au 28 avril 2005) autour du thème enseignement des valeurs et des pratiques démocratiques. Il avait pour but de promouvoir l'analyse du programme de compétences citoyennes mis en œuvre par ce pays.

À la Quatrième Réunion des ministres de l'éducation, les pays ont approuvé la création du Programme interaméricain d'enseignement des valeurs et pratiques démocratiques, qui comporte trois volets : (1) des recherches, (2) la formation professionnelle et les matériels éducatifs et (3) les échanges d'information. Le Programme interaméricain sera coordonné par la SEC, avec la collaboration du Département de la promotion de la démocratie (OPD).

Dans le domaine de l'éducation de la petite enfance, la SEC a prêté une assistance technique permanente aux ministères de l'éducation et aux organisations internationales. En septembre 2005, en association avec le Réseau du développement humain de la Banque mondiale, de l'Unité des enfants et de la jeunesse de la Banque mondiale et de l'Unité de l'évaluation de l'éducation de la BID, elle a appuyé le « Symposium mondial sur le développement de la petite enfance : une priorité pour un développement durable » et afin que les pays latino-américains et caribéens soient représentés à cette manifestation, elle a financé la participation d'experts de la région spécialistes de l'évaluation des programmes d'éducation destinés à la petite enfance. Auparavant, elle avait convoqué les directeurs nationaux de l'enseignement et des programmes préscolaires à un congrès international sur ce thème.

Culture

Le volet principal du Plan de travail pour 2003-2005 de la Commission interaméricaine de la culture (CIC) et du Plan d'action de Mexico, adopté par la Deuxième Réunion interaméricaine des ministres et

hauts fonctionnaires chargés de la culture (Mexico, août 2004) concerne la mise en marche d'un Observatoire interaméricain des politiques culturelles (OIPC). À titre de premier pas vers la construction de cette infrastructure, la SEC a encouragé la création du Secrétariat technique du Réseau interaméricain des observatoires des politiques culturelles, qui est devenu une réalité à la fin de sa première réunion, à Washington, le 24 août 2005. Ce Réseau cherche à promouvoir les échanges entre entités similaires de la région. Il discute actuellement de sa structure définitive et réalise une enquête afin de connaître les thèmes étudiés par les observatoires culturels de la région, les problèmes auxquels ils se heurtent, et leur fonctionnement. La SEC a organisé une réunion de coordination avec l'Accord Andrés Bello et les pays hôtes des ateliers sous-régionaux sur les systèmes d'information culturelle (le Canada, le Chili et le Mexique) afin de définir, en tenant compte des besoins concrets de chaque sous-région, des thèmes et une méthode de travail communs. Les ateliers se réaliseront à partir de mars 2006.

Dans le domaine de la coopération horizontale, la Section a organisé l'atelier « Projets intégrés de préservation et de développement des communautés » (Mexico, du 19 au 23 septembre 2005) afin de faire connaître l'expérience du Mexique pour ce qui est de faire participer les communautés à la préservation et à la gestion de leur patrimoine.

La Deuxième Réunion de la CIC (Washington, les 24 et 25 août 2005) s'est efforcée de définir le Plan de travail de la Commission pour 2005-2007. À cet effet, elle a concentré son attention sur quatre thèmes principaux : (i) la diversité culturelle et le développement durable; (ii) les infrastructures d'information culturelle ; (iii) les recommandations de la société civile à la Deuxième Réunion des ministres de la culture ; et (iv) la Troisième Réunion des ministres de la culture. La CIC a transmis un paragraphe concernant l'importance de la diversité culturelle au Quatrième Sommet des Amériques, qui a été incorporé dans la Déclaration de Mar del Plata.

Par ailleurs, au cours de cette période, la CIC a procédé à l'élection de son nouveau bureau (2005-2007). Son bureau est désormais composé du Canada (Président), du Brésil et du Guatemala (Premiers Vice-présidents), des États-Unis et de la Jamaïque (Deuxièmes Vice-présidents). La Section a demandé à ces autorités d'élaborer le Plan de travail qui, au moment où ce rapport est rédigé, a déjà été distribué à tous les États membres. Le Canada a proposé officiellement d'accueillir la prochaine réunion ministérielle de la culture, qui se tiendra à Montréal, à l'automne 2006.

Science et technologie

Dans le domaine des technologies de l'information et des réseaux avancés, la SCT a encouragé, dans différents forums et activités, les initiatives d'interconnexion qui facilitent l'accès à la nouvelle génération d'applications et de technologies Internet avancées dans la région. Elle a resserré ses liens de coopération avec plusieurs institutions, et notamment avec la National Science Foundation (NSF), la BID, Internet2 et le National Institute of Health. Elle a encouragé le renforcement de la Collaboration latino-américaine des réseaux avancés (CLARA) et le dialogue entre ce réseau, l'Institut panaméricain de géographie et d'histoire et le Centre régional d'enseignement spatial de la science et de la technologie pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CRECTEALC) et la signature de l'accord de coopération entre le CRECTEALC et l'OEA. Elle a également encouragé la mise au point d'indicateurs dans le domaine de la science et la technologie.

La SCT a collaboré avec la CITELE dans le domaine de la connectivité pour la recherche scientifique avancée, thème qui sera examiné par les pays en vue de son incorporation au Programme de connectivité pour les Amériques et au Plan d'action de Quito. Elle a également collaboré avec la CITELE à l'évaluation de cours de courte durée destinés aux pays de la région.

En ce qui concerne la parité hommes-femmes et la science et la technologie, la Section a collaboré avec le Gender Advisory Board (Conseil consultatif chargé des sexospécificités - CSTD), la Commission interaméricaine des femmes (CIM) et la Chaire régionale UNESCO-Femme, science et technologie en Amérique latine, à diverses initiatives visant à incorporer la perspective de la parité aux programmes et aux politiques concernant la science et la technologie. Elle a également participé à l'élaboration du Rapport international sur la science, la technologie et la parité des sexes (IRSTG-2006) de l'UNESCO-Paris. Elle a appuyé la participation d'entités jouant un rôle crucial dans ce domaine au dialogue avec la société civile en préparation du Quatrième Sommet. Elle a participé à diverses rencontres et réunions avec des institutions nationales et régionales afin d'étudier les possibilités de coopération en vue d'améliorer l'enseignement dispensé aux femmes scientifiques, et notamment à la Deuxième Conférence internationale sur les femmes en physique de l'IUPAP.

Elle a encouragé des cours en ligne sur la science, la technologie et la société, dans une approche de parité hommes-femmes, organisés par la Chaire régionale de l'UNESCO et développés sur la plate forme du Portail éducatif des Amériques de l'OEA.

De concert avec l'Agence des États-Unis pour le commerce et le développement, la Fédération mondiale d'organisations d'ingénierie et sous l'égide de diverses entreprises privées, elle a organisé le Symposium d'ingénierie pour les Amériques (Lima, novembre 2005), qui a réuni de nombreux participants originaires de 24 États membres et a jeté les bases d'un mouvement intersectoriel visant à améliorer la formation en ingénierie et en technologie dans le Continent américain.

Suite à une réunion qui s'est déroulée en janvier 2006, la SCT dispose désormais d'un Plan stratégique pour l'application des recommandations du Symposium. L'initiative Ingénierie pour les Amériques a pour but de mettre au point un mécanisme propre à susciter des réformes de l'enseignement au niveau régional, qui tiennent compte des besoins du secteur productif et soient capables de former de nouveaux ingénieurs à partir de systèmes d'accréditation transparents, favorisant ainsi la mobilité professionnelle, les investissements et l'intégration régionale.

Elle a assuré le suivi des activités du Projet multilatéral financé par le FEMCIDI « Renforcement des capacités pour une utilisation sûre et durable des biotechnologies agro-alimentaires en Amérique latine et dans les Caraïbes » et elle a dispensé des services consultatifs pour l'intégration des biotechnologies au Programme du Fonds pour les jeunes dirigeants d'entreprises des Amériques (YABT) et leur enseignement à de jeunes scientifiques de la région.

Pour ce qui est des services technologiques, la SCT a continué d'appuyer le renforcement du Système interaméricain de métrologie (SIM), en sa qualité de Secrétariat exécutif de ce Système, ainsi que le renforcement de la Coopération interaméricaine en matière d'accréditation. Elle a dispensé des services consultatifs et une assistance technique pour la réalisation de la Onzième Assemblée générale du SIM (Trinité-et-Tobago, octobre 2005) et des réunions de son Conseil. Elle a donné suite et offert une assistance technique au projet de métrologie chimique et d'accréditation dans ce domaine, financé dans la région par le Gouvernement allemand, à travers la PTB. Ces initiatives sont ciblées sur l'appui aux PME en vue de créer des emplois et améliorer la compétitivité.

Dans le domaine des matériaux et de la nanotechnologie, elle a encouragé le renforcement de la Collaboration interaméricaine sur les matériels (CIAM) et a participé à l'activité annuelle de cette dernière, organisée sous les auspices conjoints de la NSF et du Conseil national de la science et la technologie du Mexique. Elle a coordonné des activités avec les pays membres de la CIAM désireux de collaborer à la mise en œuvre de l'initiative continentale dans ce domaine. .

En ce qui concerne l'encouragement de la participation de la société civile, elle a déployé des efforts, en coordination avec le Secrétariat aux Sommets des Amériques, afin de promouvoir et faciliter la participation et les contributions des organisations de la société civile s'occupant de la science, de la technologie, de l'ingénierie, des innovations, et de l'enseignement des sciences (CTIIEC) au processus de dialogue qui se déroule dans le cadre des préparatifs du Quatrième Sommet des Amériques. Parmi les initiatives qui ont renforcé les dialogues avec la société civile lors des réunions du Groupe de travail sur la mise en œuvre des initiatives des Sommets des Amériques (GRIC), de l'Assemblée générale de l'OEA et du Sommet proprement dit, on peut citer cinq manifestations continentales importantes.

La Section a également appuyé le déroulement des Journées ibéro-américaines sur des questions telles que les technologies convergentes (nanotechnologies, biotechnologies, technologies de l'information et sciences de la connaissance), l'énergie photovoltaïque et la résonance magnétique nucléaire, par des cours de courte durée donnés par des spécialistes de la région, sous les auspices de l'OEA, du Programme CYTED et de l'Agence espagnole de développement international.

Elle a publié la deuxième édition de *Ciencia, Tecnología, Ingeniería e Innovación para el Desarrollo : Una Visión para las Américas en el siglo XXI*, qui présente une partie des préparatifs de la première réunion des ministres et hauts fonctionnaires chargés de la science et la technologie dans le cadre du CIDI.

Département du commerce, du tourisme et de la compétitivité

Le DCTC a été créé par l'Instruction 05-13 Rev. 1. Il est composé des sections du Commerce, de la Compétitivité et de la petite entreprise, et du Tourisme ainsi que du Système d'information sur le commerce extérieur (SICE).

Commerce

Cette section appuie les États membres, en particulier les économies de petite taille, pour le renforcement des capacités de leurs ressources humaines et de leurs institutions en vue de les préparer à la mise en œuvre et à la gestion d'accords commerciaux et pour qu'ils puissent tirer profit des avantages que représentent les marchés élargis et l'accroissement des flux d'investissements.

Pendant la période 2005-2006, la Section a mené les activités décrites ci-après :

- Appui aux processus de négociation et à la mise en œuvre des accords commerciaux
- Appui aux États membres pour la conception, la programmation et l'exécution de projets de coopération horizontale dans le domaine du commerce
- Études analytiques du commerce et d'autres questions liées aux accords sur le commerce et l'intégration dans le Continent et études des politiques en la matière.
- Initiatives visant à améliorer la transparence et à promouvoir une plus grande participation de la société civile dans le domaine du commerce.

Conscient du rôle que joue le secteur privé en tant que moteur de la croissance et créateur d'emplois, le DTTC encourage les liens avec ce secteur en appuyant notamment le Forum du secteur privé de l'OEA qui se tient avant les Assemblées générales de l'OEA et les Sommets des Amériques afin de faire avancer le dialogue entre les secteurs public et privé et promouvoir des initiatives concrètes se rapportant au Programme de développement intégré de l'OEA. Le Département a appuyé ainsi deux réunions de ce

Forum du secteur privé, à savoir le Premier Forum du secteur privé, tenu à Fort Lauderdale (États-Unis), à l'occasion de la Trente-cinquième Session ordinaire de l'Assemblée générale de l'OEA, en juin 2005 et le Deuxième Forum du secteur privé, tenu à Buenos Aires (Argentine), le 2 novembre 2005, à l'occasion du Quatrième Sommet des Amériques. Ce deuxième Forum a été un important espace de dialogue entre les représentants d'entités patronales – nationales, régionales et interaméricaines – et d'entreprises et sociétés privées des Amériques qui ont formulé des recommandations aux ministres des affaires étrangères des États membres de l'OEA concernant les stratégies pour la création d'emplois, la promotion de la compétitivité et de la productivité par le biais de l'éducation et de la technologie et le renforcement de la gouvernance et de la transparence.

Le DTTC appuie les efforts déployés par les États membres pour améliorer la transparence et promouvoir une plus grande participation des différents secteurs de la société civile à travers divers projets et différentes activités qu'il organise à l'intention des journalistes, des parlementaires, des cercles de l'enseignement supérieurs et d'autres groupes s'intéressant à ces questions.

Compétitivité et petite entreprise

Dans le domaine de la compétitivité, le Département a jeté les bases qui lui permettront d'aider les États membres dans leurs efforts visant à concevoir, formuler et mettre en œuvre des politiques ayant un impact sur la compétitivité et de nature à les préparer à tirer parti des avantages des échanges commerciaux. De même, il a encouragé le dialogue entre les secteurs publics et privés américains afin que les politiques et les programmes de promotion de la compétitivité tiennent compte des besoins des entreprises et débouchent sur une plus grande prospérité.

Pour ce qui est de la petite entreprise, l'OEA soutient depuis un certain temps le développement des micro, petites et moyennes entreprises (MPME) en Amérique latine et dans les Caraïbes avec des initiatives multinationales ciblées sur la qualité, la gestion des innovations, l'esprit d'entreprise, les associations, la gestion des exportations et d'autres domaines d'intervention. Actuellement, elle cherche à promouvoir une meilleure utilisation des services de l'Internet et des médias numériques afin d'intensifier son appui aux MPME dans les secteurs thématiques susmentionnés, améliorer leur accès aux marchés publics et leur permettre d'être compétitifs sur les marchés internationaux.

Au cours de la période couverte par le présent rapport, les activités menées se sont concentrées dans les domaines suivants :

- Renforcement des capacités des MPME et du cadre institutionnel qui les appuie afin qu'elles fassent une meilleure utilisation des services de l'Internet et des médias électroniques et améliorent ainsi leur compétitivité dans une optique de développement et d'échanges commerciaux. Au cours de cette première année, les activités ont été centrées sur l'identification des services accessibles par l'Internet et ont été menées en collaboration avec les gouvernements, les associations de MPME et des organismes techniques qui fournissent des services d'aide à la gestion ou d'un autre type aux MPME. L'apprentissage a commencé par l'utilisation des services de l'Internet et des médias électroniques pour la création d'entreprises, les associations et les regroupements d'entreprises, la gestion des exportations et la participation compétitive des MPME aux marchés publics.
- Des stratégies de développement des MPME électroniques. Examen des enseignements obtenus et des pratiques optimales, parallèlement à l'élaboration d'activités pilotes pour la conception de stratégies de développement des MPME électroniques, c'est-à-dire des capacités des MPME à utiliser les services disponibles en ligne, tels que la cyberadministration et la participation au commerce électronique.

- Le Programme relatif aux marchés publics a pour objectif de contribuer à l'efficacité, à la rentabilité et à la transparence des acquisitions et des passations de contrats par les gouvernements des États membres de l'OEA.

Les activités au titre de ce Programme, pendant la période 2005-2006, sont décrites ci-après :

- Renforcement des capacités des institutions responsables des marchés publics dans les États membres de l'OEA en matière de conception des stratégies et des programmes destinés à améliorer les processus et les systèmes d'achats du gouvernement, notamment grâce à l'utilisation des systèmes électroniques de marchés publics qui utilisent l'Internet.
- Appui aux initiatives du Réseau interaméricain sur les marchés publics, dirigé par les autorités nationales responsables des achats gouvernementaux et auquel participent également des organisations de la société civile et du secteur privé.
- Organisation de la coopération autour des priorités d'intervention établies par les autorités responsables des achats gouvernementaux, au nombre desquelles il convient de citer les travaux relatifs aux stratégies pour le développement des marchés publics par voie électronique et leur modernisation générale, la participation des MPME à ces marchés publics, les fondements pour l'harmonisation des pratiques en matière de marchés publics, la formation et le perfectionnement des administrateurs et des responsables des achats gouvernementaux.

Tourisme

Dans ce domaine, la Section appuie le dialogue politique et technique interaméricain pour la croissance du tourisme ainsi que les projets et activités multinationaux, en particulier ceux ciblés sur le développement des petites entreprises touristiques, la sécurité et la bonne gestion de l'environnement et elle s'efforce de contribuer à une meilleure compétitivité des destinations touristiques de l'Amérique latine et des Caraïbes sur les marchés internationaux. Ses activités se sont concentrées sur :

- L'appui à la réalisation des congrès interaméricains du tourisme, réunion au niveau ministériel qui se tient dans le cadre du Conseil interaméricain pour le développement intégré de l'OEA.
- La gestion de la qualité et la commercialisation dans les micro, petites et moyennes entreprises touristiques (MPME touristiques), notamment les petits hôtels. Les aspects liés à la mise en place de normes, la formation et la certification ainsi que les associations et les regroupements pour la commercialisation sur l'Internet ainsi que l'utilisation des médias électroniques sont particulièrement importants. La gestion de la qualité inclut la gestion de l'environnement et de la sécurité. Ces secteurs ont constitué son axe principal d'intervention dans les Caraïbes et en Amérique centrale ces dernières années.
- Les préparatifs visant à réduire l'impact des catastrophes naturelles et de celles provoquées par l'homme, principalement sur les infrastructures touristiques des pays de la CARICOM et à favoriser ensuite leur réhabilitation. Il s'agit d'un nouveau projet dans les Caraïbes.
- Les stratégies visant à encourager le développement des MPME touristiques. Il s'agit d'un nouveau projet découlant des mandats relatifs au soutien à accorder au développement des MPME touristiques, et plus particulièrement à la formation et au perfectionnement professionnels, à l'utilisation des services de l'Internet et des médias numériques. Les consultations menées avec les autorités et les experts des pays ont montré qu'il fallait, d'abord,

accorder la priorité au renforcement des capacités nationales en matière d'élaboration des stratégies et aux aspects liés à la qualité, aux associations et à la commercialisation.

Système d'information sur le commerce extérieur (SICE)

Le SICE compile et diffuse sur sa page Web des informations sur le commerce et l'intégration économique. Il a pour but de fournir des informations actualisées et complètes sur les échanges commerciaux dans le Continent américain dans les quatre langues officielles de l'OEA. Depuis que le SICE a créé sa page Web (www.sice.oea.org), le nombre d'utilisateurs a augmenté régulièrement, se situant pendant la période 2005-2006 à quelque 6.000 visiteurs en moyenne par jour.

Le SICE contient des documents ayant trait aux thèmes suivants : les accords commerciaux et les traités bilatéraux d'investissement entre les pays membres de l'OEA, le processus de la ZLEA, l'arbitrage commercial, le commerce électronique, la politique de la concurrence, la propriété intellectuelle, les obstacles techniques au commerce, les services, les institutions liées au commerce, des informations générales sur les pays, les entreprises et les chambres de commerce, des données quantitatives, y compris la balance commerciale, les échanges commerciaux, les droits de douane et les prix.

Les activités du SICE pendant la période 2005-2006 se sont concentrées notamment sur :

La promotion de la transparence par le biais de son site Web qui centralise et diffuse des informations sur le commerce et les questions liées au commerce dans les Amériques.

Le projet de Centres de référence commerciale des Caraïbes pour tous les pays de la CARICOM, lequel a été mis au point dans le but de faciliter l'accès aux informations concernant les thèmes abordés dans les négociations commerciales afin d'améliorer les connaissances en matière de commerce du grand public des pays caribéens.

Département du développement durable

Le DDS a été établi par l'Instruction 05-13 Rev. 1, le 14 février 2006. C'est le département qui, au sein du Secrétariat général, dispense des services consultatifs et un appui pour tout ce qui concerne le développement durable et l'environnement, en exécution des mandats impartis par les organes directeurs et les Sommets des Amériques.

Activités en appui à l'élaboration des politiques

Le DDS a dispensé des services consultatifs et un appui technique et opérationnel à différentes manifestations régionales, notamment à la Première Réunion interaméricaine des ministres et hauts fonctionnaires chargés du développement durable, suite à une demande de la CEPCIDI, par l'entremise de son Groupe de travail sur le développement durable. À cette fin, il a coordonné la réalisation de l'Atelier sur l'agriculture, la sylviculture et le tourisme durables, tenu à San José (Costa Rica) et il a ensuite préparé les ateliers sur les Ressources en eau et la gestion des risques de catastrophes naturelles qui se tiendront en 2006.

Il a également fourni une assistance technique et des services consultatifs à l'Organe consultatif mixte pour la réduction des catastrophes naturelles et la gestion des risques de la Commission sur la sécurité continentale et de la Commission exécutive permanente du CIDI (CEPCIDI) afin d'avancer sur la voie de la mise en œuvre des mandats énoncés dans la résolution AG/RES. 2114 (XXXV-O/05). Il a participé aux réunions tenues par cet Organe, y faisant des contributions, notamment en ce qui concerne les échanges

de données d'expérience, les méthodes d'analyse de la vulnérabilité et des risques et le rapport coût-avantages des investissements réalisés pour atténuer les effets des catastrophes naturelles.

Mise au point de projets, de programmes et d'activités

Le DDS a continué de fournir une assistance aux pays pour la conception, l'élaboration et l'exécution de politiques, de projets et de programmes, notamment ceux appelés à relever les défis auxquels les États membres doivent faire face dans les domaines suivants : le développement intégral de leurs ressources en eau, spécialement dans les bassins fluviaux internationaux, le développement durable des régions frontalières, la gestion des zones côtières et l'adaptation au changement climatique, la préservation de la diversité biologique, la gestion de l'environnement et de l'économie, l'atténuation des effets des catastrophes naturelles, l'énergie écologiquement viable et l'utilisation rationnelle de l'énergie et la participation du public. Les activités et les projets mis en œuvre dans le cadre de ce secteur d'intervention sont énumérés ci-dessous. Des informations plus détaillées à ce sujet sont disponibles sur la page Web www.oas.org/dds.

- Gestion des ressources en eau
 1. Mise en œuvre de pratiques de gestion intégrée des ressources en eau pour El Pantanal et le bassin supérieur du Paraguay.
 2. Gestion intégrée des activités terrestres ayant une incidence sur les zones marines et côtières dans le bassin du fleuve San Francisco.
 3. Mise en œuvre du Programme d'action stratégique pour le bassin binational du fleuve Bermejo.
 4. Programme d'action stratégique pour la gestion intégrée des ressources en eau et le développement durable du bassin du fleuve San Juan et de sa zone côtière.
 5. Cadre pour la gestion des ressources en eau du Bassin de la Plata sous l'angle des effets hydrologiques de la variabilité et du changement climatiques.
 6. Protection de l'environnement et développement écologiquement rationnel du système aquifère guarani.
 7. Renforcement des capacités à effectuer des recherches et à gérer le système aquifère transfrontalier guarani dans un objectif de protection de l'environnement et de développement écologiquement rationnel de ce système.
 8. Gestion intégrée et durable des ressources en eau transfrontalières dans le bassin de l'Amazone.
 9. Gestion durable du sol dans l'écosystème transfrontalier du Grand Chaco américain.
 10. Plan d'action stratégique pour l'Amazonie brésilienne.
 11. Plan d'action pour le développement intégré de la vallée du Paranaíba.
 12. Renforcement de la gestion des ressources en eau au Brésil
 13. Préparation et mise en place des mécanismes de diffusion des enseignements obtenus en matière de gestion intégrée des ressources en eau transfrontalières
 14. Réseau interaméricain des ressources en eau

- Gestion des risques de catastrophes naturelles
 1. Programme de renforcement des capacités pour l'atténuation des effets des catastrophes dans les Caraïbes (CHAMP)
 2. Fédération internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (FICR) – évaluation des vulnérabilités et des capacités des communautés (VCA) en Amérique centrale
 3. Programme de réduction des effets des catastrophes naturelles sur les installations universitaires dans les Amériques
 4. Techniques d'évaluation de la vulnérabilité
 5. Changement climatique : organisation des sciences pour la Cordillère américaine.

- Conservation et utilisation écologiquement rationnelle de la biodiversité
 1. Réseau interaméricain d'information sur la biodiversité (IABIN)
 2. Système d'établissement des cadastres en Amérique latine et dans les Caraïbes
 3. Développement durable et conservation biologique et culturelle dans la région frontalière entre le Brésil et le Suriname
- Gestion des zones côtières et adaptation au changement climatique
 1. Activité sur le changement climatique par rapport à Saint-Vincent-et-Grenadines
- Promotion de l'énergie écologiquement viable
 1. Programme d'énergie renouvelable dans les Amériques
 2. Partenariat de l'Amérique latine et des Caraïbes en faveur d'une énergie renouvelable et rentable
 3. Projet d'énergie géothermique pour les Caraïbes orientales (Géo-Caraïbes)
 4. Initiative mondiale des États insulaires pour une énergie durable
- Droit de l'environnement, politiques et économie
 1. Évaluations de l'environnement et renforcement des capacités dans le contexte des accords de libre-échange
 2. Évaluations de l'environnement dans la Communauté andine et en Amérique centrale
 3. Évaluation de la viabilité de la filière soja

Sources de financement

Une proportion considérable (90%) du financement pour la mise en œuvre des activités et projets mentionnés ci-dessus provient de sources extérieures, telles que le Fonds mondial pour l'environnement, les États membres et des organismes de coopération régionaux et internationaux. Le montant de la coopération technique géré annuellement par le DDS s'élève à près de 10 millions de dollars.

Thèmes intersectoriels

Lors de la mise en œuvre des activités, le DDS a appuyé les politiques et les projets ayant une portée intersectorielle dans des domaines tels que l'agriculture et le tourisme durables. Il a également collaboré avec les pays membres à l'identification des causes de la dégradation des sols et des outils aptes à y remédier. Par ces activités, il a contribué à favoriser l'élaboration de politiques continentales sur des aspects liés à la bonne gouvernance des questions environnementales, la participation des institutions locales et des municipalités aux prises de décision et la promotion de mécanismes de participation du public en général et des citoyens qui permettront aux groupes autochtones, aux femmes, aux organisations communautaires et non gouvernementales de conclure des alliances pour parvenir au développement durable.

Département du développement social et de l'emploi

Le DDSE a été créé par l'Instruction 05-13 Rev. 1, du 14 février 2006. Il est composé des sections du Développement social et de l'Emploi.

Pendant la période sur laquelle porte ce rapport, le DDSE a commencé à travailler à l'élaboration de la Charte sociale des Amériques et il a apporté un soutien technique, en sa qualité de membre de l'équipe du Secrétariat général chargée d'appuyer les travaux du Groupe de travail mixte du Conseil permanent et de la CEPAC qui mène à bien cette tâche, à l'élaboration de documents destinés aux discussions du Groupe de travail.

En ce qui concerne les fonctions de Secrétariat technique du Comité de coordination du Réseau social de l'Amérique latine et des Caraïbes, qui regroupe des fonds d'investissement social et d'autres organismes de lutte contre la pauvreté, il a aidé à coordonner la conférence annuelle de ce Réseau, qui s'est tenue au Cuzco (Pérou), en septembre 2005, a géré le Fonds volontaire spécial et participé à des activités de coopération, au nombre desquelles il convient de souligner la rencontre du Réseau central et des autorités du gouvernement basque à Bilbao, en octobre 2005.

Par ailleurs, à titre de suivi du Plan de travail de la Commission interaméricaine de développement social (CIDES), le gouvernement chilien a parrainé, avec le soutien du DDSE, l'atelier international intitulé « Les communautés d'apprentissage : expérience du Programme Puente-Chile Solidario », tenu à Viña del Mar, en juillet 2005, auquel ont participé des représentants de 23 États membres, qui ont ainsi pu mettre en commun leurs expériences en matière de protection sociale. Le Département a également élaboré un projet en faveur des micro, petites et moyennes entreprises visant à réfléchir à leur développement et à le faciliter en tant que stratégie de lutte contre la pauvreté et de création d'emplois.

En ce qui concerne l'emploi, en septembre 2005 s'est tenue à Mexico la Quatorzième Conférence interaméricaine des ministres du travail (CIMT) dans le cadre de l'OEA, à laquelle ont assisté un grand nombre de ministres du travail du Continent américain, des représentants d'organisations des travailleurs et du patronat ainsi que d'organisations internationales. Au cours de cette Conférence, les ministres ont adopté la Déclaration et le Plan d'action de Mexico qui servent d'orientation à la coopération continentale dans le domaine du travail. Ils ont également adressé un message au Quatrième Sommet des Amériques, incorporé ensuite à la Déclaration de Mar del Plata, qui met l'accent sur les contributions cruciales des ministères du travail à la réalisation des objectifs du Sommet, la promotion du travail décent et les politiques propres à stimuler les investissements et la croissance économique équitable. Dans le cadre des préparatifs de la Quatorzième CIMT, le Secrétariat a coordonné un processus de négociation de vaste dimension qui a inclus trois réunions préparatoires et un forum virtuel. Par ailleurs, le Secrétariat a continué d'appuyer les travaux des groupes de travail de la CIMT, qui se sont réunis en avril 2005, à Buenos Aires, encouragé et consolidé la participation des travailleurs et du patronat, regroupés dans les organes consultatifs que sont le COSATE et la CEATAL, lors de la Conférence et du Quatrième Sommet des Amériques. Il a également amélioré la stratégie de coopération horizontale entre ministères du travail et resserré ses liens avec d'autres organisations internationales. À cet égard, il convient de mettre l'accent sur le Mémoire d'accord signé en septembre 2005 entre le Secrétariat général de l'OEA et la Direction générale de l'OIT.

SOUS-SECRETARIAT À LA SÉCURITÉ MULTIDIMENSIONNELLE

Le Sous-Secrétariat à la sécurité multidimensionnelle a été créé en vertu de l'Instruction 05-13 Rev.1. Il est composé du Secrétariat exécutif de la Commission interaméricaine de lutte contre l'abus des drogues, du Secrétariat du Comité interaméricain contre le terrorisme et du Département de la sécurité publique.

Secrétariat exécutif de la Commission interaméricaine de lutte contre l'abus des drogues

La Commission interaméricaine de lutte contre l'abus des drogues (CICAD), créée par l'Assemblée générale en 1986, se fonde sur les principes et objectifs énoncés dans le Programme interaméricain d'action de Rio de Janeiro contre la consommation, la production et le trafic illicite des stupéfiants et des substances psychotropes. Elle dispose d'un Secrétariat exécutif, qui a rang de département, établi par l'Instruction 05-13 Rev. 1.

Le programme de lutte contre les drogues de la CICAD, mis en œuvre par le Secrétariat exécutif, est composé des secteurs suivants : le Mécanisme d'évaluation multilatérale (MEM), la réduction de la demande, la réduction de l'offre et les formes optionnelles de développement, le développement juridique, la lutte contre le blanchiment des avoirs, le renforcement institutionnel, et l'Observatoire interaméricain des drogues. Afin de mieux cibler ses activités de formation et les études de perfectionnement, en 2005, une Unité du développement éducatif et de la recherche a été créée.

Mécanisme d'évaluation multilatérale (MEM)

Lors de sa Trente-septième session ordinaire, tenue à Santo Domingo (République dominicaine) du 26 au 29 avril 2005, la CICAD a examiné et approuvé les rapports sur les 33 pays et le Rapport continental établi après le troisième cycle d'évaluation (2003-2004) du MEM. Cette réunion a également demandé qu'une délégation de la CICAD se rende à Antigua-et-Barbuda afin d'assurer la participation de ce pays au processus du MEM. Cette visite s'est effectuée en août et a obtenu l'engagement du gouvernement de ce pays de recommencer à participer au MEM, engagement qui a été tenu.

La CICAD a élaboré et mis en œuvre une stratégie visant à promouvoir le MEM et les avantages qu'il représente pour les gouvernements, car le succès du processus dépend des multiples instances gouvernementales qui doivent fournir les informations nécessaires.

Le Groupe d'experts gouvernementaux (GEG) du MEM a tenu une réunion à Washington, en octobre 2005, afin d'examiner et évaluer les indicateurs, les procédures et le calendrier du processus du MEM et formuler des recommandations pour l'amélioration du Mécanisme. Le GEG a terminé ses recommandations en février 2006, car le quatrième cycle d'évaluation (2004-2006) commencera à la mi-2006. En novembre 2005, le GEG a analysé les informations sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations formulées au troisième cycle qui ont été soumises par les pays.

Réduction de la demande

Le programme de réduction de la demande privilégie, par le biais de ses programmes et de ses projets, la formation de spécialistes dans les domaines de la prévention et du traitement de la consommation abusive de drogues ainsi que le renforcement des institutions qui s'occupent de ces questions. Le Groupe d'experts sur la réduction de la demande a élaboré la publication *Es Hora de Prevenir : Lineamientos Hemisféricos de la CICAD en Prevención Escolar* (L'heure de la prévention a sonné : directives continentales de la CICAD en matière de prévention en milieu scolaire) et l'a diffusé afin qu'elle fournisse des orientations claires pour cette tâche prioritaire. Deux axes de collaboration ont été mis en

place, l'un avec l'Association internationale des Lions clubs pour la promotion de leur programme de Compétences pour la vie, l'autre avec le Centre d'information de la stratégie nationale (NSIC) des États-Unis pour le programme « Culture de la légalité ».

La CICAD a signé un accord de coopération horizontale avec le Conseil national pour la lutte contre les stupéfiants (CONACE) du Chili. Cet accord a pour objectif l'élaboration d'un programme de collaboration réciproque visant à appuyer les programmes de prévention en milieux scolaires des pays américains. Le CONACE mettra à disposition, à cette fin, son équipe de spécialistes qui a de l'expérience dans ce domaine.

Réduction de l'offre

Dans le domaine de la réduction de l'offre, la CICAD a proposé de nombreux cours de formation au contrôle des stupéfiants et des précurseurs chimiques, auxquels ont participé des fonctionnaires des douanes, des policiers et des fonctionnaires portuaires. En 2005, la CICAD a continué son appui à l'École régionale andine de renseignements anti-drogues, dont le siège est à Lima, avec deux séminaires de formation sur des questions ayant trait aux renseignements opérationnels et stratégiques. Elle a également donné un cours à l'intention des ministères publics d'Amérique centrale.

Dans le but d'améliorer le contrôle sur la distribution et l'utilisation des substances chimiques et des produits pharmaceutiques, les deux groupes d'experts qui s'occupent de ces questions ont proposé des recommandations détaillées aux pays. Un autre groupe d'expert a continué ses travaux sur les ports et les voies maritimes par rapport au transport des drogues illicites.

Formes optionnelles de développement

L'Unité de réduction de l'offre et des formes optionnelles de développement exécute et coordonne des programmes de développement dans des régions productrices de cultures illicites, telles que la Bolivie, la Colombie et le Pérou. Ces programmes s'inscrivent dans un contexte de formes optionnelles de développement intégré et durable. La CICAD a participé à une alliance novatrice entre l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID), l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA) et l'industrie du chocolat, représentée par la Fondation mondiale du cacao (WCF), intitulée ACCESO (Andean Countries' Cocoa Export Support Opportunity) et elle va créer un Réseau andin du cacao afin d'améliorer la compétitivité et la productivité des producteurs de cacao en Colombie, en Équateur, au Pérou et en Bolivie. En 2005, l'Unité a terminé l'Étude sur le Programme de pulvérisation aérienne en Colombie, qui analyse l'impact du Programme sur la vie des êtres humains et l'environnement et elle a mené une étude en profondeur sur l'impact de différentes sortes d'herbicides utilisés dans la transformation et le raffinage de la cocaïne et de l'héroïne. Ces deux travaux scientifiques ont été présentés au gouvernement colombien. Ils ont également été examinés dans différents forums scientifiques et distribués par la voie de l'Internet.

Développement juridique

Le Programme de développement juridique a focalisé son attention sur le contrôle des armes à feu, leurs pièces de rechange, leurs composantes et leurs munitions, apportant des modifications au Règlement-type afin de renforcer les contrôles exercés sur les activités des intermédiaires. Ces initiatives découlent de la Convention interaméricaine contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de munitions, d'explosifs et d'autres matériels connexes (CIFTA).

Lutte contre le blanchiment des avoirs

Un projet conjoint BID-CICAD a collaboré en matière de formation et d'assistance technique, organisant et mettant en œuvre plusieurs ateliers à l'intention des juges et des ministères publics, des simulations de procès pour des affaires de blanchiment des avoirs, des cours de spécialisation à l'intention des policiers, des fonctionnaires des douanes et des ministères publics afin de repérer les mouvements de fonds provenant du trafic illicite des drogues. Le Programme visant à renforcer les unités de renseignements financiers a atteint ses objectifs en Amérique du Sud et se poursuit en Amérique centrale où on s'est efforcé de créer ces unités et de former leurs équipes de spécialistes. La CICAD, avec la participation des Nations Unies, a évalué la faisabilité de créer un programme interactif de formation en Amérique centrale. Le Groupe d'expert s'est réuni pour traiter de questions telles que la criminalité organisée, les techniques spéciales d'investigation, la confiscation des biens, la coopération internationale et le blanchiment des avoirs en tant que délit pénal.

Renforcement institutionnel

En 2005, le Programme de renforcement des commissions nationales anti-drogues a appuyé les pays andins pour le développement et la mise en marche de leurs observatoires nationaux sur les drogues et approfondi le projet de décentralisation au profit des municipalités des stratégies nationales anti-drogues, avec le soutien financier du gouvernement espagnol. Ce projet fournit une collaboration aux bureaux centraux des commissions nationales et des municipalités sélectionnées pour la formation et l'équipement des unités décentralisées ainsi que pour l'élaboration de plans municipaux de prévention de la consommation abusive des drogues.

Développement éducatif et recherche

Forte de ses huit ans d'expérience, cette nouvelle unité est parvenue à incorporer aux programmes d'études de deuxième et troisième cycles de seize écoles d'infirmierie d'Amérique latine, des aspects importants de la problématique des drogues, ce qui s'est traduit par 15.000 étudiants ayant reçu cette formation. Ce modèle de collaboration est en train d'être appliqué à d'autres types d'enseignement supérieur, à savoir les établissements de santé publique, de pédagogie et de médecine.

La CICAD a signé un mémorandum d'accord avec le Brésil qui prévoit d'appuyer les États membres désireux d'introduire des thèmes liés à l'abus des drogues dans les programmes d'études universitaires, de mettre en place des programmes de formation à la recherche, dans la modalité en ligne, à l'intention des professionnels de la santé et des secteurs apparentés et une étude pilote sur les stupéfiants, les femmes et la violence à laquelle participeront 23 universités de onze pays du Continent.

Observatoire interaméricain sur les drogues

L'Observatoire interaméricain sur les drogues, qui est l'unité de la CICAD chargée de la statistique, de la recherche et de l'information, a préparé de nouvelles méthodologies pour les enquêtes sur la consommation de drogues (SIDUC) menées dans les foyers, auprès des étudiants universitaires, des patients des centres de rééducation et des salles d'urgences et fourni une assistance technique et financière à diverses enquêtes sur la consommation des drogues dans treize pays. Il a publié le Résumé statistique sur les drogues 1994-2004, qui contient des informations sur les saisies de stupéfiants, de précurseurs chimiques, de biens immeubles, sur l'élimination des cultures et les personnes arrêtées pour des délits liés aux drogues ainsi qu'une étude comparative de la consommation de drogues basée sur des enquêtes menées auprès d'étudiants dans les capitales de pays d'Amérique latine. Pendant son étape pilote, le programme dont le but est d'aider les États membres à estimer le coût humain, social et économique des drogues dans leurs pays, a produit une série d'estimations de ces coûts dans les sept pays sélectionnés. Le

rapport analytique et un manuel de méthodologies qui en découle ont été présentés au Sommet des Amériques.

Secrétariat du Comité interaméricain contre le terrorisme

Le Secrétariat du Comité interaméricain contre le terrorisme (CICTE), qui a rang de département, a été créé par l'Instruction 05-13 Rev. 1.

Le Programme d'assistance technique et de formation spécialisée du CICTE est entré dans l'étape de consolidation en 2005. Comptant actuellement plus de 20 entités associées, au sein et en dehors de l'OEA, le nombre de ses programmes a augmenté substantiellement et ceux-ci abordent désormais de nouveaux domaines de son Plan de travail. De même, le Service d'assistance technique et de consultation en matière législative, assuré conjointement avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, a continué de fournir des conseils pratiques aux États membres qui ont entrepris la révision de leur législation en matière de lutte contre le terrorisme et de financement des activités terroristes afin de la rendre conforme aux obligations découlant des traités internationaux et aux exigences des résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU. Cette tâche a pris une importance particulière au fur et à mesure qu'un plus grand nombre de pays ratifient la Convention interaméricaine contre le terrorisme et les conventions des Nations Unies contre le terrorisme sur lesquelles la première est fondée. À ce jour, dix-sept États membres ont ratifié la Convention interaméricaine et seize ont ratifié les douze conventions internationales contre le terrorisme. La treizième convention, qui a trait au terrorisme nucléaire, a été ouverte à la signature en septembre dernier.

Sécurité portuaire

L'année dernière, en collaboration avec l'Administration maritime des États-Unis, l'Organisation maritime internationale, et l'Université maritime mondiale, le CICTE a formé 158 fonctionnaires de la sécurité portuaire, originaires de 30 États membres, à l'application dans les ports du code ISPS (Code international pour la sûreté des navires et des installations portuaires). Étant donné qu'un nombre croissant d'États membres sont désormais en mesure de certifier qu'ils appliquent le Code, le CICTE a ajouté de nouveaux cours à l'intention des instructeurs en sécurité portuaire et une formation plus poussée en inspection des conteneurs. Chaque année, les États membres expédient par la voie maritime 600.000 conteneurs, rien que vers les États-Unis, on considère donc que l'amélioration de la sécurité des conteneurs est un élément essentiel pour préserver la sécurité et l'efficacité des échanges commerciaux. Par ailleurs, le CICTE a lancé un programme d'évaluation exhaustive de la sécurité portuaire de quatre systèmes portuaires nationaux et, à titre de suivi, il a formulé des recommandations précises à leur sujet et organisé des formations personnalisées pour chacun de ces systèmes. Cette année, il a entrepris une série de visites de suivi afin de déterminer l'efficacité de cette formation.

Sécurité des aéroports

Le programme de sécurité des aéroports est mené parallèlement au programme de sécurité des ports. L'élaboration d'un mémorandum d'accord avec une organisation contractuelle s'est révélée plus longue que prévue. En collaboration avec l'Organisation de l'aviation civile internationale et l'Administration pour la sécurité des transports des États-Unis, le CICTE a donné une formation à 81 fonctionnaires de 24 États membres, chargés de la sécurité dans les aéroports. Cette formation a porté sur les aspects fondamentaux des normes de sécurité de l'OACI. Il a également appuyé un séminaire de l'OACI dont l'objectif était d'améliorer la capacité des États à satisfaire aux nouvelles exigences pour 2006 du programme d'inspection des bagages, intitulé Hold Baggage Screen (HBS). L'aide financière du CICTE a permis la participation de plus de vingt et un États membres qui, autrement, n'auraient pas pu assister à ce séminaire.

Sécurité des douanes et des frontières

Les États membres ont reconnu le fait que le renforcement des systèmes de contrôle aux douanes et aux frontières est un élément fondamental, non seulement pour freiner les déplacements des terroristes et des matériels dangereux mais aussi pour faire face dans de meilleures conditions à la contrebande en tout genre et aux éventuelles activités de traite des personnes. Une étroite collaboration entre les services des douanes, de l'immigration et de la police est essentielle pour une gestion efficace des frontières. C'est pourquoi, le CICTE, avec la collaboration de l'Organisation internationale des migrations, a entrepris une série d'études générale sur la gestion des frontières; cinq d'entre elles ont été réalisées en 2005. Ces études offrent des recommandations détaillées aux États membres pour l'amélioration de leurs systèmes de gestion des frontières. Pour la même raison, le CICTE a dispensé une formation sur les mécanismes d'élaboration et de gestion de programmes d'intégrité professionnelle à 121 agents des douanes et d'autres services chargés de faire respecter les lois, originaires de dix-huit États membres. Enfin, dans le cadre d'un atelier organisé conjointement par le CICTE, la CICAD et le CCALA, dix-sept ressortissants de la CARICOM et deux Haïtiens, fonctionnaires des douanes et des services de répression, ont été formés à l'inspection des conteneurs et des passagers. Le Ministère de la sécurité intérieure des États-Unis a apporté un soutien fondamental à cette activité, y compris en autorisant l'accès aux installations de Port Everglades pour un entraînement pratique. Tous ces programmes aident les États membres à élaborer une doctrine opérationnelle commune et à améliorer leur collaboration.

Législation et assistance juridique

Le Service d'assistance en matière législative et juridique a mis au point une approche nettement différenciée et très efficace pour aider les États membres à concilier les problèmes complexes qu'implique l'application d'une série d'accords internationaux avec les normes juridiques nationales. Pour commencer, il a organisé des réunions sous-régionales pour familiariser les gouvernements des États membres avec les exigences et les conséquences de ces conventions. Ensuite il a organisé des ateliers à l'intention des États membres, au cas par cas, qui examinent la législation en vigueur et les lois non encore votées. La dernière étape a été une formation spécialisée dispensée aux fonctionnaires du secteur judiciaire, notamment aux membres du ministère public, sur les procédures techniques liées aux conventions. L'année dernière, il a organisé une réunion sous-régionale sur les lois antiterroristes à l'intention de six États des Caraïbes orientales, six ateliers nationaux sur les lois antiterroristes et deux programmes nationaux destinés aux magistrats du parquet sur l'entraide judiciaire dans les affaires de terrorisme. Dans tous ces programmes, il a travaillé en étroite collaboration avec d'autres entités concernées au sein de l'OEA, telles que la CICAD, et avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, qui est un partenaire important de ces programmes. En 2006, le Service a prévu d'étendre ce programme avec la collaboration avec le gouvernement espagnol.

Sécurité cybernétique

En septembre 2005, le CICTE a organisé, à São Paulo, avec la coopération du Gouvernement brésilien, la Deuxième Réunion d'experts gouvernementaux sur la sécurité cybernétique, qui a mis la dernière main aux plans pour l'établissement d'un réseau d'alerte concernant la sécurité cybernétique dans les Amériques. Dans les semaines qui viennent, ce plan commencera à être appliqué, d'abord en établissant un réseau de matériel, en ligne, permettant d'intervenir en cas d'incidents en matière de cybersécurité (ERIS) au niveau national, puis en donnant une formation aux opérateurs d'ERIS dans chaque État membre, au fur et à mesure qu'ils seront identifiés.

Autres initiatives

L'aide fournie aux États membres de la région des Caraïbes pour la préparation de la Coupe mondiale de cricket de 2007 demeure une priorité importante pour le CICTE, qui a donné, en collaboration avec le Federal Bureau of Investigation (FBI) des États-Unis, une formation spécialisée aux négociations en cas de prise d'otages à 38 policiers, originaires de douze États des Caraïbes. Il a assuré le suivi de ce cours avec la deuxième opération annuelle antiterroriste. Le thème choisi, cette année, pour cette opération qui s'est déroulée à la Jamaïque était une prise d'otages au cours d'une manifestation sportive.

En collaboration avec le Gouvernement de la Trinité-et-Tobago, le CICTE a organisé le premier séminaire de renseignement antiterroriste à l'intention des responsables de la sécurité de la région des Caraïbes. Des intervenants des Caraïbes, de l'Argentine et de la Colombie ont donné des informations, considérées comme n'étant pas secrètes, sur d'éventuels problèmes de la région, et ils ont analysé des mécanismes pour échanger des informations utiles. L'Argentine assurera, cette année, le suivi de ce séminaire avec un cours destiné à des spécialistes du renseignement.

Le Gouvernement argentin a également réalisé un séminaire régional sur l'entraide judiciaire et la coopération dans la lutte contre le terrorisme et la prévention du financement du terrorisme auquel ont assisté 65 fonctionnaires de onze États membres. Les participants ont analysé des mécanismes propres à améliorer la collaboration judiciaire entre les juges, le Parquet et la police judiciaire. En outre, le Secrétariat a appuyé la participation de la Cellule de renseignements financiers de la Colombie à l'exercice sur les typologies du Groupe spécial d'action financière (GAFI) qui a fourni une nouvelle perspective sur les tendances émergentes en matière de financement du terrorisme. Le CICTE a le statut d'observateur auprès du GAFI.

Aux fins d'établir un réseau régional des groupes d'études sur les thèmes liés à la sécurité, le CICTE a identifié et mis en contact, à ce jour, plus de 80 groupes. Il a également établi un dialogue avec des entités académiques et professionnelles s'intéressant à ces thèmes. Son site web a été entièrement rénové, ce qui a entraîné une augmentation considérable du nombre de visiteurs et de téléchargements.

Département de la sécurité publique

Le Département de la sécurité publique a été créé par l'Instruction 05-13 Rev. 1. Il a pour mission de centraliser et mettre en œuvre les activités visant à combattre les nouvelles menaces contre la sécurité qui ont été décrites dans la Déclaration de Mexico sur la sécurité dans les Amériques de 2003. Il a commencé ses activités le 1er mars 2006.

Compte tenu du fait que le Département n'avait pas commencé ses activités pendant la plus grande partie de la période sur laquelle porte le présent rapport, les informations concernant bon nombre des secteurs du Département (criminalité transnationale organisée, et bandes armées ; armes à feu, munitions et explosifs ; coopération policière ; préoccupations particulières des petits États en matière de sécurité) sont des projections pour l'avenir. Les informations concernant les activités de deux secteurs du Département avant la création de celui-ci (déminage humanitaire et traite des personnes) sont présentées dans les paragraphes qui suivent.

Déminage humanitaire

Le Programme d'action intégrale contre les mines antipersonnel (AICMA) a accordé un soutien à la Colombie, à l'Équateur, au Guatemala, au Nicaragua, au Pérou et au Suriname pendant la période couverte par ce rapport. L'un des résultats qu'il convient de souligner est le fait que le Suriname et le

Guatemala, avec l'appui de l'AICMA, ont achevé leurs programmes de déminage humanitaire et se sont déclarés libres de toute mine antipersonnel en mars et décembre 2005, respectivement.

Pour le volet du déminage humanitaire, le Programme a collaboré directement aux efforts déployés par les États membres bénéficiaires qui se sont traduits par la destruction de près de 9.000 mines en 2005. Il en a résulté que le Nicaragua – le pays le plus touché de l'Amérique centrale – a réalisé, à 90% environ, son objectif d'éliminer toutes les mines antipersonnel qui ont été posées sur tout son territoire pendant le conflit armé interne. Le gros des efforts du Nicaragua devrait prendre fin, d'après les prévisions, fin 2006 et les opérations de déminage devraient être complètement achevées à la mi-2007.

En 2005, des opérations de déminage ont été menées à la frontière entre le Pérou et l'Équateur. À titre de suivi de l'accord de coopération signé avec le Gouvernement colombien en 2003, un séminaire sur le déminage humanitaire a été organisé au premier trimestre 2005 dans le cadre duquel le Programme et les différents organismes concernés par le déminage ont procédé à des échanges sur les enseignements obtenus. En octobre 2005, un groupe d'instructeurs du Programme, avec l'appui de l'Organisation interaméricaine de défense (JID), a formé un groupe de 40 militaires colombiens à la détection, à la signalisation et au déminage des terrains minés. En 2006, il a été prévu de procéder au déminage de 33 autres champs de mines qui relèvent de la juridiction militaire.

En ce qui concerne les soins à dispenser à la population touchée, l'AICMA a continué de soutenir le projet d'assistance aux victimes des mines et autres engins qui n'ont pas explosé. Ce Programme s'est occupé de quelque 800 victimes, dont la plupart habitent au Nicaragua.

Enfin, dans le cadre du volet d'éducation à la prévention des populations des zones minées, l'AICMA a appuyé les campagnes de sensibilisation menées en Colombie, en Équateur, au Guatemala, au Nicaragua et au Pérou, qui ont diffusé à plus de 200.000 personnes qui habitent dans les zones touchées des informations sur le danger que représente ce fléau. D'autre part, les résultats du programme complet ont été diffusés dans la presse nationale et internationale, afin de mieux faire connaître cette initiative.

Lutte contre la traite des personnes

Au cours de la période couverte par ce rapport, la mise en œuvre des mandats énoncés dans les résolutions AG/RES. 2118 (XXXV-I/05) « Lutte contre le délit de la traite des personnes » et CIM/RES. 225 (XXXI-O/02) « Lutte contre le délit de la traite des personnes, en particulier des femmes, des adolescents et des enfants » s'est poursuivie.

Avec la collaboration de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), l'OEA a continué la mise en œuvre de la deuxième phase du projet contre la traite des personnes au Mexique et en Bolivie. De même, afin de sensibiliser le public au fléau que constitue la traite des êtres humains et pour que cette question soit abordée à l'échelon continental, des ateliers et des séminaires de formation et de sensibilisation ont été organisés au Belize (en avril), au Pérou (en avril), en Bolivie (en juillet et en octobre), en Équateur (en août), au Guatemala (en septembre et en décembre) et au Mexique (en mars, en mai et en octobre). Ces séminaires étaient destinés à des représentants du gouvernement s'occupant de la question, à des avocats, à des diplomates, à des membres de la police, à des fonctionnaires de l'immigration, à des représentants d'organisations non gouvernementales et des médias, à des adolescents, etc.

En Haïti, les activités ont été menées en liaison avec l'Unité de lutte contre la traite des personnes de la Police nationale d'Haïti (PNH). Le projet contribuera à la formation professionnelle de la police, au contrôle de l'utilisation des ressources internationales mises à la disposition de la Brigade de protection des mineurs et à l'organisation des activités dans ce domaine. D'autre part, le projet d'investigation sur la

traite des personnes en Haïti a démarré. Cette investigation s'efforcera de déterminer l'impact de la traite des personnes dans ce pays.

Des représentants de la Section ont fait des exposés dans de nombreuses manifestations internationales, et en particulier dans les manifestations suivantes : le Séminaire de sensibilisation et de formation à la lutte contre la traite des personnes, à Lima (Pérou), en avril 2005 ; le Deuxième Forum atlantique : Europe-Amérique, à Madrid (Espagne) ; le Séminaire de formation à Quito (Équateur), en août 2005 ; la série de séminaires sur les migrations et la traite internationale des êtres humains, aux Nations Unies, à New York, le 18 octobre 2005 ; le Premier Congrès latino-américain des forces de police pour les personnes disparues, à Santiago du Chili, du 19 au 21 octobre 2005 ; la Réunion du Comité sur la criminalité organisée transnationale, à Washington, en février 2006 ; la conférence « La traite des personnes et l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales », à Puebla (Mexique) le 1er mars 2006 ; le séminaire « Trafic illicite et traite des personnes : la nécessité de légiférer en la matière au Chili », à Santiago (Chili), le 30 mars 2006 ; le Séminaire de formation, à La Paz (Bolivie), le 31 mars 2006 ; la participation au lancement du portail électronique du Réseau latino-américain des disparus, à La Paz (Bolivie), le 25 novembre 2005 et à Belize City (Belize), le 26 avril 2006; ainsi que la participation à l'élaboration du Plan stratégique 2005-2010 du Centre interaméricain contre les disparitions, l'exploitation et la traite des personnes (CIDETT), à Lima (Pérou), les 2 et 3 février 2006.

Enfin, il convient de souligner que, conformément au mandat imparti par la résolution AG/RES. 2118 (XXXV-I/05), du 14 au 17 mars 2006, s'est tenue dans l'île de Margarita (République bolivarienne du Venezuela) la « Réunion des autorités nationales en matière de traite des personnes ».

Criminalité organisée et bandes armées

Cette Section fournit une assistance technique et juridique aux États membres pour leurs activités de lutte contre la criminalité organisée. En mars 2006, elle a fourni un appui technique au Président de la Commission spéciale sur la criminalité transnationale organisée pour l'élaboration du Plan d'action continental contre la criminalité transnationale organisée, lequel est basé sur une décision de la Commission d'adopter une approche horizontale et d'aborder tous les thèmes au lieu de la vision thématique qui avait été retenue à l'origine. La Commission, au moment où ce rapport est rédigé, continue d'analyser la version préliminaire de son Plan d'action. Une fois que celui-ci aura été approuvé par les États membres, la Section sera chargée de coordonner la mise en œuvre des mandats que les États membres confieront au Secrétariat général. Elle sera également responsable de fournir une assistance technique pour la question des bandes armées, considérées comme un phénomène indépendant de la criminalité organisée, comme le laisse entrevoir la résolution AG/RES. 2144 de l'Assemblée générale de l'OEA intitulée « Promotion de la coopération continentale pour le traitement des bandes armées ».

Armes à feu, munitions et explosifs

Ce secteur sera chargé de mettre en œuvre les mandats de l'Assemblée générale concernant les armes à feu, les munitions et les explosifs et de prêter assistance au Comité consultatif de la Convention interaméricaine contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de munitions, d'explosifs et d'autres matériels connexe (CIFTA) pour la réalisation de ses objectifs et de ses mandats. Il fournira également une assistance technique aux États membres pour les questions liées à la prolifération, au trafic, à l'identification, à la collecte, à la gestion et à la destruction des armes à feu, des munitions et des explosifs et il fera office de centre d'information et d'observation de ces questions dans le Continent américain.

Coopération policière

La Section de coopération policière aura pour mission d'améliorer la capacité technique des forces de police de la région, grâce à la coopération en matière de techniques policières, de connaissances, de pratiques optimales, de technologies et de ressources humaines. Elle organisera des séminaires et des ateliers de formation, fournira une assistance technique aux forces de police, encouragera les échanges d'informations et le dialogue entre les forces de police de la région.

Préoccupations particulières des petits États en matière de sécurité

Les petits États, en particulier les petits États insulaires, possèdent des caractéristiques propres qui les rendent vulnérables et les exposent aux risques et aux menaces de nature multidimensionnelle et transnationale impliquant des facteurs politiques, économiques, sociaux, sanitaires, environnementaux et géographiques. Dans ce contexte, la coopération multilatérale constitue la manière la plus efficace pour affronter et gérer les menaces et les défis qui se posent à tous les petits États insulaires. Cette Section sera chargée de fournir un appui à ces États en matière de sécurité publique, conformément aux dispositions des résolutions de l'Assemblée générale sur les préoccupations particulières des petits États insulaires des Caraïbes.

SOUS-SECRETARIAT À LA GESTION ET AUX FINANCES

Le SAF a été créé par l'Instruction 05-13 Rev. 1. Il est composé du Bureau du Sous-secrétaire, de deux départements : Ressources humaines et Services budgétaires et financiers et de trois bureaux : Services informatiques et technologiques, Service des achats et Services généraux.

Bureau du sous-secrétaire

Pendant la période couverte par ce rapport, le Bureau du Sous-secrétaire a continué d'appuyer les organes politiques de l'Organisation en assurant la coordination avec les différents secteurs du Secrétariat général. Les principales activités réalisées en 2005 sont décrites dans les rapports respectifs de chacun de ses départements, bureaux et sections.

Département des ressources humaines

Le DHR a été créé par l'Instruction 05-13 Rev. 1. Il est composé de trois sections : Indemnités et prestations, Services au personnel et Développement organisationnel.

En 2005, le Département des ressources humaines (DHR) a subi une compression de ses effectifs alors que, parallèlement, se multipliaient les demandes de services consultatifs et de consultations. Au cours de cette période, le Département a dû faire face à un certain nombre de défis concernant les services et les informations qu'il a dispensés en matière de prestations (transport, santé, visas, etc.) au personnel des Administrations (Secrétaire général et Secrétaire général adjoint) entrantes et sortantes, d'orientations concernant les règles et les procédures régissant les ressources humaines, les services du personnel, d'orientation aux membres de la nouvelle Administration, en sus du recrutement, de la classification des postes et de la gestion des avantages sociaux en faveur du personnel de tous les fonds ou sources de financement. La ventilation du personnel du Secrétariat général figure à l'Annexe D. L'une des initiatives qui a été mise en œuvre par suite du changement d'Administration, a été l'élaboration, en format électronique, d'un manuel d'orientation à l'intention des nouveaux membres du personnel de l'Organisation. En outre, le changement d'Administration a donné lieu à diverses restructurations. Le DRH a apporté son appui en matière de personnel et de gestion des postes, et il a également actualisé le système automatisé d'informations et a mis en application les nombreuses modifications qui y ont été introduites.

Le Département de la tâche a été appelé à réviser les règles et règlements relatifs aux contrats à la tâche et à assurer leur conformité avec le SG/OEA, ce qui a représenté une augmentation considérable du volume de travail du DRH. Le Département, conscient du fait que sa participation au traitement des contrats à la tâche comporterait une complexité accrue et serait chronophage, a élaboré des guides et des instructions pour les différents secteurs ou clients ainsi que des règles et des formulaires actualisés, il a conseillé les différents secteurs ou clients sur les mécanismes de nature à simplifier et optimiser les procédures grâce à l'application des règles et des procédures établies en la matière ; il a mis au point une base de données contenant les renseignements relatifs aux différents contrats à la tâche, ce qui contribue au respect des normes et permet le contrôle de ces contrats. Ce travail a impliqué diverses missions qui ont porté sur un nombre considérable de contrats, en dehors de Washington.

Le volume des activités courantes exécutées par le DRH, telles que les recrutements, les concours en vue de pourvoir les postes vacants, les classements de postes, l'octroi de certains avantages sociaux ou de prestations, et le renouvellement des assurances a augmenté en 2005. Le Département a évalué et traité 3.216 notifications administratives, traité 425 certificats ayant trait à l'emploi, accompli 688 formalités concernant les visas G4 des fonctionnaires et des consultants, donné suite à 74 permis de travail pour les

personnes à charge des fonctionnaires et des consultants titulaires d'un visa G4 et 170 formalités liées aux visas G5, et pour ce qui est des voyages prévus par les règlements, il s'est occupé de 190 voyages (vers le pays d'origine, rapatriements, recrutements, transferts).

Le Département a prêté des services de secrétariat au Comité mixte d'assurances et à la Commission fiduciaire du Fonds de prévoyance, apportant un soutien technique à leurs membres, préparant les documents pour leurs réunions et mettant en application les décisions qu'ils ont adoptées.

Par ailleurs, il a appuyé différents secteurs, offrant des services consultatifs sur les autres possibilités d'emploi, afin d'aider les Missions à résoudre leurs problèmes en la matière, et réalisant des études de salaire.

Outre ces fonctions normales et permanentes, quelques-unes de ses initiatives les plus récentes sont également mentionnées ici. En matière de formation et de perfectionnement, le DRH a organisé, avec la collaboration du Bureau pour la promotion du dialogue, de l'Unité pour la démocratie, sur la base de l'étude élaborée par le Cabinet DeLoitte & Touche, des ateliers en matière de communication à l'intention du personnel du siège. Il a conçu et réalisé deux ateliers autour du thème « Travaillons tous ensemble avec un esprit ouvert et dans la confiance » à l'intention du personnel du siège. Ces deux ateliers ont été proposés 14 fois pendant la période allant d'octobre 2004 à décembre 2005. Le formulaire de notation du personnel a également été modifié afin d'y incorporer la catégorie « capacité à bien communiquer ».

L'Unité des services de santé a accueilli près de 3.035 patients, et le médecin de service, engagé par l'intermédiaire de l'Université John Hopkins, a réalisé quelque 150 examens médicaux. L'Unité a continué de travailler dans une optique de promotion de la santé et de prévention des maladies chez les employés, avec des programmes tels que : la campagne de vaccination contre la grippe, des piqûres antiallergiques, des dons de sang, la Foire de la santé à laquelle ont participé 250 exposants et deux nouveaux programmes dont le but est de traiter les hauts degrés de pression qui existent sur tous les lieux de travail. Elle est également parvenue à organiser une série de 6 conférences sur « La nutrition et la santé » auxquelles ont assisté quelque 190 membres du personnel.

Le Programme d'étudiants stagiaires du SG/OEA a continué de progresser et le Département a reçu les demandes de 463 candidats, dont 181 ont été sélectionnés par les différents Services du Secrétariat général.

Département des services budgétaires et financiers

Le DBSF a été créé par l'Instruction 05-13 Rev. 1. Il est composé de deux sections : Opérations financières et Aspects budgétaires.

Aspects budgétaires

Le projet de programme-budget pour 2006 a été élaboré ; il s'établit à \$76,3 millions, et n'inclut pas dans son financement l'augmentation des quotes-parts. L'Assemblée générale, à sa Trente-cinquième Session ordinaire, avait chargé le Conseil permanent de convoquer une Session extraordinaire de l'Assemblée générale afin d'établir un nouveau barème de quotes-parts, fixer le plafond du budget pour l'année 2007 et traiter des autres questions financières ou budgétaires qu'elle estimerait pertinentes.

Le Secrétariat général a offert des services d'appui pendant l'étape de l'analyse menée par la Commission des questions administratives et budgétaires du Conseil permanent (CAAP) et le Groupe de travail sur le barème des quotes-parts. L'Assemblée générale, lors de sa Trente et unième Session extraordinaire, qui s'est tenue les 30 et 31 janvier 2006, a adopté, à titre transitoire, un nouveau barème

des quotes-parts, qui entrerait en vigueur en 2007 et 2008, et a chargé le Conseil permanent de lui présenter, à sa Trente-septième Session ordinaire, une nouvelle méthode de calcul du barème des quotes-parts. En outre, l'Assemblée générale réunie en Session extraordinaire a fixé le plafond budgétaire pour l'année 2007 à 81,5 millions, ce qui est conforme à l'analyse présentée par le Secrétaire général et se situe en dessous de \$88,5 millions, montant qui, selon les estimations, s'avèrera nécessaire en 2007 pour garantir un fonctionnement optimal du Secrétariat et pour que le budget du Fonds ordinaire dispose de ressources suffisantes pour la mise en œuvre des mandats impartis par l'Assemblée générale et les Sommets des Amériques.

Le 14 décembre 2005, le Secrétaire général a présenté au Conseil permanent (CAAP) son plan de restructuration du Secrétariat général. Ces changements structureux ont eu une incidence sur les activités du Département des services budgétaires et financiers, qui, de concert avec le Département des ressources humaines, ont déployé des efforts afin de modifier la structure du logiciel OASES en vue de la retrouve des renseignements sur les états et les rapports financiers, ainsi que les dossiers du personnel, conformes à la structure définie par l'Instruction 05-13 et qu'ils soient en mesure de s'acquitter de leur obligation de présenter des rapports périodiques sur le niveau d'exécution du budget du Fonds ordinaire 2005 et des fonds spécifiques.

En 2005, le Secrétariat général a dû faire face à un déficit budgétaire de l'ordre de \$3,9 millions en raison de circonstances extraordinaires qui se sont produites pendant l'exercice budgétaire. Les bourses octroyées par le Programme de bourses d'études et de perfectionnement de l'Organisation ont représenté des engagements qui dépassaient l'enveloppe de \$2 millions approuvée dans le budget. Il a également été nécessaire d'augmenter de \$624.000 le montant affecté à l'objet de dépenses « Entretien des bâtiments », et de \$272.500 celui affecté à la « Commission interaméricaine des droits de l'homme ». Le Secrétariat a décidé, en outre, que le montant approuvé au titre des cessations de service et des rapatriements n'était pas suffisant pour couvrir les déplacements de personnel qui se sont produits principalement du fait du changement d'Administration intervenu en 2004 et de la restructuration réalisée aux termes de l'Instruction 05-03, et qu'il fallait augmenter cet objet de dépenses d'environ \$1,1 million. Pour combler ce déficit, la Commission des questions administratives et financières a autorisé l'utilisation d'un million provenant de ressources existantes au titre des crédits supplémentaires ouverts originellement pour couvrir les dépenses afférentes au changement d'Administration en 2005 et l'utilisation, à hauteur de 0,9 million de soldes excédentaires de l'objet de dépenses « Personnel », résultant de l'ajournement d'un certain nombre d'engagement de personnel et d'autres variations des dépenses de personnel. La CEPCIDI et le Conseil permanent ont autorisé un prêt de \$2 millions du Fonds d'investissement pour les bourses d'études, créé en vertu de la résolution CP/831 afin de couvrir le coût des engagements extraordinaires du Programmes de bourses d'études et de perfectionnement.

Aspects financiers

La situation financière de l'Organisation des États Américains (OEA) est résumée dans les états financiers qui figurent à la fin de ce rapport, en tant qu'Annexe E. Ils portent sur :

- les Sous-fonds de fonctionnement et de réserve du Fonds ordinaire (Tableaux n° 1 et 2) ainsi que le Fonds spécial multilatéral du Conseil interaméricain pour le développement intégré (FEMCIDI) (Tableaux n° 3 et 4) dont les budgets ont été adoptés par l'Assemblée générale ; et
- les Fonds spécifiques (Tableau n° 5), alimentés par des contributions unilatérales ou multinationales, destinés à financer des activités approuvées par les organes directeurs. Les états consolidés des actifs, des passifs et des soldes de ces Fonds, montrent la situation financière de l'Organisation à la fin de l'exercice budgétaire, alors que les états consolidés des fluctuations des soldes des fonds montrent le résultat des activités financières à la fin de l'exercice budgétaire.

En 2005, le recouvrement total des quotes-parts, correspondant aussi bien à l'année 2005 qu'à des arriérés de quotes-parts des années précédentes, s'est élevé à \$76,3 millions, ce qui représente une augmentation de 13,7% par rapport à 2004, année où les recouvrements ont atteint \$67,1 millions.

Les états financiers préliminaires montrent que, au 31 décembre 2005, la situation financière du Fonds ordinaire s'est améliorée par rapport à l'année 2004, à cause de l'amélioration dans le recouvrement des quotes-parts. Le solde du Fonds ordinaire, au 31 décembre 2005, était de \$10,1 millions, ce qui dépasse de \$2,6 millions le solde à la fin de l'année 2004, qui était de \$7,6 millions.

Bureau des services informatiques et technologiques

L'OITS a été créé par l'Instruction 05-13 Rev. 1. Il est composé de deux sections : Systèmes d'information et Technologies de l'information.

L'OITS a achevé la modernisation des systèmes qui appuieront les réunions des différents organes politiques de l'Organisation dans la Salle de conférences Libertador Simón Bolívar dont la rénovation vient de s'achever. Les nouvelles technologies qui ont été incorporées sont : le système de conférences et d'interprétation simultanée sans fil de la société danoise « Danish Interpretation System » ; un système de caméras télécommandées, d'une qualité telle qu'il rend possible la transmission par télévision, un réseau de distribution de vidéos utilisant des technologies de pointe qui permet la transmission de différentes sources de vidéos aux ambassadeurs, dans leur langue maternelle ; un réseau sans fil avec accès à l'Internet et l'installation d'un ordinateur pour chaque délégué connecté à un réseau privé. L'installation de ces systèmes a été coordonnée avec les bureaux des conférences et réunions, de la presse et des communications, des services généraux et du Secrétaire général adjoint.

L'infrastructure « Webcast » pour la transmission télévisée et radiodiffusée par l'Internet a été améliorée grâce à l'acquisition d'un serveur multimédias qui utilise des technologies de pointe et consolide la transmission du signal dans les quatre langues officielles de l'OEA.

Les systèmes de communication ont été améliorés grâce à l'acquisition de deux systèmes de vidéoconférences « Polycom ». Ces matériels utilisent une technologie de pointe et constituent une solution de rechange peu onéreuse pour la réalisation de réunions compte tenu de la réduction des coûts qu'ils représentent.

La modernisation de l'infrastructure câblée du Bâtiment administratif est terminée. Un nouveau réseau utilisant la technologie « Fast Ethernet » qui permet la transmission en accès direct de données à la vitesse de 100 mégaoctets par seconde (mops) a été installé. Avec l'installation de cette nouvelle technologie, la plate-forme qui permet la consolidation des services de voix et de données en une seule infrastructure a continué son extension au sein du Secrétariat général, ce qui permet également l'intégration des systèmes de réseaux du Bâtiment des services généraux, améliore la vitesse des opérations telles que le courrier électronique, la transmission des données, l'accès au logiciel OASES et au système de contrôle des documents (IDMS).

Un système sécurisé de « Instant Messaging » a été installé afin de faciliter les communications entre le siège et les bureaux hors siège, et l'OITS a fait l'acquisition du logiciel GoToAssist qui permet de réduire le temps de réponse de l'appui technique à distance dispensé à ces bureaux.

L'OITS a continué d'appuyer l'expansion du Système de courrier électronique sécurisé du Groupe de travail sur l'entraide judiciaire avec l'utilisation du « Groove Virtual Office ». Cette année, le nombre des États membres qui en font partie a été multiplié par deux, passant de 10 à 20. L'OEA est l'organisation internationale qui se passe en tête de file pour l'utilisation de cette technologie qui assure une

communication rapide et sécurisée entre les autorités centrales des États membres pour les questions relatives à l'entraide judiciaire et à l'extradition.

Pour améliorer la gestion des services téléphoniques, l'OITS a mis au point un système de comptabilité des appels interurbains et internationaux qui facilite l'élaboration des rapports mensuels d'utilisation de chaque secteur. Par ailleurs, il a continué d'accorder son soutien au développement d'applications pour d'autres instances, telles que la CIDH, le Bureau des conférences, Demandes de services et la Bibliothèque Colomb.

Dans le cadre de la protection de l'information des systèmes propres à l'Organisation, l'OITS a mis en place un nouveau système centralisé de sauvegarde qui utilise des serveurs de plus grande capacité et optimise les ressources. Ce système a permis de récupérer des données rapidement et avec une efficacité accrue.

L'OITS a assuré d'une manière efficace, sûre et stable, l'intégrité des réseaux de voix et de données, et par le biais du « Helpdesk », il continue de prêter des services techniques de haute qualité.

Il a amélioré l'infrastructure des serveurs et du mécanisme de sauvegarde du logiciel OASES et il a terminé la première partie d'un mécanisme de vérification des systèmes administratifs qui permet de surveiller le non-respect des procédures et établit des contrôles internes dans les modules cruciaux (rémunérations, effets à payer, ressources humaines et « GL »).

Dans le domaine de la recherche et développement, l'OITS a mené une évaluation des différents endroits où il pourrait exécuter le Plan de continuité et récupération, examinant les coûts et les conditions des différentes possibilités.

D'autre part, il a représenté l'OEA au Consortium des organisations internationales qui s'est penché sur l'évaluation technique et financière des propositions de prestation de services pour les appels interurbains et internationaux.

Bureau du service des achats

L'OPS a été créé par l'Instruction 05-13 Rev. 1. Il est composé de trois sections : Achats, Inventaires et Voyages.

Secteur des achats

Comme le montre le tableau ci-dessous, l'OSC a dû affronter une nouvelle augmentation (d'environ 15% par rapport à l'année 2004) de son volume de travail et du nombre d'ordres d'achat qu'il a traités.

	Lignes de demandes d'achat	Rubriques des demandes d'achat	Lignes de bons de commande	Rubriques des bons de commandes
2004	28.747	16.690	29.880	20.622
2005	31.008	18.361	31.988	22.449
Augm.(%)	15%	15%	7%	9%

Par ailleurs, le montant total des transactions liées aux bons de commande, indépendamment de celles découlant des accords, a augmenté, passant de \$111 millions en 2004 à \$116 millions cette année (ce qui représente une progression d'environ 5%). Sur ce montant, plus de 20 millions ont servi à l'acquisition de biens et 11 millions ont été consacrés à des voyages vers le siège et en dehors de celui-ci.

Pour ce qui est de la maintenance et de la gestion du système, la Section des achats a donné suite à plus de 1.000 tickets du système de services après-vente. Elle a également continué la révision périodique des transactions d'achat et vérifié plus de 15.000 transactions de demandes d'achat et de bons de commandes. Ce contrôle constant a permis au Bureau d'être à jour au moment de l'arrêt des comptes à la fin de l'année 2005, malgré les nombreuses difficultés rencontrées.

Elle a organisé plus de 15 sessions ordinaires et extraordinaires de formation à la préparation, à la révision, à la réception et à l'approbation des bons de commande et des cours spécialisés sur le traitement des transactions concernant les contrats à la tâche des consultants ainsi que des cours avancés sur des thèmes précis se rapportant au système d'achats. Elle a également continué à assurer le suivi du processus de certifications des bureaux hors siège du Secrétariat général.

Le Bureau a participé activement à l'achat et à la négociation des contrats de biens et de services destinés à la Mission spéciale de l'OEA en Haïti et au Processus d'inscription sur les listes électorales. Ces opérations, pendant l'année 2005, atteignent la somme de \$5.428.528 et ont fait l'objet de sept appels officiels à la concurrence qui ont concerné des véhicules tout terrain, des ordinateurs portables, des formulaires d'inscription, des lecteurs d'empreintes digitales, des coussinets pour la signature, des appareils photo numériques, des coussinets non encrés pour les empreintes digitales, des services pour la comparaison des empreintes digitales, les cartes d'électeurs et des services d'impression.

Par ailleurs, elle a mené à bien 18 appels d'offres officiels (supplémentaires) qui ont été postés sur la page web du Bureau et elle en a traité 8 autres par la modalité « Aide-mémoire ». Certains de ces appels d'offres, parmi les plus importants, s'élèvent au total à \$392.483 et portent sur la coordination et le traitement, la sélection des fournisseurs, la négociation avec ceux-ci et l'exécution des contrats d'acquisition pour : la connexion à l'Internet ; des véhicules tout terrain pour la Mission d'appui au processus de paix en Colombie ; l'évaluation des ports et des actions de formation au Belize dans le cadre du CICTE ; et le matériel de laboratoire pour des projets du DDS en Bolivie.

Il est important de souligner que, à elles seules les activités liées aux acquisitions pour le fonctionnement de la Mission spéciale en Haïti, ont représenté l'enregistrement et la conversion de plus de 2.200 bons de commandes ayant trait à des contrats à la tâche, à des biens et à des services et ont requis 5 personnes au moins de l'OSC.

En outre, l'OCS a satisfait, entre autres activités, la demande du Conseil permanent concernant la présentation d'un rapport semestriel sur les contrats à la tâche. La préparation de ce rapport exige des soins constants et évolue constamment en fonction des besoins du Conseil permanent.

Section des immobilisations

La Section a reçu et coordonné l'apposition des étiquettes de codes-barres. Elle a remis aux usagers du siège, et autorisé les décaissements correspondants, 451 nouveaux biens, acquis pour un montant de \$2.642.553, ce qui a représenté l'enregistrement de plus de 11.000 nouveaux champs pour le contrôle de ces biens dans la base de données sur les inventaires. Elle a réalisé l'inventaire physique de plus de 17.000 biens se trouvant dans tous les bâtiments du siège, y compris les réconciliations des biens appartenant à plus de 60 fonctionnaires qui ont pris leur retraite, ont quitté l'Organisation ou ont été transférés ailleurs. 342 biens ont été rayés du registre des inventaires parce qu'ils étaient obsolètes ou abîmés, après autorisation du Comité des mises au rebut. Ces biens ont été vendus ou donnés aux missions près l'OEA et aux fonctionnaires des missions et de l'Organisation. Elle a coordonné et réalisé plus de 1.000 livraisons aux différents fonctionnaires des bâtiments du siège, à qui elle a remis plus de 3.000 caisses ou enveloppes. Elle a fourni un service d'appui technique permanent à plus de 100 usagers

du système d'achats en ligne de matériel de bureau, coordonnant les achats, les livraisons, les marchandises rendues et autorisant les décaissements correspondant à plus de 350 bons de commande.

Par ailleurs, la Section a saisi dans la base de données sur les inventaires plus de 1.000 nouveaux biens qui ont été reçus par différents bureaux du Secrétariat général, les projets et les missions en dehors du siège, dont le coût total atteint \$1.913.737, et elle a actualisé les renseignements concernant 2.000 autres biens, ce qui représente l'enregistrement de plus de 31.000 champs dans la base de données.

Section des voyages

Pour ce qui des activités liées aux voyages, la Section a continué de répondre aux besoins du Secrétariat général concernant les arrangements de voyage. Par ailleurs, elle a coordonné l'obtention de près de 500 visas officiels auprès des consulats concernés pour des personnes qui se sont rendues dans plus de 20 pays différents.

Bureau des services généraux

L'OSG a été créé par l'Instruction 05-13 Rev. 1. Il est composé de trois sections : Entretien des bâtiments, Services de messagerie et du transport et Sécurité.

L'OSG a concentré ses efforts sur l'achèvement ou la continuation d'importants projets d'infrastructure et d'entretien. Ainsi, la rénovation historique de la salle de conférence Simon Bolivar a pris fin, rénovation dont le coût total s'est élevé à près de 4,2 millions de dollars. Cette salle dispose désormais de plus de 50% d'espace supplémentaire, elle est équipée d'un nouveau système de climatisation et d'un nouveau système de prévention d'incendie (« sprinkler ») et les dispositions ont été prises pour installer à l'avenir un système d'alarme en cas d'incendie. La salle Simon Bolivar a été dotée d'installations modernes d'interprétation simultanée en quatre langues et d'installations de son et de vidéo utilisant des technologies de pointe. Dans le cadre de ce projet de rénovation, une salle de presse a également été construite dans le Bureau de l'information.

L'OSG a reçu l'autorisation de la CAAP (CP/CAAP/SA-525/05) de réaliser des investissements en capital d'un montant de \$624.000 pour remplacer l'ascenseur du Bâtiment principal et la tour de refroidissement (« cooling tower »), installer une pellicule protectrice aux fenêtres, réaliser des réparations structurelles dans le parc de stationnement du Bâtiment de la rue F, et remplacer le compresseur du Musée. L'acquisition de l'ascenseur et de l'équipement de refroidissement a déjà commencé puisqu'on en est au processus d'appel d'offres, alors que la réparation structurelle du parc de stationnement vient de prendre fin.

Le ravalement de la résidence officielle du Secrétaire général, pour un montant de \$52.000, qui avait été autorisé par la CAAP (CP/CAAP-2741/05 rev.1) vient de s'achever. Les travaux principaux ont consisté à repeindre la façade de la résidence et de son annexe, à réparer le dallage extérieur, les gouttières, à changer le sol du parking et à installer un climatiseur dans l'annexe.

Les bureaux disponibles au deuxième étage du Bâtiment de la rue F ont été loués à l'Institut Albert Sabine et plusieurs dépôts se trouvant dans ce même Bâtiment ont été loués aux locataires du Secrétariat. Le versement des loyers correspondant à ces espaces a produit des recettes d'un montant de \$1.582.102 en 2005.

Le système comptable (Equitrac) des photocopieuses a été modernisé, pour un montant d'environ \$32.900. Le nouveau système fonctionne en réseau. Il remplace le système basé sur un modem, et permet une communication efficace et sûre, ce qui réduit considérablement la possibilité que des usagers non

autorisés puissent pénétrer dans le système informatique du Secrétariat général. De même, l'OSG a poursuivi sa politique de remplacement des photocopieuses de plus de dix ans et il a acheté quatre nouvelles photocopieuses pour un montant de \$27.000. Par ailleurs, il a signé un contrat de maintenance qui comprend les réparations, le papier et les consommables pour toutes les photocopieuses du Secrétariat général (au nombre de 46) pour un montant total de \$106.000.

En ce qui concerne l'entretien de tous les bâtiments du Secrétariat général, les travaux ont continué, pour un montant approximatif de \$6,5 millions, ce qui inclut le paiement de l'assurance et de l'hypothèque du Bâtiment de la rue F. Ce montant couvre essentiellement les services de base, les contrats de maintenance, les réparations et les achats de consommables. L'augmentation du coût des services de base (eau, électricité, vapeur, gaz et évacuation des eaux usées) ainsi que l'augmentation du coût des contrats d'entretien (équipements électromagnétiques, ascenseurs, équipements de sécurité, système de prévention des incendies, fumigation, ramasse des ordures et essence) ainsi que le contrat pour les services de sécurité et de nettoyage, a obligé le Bureau à demander une autorisation budgétaire supplémentaire de \$628.000 (CP/CCAP-2792/05).

L'administration des parcs de stationnement appartenant au Secrétariat général a continué, en accord avec les directives et les règlements contenus dans les mémorandums administratifs n° 83 et 91. Elle ne constitue pas un coût administratif direct pour le Secrétariat général, car celui-ci est couvert par les personnes qui les utilisent. Compte tenu du fait que tous les fonctionnaires du Secrétariat général ont droit à une place de stationnement et que le nombre de places disponibles au Secrétariat général n'est pas suffisant, il a fallu louer des places de parking supplémentaires dans des parcs de stationnement privés. L'administration des parcs de stationnement subventionne également l'achat des jetons du système de transports en commun (metrochecks) des fonctionnaires qui, tout en ayant droit à une place de parking, utilisent les transports en commun. Le coût d'exploitation des parcs de stationnement a été d'environ \$551.000 alors que les recettes ont dépassé \$578.000.

DÉPARTEMENT DES QUESTIONS JURIDIQUES INTERNATIONALES

Le DAJI a été créé par l'Instruction 05-13 Rev. 1. Il est composé du Bureau du droit international et du Bureau de la coopération juridique (Secrétariat technique de mécanismes de coopération juridique).

Le Bureau du Directeur a poursuivi ses activités de direction, de planification et de coordination des programmes, activités et mesures en cours. Dans ses fonctions de soutien des divers organes et instances interaméricaines chargées du développement du droit international il a participé aux deux sessions du Comité juridique interaméricain, à la Réunion des autorités centrales, aux Journées de droit. International

Il a également participé en tant que conseiller à la Mission de haut niveau du Conseil permanent en Équateur, en application de la Charte démocratique (avril 2005), et a accompagné les membres de la mission de l'OEA dans le processus de sélection de membres de la Cour suprême (octobre 2005). Il a en outre participé, comme représentant du Secrétaire général, au Congrès annuel de la Fédération ibéro-américaine des ombudsmen (Asunción, novembre 2005) et au Congrès de l'Union internationale des magistrats (Montevideo, novembre 2005).

Dans le domaine universitaire et de la diffusion du droit interaméricain, il a participé, entre autres activités, au séminaire "La démocratie et le multilatéralisme dans les Amériques", organisé par l'Université Laval (Québec, mai 2005); au cours sur le droit interaméricain de la faculté de droit de l'Université nationale de Córdoba (Argentine); il a été membre du jury évaluant une thèse de doctorat d'État sur la démocratie dans le système interaméricain présentée à l'Université de Paris II (Paris, avril 2005); et des articles sur le droit interaméricain ont été publiés dans différents livres et revues spécialisés.

Bureau du droit international

Durant l'année 2005, l'ODI a offert à l'Assemblée générale et à la CAJP des services juridiques dans le domaine du droit international en élaborant des projets de résolution, en organisant des réunions spéciales et en élaborant des rapports finals, en plus de conseiller les délégations. Il a donné aux groupes de travail des conseils juridiques sur le racisme, sur les populations autochtones et sur la traite des personnes, organisant diverses réunions d'experts. De plus, il a élaboré des études visant à sélectionner les thèmes de la CIDIP-VII et à établir la méthodologie utilisée dans l'élaboration d'instruments interaméricains sur les registres électroniques et la protection du consommateur. Également, l'ODI a élaboré des ébauches d'instruments internationaux destinés à modifier la Convention interaméricaine visant à faciliter l'assistance en cas de catastrophe ainsi que le statut du FONDEM et celui de la CIRDN.

En sa qualité de Secrétariat du Comité juridique interaméricain (CJI), l'ODI a fourni un soutien technique et administratif lors de ses deux sessions ordinaires. Il a établi des ordres du jour annotés, appuyé la rédaction de projets de résolution, mis au point les rapports présentés par les membres du CJI, élaboré des comptes rendus et s'est chargé de l'élaboration du rapport annuel du CJI. Dans les intersessions du CJI, l'ODI a appuyé le travail des rapporteurs et a mis en application les mandats émis dans les résolutions du CJI.

Conformément au Programme interaméricain de développement du droit international, AG/RES.1471 (XXVII-O/97), l'ODI a organisé le XXXIIe cours de droit international, qui a été dispensé du 1er au 26 août 2005, avec la participation de 28 professeurs de divers pays d'Amérique et d'Europe, 29 boursiers de l'OEA choisis parmi plus de 100 candidats et 14 élèves qui ont défrayé leurs frais de participation. Le thème central du cours était "La contribution des organisations internationales au droit international actuel". Entre le 22 et le 26 octobre 2005, l'ODI a organisé les Journées de droit international à Ottawa (Canada), conjointement avec la faculté de droit de l'Université d'Ottawa, avec la présence de 52

professeurs de droit international. Il y a également eu la publication du XXXI^e cours de droit international, dont le thème était “Droit international, commerce, finances et développement”; les Journées de droit international tenues au Pérou en 2003 et celles tenues au Chili en 2004; enfin la Série sur les opinions du CJI: “Compétence et cartels dans les Amériques” par João Grandino Rodas et Jonathan T. Fried. Depuis 1994, l’ODI entretient et met à jour une boutique virtuelle dont le catalogue contient 19 publications. L’ODI a aussi mis à jour le contenu et la conception, l’administration et le contrôle de sa page web de même que de celle du Comité juridique interaméricain, et a appuyé les travaux de la XXIV^e simulation de l’Assemblée générale à l’intention d’étudiants d’écoles secondaires au siège de l’OEA entre le 30 novembre et le 3 décembre 2005. Ses avocats ont participé à différents forums dans le but de prodiguer des conseils juridiques ou de faire rapport sur les activités réalisées dans le cadre de l’Organisation.

L’ODI a pour fonction d’être le dépositaire des traités multilatéraux interaméricains et des accords bilatéraux conclus par les organes de l’OEA. En 2005, l’ODI a participé à 4 processus de signature, 17 processus de dépôt d’instruments de ratification et d’adhésion, et 15 processus de désignation d’autorité centrale. De même, des certifications ont été préparées et de l’information actualisée et complète a été fournie sur ces contrats. En ce qui concerne les accords bilatéraux, 92 accords de coopération sur divers sujets ont été inscrits, dont les textes complets ont été publiés en ligne en format PDF. Des renseignements détaillés sur des traités interaméricains et des accords bilatéraux de coopération figurent au Annexe C du présent Rapport.

Bureau de la coopération juridique

Réunions des ministres de la justice des Amériques (REMJA)

Des services consultatifs et des services de secrétariat technique ont été fournis aux réunions suivantes:

- “Deuxième Réunion des autorités centrales et autres experts en entraide judiciaire en matière pénale et extradition”, tenue à Brasilia (Brésil) les 1er, 2 et 3 septembre 2005 (section privée: <http://www.oas.org/juridico/MLA/sp/index.html>).
- Réunions tenues au siège de l’OEA dans le cadre du Groupe de travail sur l’entraide judiciaire en matière pénale et d’extradition les 5-6 mai et 9-10 novembre 2005. (Section privée: <http://www.oas.org/juridico/MLA/sp/index.html>).
- IV^e Réunion du groupe d’experts gouvernementaux en matière de délit cybernétique, tenue au siège de l’Organisation les 27 et 28 février 2006. (http://www.oas.org/juridico/spanish/cybGE_IVreun_sp.htm)

Suite à ces rencontres, diverses recommandations ont été adoptées et des mesures ont été prises relativement aux sujets traités qui seront présentés pour examen à la REMJA VI et qui peuvent être consultés sur les sites Web suivants: (<http://www.oas.org/juridico/spanish/reunion.html>; <http://www.oas.org/juridico/MLA/sp/index.html>; <http://www.oas.org/juridico/spanish/cybersp.htm>; http://www.oas.org/juridico/spanish/gapeca_sp.htm)

Lutte contre la corruption

Le travail de Secrétariat technique du Mécanisme de suivi de la mise en œuvre de la Convention interaméricaine contre la corruption (MESICIC) s’est poursuivi. Le Comité d’experts, créé en tant qu’organe de ce Mécanisme, a tenu avec succès huit réunions et achèvera prochainement les travaux prévus à la première étape. Du 7 au 12 mars et du 26 septembre au 1er octobre 2005, deux réunions ordinaires ont été tenues, au cours desquelles onze rapports de pays ont été adoptés.

Suite à ses efforts destinés à mobiliser des fonds externes pour le financement de ses activités, l'OCJ entreprend un projet-pilote, financé par l'Agence de coopération du Gouvernement du Canada, visant à appuyer la mise en œuvre des recommandations du Comité du MESICIC en Argentine, au Paraguay, au Nicaragua et en Colombie.

En application du Plan d'action de Managua et de la résolution AG/RES. 2034 (XXXIV-O/04, paragraphe 6 c du dispositif), s'est tenue, au siège de l'Organisation, la Réunion d'experts sur la coopération visant à dénier un refuge aux fonctionnaires corrompus et à ceux qui les corrompent, à les extraditer, ainsi qu'à refuser d'accepter et à récupérer les actifs et les biens provenant d'actes de corruption et à les restituer à leurs propriétaires légitimes, les 28 et 29 mars 2005. (http://www.oas.org/juridico/spanish/rexcor_sp.htm).

Convention interaméricaine contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de munitions, d'explosifs et d'autres matériels connexes (CIFTA)

Un soutien technique a été fourni aux réunions suivantes, tenues au siège de l'Organisation et dont les documents peuvent être consultés à l'adresse suivante:

http://www.oas.org/juridico/spanish/images/armas_r11_c46.jpg.

- Sixième Réunion ordinaire du Comité consultatif de la CIFTA, tenue conformément à la résolution de l'Assemblée générale AG/RES. 1999 (XXXIV-O/04), les 14 et 15 avril 2005.
- Première Réunion des autorités nationales directement responsables de l'émission des autorisations ou licences d'exportation, d'importation et de transit d'armes à feu, de munitions, d'explosifs et d'autres matériels connexes, tenue les 6 et 7 octobre 2005 conformément au paragraphe 8 de la Déclaration de Bogotá sur le fonctionnement et l'application de la CIFTA, au Programme de travail du Comité consultatif et à la résolution AG/RES. 1999 (XXXIV-O/04).
- Première Réunion du Groupe d'experts appelé à élaborer la législation-type sur les thèmes envisagés par la CIFTA, tenue conformément au paragraphe 3 de la méthodologie relative à l'élaboration de législation-type visant à faciliter la mise en œuvre effective de la CIFTA (résolution CP/RES. 884 (1484/05)), tenue les 6 et 7 février 2006.

L'OCJ continue à accomplir ses travaux en étroite coopération avec d'autres institutions internationales, tels les Nations Unies, la BID, le Conseil européen et l'OCDE, de même qu'avec des instances sous-régionales.

III. ORGANISMES SPÉCIALISÉS

ORGANISMES SPÉCIALISÉS

Selon le chapitre XVIII de la Charte, les Organismes spécialisés sont des institutions intergouvernementales qui ont été créées en vertu d'accords multilatéraux et sont dotées d'attributions déterminées dans des domaines techniques présentant un intérêt commun pour les États Américains. Ils jouissent d'une large autonomie technique, dans le cadre des recommandations de l'Assemblée générale et des Conseils. Le présent chapitre résume les rapports qui ont été soumis en application des dispositions des articles 127 et 91 f de la Charte, par les organismes spécialisés suivants:

- l'Organisation panaméricaine de la santé (OPS);
- l'Institut interaméricain de l'enfance et de l'adolescence (IIN);
- la Commission interaméricaine des femmes (CIM);
- l'Institut panaméricain de géographie et d'histoire (IPGH);
- l'Institut interaméricain des affaires indigènes (IPI);
- l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA).

ORGANISATION PANAMÉRICAINNE DE LA SANTÉ

L'Organisation panaméricaine de la santé (OPS), créée par la Deuxième Conférence internationale américaine en 1902, est l'organisme régional spécialisé en matière de santé du Système interaméricain et le Bureau régional, pour les Amériques, de l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Elle a pour mission de diriger les initiatives de collaboration stratégique entre ses États membres et ses autres partenaires afin de promouvoir la justice sociale dans le domaine de la santé, lutter contre la maladie, et améliorer la qualité et la durée de la vie des peuples des Amériques.

Dans son rapport annuel pour 2005 « Unissons les efforts en faveur de la santé dans les Amériques », la Direction de l'OPS souligne les succès remportés par les États membres, les partenaires et les partenaires stratégiques qui collaborent avec l'OPS à l'amélioration de la santé dans les Amériques. Les succès ont été accomplis dans les trois grands axes présentés ci-après, qui constituent le cadre de coopération de l'OPS:

Aborder l'agenda inachevé

Afin de parvenir à un consensus en vue de réduire la mortalité maternelle dans les Amériques, l'OPS a créé un Groupe de travail interinstitutionnel pour la réduction de la mortalité maternelle, dont l'OPS assure le secrétariat technique, composé du FNUAP, de l'UNICEF, de l'USAID, de la BID, de la BM ainsi que d'autres institutions. Ce Groupe a imprimé l'élan politique nécessaire pour la réduction de la mortalité maternelle.

En matière de réseaux sociaux et de prévention de la mortalité infantile, la Déclaration de Tegucigalpa qui recommande la mise au point d'une stratégie régionale de santé néonatale, actuellement en cours d'élaboration, est au nombre des réussites.

Prenant en considération la Décennie internationale des peuples autochtones du monde entier, l'OPS a incorporé au Plan d'action pour 2005-2007 le renouvellement des soins de santé primaires, l'accès à l'eau de qualité pour la consommation humaine, le traitement des résidus solides et l'amélioration des pratiques d'hygiène.

Dans le domaine de la nutrition et de la sécurité alimentaire pour lutter contre la pauvreté, l'OPS s'efforce de promouvoir, dans de nombreux pays, des initiatives visant à améliorer la disponibilité d'aliments, l'accès aux aliments et la consommation de ceux-ci par les municipalités les plus pauvres ou dans les zones frappées par des catastrophes naturelles ainsi que des programmes visant à réduire les causes structurelles de la pauvreté et de la faim.

Maintien des acquis en matière de santé

En 2005, tous les pays ont vacciné au total plus de 43,7 millions de personnes, principalement des enfants ; 1,5 million de femmes en âge de procréer et plus de 12 millions de personnes de plus de 60 ans ont été vaccinées contre la grippe. La semaine de vaccination, en 2006, aura lieu au mois d'avril et l'OPS espère dépasser les chiffres de l'année précédente.

En juillet 2005, s'est déroulée la Réunion régionale de consultation sur le renouvellement de l'OPS dont le but était de parvenir à un document de position, à une déclaration régionale et à un plan d'action pour tous les pays des Amériques. Le Conseil directeur des ministres de la santé a approuvé ces documents en septembre 2005.

Réponse aux nouveaux défis

En ce qui concerne la lutte contre l'infection par le VIH/sida, l'engagement du Sommet extraordinaire des Amériques, tenu à Monterrey (Mexique) en 2004 concernant le traitement universel de toutes les personnes défavorisées, ou de 600.000 personnes pour le moins, a été atteint et dépassé. En novembre 2005, le Quatrième Sommet des Amériques a demandé à l'OPS de continuer de développer sa coopération technique afin de parvenir à la couverture universelle en matière de traitement du VIH/SIDA, de travailler dans le domaine de la prévention afin de réduire les nouveaux cas, la discrimination et la stigmatisation sur les lieux de travail. Les directeurs régionaux des agences des Nations Unies qui sont membres d'ONUSIDA (RDG HIV/sida) ont mené des activités visant à renforcer l'appui fourni par ces agences aux pays d'Amérique latine et des Caraïbes pour lutter contre le VIH/sida. Au nombre de ces activités, on mentionnera : (i) le dialogue avec les hauts représentants d'agences régionales à Washington afin d'harmoniser la coopération internationale en matière de VIH/sida dans les Amériques. Ce dialogue s'est déroulé pendant la réunion annuelle des directeurs régionaux les 3 et 4 mars 2005, au siège de l'OPS. Les participants étaient, entre autres, la BID et son Président, Enrique Iglesias, l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID), le Département d'État des États-Unis et les Centres pour le contrôle et la prévention des maladies (CDC); (ii) la publication intitulée Que doit signaler le personnel des Nations Unies en Amérique latine et dans les Caraïbes à propos de l'épidémie de VIH ; et (iii) la Réunion des directeurs régionaux, les 7 et 8 février 2006, qui a inclus un dialogue avec le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme. Par ailleurs, l'OPS coordonne cette coalition (IACVP) ciblée principalement sur les jeunes et les bandes de jeunes des municipalités.

Le Règlement sanitaire international (RSI) en préparation à la pandémie de grippe, adopté par la 58ème Assemblée mondiale de la santé en septembre 2005 orientera la communauté internationale avec son code de comportement en cas de situations d'urgence à caractère mondial touchant la santé publique. Le Quatrième Sommet des Amériques a demandé aux États membres de ratifier leur adhésion au RSI dans les meilleurs délais possibles.

En réponse à la menace de pandémie de grippe et aux mandats émanés du Quatrième Sommet des Amériques, l'OPS a lancé un Plan régional stratégique et opérationnel pour faire face à la pandémie de grippe. L'OPS encourage et appuie la formulation de plans nationaux de préparation à la pandémie de grippe dans la région. Des représentants de l'Organisation mondiale de santé animale, la FAO, l'IICA et la BID ont tenu une réunion en mars 2006 au siège de l'OPS afin d'étudier des activités conjointes de préparation compte tenu de la possibilité que le virus de la grippe aviaire H5N1 affecte des oiseaux sauvages ou des volailles dans les Amériques.

Après la signature de la convention-cadre de l'OMS pour la lutte anti-tabagisme, 31 pays du monde ont signé et ratifié cette législation. Dans le cadre de l'initiative « L'Amérique sans fumée », depuis juillet 2005, neuf pays des Amériques ont ratifié la convention-cadre et trois autres ont approuvé sa ratification.

Travaux conjoints

Outre les trois grands axes d'action susmentionnés, l'OPS mène un éventail d'initiatives conjointes avec d'autres partenaires, parmi lesquelles il convient de souligner celles mentionnées ci-après :

Plus de 65 projets ont été élaborés dans les domaines suivants : développement durable et interventions intersectorielles, informations sanitaires et technologies, accès universel aux services de santé, gestion des risques, contrôle des maladies et santé familiale et communautaire.

L'OPS a accordé son soutien à plusieurs pays après les situations d'urgence qui les ont touchés (inondations et cyclone Jeanne, cyclone Frances, inondations au Guyana, cyclone Katrina et cyclone

Stan). Elle a également fourni une assistance technique au Pakistan après le tremblement de terre au Pakistan, et en Asie après le tsunami.

L'OPS apporte actuellement un appui particulier à cinq pays clés : la Bolivie, le Guyana, Haïti, le Honduras et le Nicaragua.

Pour ce qui est de la collaboration avec le Système interaméricain, l'OPS coopère avec la Commission interaméricaine des droits de l'homme à la formulation de normes ou d'orientations en matière de droits de la personne et de santé, elle participe à des audiences, organise des ateliers de formation dans les États membres à l'intention du personnel des ministères de la santé et de la société civile.

S'agissant de la collaboration avec l'OEA, l'OPS a participé aux réunions interaméricaines et aux conférences des ministres d'autres secteurs, tels que le travail, l'éducation, l'environnement et le développement social. La santé a été placée parmi les plus hautes priorités du Quatrième Sommet des Amériques. La Déclaration émanée de ce Sommet a mis l'accent sur le renforcement de la coopération dans la lutte contre les maladies chroniques, les maladies émergentes et récurrentes et demandé à l'OPS de coordonner les initiatives régionales de lutte contre le VIH/sida, la grippe aviaire et humaine, d'encourager le développement des systèmes de protection sociale et la santé des travailleurs. L'OPS, en sa qualité de membre du Groupe de travail mixte sur les Sommets, appuie les activités de suivi et de mise en œuvre des Déclarations et des Plans d'action des Sommets et appuiera les préparatifs des futurs Sommets.

Réussites

En résumé, pendant la période couverte par le présent rapport, la coopération technique de l'OPS a été exécutée conformément à ce qui était prévu, en ce qui concerne quatre résultats principaux :

Pour ce qui est d'aborder l'agenda inachevé, les principales réussites ont consisté essentiellement à réduire la mortalité maternelle et infantile dans la région, à améliorer la santé des peuples autochtones et des personnes qui vivent dans la pauvreté et à soigner des maladies comme la maladie de Chagas, la filariose lymphatique, la schistosomiase, le trachome et d'autres.

Pour ce qui est du maintien des acquis en matière de santé, le taux de vaccination est resté élevé, et la semaine de vaccination a été un succès dans tous les pays du Continent américain. D'autres réussites sont la stratégie « Des municipalités et des communautés saines », les processus d'intégration sous-régionale, la santé des populations frontalières, le renouvellement des soins de santé primaires et l'appui fourni aux pays pour la formulation de leurs politiques de santé publique.

Pour ce qui est des nouveaux défis, les succès concernent les domaines suivants : la lutte contre l'infection par le VIH/SIDA, dans le contexte de l'initiative intitulée « Trois millions d'ici à 2005 », la prévention de la violence, la lutte anti-tabagisme, les urgences de santé publique, y compris les maladies infectieuses d'apparition récente comme la grippe pandémique, et les préparatifs et les interventions en cas de catastrophe.

Pour répondre au défi que pose la collaboration interinstitutionnelle, l'OPS a travaillé conjointement avec de multiples partenaires, y compris les États membres, le Système interaméricain, le Système des Nations Unies ainsi que d'autres secteurs afin de renforcer encore davantage les alliances stratégiques et parvenir à des consensus pour que la santé continue de s'améliorer dans les Amériques.

INSTITUT INTERAMÉRICAIN DE L'ENFANCE ET DE L'ADOLESCENCE

Dans le cadre du Plan stratégique 2005-2008, approuvé par le Conseil directeur, la nouvelle Direction générale de l'Institut interaméricain de l'enfance et de l'adolescence (IIN) et son équipe technique élaborent actuellement le Plan programmatique et le Plan de fonctionnement qui permettront de répondre à ses objectifs et principes directeurs, et de concrétiser les perspectives tracées dans la Vision de l'avenir décrite dans le Plan. Son Conseil directeur – composé de représentants de tous les États membres – a approuvé, par la résolution CD/RES. 06 (79-04), la modification du Statut de l'ancien Institut interaméricain de l'enfance, actuellement dénommé l'Institut interaméricain de l'enfance et de l'adolescence (IIN).

Pour donner suite aux mandats qui lui sont conférés par ses organes et les organes de l'OEA, l'IIN continue à fournir, de façon permanente, aux États membres des services et des produits. Il a également fourni une assistance technique en vue de la mise en œuvre du Protocole du Système national de l'enfance (SNI), et du Site de coordination d'actions en faveur de l'enfance et de l'adolescence (Site CA); pour l'installation de nouveaux Centres –y compris ceux d'Antigua-et-Barbuda et de la Jamaïque- du Réseau interaméricain d'information sur l'enfant et la famille (RIIN); une assistance technique et des programmes de formation dans le cadre des Prototypes normatifs et des Prototypes de politiques publiques focalisées (PPF); il a soumis un rapport annuel au Secrétaire général de l'OEA sur le statut de l'exploitation sexuelle à des fins commerciales des enfants et des adolescents dans les Amériques.

Il a réalisé dans les États membres, et à partir du siège de l'IIN à Montevideo, plus de soixante-dix interventions d'assistance technique, de formation, d'enquête, d'organisation de réunions, de diffusion des informations, d'élaboration de projets et de rapports, dont les suivants:

- Renforcement des systèmes de protection des droits humains des enfants et des adolescents dans des aspects clés comme la surveillance des actions gouvernementales en matière de protection des enfants contre la violence sexuelle; d'enquêtes sur le trafic des enfants; de pornographie infantile à travers l'Internet; d'étude des cadres normatifs sur ces thèmes, et d'application des systèmes de surveillance des droits (Chili, Uruguay, Paraguay, Panama et République dominicaine).
- Enquête au Nicaragua et au Costa Rica à titre de complément de la mise en œuvre du « Projet sur le trafic des enfants, la pornographie infantile sur l'Internet, et les cadres normatifs » par les pays du MERCOSUR, la Bolivie et le Chili.
- Enquête au Costa Rica, en Colombie, au Brésil, et en Uruguay sur les pratiques optimales appliquées dans le traitement des enfants en conflit avec la justice pénale, et organisation à Montevideo du Séminaire-atelier « Pratiques optimales dans la mise en œuvre des mesures de privation de liberté en Amérique latine ».
- Création d'un site Web traitant du Rapt international des mineurs par l'un de leurs parents, sur lequel les États membres peuvent puiser des informations relatives à ce dossier.
- Lancement d'une étude sur « la Gouvernance et les droits des enfants et des adolescents » qui établira les bases d'une intervention de l'IIN dans le cadre de son Plan stratégique 2005-2008.
- Démarrage de l'étude « État des droits humains des enfants et des adolescents dans les Amériques », diagnostic au niveau régional de l'état des droits des enfants et des adolescents en vue de déterminer la situation à partir de laquelle pourront être conçues les politiques et élaborés des programmes sur la base de ces réalités. Cette étude a été achevée en avril 2006.
- Coopération technique avec la République argentine dans le cadre du Plan national d'action en faveur des droits des enfants et des adolescents, du Conseil national de politiques sociales, de la Présidence de la nation, dans le but d'informer et de former à l'application des divers mécanismes

conçus pour surveiller le respect des droits des enfants, en utilisant le « Soutien pour le suivi des droits (SMD) »

La nouvelle Direction générale de l'IIN qui a assumé ses fonctions en décembre 2005 mène des actions sur lesquelles repose la mission de l'IIN en se fondant sur la promotion de la gouvernance et de la démocratie dans le cadre de son Plan stratégique. Une perspective de l'action de l'IIN sera donc de renforcer les échanges et le travail en réseau avec les autres entités de l'OEA qui oeuvrent dans le domaine de la promotion et de la protection des droits de la personne dans le Système interaméricain.

Malgré la grave crise financière qu'a connue l'institution, et aux coupures de postes techniques effectuées depuis 1991, l'IIN déploie des efforts soutenus pour continuer les échanges avec les organisations de la société civile, et pour renforcer les partenariats avec les autorités chargées des questions relatives à l'enfance et à l'adolescence dans la région. Enfin, grâce à l'application d'un système de planification stratégique et de suivi de ses programmes et activités, l'IIN met en place actuellement une stratégie soutenue grâce à la coopération internationale qui lui permette de se consolider comme entité technique principale du Système interaméricain consacrée à la promotion et la protection d'un secteur de la population qui requiert la plus grande attention dans notre région.

COMMISSION INTERAMÉRICAINNE DES FEMMES

Créée par la Sixième Conférence internationale américaine (La Havane, 1928), la Commission interaméricaine des femmes (CIM) est un organisme consultatif de l'OEA pour tout ce qui a trait à la condition féminine dans le Continent américain.

Les activités menées par la CIM en 2005 avaient pour but la mise en oeuvre du Programme de travail pour l'exercice biennal 2004-2006, des mandats impartis par la Trente-deuxième Assemblée des déléguées de la CIM ainsi que ceux qui lui ont été confiés par l'Assemblée générale de l'OEA à sa Trente-cinquième Session ordinaire et par les Sommets des Amériques. La Commission a accordé une attention particulière au Mécanisme de suivi de la mise en oeuvre de la Convention de Belém do Pará (MESECVI) et au projet de lutte contre la traite des personnes, en particulier des femmes, des adolescents et des enfants.

Droits de la personne et élimination de la violence contre les femmes

La CIM a continué de promouvoir la ratification de la Convention de Belém do Pará par tous les États membres de l'OEA. Le 14 décembre 2005, le Gouvernement de la Jamaïque a déposé son instrument de ratification de ladite Convention, à laquelle sont parties, dorénavant, 32 États membres.

En sa qualité de Secrétariat du Mécanisme de suivi de la mise en oeuvre de la Convention de Belém do Pará (MESECVI), la CIM a demandé aux États parties de désigner l'expert qui fera partie du Comité d'expertes et d'experts du MESECVI (le CEVI). Au mois de juillet, elle a convoqué la première réunion du Comité d'expertes et d'experts du MESECVI, qui s'est tenue du 22 au 24 août 2005. À partir des projets élaborés par le Secrétariat, le CEVI a adopté l'ordre du jour de la réunion, son règlement, un questionnaire, un calendrier et une méthode de travail. Ultérieurement, la CIM a demandé aux États parties de désigner l'autorité nationale compétente qui assurera la liaison avec le Secrétariat. Une fois que celles-ci ont été désignées, le Secrétariat a lancé le premier cycle d'évaluation en envoyant à ces autorités nationales compétentes le questionnaire destiné à évaluer la mise en oeuvre de la Convention. Les réponses à ce questionnaire seront analysées par le CEVI lors de la première réunion du cycle d'évaluation multilatérale qui se tiendra à la mi-2006.

D'autre part, la CIM, dans le but de promouvoir la mise en oeuvre de la Convention, a participé à différents forums régionaux, dont, notamment, le Congrès international en appui à l'harmonisation des législations nationales avec les instruments internationaux relatifs aux droits humains de la femme – la pleine validité des droits de la personne, qui s'est tenu à Mexico.

En exécution de la résolution AG/RES. 2118 (XXXV-O/05) « Lutte contre le délit de la traite des personnes », la CIM a poursuivi ses travaux dans ce domaine dans le Continent américain. Elle a organisé de nombreux séminaires de formation et de sensibilisation à l'intention de fonctionnaires du gouvernement, de parlementaires, de diplomates, de membres de la police et de fonctionnaires des services d'immigration, d'ONG, de jeunes et de représentants des médias, au Belize, en Bolivie, en Équateur, au Guatemala, au Mexique et au Pérou. Ces activités visaient à renforcer et à améliorer la capacité des instances gouvernementales et non gouvernementales à intervenir efficacement face aux problèmes engendrés par la traite des femmes et des enfants.

La CIM a également participé à la conception de campagnes visant à prévenir la traite des personnes en Bolivie et au Mexique. Ces activités ont été réalisées avec la collaboration des Ministères des affaires étrangères, des Ministères du travail et de l'emploi, l'Organisation internationale pour les migrations, l'Organisation internationale du Travail et des ONG.

Dans le cadre du Programme interaméricain de promotion des droits humains de la femme et de l'équité ainsi que de la parité hommes-femmes (PIA), la Commission a mené diverses activités, parmi lesquelles il convient de souligner le projet de cours de formation sur la parité hommes-femmes, les conflits et la construction de la paix. Dans le cadre de ce projet, elle a organisé à Lima (Pérou) le « Premier cours de formation sur la parité hommes-femmes, les conflits et la construction de la paix pour la Région andine », une initiative conjointe de la CIM, du Bureau pour la prévention et le règlement des conflits (OPRC) et du programme Inclusive Security du Fonds Hunt Alternatives. Trente femmes et hommes des pays participants qui s'occupent des questions de paix et de sécurité y ont été formés afin qu'ils soient en mesure de promouvoir l'intégration de la perspective de la parité et la participation des femmes au règlement des conflits et à la construction de la paix. Un deuxième cours sera organisé en Amérique centrale en 2006. Le projet a bénéficié du financement du Fonds Hunt Alternatives –dont dépend le programme Inclusive Security – et du Gouvernement de la République populaire de Chine. Un deuxième cours de formation, destiné à l'Amérique centrale, est prévu en 2006.

Une autre initiative de la Commission est le Projet d'incorporation de la perspective de la parité hommes-femmes au sein de l'OEA. Suite au succès remporté par le « Projet d'incorporation de la perspective de la parité hommes-femmes » pendant l'exercice biennal 2001-2003, dans le cadre duquel les fonctionnaires de l'OEA responsables des programmes et des politiques ont reçu une formation en matière de parité, le Gouvernement canadien a accordé un financement pour des cours de formation supplémentaires. En octobre, a eu lieu la session de coordination de la deuxième étape du projet, avec la participation de fonctionnaires des différents bureaux de l'OEA. D'octobre 2005 à février 2006, la CIM a planifié et organisé des séances de formation à l'intention des fonctionnaires de différentes unités de l'OEA chargés des programmes et des politiques afin de les familiariser avec l'analyse comparative entre les sexes dans leur domaine de compétence. Elle a également réalisé une séance spéciale d'information à l'intention des directeurs et des responsables d'unités.

Ces cours renforcent la formation en matière d'incorporation de la perspective de la parité qui leur a déjà été donnée et abordent également d'autres questions, telles que le harcèlement sexuel et les abus de pouvoir. Le module de formation des formateurs est particulièrement important pour l'institutionnalisation de la formation à la parité au sein de l'OEA. Il est également important de créer une équipe chevronnée ayant les connaissances, le savoir-faire et les matériels nécessaires pour répliquer le programme.

Sommets des Amériques

En exécution de la résolution CIM/RES. 230 (XXXI-O/04) « Parité hommes-femmes et accès à un travail décent en vue de réduire la pauvreté et renforcer la gouvernance démocratique », la CIM a collaboré avec le Secrétariat au processus des Sommets et les missions des États membres en vue d'assurer l'intégration de la perspective de la parité dans la Déclaration et le Plan d'action du Quatrième Sommet des Amériques. À cette fin, le Secrétariat a élaboré des recommandations qui ont été soumises à la considération du Groupe de travail sur la mise en œuvre des initiatives des Sommets des Amériques (GRIC). La CIM a également participé au Forum sur la parité hommes-femmes du Quatrième Sommet des Amériques, qui s'est tenu à Buenos Aires, en avril 2005, où elle a fait un exposé sur les recommandations formulées par la CIM à l'intention du Sommet.

INSTITUT PANAMÉRICAIN DE GÉOGRAPHIE ET D'HISTOIRE

Créé par la Sixième Conférence internationale américaine (La Havane, 1928), l'Institut panaméricain de géographie et d'histoire (IPGH) offre une coopération technique, la formation dans des centres de recherche, diffuse des publications et organise des réunions techniques dans les domaines de la cartographie, de la géographie, de l'histoire et de la géophysique. Il a son siège à Mexico, D.F.

Les principales réunions statutaires quadriennales de l'IPGH se sont tenues à Caracas (Venezuela), du 16 au 23 novembre 2005, mettant ainsi fin à un exercice biennal spécial, qui a été de réingénierie, en 2004, et de prospective en 2005. Comme la première étape de la réingénierie est déjà exécutée et que la phase de transition est déjà bien avancée, la situation financière et administrative de l'IPGH s'est améliorée et les conditions nécessaires à la consolidation de l'Institut en tant qu'entité continentale, en mesure d'appuyer les États membres dans l'interprétation de leur territoire, à partir de l'analyse géographique et historique et d'une vision continentale, sont déjà remplies.

Progrès accomplis en matière de modernisation et de réingénierie de l'IPGH

Dans les paragraphes qui suivent sont décrits certains des principaux progrès accomplis grâce à la modernisation de l'IPGH menée de 2003 à 2005:

- Les dépenses totales de personnel ont diminué de 37%, et les rémunérations de 56%
- Le taux de recouvrement des arriérés de quotes-parts des États membres a été de 81%
- L'exécution des activités scientifiques a augmenté de 43,70%
- La situation du Fonds de roulement de l'IPGH s'est améliorée, et la mise en œuvre du programme d'assistance technique pour 2006 a été garantie
- Le Réseau de spécialistes panaméricains qui regroupe les spécialistes en sciences connexes à l'IPGH a été mis en place
- Les publications institutionnelles sont désormais éditées et produites numériquement
- L'IPGH a établi des liens, en sa qualité d'organe de liaison régional, avec les principales organisations internationales d'histoire et de géographie.

Grâce aux efforts déployés, l'Institut a retrouvé sa viabilité financière et fonctionne désormais sur la base de ses vraies recettes, sans accuser de déficit, il a récupéré son esprit panaméricain et il s'est repositionné comme la principale organisation continentale dans le domaine de la géographie, de l'histoire et des informations spatiales.

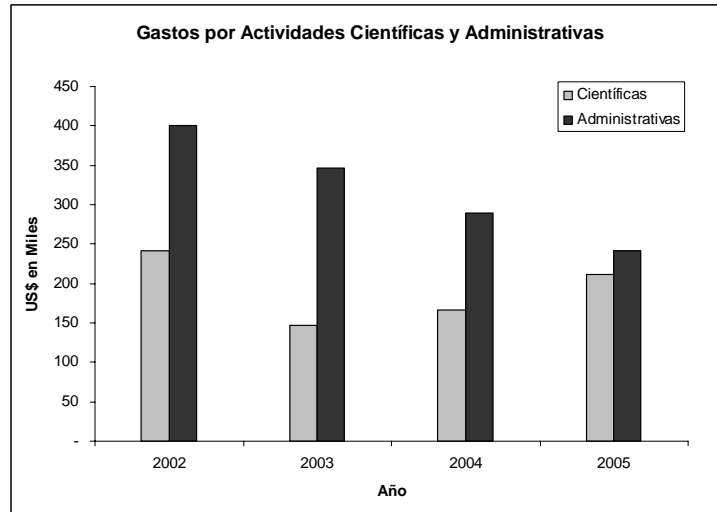
Programme d'assistance et de coopération technique en 2005

En 2005, l'IPGH a mis en œuvre un Programme d'assistance technique qui comprenait 28 projets, d'un montant total de EU\$211.000, en faveur des États membres. Cette somme est considérablement plus élevée que les exécutions budgétaires des années précédentes en matière de cartographie, de géographie, d'histoire et de géophysique.

De même, il a lancé les annonces de projets pour 2006, et dans ce cadre, il a approuvé la prestation d'une assistance technique pour 27 projets représentant un montant total de EU\$163.580. Dans cette même perspective, il a également lancé les annonces de projets pour 2007, et dans ce cadre, il encouragera et appuiera de nouvelles initiatives panaméricaines dans les domaines suivants : (1) infrastructures des données spatiales ; (2) aménagement du territoire ; (3) nouvelle histoire mondiale appliquée aux Amériques ; (4) interventions dans les situations d'urgence provoquées par des catastrophes naturelles.

**Montants exécutés par l'IPGH de 2002-2005
pour des activités scientifiques et administratives**

<i>Activités</i>	<i>2002</i>	<i>%</i>	<i>2003</i>	<i>%</i>	<i>2004</i>	<i>%</i>	<i>2005</i>	<i>%</i>
Scientifiques	241.296	38	146.831	30	165.845	36	211.000	47
Administratives	401.198	62	345.919	70	290.110	64	241.920	53
Total	642.494	100	492.750	100	455.855	100	452.920	100



L'exécution budgétaire des activités administratives et opérationnelles, qui représentait 62% des dépenses totales en 2002, ne représente plus que 47%, alors que l'exécution des activités scientifiques est passée de 38 à 53% des dépenses totales

Programme de publications ponctuelles et périodiques en 2005

Le travail de diffusion est l'un des buts principaux de l'IPGH. Dans ce contexte, en 2005, le Secrétariat général a lancé, avec succès, ses publications, en s'appuyant sur une enveloppe budgétaire de \$42.615, et sur de nouveaux outils technologiques incorporés au processus qui rendu possible une plus grande célérité, des économies budgétaires et une efficacité accrue en matière éditoriale. Ainsi, l'Institut a imprimé les publications périodiques correspondant aux revues institutionnelles Revista cartográfica, Revista Geofísica, Revista de Antropología, Revista de Arqueología Americana, Revista de Historia de América y Revista geográfica et le retard accumulé entre 2002 et 2004 s'est réduit.

Réunions statutaires

En 2005, l'Institut a tenu à Caracas (Venezuela) les réunions statutaires annuelles et quadriennales suivantes : Soixante-troisième Réunion du bureau (15-17 juin) ; Soixante-quatrième Réunion du bureau (les 15 et 20 novembre) ; Vingtième Réunion de consultation en cartographie (16-18 novembre) ; Dix-huitième Réunion de consultation en géographie (16-18 novembre) ; Seizième Réunion de consultation en histoire (16-18 novembre) ; Dixième Réunion de consultation en géophysique (16-18 novembre) ; .Dix-huitième Assemblée générale (20-23 novembre).

Avant ces réunions, le Secrétariat général avait mis rigoureusement en application les dispositions des 31 résolutions adoptées par la Trente-septième Réunion du Conseil de direction (Costa Rica, 2004). Pour la période 2005-2008, les États membres ont élu M. Oscar Aguilar Bulgarelli (Costa Rica) pour exercer les fonctions de Président, et M. Santiago Borrero Mutis (Colombie) celles de Secrétaire général de l'IPGH.

Le Secrétariat général estime que ces réunions ont été extrêmement pertinentes et elles ont permis d'arriver aux résultats suivants : Une contribution résolue au panaméricanisme dans un contexte de pluralité, de diversité et de convergence ; une étape supplémentaire a été franchie vers l'incorporation régionale des technologies de l'information spatiale et vers de nouvelles approximations à l'analyse géographique et historique au profit des Amériques ; un nouvel effort visant à convertir l'IPGH en une entité plus pertinente et à la consolider en tant qu'organisation intergouvernementale en matière d'histoire et de géographie dans les Amériques.

INSTITUT INTERAMÉRICAIN DES AFFAIRES INDIGÈNES

Créé par la Convention internationale de Pátzcuaro en 1940, l'Institut interaméricain des affaires indigènes a pour mission fondamentale de collaborer à la coordination des politiques autochtones des États membres, et de promouvoir les travaux de recherche et la formation de personnes qui se consacrent au développement des communautés autochtones. Il a son siège à Mexico, DF.

S'agissant des activités réalisées, il convient de souligner les suivantes : la bibliothèque a catalogué 51.022 publications, 32.057 articles de revues du fonds bibliographique, 3.263 articles de livres, 165 cartes, 774 articles sur la médecine traditionnelle et 6.400 livres. 60% du contenu des Archives historiques antérieures à 1980 ont été classées. L'Institut a poursuivi la numérisation de ces archives afin de les protéger physiquement et de pouvoir, plus tard, en remettre des copies aux peuples autochtones. En matière de collaboration universitaire, Mme Laura Giraud, historienne de l'Université de Milan (Italie), a coopéré à la révision et au classement des Archives historiques de l'III pendant la période qui s'étend de novembre 2004 à février 2005.

Pour ce qui est de la page Web de l'Institut, en 2005, la tendance à l'augmentation des visites déjà remarquée en 2004 s'est poursuivie. L'III a commencé à préparer le changement de serveur et l'extension des différentes sections de ce site.

La recherche intitulée « Chants du peuple Wirrárika dans ses pérégrinations à Wirikuta », financée par un don de Madame Elizabeth Córdova MacArthur, reçu à hauteur de 90% en décembre 2004, a commencé. La recherche « Histoire du processus de réforme constitutionnelle mexicaine de 1992 en ce qui a trait aux peuples autochtones. Témoignage d'un des négociateurs », réalisée avec la collaboration de l'Institut d'histoire de l'Université du Michoacán, est terminée à 96%.

Pour mener à bien les travaux relatifs à la bibliothèque et aux archives historiques, l'Institut a bénéficié, pendant la période couverte par le présent rapport, de l'aide de deux étudiants de l'Université de la Mer (Oaxaca) et il continue de bénéficier de l'aide d'un étudiant de l'École d'histoire de l'Université métropolitaine.

La Commission de viabilité financière est en cours d'installation.

Pour ce qui est des événements, l'III a promu la réalisation du projet « Xocotzin. Vénérable Pequeño 2005. Tohuehuehuilli, los Juegos de Nuestros Abuelos », avec l'appui du Secrétariat à l'enseignement public, du Gouvernement du District fédéral et Mixtin A.C., et de l'III, qui a eu lieu à Mexico.

En matière de publications, au 31 décembre 2005, l'Institut avait publié deux numéros de la revue América Indígena correspondant à 2004, et deux numéros en 2005. Ces numéros ont été placés sur le site Web de l'III, et les usagers peuvent les consulter gratuitement. Il a également publié un disque compact contenant 32 œuvres qui font partie des Archives historiques de l'Institut.

INSTITUT INTERAMÉRICAIN DE COOPÉRATION POUR L'AGRICULTURE

Fondé en 1942, l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture est l'organisme spécialisé du Système interaméricain pour le secteur agricole. Il a pour mission de stimuler, promouvoir et appuyer les efforts accomplis par les États membres pour accéder au développement agricole et au bien-être en milieu rural. Il a son siège à San José (Costa Rica).

L'IICA a poursuivi ses travaux visant à promouvoir, de concert avec les États membres, le développement agricole durable, la sécurité alimentaire et la prospérité rurale dans le Continent américain.

En 2005, l'IICA a intensifié la diffusion des résultats de ses études sur l'importance réelle de l'agriculture et de la vie rurale, qui démontrent que toutes deux sont des secteurs stratégiques pour le développement intégral des nations. Les Chefs d'État et de gouvernement, lors du Quatrième Sommet des Amériques tenu à Mar del Plata (Argentine) ont appuyé cette thèse, de même que les ministres de l'agriculture du Continent, lors de la Troisième Réunion ministérielle « Agriculture et vie rurale dans les Amériques » qui s'est déroulée à Guayaquil (Équateur).

L'Institut, par l'entremise de ses unités opérationnelles et de ses bureaux a collaboré à la mise en œuvre des mandats émanés du Processus des Sommets et des réunions ministérielles, mettant en place une coopération technique pour répondre aux demandes des États membres, encourager les processus d'intégration, assurer le suivi de la situation de l'agriculture et de la vie rurale dans le Continent américain et faciliter le consensus continental et la coordination des stratégies et des activités avec d'autres organisations régionales et internationales.

Lors de la Treizième Réunion du Conseil interaméricain de l'agriculture, les ministres ont reconnu l'importance de la modernisation menée par l'Institut au cours de ces dernières années, laquelle est allée de pair avec la concertation des programmes de travail et la reddition de comptes périodique. Il convient de souligner qu'à cette réunion, à l'unanimité, a réélu M. Chelston W.D. Brathwaite, Directeur général de l'IICA, pour la période 2006-2010.

La stratégie « Travailler ensemble » a été renforcée par les interventions menées conjointement, entre autres, avec l'OMC, la CEPALC, l'OEA, la FAO, l'UNESCO, l'OIT, la BID, la Banque mondiale, le CATIE, le CTA, l'OPS, l'USAID, l'AECI et la GTZ. Grâce à ces travaux conjoints, l'IICA a obtenu des résultats notoires dans ses programmes relatifs au développement rural, aux négociations commerciales, à la protection sanitaire agricole et l'innocuité des aliments, à l'information, à la promotion des entreprises agricoles, à l'innovation technologique et dans ses projets d'investissement, de gestion de l'environnement et de formation.

L'Institut a encouragé le développement et le renforcement des savoir-faire et des connaissances en matière d'entreprises, par le biais du Programme interaméricain de promotion du commerce, des entreprises agricoles et de l'innocuité des aliments. Ces actions de renforcement des capacités ont impliqué l'identification des débouchés commerciaux, la formation, la facilitation de l'accès aux marchés, en particulier à ceux des États-Unis, du Canada et des pays européens, la mise au point de systèmes d'information, l'appui à la modernisation des marchés et l'encouragement des petites entreprises agricoles rurales.

Dans le domaine des politiques et des négociations commerciales, l'IICA a adapté ses activités de coopération à la nouvelle réalité résultant des processus de libéralisation des échanges et de la prolifération des accords bilatéraux et multilatéraux dans lesquels s'inscrivent la production et le

commerce des produits agricoles. À cet égard, l'Institut a continué d'apporter un appui considérable aux bureaux chargés des politiques commerciales agricoles dans les pays membres, afin de faciliter les négociations commerciales agricoles, l'évaluation de l'impact des accords commerciaux sur le secteur de l'agriculture ainsi que la gestion de ces accords, qui revêt une importance cruciale.

Dans ce même esprit, l'IICA a mis en œuvre le programme de coopération horizontale intitulé « Nœud pour les politiques et le commerce - point focal : le Mexique » dont le but est de faciliter les échanges de données d'expérience dans ce domaine dans tout le Continent. En outre, il a fait office de secrétariat technique des différents forums ministériels régionaux qui s'efforcent d'atteindre et de consolider des consensus à propos des politiques relatives à l'agriculture, à la vie rurale et au commerce.

Une autre action visant l'amélioration de la compétitivité de l'agriculture a été la promotion de la méthodologie « Filières et dialogue pour l'action », principalement dans les pays des Régions centrale, andine et des Caraïbes. Sa mise en application a facilité l'obtention de consensus entre les acteurs des secteurs public et privé à propos de questions cruciales qui ont une incidence négative sur la compétitivité des filières agroalimentaires et la mise en œuvre des activités conjointes permettant d'y remédier.

L'Institut a commencé à formuler un programme continental en matière de biotechnologies et de biosécurité agricoles. Les axes prioritaires de la coopération dans ce domaine ont été définis conjointement par des experts des pays membres et des techniciens de l'IICA. Il a également facilité la mise en œuvre effective du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques et il a renforcé sa collaboration avec l'Initiative nord-américaine de biotechnologie (NABI) et le Groupe de biotechnologie du CAS. Il a terminé l'analyse régionale sur la situation institutionnelle des biotechnologies agricoles en Amérique latine et dans les Caraïbes et créé un site web spécialisé en biotechnologie et en biosécurité.

Il convient d'ajouter à ce qui précède l'encadrement des processus de modernisation des systèmes d'innovation technologique agricole des pays, l'élaboration d'études régionales sur des thèmes prioritaires du FORAGRO et la consolidation du système régional de coopération en matière d'innovation technologique par l'intermédiaire des PROCI. L'importance croissante du commerce mondial des produits agricoles a mené l'Institut à renforcer la coopération dans le domaine de la protection sanitaire agricole et de l'innocuité des aliments (PSAIA). Il convient de souligner la mise en application de l'instrument « Efficacité, vision et stratégie » (DVE) qui a pour fonction d'évaluer les services de PSAIA et d'appuyer leur modernisation institutionnelle afin de contribuer à l'accroissement des échanges commerciaux agricoles. L'IICA a également continué de mettre en œuvre « L'Initiative pour les Amériques en matière de mesures sanitaires et phytosanitaires » qui a permis aux représentants des services sanitaires et phytosanitaires des États membres d'avoir une participation permanente au sein du Comité des MSP de l'OMC.

Conscient de l'ampleur des thèmes liés à la PSAIA, notamment celui de la grippe aviaire, l'Institut a renforcé ses partenariats et ses liens de coopération avec d'autres organisations, telles que l'OPS-OMS, le Codex Alimentarius, l'OIE et la CIPF. Il a continué à promouvoir et à diffuser l'approche territoriale pour le développement rural et à appuyer la gestion des politiques, des mécanismes, des stratégies et des investissements adoptant cette approche. Dans ce domaine, les activités de l'IICA ont eu un impact accru, grâce aux synergies résultant des travaux réalisés en commun avec d'autres organisations, aussi bien dans le cadre du Groupe interinstitutionnel de développement rural que dans celui des groupes interinstitutionnels nationaux créés pour aborder cette question. Au nombre des activités les plus importantes en matière de développement rural, il convient de citer l'impulsion donnée par l'Institut à l'axe stratégique de travail dénommé « BRAMCO », auquel participent des institutions de développement rural du Brésil, du Mexique et de la Colombie, et la mise en marche d'un programme de maîtrise en gestion du développement rural. D'autres activités importantes ont été la prestation d'une assistance

technique, la réalisation d'un grand nombre d'actions de formation, la mise en œuvre de projets-pilotes, la publication de documents techniques et le travail mené avec des partenaires stratégiques, notamment le Rural Policy Research Institute, le Global Environmental Change and Food Systems, l'UICN et l'organisation RUTA.

La formation des ressources humaines a continué d'être une priorité de l'Institut en 2005. À cet effet, il a appuyé les processus d'intégration des établissements d'enseignement agricole supérieur, l'amélioration de la pertinence et de la qualité de l'enseignement agricole et rural, la reconnaissance et l'homologation des études agricoles dans les Amériques.

En outre, afin de répondre aux demandes énoncées dans les programmes nationaux et régionaux, il a élaboré des cours d'enseignement et de formation à distance sur les thèmes stratégiques pour le développement agricole et rural de l'Amérique latine et des Caraïbes.

Comme corollaire à la coopération technique directe, l'Institut a déployé des efforts considérables dans le domaine de la gestion de l'information et des connaissances sur l'agriculture et le monde rural afin de devenir le principal centre de référence du Continent américain dans ce domaine. Pour ce faire, il a modernisé son portail (www.iica.int), amélioré les contenus techniques, augmenté les souscriptions au système d'information InfoAgro (commerce, INFOTEC, hygiène agricole, développement rural, PRODAR), rénové le SIDALC, rendu plus visible le système de bibliothéconomie, amélioré la gestion des publications et renforcé le système d'information interne (Intranet et VPN).

Dans le but de maximiser les capacités institutionnelles, l'Institut a encouragé l'organisation de quatre forums techniques de haut niveau, publié plus de 150 documents et continué de rendre hommage aux performances du capital humain en décernant des prix qui récompense l'excellence dans ce domaine.

Au niveau des régions, en plus d'assurer les fonctions de secrétariat technique de différents forums ministériels permanents, il s'est occupé de la facilitation et de la gestion de plateformes et de réseaux thématiques de spécialistes et de techniciens et d'établir des consensus entre les pays et les régions pour la mise au point de programmes de travail communs.

Enfin, les activités de l'IICA dans ses 34 États membres prennent la forme de programmes, de projets et d'activités consacrés au renforcement de la compétitivité, au commerce, à la promotion de la protection sanitaire agricole et de l'innocuité des aliments, au renforcement des communautés rurales, à l'intégration continentale, au développement du capital humain, à la gestion de l'environnement et à la modernisation institutionnelle. La préparation, l'exécution et l'évaluation de projets d'investissement dans le développement agricole et rural, dans le cadre d'un travail en équipe et intersectoriel, conformément à la pensée stratégique de l'Institut, se sont avérées des tâches permanentes.

IV. AUTRES ORGANES INTERAMÉRICAINS

COMITÉ JURIDIQUE INTERAMÉRICAIN

Le Comité juridique interaméricain est l'un des organes au moyen duquel l'Organisation des États Américains atteint ses buts (Article 53 de la Charte). Le chapitre XIV de la Charte définit sa composition, ses attributions et ses fonctions. Il sert de corps consultatif en matière juridique, facilite le développement progressif et la codification du droit international, et étudie les problèmes juridiques ayant trait à l'intégration des pays en vue du développement du Continent américain. Son siège est à Rio de Janeiro. Il se compose de onze juristes ressortissants des États membres, élus par l'Assemblée générale.

En 2005, le Comité juridique interaméricain a tenu deux sessions ordinaires. La première s'est tenue du 28 février au 11 mars 2005 à Managua (Nicaragua) et la deuxième s'est déroulée du 1er au 19 août 2005, à Rio de Janeiro. À ces deux sessions, le Comité juridique avait inscrit à son ordre du jour les thèmes suivants : les efforts conjoints déployés par les pays des Amériques pour lutter contre la corruption et l'impunité, les aspects juridiques de l'exécution par les États des décisions des cours ou des tribunaux internationaux ou d'autres organes internationaux ayant des attributions judiciaires, les aspects juridiques de l'interdépendance de la démocratie et du développement économique et social, la Septième Conférence spécialisée interaméricaine de droit international privé (CIDIP-VII), l'examen de la codification et de l'harmonisation du droit international dans les Amériques, les préparatifs de la commémoration du centenaire du Comité juridique interaméricain, la Cour pénale internationale, les principes de l'éthique judiciaire, le droit à l'information, l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels, les aspects juridiques de la sécurité interaméricaine, le suivi de la mise en application de la Charte démocratique interaméricaine et l'élaboration d'un projet de convention interaméricaine contre le racisme et toutes les formes de discrimination et d'intolérance. Le Comité juridique interaméricain a approuvé des rapports et adopté des résolutions ayant trait aux thèmes susmentionnés.

En 2005, le Comité juridique interaméricain était composé des membres suivants : Mauricio Herdocia (Président), Jean-Paul Hubert (Vice-président), Luis Herrera, Galo Leoro, Antonio Pérez, Eduardo Vío, Ana Elizabeth Villalta, Stephen Vasciannie, Luis Marchand, João Grandino Rodas et Alonso Gómez-Robledo.

Pendant la Trente-cinquième Session ordinaire de l'Assemblée générale de l'OEA qui s'est tenue à Fort-Lauderdale, en juin 2005, ont été élus membres du Comité juridique Messieurs Jaime Aparicio, de la Bolivie et José Manuel Delgado, du Venezuela. Madame Ana Elizabeth Villalta, de El Salvador, a été réélue. Le mandat de ces trois membres, d'une durée de quatre ans, a pris effet le 1er janvier 2006. Les membres qui ont démissionné de leurs fonctions au sein du Comité juridique le 31 décembre 2005 sont Messieurs Luis Herrera, du Venezuela et Stephen Vasciannie, de la Jamaïque.

Monsieur Mauricio Herdocia a présenté à l'Assemblée générale le rapport annuel sur les travaux menés par cet organe en 2004.

Messieurs Jean-Michel Arrighi, Directeur du Département des questions juridiques internationales, Manoel Tolomei Moletta et Dante M. Negro, conseillers juridiques principaux de ce Département ont fourni un appui technique et administratif au Comité juridique interaméricain, au nom du Secrétariat général de l'OEA.

Enfin, le Comité juridique interaméricain, en coordination avec le Bureau du droit international, du Département des questions juridiques internationales, a organisé du 1er au 26 août 2005 le trente-deuxième Cours de droit international auquel ont participé 28 professeurs originaires de différents pays d'Amérique et d'Europe, 29 boursiers de l'OEA, sélectionnés parmi plus de 70 candidats, et 14 étudiants

qui ont pris en charge leurs frais de participation. Le thème central du cours était « La contribution des organisations internationales au droit international actuel »

COMMISSION INTERAMÉRICAINNE DES DROITS DE L'HOMME

La Commission interaméricaine des droits de l'homme (CIDH) a été créée par une résolution de la Cinquième Réunion de consultation des Ministres des relations extérieures à Santiago du Chili, en 1959 et elle a été formellement installée en 1960, lorsque le Conseil de l'Organisation a adopté son Statut. Son Règlement, adopté en 1980, a été modifié à plusieurs reprises, la dernière fois en l'an 2000.

Sessions tenues par la Commission en 2005

Pendant la période sur laquelle porte le présent rapport, la Commission a tenu deux sessions: du 23 février au 11 mars 2005, pour sa 122ème session ordinaire, et du 11 au 28 octobre 2005, pour sa 123ème session ordinaire.

Pendant sa 122ème session ordinaire, la CIDH a procédé à l'élection de son nouveau bureau, lequel est composé de Clare K. Roberts, Président; Susana Villarán, Première Vice-présidente et Paulo Sérgio Pinheiro, Deuxième Vice-président. Elle a également chargé ses rapporteurs de différentes responsabilités, et examiné de nombreuses pétitions individuelles relatives à des violations des droits de la personne dans lesquelles était alléguée la responsabilité internationale d'États membres de l'OEA. Elle a approuvé 51 rapports concernant des pétitions et des affaires individuelles et tenu 43 audiences ayant trait à des affaires individuelles, à la situation générale des droits de la personne dans plusieurs pays du Continent américain, à des mesures conservatoires et au suivi de ses recommandations. Elle a également examiné d'autres questions relevant de ses compétences.

Au cours de sa 123ème session ordinaire, qui s'est tenue du 11 au 28 octobre 2005, la Commission a continué à examiner de nombreuses plaintes individuelles qui alléguaient des violations des droits de la personne protégés par la Convention américaine et la Déclaration américaine, et approuvé 66 rapports concernant des affaires et des pétitions individuelles. Du 17 au 21 octobre 2005, elle a convoqué 55 audiences consacrées à des pétitions et des affaires individuelles, à des mesures conservatoires et à la situation générale et spécifique des droits de la personne. Au cours de cette session, la Commission, en exécution du mandat émis dans la résolution AG/RES. 2074 (XXXV-I/05) de l'Assemblée générale de l'OEA, a organisé un atelier sur les droits économiques, sociaux et culturels auquel ont participé des experts internationaux, des représentants des États membres de l'OEA qui font partie du Groupe de travail chargé de l'élaboration de la Charte sociale des Amériques et des représentants de la société civile.

Visites

En 2005, la Commission s'est rendue trois fois en Haïti, grâce à un appui financier du Gouvernement français et au soutien logistique de la Mission spéciale de l'OEA pour le renforcement de la démocratie en Haïti. Du 18 au 22 avril 2005, le Rapporteur spécial de la Commission pour la République d'Haïti, M. Clare K. Roberts, qui est également le Président de la CIDH, a effectué une visite dans ce pays à l'invitation du Gouvernement haïtien. Du 11 au 15 juin 2005, une délégation du Secrétariat de la CIDH a effectué une nouvelle visite de travail en Haïti, dans le but, principalement, de recueillir des informations supplémentaires sur la situation de l'administration de la justice dans ce pays afin de terminer un rapport sur cette question. Du 2 au 5 novembre 2005, la Commission a réalisé une troisième visite en Haïti, conjointement avec le Bureau régional de l'UNICEF pour l'Amérique latine et les Caraïbes. Cette délégation avait à sa tête Paulo Sérgio Pinheiro, Rapporteur pour les enfants de la CIDH, et expert indépendant du Secrétaire général des Nations Unies pour l'étude mondiale sur la violence à l'égard des enfants, et María Jesús Conde, Conseillère régionale de l'UNICEF pour la protection de l'enfance en Amérique latine et dans les Caraïbes.

Du 18 au 21 juillet 2005, Susana Villarán, Première Vice-présidente et Rapporteuse de la CIDH pour le Guatemala a visité ce pays, à l'invitation du Gouvernement guatémaltèque et sur la demande de représentants de la société civile, grâce à l'appui financier de l'Union européenne. Elle y a eu des réunions de travail qui ont porté sur cinq affaires pour lesquelles elle est parvenue à des accords importants en vue d'un règlement amiable, sur cinq affaires pour lesquelles elle a assuré le suivi de l'exécution des recommandations et sur huit mesures conservatoires. Elle a également assisté à une manifestation qui a rendu hommage aux victimes du massacre du Plan de Sánchez, perpétré le 18 juillet 1982. Ce jour là des membres de l'armée guatémaltèque et des collaborateurs civils, sous la direction de l'armée, ont exécuté 268 personnes, qui, pour la majorité, étaient des autochtones mayas. Au cours de cette visite elle a également présenté un document sur les réparations aux victimes de violations des droits de la personne, assuré le suivi des questions relatives à l'administration de la justice et à la violence contre les femmes, et évalué la situation des dirigeants sociaux, des autochtones, des fonctionnaires judiciaires ainsi que des hommes et des femmes défenseurs des droits de la personne.

Du 15 au 19 février 2005, une délégation de la CIDH, sous la direction de Susana Villarán, sa Vice-présidente et Rapporteuse de la CIDH pour la Colombie, s'est rendue à Bogotá pour la présentation officielle du Rapport sur le processus de démobilisation en Colombie. Les 14 et 15 décembre 2005, une délégation de la CIDH, sous la direction de son Secrétaire exécutif, Santiago A. Cantón, s'est rendue à Bogotá afin d'assurer le suivi du processus de démobilisation, conformément au mandat contenu dans la résolution 859 (1397/04) du Conseil permanent de l'OEA qui invite la Commission interaméricaine des droits de l'homme à fournir des services consultatifs à la MAPP/OEA.

À l'invitation du Gouvernement mexicain, et sur la demande de représentants de la société civile de ce pays, la Commission a effectué une visite au Mexique du 25 au 31 août 2005, avec le soutien financier de la Commission européenne. Les membres de la délégation étaient José Zalaquett, qui faisait office de Rapporteur de la Commission pour le Mexique et de Rapporteur spécial de la Commission sur les droits des peuples autochtones, et des fonctionnaires du Secrétariat de la Commission. Le programme de cette visite a inclus la première visite officielle de la Commission dans l'État de Oaxaca.

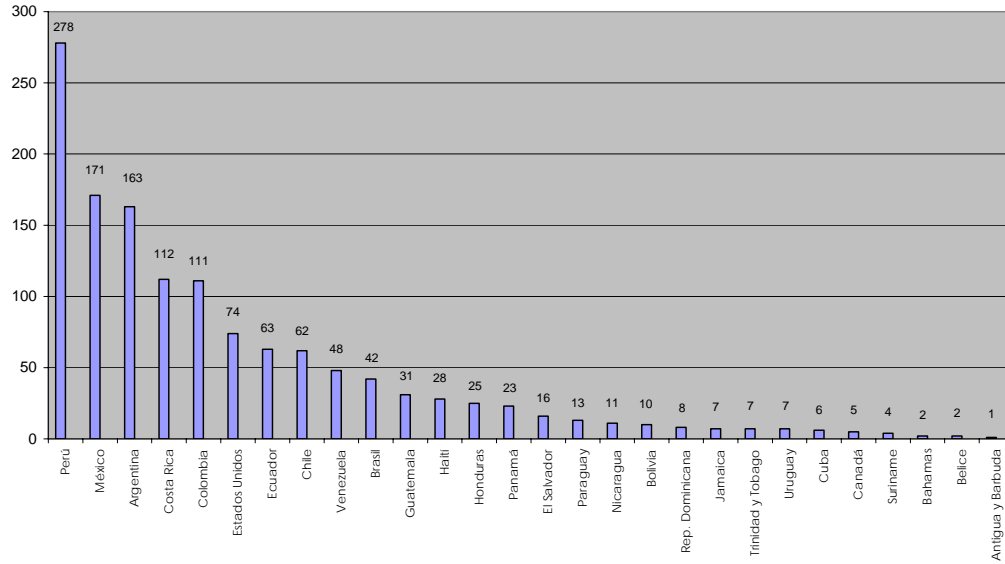
Situation financière

Toujours à propos de la situation financière qu'elle a traversé en 2005, la Commission a indiqué avec satisfaction les contributions financières importantes reçues des Gouvernements de l'Argentine, du Brésil, de la Colombie, du Costa Rica, de l'Espagne, des États-Unis, de la Finlande, de la France, de l'Irlande, de l'Italie, du Mexique et de la Suède ainsi que les financements mis à sa disposition par la Banque interaméricaine de développement, la Commission européenne, la Fondation Droits et Démocratie, la Fondation McCormick, et l'Université de Notre-Dame, entités qui, toutes, ont contribué de manière concrète au renforcement du Système interaméricain des droits de la personne. Cependant, la Commission continue de faire face à une grave crise financière, étant donné que le volume de pétitions et ses sphères de responsabilités continuent de grossir.

Pétitions et affaires

En 2005, la Commission a été saisie de 1330 pétitions individuelles.

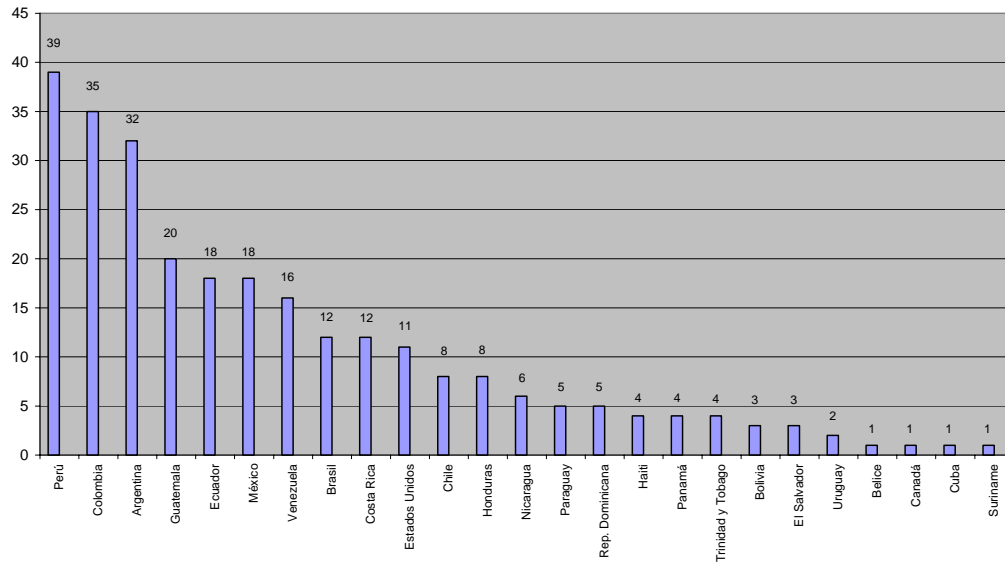
TOTAL DE PETICIONES RECIBIDAS POR PAÍS EN EL AÑO 2005
Total: 1330



Mesures conservatoires

En 2005, la Commission a reçu 269 demandes de mesures conservatoires.

TOTAL DE SOLICITUDES DE MEDIDAS CAUTELARES RECIBIDAS POR PAÍS EN EL AÑO 2005
Total: 269



Activités de la Commission interaméricaine en liaison avec la Cour interaméricaine des droits de l'homme

En 2005, la Commission a poursuivi les litiges concernant différentes questions devant la Cour interaméricaine des droits de l'homme. Entre le 1er janvier et le 31 décembre 2005, la Commission a saisi la Cour de dix affaires : Nogueira de Carvalho (Brésil), Cuatro Puntos Cardinales (Quatre points cardinaux) (Honduras), Communauté autochtone Sawhoyamaxa (Paraguay), Employés du Congrès (Pérou), Bernabé Baldeón-García (Pérou), Barrage de Catia (Venezuela), Vargas Areco (Paraguay), Goiburú, Mancuello et Villalta (Paraguay), Claude Reyes et consorts (Chili) et Almonacid Arellano (Chili). Elle a également présenté à la Cour sept demandes de mesures conservatoires dans les affaires : Fermín Ramírez (Guatemala), Gutiérrez Soler (Colombie), López Álvarez (Honduras), Ramírez Hinostroza et Rivera Paz (Pérou), Febem Tatuape (Brésil), Castañeda Gutman (Mexique) et Centre pénitentiaire de La Pica (Venezuela). En 2005, la Commission a également participé à de nombreuses audiences publiques de la Cour.

**V. AUTRES ENTITÉS, ORGANISMES ET SERVICES
AUTONOMES ET DÉCENTRALISÉS**

COMMISSION INTERAMÉRICAINNE POUR LA RÉDUCTION DES CATASTROPHES NATURELLES

La Commission interaméricaine pour la réduction des catastrophes naturelles (CIRDN) a été créée par l'Assemblée générale par la résolution AG/RES. 1682 (XXIX-O/99), afin de faire face aux problèmes liés aux catastrophes naturelles et de servir d'entité principale de l'Organisation des États américains (OEA) chargée d'analyser cette question en coordination avec les organisations nationales compétentes.

Le Fonds interaméricain d'assistance dans situations de crise (FONDEM) a été créé par l'Assemblée générale par la résolution AG/RES. 1327 (XXV-O/95), pour apporter un appui d'ordre social, humanitaire, matériel, technique et financier à tout État membre de l'Organisation qui se trouve menacé, a subi ou traverse une situation de crise occasionnée par une catastrophe naturelle.

La résolution AG/RES. 2114 (XXXV-O/05) "Réduction des catastrophes naturelles et gestion des risques" recommandait la formation d'un organe consultatif conjoint (OCC) de la Commission sur la sécurité continentale (CSH) et de la Commission exécutive permanente du CIDI (CEPCIDI) avec pour principales attributions:

- a. D'œuvrer en vue de la mise en oeuvre immédiate des recommandations du Conseil permanent formulées dans les "Recommandations de la Commission sur la sécurité continentale relatives à la réduction des catastrophes naturelles et la gestion des risques" (CP/CSH-718/05);
- b. D'examiner les Statuts du FONDEM et de la CIRDN et de proposer les modifications nécessaires pour créer un seul comité interaméricain permanent pour traiter les catastrophes naturelles et autres catastrophes.
- c. De convoquer une réunion d'organismes de préparation aux catastrophes, avec la participation d'experts gouvernementaux, d'institutions sous-régionales du secteur et d'experts internationaux pour des échanges de données d'expérience et de méthodes d'analyse de la vulnérabilité et du risque, ainsi que du coût- avantages d'investissements dans l'atténuation des effets des catastrophes naturelles; et
- d. D'élaborer une méthode de financement axée spécifiquement sur la prévention des catastrophes naturelles et la reconstruction et la réhabilitation au cas où elles se produisent.

L'organe consultatif conjoint s'est réuni pour la première fois le 12 septembre 2005 et à d'autres occasions en 2005. Les ordres du jour de ces réunions témoignent des progrès réalisés dans l'exécution des tâches confiées à l'OCC. Les réunions ont permis au Département du développement durable et aux organismes du système interaméricain de présenter des exposés sur des thèmes tels que "La réponse interaméricaine – expériences et défis", "Recommandations sur la gestion systématique des risques" et "Méthodologie de financement orientée spécifiquement vers la prévention des catastrophes naturelles et la reconstruction et la réhabilitation au cas où elles se produisent".

Les progrès réalisés par l'OCC dans l'établissement de la Commission interaméricaine pour la réduction des catastrophes naturelles (CIRDN) en tant que commission unique permanente chargée de traiter de la question des catastrophes, naturelles et d'autres natures mérite une mention spéciale. Avec cette commission, on crée non seulement une entité qui regroupe tous les efforts de l'OEA en matière de catastrophes naturelles et le mécanisme de suivi de la mise en oeuvre de autres mandats de la résolution AG/RES. 2114, mais on se dote également d'une entité unique pour établir des relations et coordonner les activités avec d'autres organismes soucieux d'atténuer les effets des catastrophes naturelles. À cet égard, il convient également de mentionner la formation de l'Organisation interaméricaine de défense [Junta Interamericana de Defensa (JID)] comme membre de la CIRDN.

FONDEM (Fonds interaméricain d'assistance pour situations de crise)

Au cours de la période couverte par le présent rapport, et en réponse à diverses catastrophes naturelles survenues dans la région, le Secrétariat général de l'OEA a apporté les contributions suivantes en dollars des États-Unis.

2005

El Salvador (Ouragan et activité volcanique)	\$15.000
Mexique (Ouragan et activité volcanique)	\$15.000
Guatemala	\$15.000
Grenade (Ouragan)	\$10.000

2006

Bolivie (Inondations)	\$15.000
-----------------------	----------

CENTRE D'ÉTUDES DE LA JUSTICE DES AMÉRIQUES

Le Centre d'études de la justice des Amériques a été créé par l'Assemblée générale en vertu de sa résolution AG/RES.1 (XXVI-E/99) en tant qu'entité intergouvernementale dotée d'une autonomie technique et opérationnelle, en exécution des mandats énoncés dans le Plan d'action du Deuxième Sommet des Amériques et conformément aux recommandations adoptées dans les Réunions des Ministres de la justice des Amériques. Il est régi par son Statut et son Règlement. Sa mission est de faciliter le perfectionnement des ressources humaines, l'échange des informations et d'autres formes de coopération technique et d'appuyer les processus de réforme et de modernisation des systèmes de justice dans la région.

Appui aux réformes de la justice pénale

Au cours de la période sur laquelle porte le présent rapport, le Centre d'études de la justice des Amériques (CEJA) a élaboré, en appui aux processus de réforme de la justice pénale, un projet pilote « Renforcement du système accusatoire dans la province de Buenos Aires », qui a pour but de mettre en marche, à Mar del Plata (Argentine), un système d'audiences orales qui accélérera le règlement des affaires de flagrants délits.

Il a également réalisé les études suivantes :

- Suivi des réformes de la procédure pénale (Córdoba, Argentine). Les études de suivi des réformes ont pour but d'obtenir des informations homologables sur le fonctionnement des systèmes de justice pénale afin de détecter leurs principaux problèmes face à la mise en place de systèmes pleinement accusatoires et publics.
- Parité hommes-femmes et réformes de la procédure pénale (2ème étape) (Bolivie, Argentine). Cette étude a pour but de donner des informations sur la manière dont les systèmes de justice pénale, en particulier ceux qui ont fait l'objet de réformes en profondeur ces dernières années, traitent les délits qui touchent principalement les femmes : la violence physique et les délits sexuels.
- Évaluation empirique de la réforme de la procédure pénale chilienne (Chili). Le CEJA et la Fondation Paz Ciudadana ont été les adjudicataires de cette étude dont l'objectif était de détecter les forces et les faiblesses de la réforme de la procédure pénale chilienne.
- La Réforme de la justice pénale et les autochtones (Bolivie, Chili, Colombie, Guatemala et Pérou). Cette étude vise à obtenir une première approximation des répercussions sur la problématique autochtone et des thèmes émergents du fait de l'application des nouveaux systèmes de justice pénale, de type accusatoire.
- Manuel du défenseur public pour les affaires pénales en Amérique latine et dans les Caraïbes. Son objectif est de présenter un ensemble d'outils obtenus à partir d'expériences pratiques qui serviront à concevoir et à gérer d'une manière efficace et performante le système de défenseurs publics pour les affaires pénales.
- Défis du parquet en Amérique latine. Son objectif est de détecter les principaux problèmes qu'affrontent les magistrats responsables des poursuites pénales dans les pays qui ont entrepris la réforme de leur procédure pénale et de leur proposer des solutions créatives et innovatrices.

Par ailleurs, le CEJA a mis au point plusieurs programmes de formation, notamment ceux mentionnés ci-après :

- Le Programme interaméricain de formation de formateurs pour la réforme de la procédure pénale (2ème version), dont le but est d'améliorer les résultats des processus de réforme de la justice pénale dans la région, en formant un groupe pertinent de leaders qui dispenseront à leur tour cette formation dans leurs pays respectifs. Des participants des pays suivants ont bénéficié du Programme : Argentine, Bolivie, Brésil, Colombie, Chili, Costa Rica, El Salvador, Équateur, Guatemala, Honduras, Mexique, Pérou, République dominicaine, Uruguay et Venezuela.
- Le Programme de formation CEJA-INECIP- Diario Judicial de l'Argentine. Ce cours de spécialisation, à l'intention d'avocats et d'étudiants en dernières années de droit et de tous ceux qui interviennent dans la justice pénale, a dispensé des connaissances élémentaires sur les réformes de la procédure pénale, de type accusatoire oral, mises en œuvre dans plusieurs pays de la région au cours de ces dernières années.
- Le Programme de renforcement et de modernisation de l'administration de la justice au Mexique. Ce Programme consiste à organiser des forums au Mexique sur des thèmes clés du processus de réforme du système judiciaire, afin de comparer des expériences dans ce domaine et susciter des débats parmi les participants.

Pendant la période sur laquelle porte ce rapport, le CEJA a organisé trois séminaires interaméricains : i) le Troisième Séminaire interaméricain sur la gestion judiciaire, tenu à Managua (Nicaragua), qui avait pour objectif d'analyser des données d'expériences et des enseignements obtenus en matière de conception, de mise en œuvre et de fonctionnement des aspects fondamentaux des modèles de gestion des dossiers judiciaires et leur durabilité du point de vue organisationnel, fonctionnel, économique et culturel ; ii) le Séminaire interaméricain de justice civile, réalisé à Santiago du Chili, dont le but était de brosser le panorama des principaux aspects, faisant actuellement l'objet de discussions, de la réforme de la justice civile dans les pays d'Amérique latine; et iii) le Séminaire interaméricain de modernisation des poursuites pénales en Amérique latine qui a continué les discussions au sujet de la situation actuelle des poursuites pénales et des défis qu'elles affrontent compte tenu des changements que la réforme des procédures pénales a entraîné au sein des ministères publics.

Développement des systèmes d'information et gestion judiciaire

Le CEJA met en œuvre plusieurs projets destinés à renforcer les systèmes d'information judiciaire, et notamment sur les « Statistiques judiciaires en matière pénale au Guatemala » qui vise à collecter des informations statistiques au Guatemala et contribuer ainsi à l'amélioration des systèmes d'information de ce pays, « Taux d'accessibilité aux informations judiciaires par l'Internet » qui compare les performances dans ce domaine des différents pays de la région, identifiant le degré d'accessibilité octroyée par les pays aux informations sur leurs systèmes judiciaires et un « Rapport sur la justice dans les Amériques (2004-2005) » qui donne une vision exhaustive des systèmes judiciaires de tous les pays de la région, indiquant leur structure et leurs caractéristiques, leur fonctionnement, leur productivité et les initiatives de réforme qui sont en cours dans chacun d'eux.

Par ailleurs, en ce qui concerne la gestion judiciaire, il met au point le « Manuel de gestion judiciaire » dans le but de mettre des outils à la disposition des magistrats et de leur indiquer les expériences utiles au moment où ils se trouveront face au défi de concevoir ou de modifier la gestion des dossiers judiciaires.

Autres activités

Dans le but d'étudier en profondeur les systèmes de justice et de lancer des idées innovatrices qui alimenteront les débats sur les réformes judiciaires, le CEJA prépare l'étude intitulée « Dépenses engagées dans le secteur de la justice » qui s'efforce de révéler des informations quantitatives sur les sommes affectées dans les budgets publics des pays de la région aux institutions du système de justice.

Le programme « Stages au CEJA » qui favorise la coopération et les échanges de données d'expériences entre les acteurs clés du secteur judiciaire de la région constitue un moyen efficace d'enrichir le travail réalisé par le CEJA avec la participation de spécialistes et/ou d'étudiants originaires des différents pays des Amériques ou, dans certains cas, d'autres continents.

Dans le but d'améliorer les informations sur la justice dans les Amériques, le CEJA a mis au point et diffusé les instruments d'information suivants :

- Le Centre d'information virtuelle du CEJA qui est la plate-forme virtuelle par laquelle le CEJA met à la disposition de la communauté régionale toutes les informations qu'il produit et/ou collecte sur les systèmes judiciaires. Son site www.cejamericas.org, qui contient tous les documents, études, activités et informations qu'il produit ou recueille, lui permet de se projeter vers le monde et vers les autres pays des Amériques.
- La Bibliothèque virtuelle du CEJA fournit des informations sur les questions relatives à la justice en général et sur la réforme de la justice dans les pays membres de l'OEA.
- Le bulletin Nexos veut être un outil de communication avec nos publics extérieurs. Il a pour but de fournir un résumé actualisé sur les processus de réforme et de modernisation des systèmes de justice dans les pays des Amériques, de rendre compte des manifestations sur ces questions et de fournir des données utiles aux personnes et aux institutions s'intéressant à ces thèmes ou s'en occupant.
- La revue *Sistemas Judiciales*, publication réalisée conjointement par le CEJA et l'INECIP, a pour but de susciter des discussions et des échanges d'informations et de données d'expériences sur le fonctionnement de la justice dans les pays des Amériques.
- Les publications du CEJA. Le CEJA s'efforce, à travers ses publications, de toucher un plus large public qui n'a pas toujours accès à une connexion Internet suffisamment efficace pour télécharger les études disponibles en ligne. Le CEJA publie certaines de ces études en éditions limitées sur papier qu'il distribue gratuitement dans la région, moyennant paiement des frais d'envoi.

TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Le Tribunal administratif a été créé le 22 avril 1971 par la résolution AG/RES. 35 (I-O/71) approuvée à la neuvième séance plénière de la première Session ordinaire de l'Assemblée générale. Il a pour attribution de régler les conflits qui pourraient se présenter avec les membres du personnel en raison de décisions administratives, y compris celles ayant trait au Plan des retraites et pensions du Secrétariat général. Il est composé de six membres et est doté d'un Secrétariat.

Lors de la Trente-cinquième Session ordinaire de l'Assemblée générale de l'OEA, le Tribunal était représenté par son Secrétaire, M. Reinaldo Rodríguez Gallad. À cette occasion, M. Andre M. Surena a été élu par acclamation juge de cet organe jusqu'en 2011.

En octobre 2005, le Tribunal a tenu sa 53e Session ordinaire avec la participation de tous ses membres, les juges Morton Sklar (Président), Agustín Gordillo (Vice-président), Alma Montenegro de Fletcher, et José Antonio Arze Aguirre. Le Juge José Antonio Arze Aguirre est entré en fonctions au début de la session. À cette occasion, les thèmes ci-après ont été examinés : l'indépendance du Tribunal, le recours No 283 opposant Relinda Louisy au Secrétaire général, les modifications au Règlement, la célébration des 35 années d'existence du Tribunal et la nomination du Secrétaire du Tribunal. Le Secrétaire a présenté les résultats quantifiables du budget du Tribunal pour l'exercice 2005, et a pris note du budget 2006 prévu dans la résolution AG/RES.2157 (XXXV-O/05). En outre, les résolutions suivantes ont été approuvées :

- Résolution 350 (LIII-O/05) Indépendance du Tribunal administratif
- Résolution 351 (LIII-O/05) Demande de rectification d'erreurs contenues dans la Décision No 151
- Résolution 352 (LIII-O/05) Célébration des 35 ans du Tribunal
- Résolution 353 (LIII-O/05) Modifications au Règlement du Tribunal
- Résolution 354 (LIII-O/05) Désignation du Consultant/Secrétaire du Tribunal

La majorité des membres du Tribunal étant réunie, ces derniers se sont entretenus avec le Secrétaire général et lui ont remis la résolution 350 (LIII-O/05) « Indépendance du Tribunal administratif ».

Le 3 octobre 2005, un déjeuner de travail a réuni les membres du Tribunal présents à la 53e Session ordinaire du Tribunal et des hauts fonctionnaires de l'OEA ainsi que des Tribunaux administratifs de la Banque mondiale, de l'ONU, du FMI et de la BID. Les thèmes discutés portaient sur les problèmes actuels confrontés par ces organisations. C'est au cours de ce déjeuner qu'ont été obtenus l'engagement de participation à la publication de l'ouvrage, ainsi que celui relatif à la tenue du séminaire en commémoration de l'anniversaire du Tribunal, deux projets qui occupent depuis lors le Secrétariat.

Le Secrétariat a élaboré un nouveau projet de modifications à son Statut qu'il fera distribuer parmi les membres du Tribunal pour soumission à la considération du Conseil permanent et, par la suite, de l'Assemblée générale.

Le Secrétariat a engagé les services du Bureau des services de technologie de l'information de l'OEA pour modifier le site Web du Tribunal en modernisant le système de recherche des documents grâce au logiciel Triblex adopté par le Tribunal administratif de l'OIT.

Sur la demande de ses membres, le Secrétariat a établi les rapports suivants : Article XII du Statut du Tribunal ; Indépendance du Tribunal ; Jurisprudence des tribunaux administratifs internationaux en matière de contrats de consultation externe ; Politique salariale du Secrétariat général de l'OEA.

Le Secrétariat s'est non seulement acquitté des attributions que lui confèrent le Statut et le Règlement du Tribunal, mais il a également collaboré avec les commissions de travail du Conseil permanent, le CICTE, la CIM et le CEJA.

FONDATION PANAMÉRICAIN DE DÉVELOPPEMENT

Créée en 1962, la Fondation panaméricaine de développement (FONPAD) est une entité privée, non gouvernementale et à but non lucratif qui mène ses activités en coordination avec l'OEA, en application d'un accord de coopération conclu avec l'Organisation afin d'appuyer les programmes de développement et de secours aux victimes de catastrophes naturelles et de crises humanitaires. L'OEA a été le premier organisme multilatéral à créer une organisation non gouvernementale, la FONPAD, en qualité d'affiliée.

Le Secrétaire général préside le Conseil d'administration de la FONPAD qui comprend 28 dirigeants du secteur privé, originaires de tout le Continent américain. La Présidente du Conseil d'administration est Ruth Espey-Romero, et le Directeur exécutif John Sanbrailo. Tous les membres du Conseil travaillent à titre bénévole, font office de groupe de soutien de l'OEA et versent des contributions en espèces et en nature aux programmes de la Fondation. Le siège de la Fondation est situé dans les bâtiments de l'OEA. La FONPAD verse à celle-ci un loyer pour les bureaux qu'elle occupe et prend en charge toutes ses dépenses et services.

La mission de la FONPAD consiste à stimuler le développement intégral chez les plus démunis d'Amérique latine et des Caraïbes afin de « créer un Continent où chacun a sa chance ». La réalisation de cet objectif se fait à travers des partenariats innovateurs conclus avec des organisations publiques, privées et à but non lucratif, en appui aux priorités de l'OEA. L'un des objectifs les plus importants de la Fondation est le renforcement de la société civile dans la région et la mobilisation de donations d'entreprises, de personnes solidaires, de groupes civiques, d'institutions et d'organismes internationaux, comme l'USAID, la Banque mondiale, la Banque interaméricaine de développement, et d'autres. Elle gère également les contributions d'entités gouvernementales de la région.

Pendant la période mars 2005-février 2006, elle s'est fait remarquer pour les nombreuses activités qu'elle a réalisées sous la direction du Secrétaire général par intérim, Luigi Einaudi; du Secrétaire général, José Miguel Insulza, et du Secrétaire général adjoint, Albert Ramdin. Afin de faire face à la pire crise humanitaire du Continent américain, la FONPAD a continué d'offrir des emplois, une formation technique et d'autres prestations à des milliers de personnes déplacées du fait de la violence en Colombie ainsi qu'aux cultivateurs de coca de ce pays qui ont décidé d'abandonner cette culture illicite. Ces cinq dernières années, les programmes de la FONPAD ont bénéficié à plus de 400.000 Colombiens, en particulier des Colombiens de race noire ainsi que des femmes et des enfants déplacés. Cette année, la FONPAD a obtenu une nouvelle donation de l'USAID qui lui permettra, pendant la période 2006-2010, de poursuivre son programme d'aide aux personnes déplacées en Colombie et d'appuyer les formes optionnelles de développement dans les zones de culture de la coca, en appui aux politiques du Gouvernement colombien et de l'OEA, ce qui permettra à la Colombie de consolider sa démocratie par l'entremise du processus de paix.

En outre, en Haïti, la FONPAD a augmenté son financement en faveur des programmes de développement agricole et rural, de création d'emplois, de secours aux victimes de catastrophes naturelles et de reconstruction des infrastructures, de renforcement des organisations communautaires et de lutte contre la traite des personnes. Elle a lancé un programme de gestion des ordures ménagères et de nettoyage des rues dans le but de créer des emplois dans différents quartiers difficiles de Port-au-Prince, en appui au processus électoral. Ce programme qui bénéficie de l'assistance technique de l'OEA et d'un financement de l'USAID est mis en oeuvre de concert avec la Fondation Yélé Haïti, créée par Wyclef Jean, le célèbre chanteur haïtien. La FONPAD a également obtenu une nouvelle donation pour appuyer la version haïtienne du programme de « Développement décentralisé et participatif », financé par la Banque mondiale. D'autres initiatives de la Fondation concernent notamment le développement de services

chargés de coordonner la coopération entre les organisations non gouvernementales qui travaillent dans la zone frontalière entre Haïti et la République dominicaine, en tant que moyen pour réduire les conflits, protéger les droits de la personne et promouvoir le dialogue et la paix.

La Fondation a également étendu ses activités dans la ville d'El Alto, en Bolivie, ciblées sur des projets sociaux et la réparation de l'infrastructure communautaire, en appui au processus démocratique. Grâce à un financement du Fonds national d'investissement productif et social (FPS) et de la Banque mondiale, la FONPAD a mis en marche un programme de services conseil aux municipalités boliviennes pour l'élaboration et la mise en œuvre de projets ruraux.

Pendant la période 2005-2006, la FONPAD a distribué plus de \$2 millions de dollars de dons sous forme de matériel médical et dentaire ainsi que d'outils pour les centres de formation technique en Colombie, au Costa Rica, au Pérou, en Uruguay et au Venezuela, en particulier. Ces dons ont aidé les organisations communautaires à étendre leurs services à des bénéficiaires à faibles revenus qui n'ont pas accès aux services de base. La Fondation a continué ses démarches pour obtenir de nouvelles donations de matériel médical et dentaire et d'outils pour le développement, y compris des autobus scolaires, des voitures de pompiers, des machines et du matériel destinés à plusieurs municipalités de la région.

Afin d'aider les îles des Caraïbes et les autres pays touchés par les cyclones et les inondations, la FUPAD a mobilisé, sous la direction du Secrétaire général, plus d'un million de dollars pour l'aide humanitaire et la reconstruction à la Grenade, à la Jamaïque, en Haïti, au Guatemala, à El Salvador et en Bolivie, notamment, grâce au soutien de l'OEA, de la Commission interaméricaine pour la réduction des catastrophes naturelles, des chambres américaines de commerce et de donateurs privés, comme Chevron, le Citigroup, Altria, Kraft Foods, Caterpillar, Stanford Financial, et d'autres. La FONPAD utilise les contributions de l'OEA pour obtenir des dons additionnels du secteur privé. Pour chaque dollar donné par l'OEA, la FONPAD a obtenu plus de 10 dollars supplémentaires au profit des victimes des catastrophes naturelles. Elle a également obtenu un don du Bureau d'assistance pour les catastrophes à l'étranger de l'USAID destiné à faciliter une participation accrue du secteur privé aux programmes d'atténuation des effets des catastrophes et de préparation aux catastrophes mis en œuvre dans des pays comme, notamment, le Costa Rica, la Colombie et la Trinité-et-Tobago.

En appui à la Charte démocratique interaméricaine, la Fondation a également intensifié ses efforts visant à renforcer les entités de la société civile dans toute la région, en créant des services de liaison avec les donateurs privés et gouvernementaux pour le renforcement des valeurs et des pratiques démocratiques dans les Amériques. Il convient de signaler que la FONPAD a obtenu des dons privés en faveur d'ONG de l'Argentine, du Brésil, du Honduras et du Pérou, notamment. Elle a également élargi sa coopération avec les groupes d'immigrants originaires d'Amérique latine et des Caraïbes résidant aux États-Unis afin de canaliser les virements qu'ils envoient dans leurs communautés vers des projets de développement, principalement dans le domaine de l'éducation et de l'agriculture. À cette fin, elle a travaillé avec trente groupes de personnes originaires d'Amérique latine et des Caraïbes qui résident aux États-Unis, en particulier des Salvadoriens et des Haïtiens, et elle a obtenu de ces groupes et d'autres donateurs des contributions se montant à près de 2 millions de dollars qui serviront à la réalisation de projets dans leurs pays d'origine. S'inspirant des projets couronnés de succès que sont ALCANCE et Manos Unidas, elle a conclu une alliance avec la Banque agricole d'El Salvador dans le but d'étendre les projets de développement dans ce pays.

La FONPAD continue de chercher de nouveaux mécanismes et de nouvelles sources de financement afin de mettre en œuvre des projets avec des ONG, des groupes communautaires, des municipalités et des entreprises privées, en appui à l'OEA et aux initiatives issues des Sommets des Amériques.

COMMISSION DES VÉRIFICATEURS EXTÉRIEURS

Aux termes de la résolution 123 de l'Assemblée générale, adoptée le 14 avril 1973, et de la résolution 124 du Conseil permanent datée du 10 juin 1975, la Commission est chargée de la vérification externe des comptes du Secrétariat général.

La Commission a tenu sa réunion annuelle du 27 au 31 mars 2005 afin d'établir le rapport relatif à la vérification externe des comptes et des états financiers de l'Organisation pour les années qui ont pris fin les 31 décembre 2005 et 2004, conformément à l'article 129 des Normes générales.

Le 10 mai 2006, la Commission présentera ses observations dans le document intitulé Rapport au Conseil permanent de l'Organisation des États Américains : Vérification des comptes et des états financiers au 31 décembre 2005 et 2004 (OEA/Ser.S JAE/doc.36/06). Ce rapport comprend cinq sections : a) les commentaires et les recommandations de la Commission visant à améliorer les procédures de fonctionnement et de contrôle comptable interne ; b) les états financiers du Secrétariat général de l'Organisation des États Américains ; c) les états financiers de l'Agence interaméricaine pour la coopération et le développement et de la Fondation pour les Amériques ; d) les états financiers des autres organismes et entités ayant des liens avec l'Organisation des États Américains ; e) les états financiers du Fonds de retraites et pensions (vérifiés par le cabinet Ernst and Young, LLP).

Se fondant sur les avis émis par SB and Company, LLC, un cabinet de vérificateurs indépendants des comptes, la Commission a considéré que les états financiers des entités soumises à la vérification sont conformes aux livres, aux documents et aux pièces justificatives du Secrétariat général.

La Commission a tenu une réunion avec le Secrétaire général afin de lui communiquer les résultats de la vérification des comptes et de lui faire connaître ses recommandations afin que celui-ci les porte à la connaissance de l'Assemblée générale et du Conseil permanent.

Ses recommandations les plus marquantes sont les suivantes :

Au Conseil permanent :

- D'accorder une haute priorité au recouvrement des quotes-parts et d'identifier les méthodes les plus efficaces pour encourager le versement en temps opportun des quotes-parts arriérées afin de réduire le montant de ces impayés et d'examiner la possibilité d'apporter des changements aux conditions que doivent remplir les États membres afin qu'ils effectuent leurs versements au début de l'année budgétaire.
- De réaffirmer la recommandation de mettre en place un processus de planification identifiant les objectifs et les priorités de l'OEA, ce qui permettrait d'affecter des ressources budgétaires à la satisfaction des priorités les plus importantes.
- En tant qu'initiative budgétaire, de mettre au point un mécanisme visible et systématique qui favoriserait la réalisation d'économies
- D'examiner la possibilité d'utiliser d'autres sources de revenus, y compris la décision de tirer le maximum des potentialités que constitue la propriété située dans la rue 16 et Euclids à Washington, D.C., laquelle appartient à l'Organisation interaméricaine de défense.

Au Secrétariat général :

- De mener une analyse de coûts de nature à identifier tous les éléments administratifs des coûts de supervision liés aux fonds spécifiques. Le mécanisme qui en résultera devra permettre de calculer les frais associés à chacune des propositions de dons en faveur des fonds spécifiques.

- De prévoir un financement approprié pour la formation du personnel des bureaux hors siège. D'élaborer une méthode appropriée pour la surveillance et l'amélioration des contrôles internes des bureaux hors siège.
- De veiller à ce que les politiques et les procédures de contrôle interne pour la gestion des bourses soient les plus adaptées possible. En outre, l'OEA doit mettre au point et appliquer une procédure garantissant le respect le plus strict de toutes les politiques internes concernant la sélection et l'approbation des boursiers ainsi que la conservation des pièces justificatives et des documents y afférents.

Après avoir résumé la situation financière du Fonds ordinaire, des fonds spécifiques et des contributions spéciales à l'OEA, la Commission a tenu compte des initiatives de l'administration du Secrétariat général pour mettre en application les recommandations formulées dans son Rapport de l'année précédente ainsi que d'autres points qui présentent un intérêt pour la Commission.

La Commission a souligné que la firme des vérificateurs des comptes est indépendante et qu'elle émet des avis sans réserves (« des opinions non contaminées ») – ce qui constitue le meilleur résultat possible d'une vérification des comptes - au sujet des états financiers pour l'année 2005 ci-après :

- Fonds ordinaire de l'OEA et fonds spécifiques
- Agence interaméricaine pour la coopération et le développement
- Fondation pour les Amériques
- Fonds panaméricain Leo S. Rowe
- Fonds commémoratif de bienfaisance Rowe
- Unité pour la promotion de la démocratie
- Fonds de l'Organisation interaméricaine de défense
- Fonds fiduciaire de prestations médicales
- Fonds des retraites et des pensions

ORGANISATION INTERAMÉRICAINNE DE DÉFENSE

L'Organisation interaméricaine de défense (JID) a été créée en 1942 pour étudier et recommander les mesures à adopter pour défendre le Continent américain. Elle est l'organisation militaire multilatérale la plus ancienne au monde. Elle assure la promotion de la paix et de la sécurité dans le Continent américain, encourage la confiance entre les parties grâce à l'établissement de liens de coopération militaire et elle renforce les relations entre civils et militaires. L'Organisation interaméricaine de défense (JID) encourage les intérêts coopératifs de sécurité dans le Continent américain. Elle supervise un programme universitaire de niveau supérieur portant sur des études de sécurité et de défense au Collège interaméricain de la défense.

Pour ce qui est du déminage à des fins humanitaires, la JID poursuit la tâche de coordination et de supervision des missions d'assistance pour l'enlèvement des mines en Amérique centrale (MARMINCA) et en Amérique du sud (MARMINAS), en appui au programme d'action intégrale contre les mines antipersonnel (AICMA) mis sur pied par l'OEA. Il sied de souligner qu'au cours de deux missions, ont été utilisés durant l'année 29 superviseurs et moniteurs internationaux, représentant les Forces armées du Brésil, du Chili, de El Salvador, du Guatemala, du Honduras, du Nicaragua et du Venezuela. En décembre 2005, le programme MARMINCA a conclu ses travaux d'enlèvement de mines au Guatemala et continuera ses travaux dans cinq secteurs de la région au Nord du Nicaragua. Le 15 décembre, le Guatemala a mis fin à ses opérations de déminage humanitaire et a déclaré le pays libre de mines antipersonnel. Pour ce qui est du programme MARMINAS, en 2005 des cours ont été dispensés sur le déminage humanitaire à l'intention d'effectifs péruviens et équatoriens, composés de militaires, policiers et fonctionnaires. Ont été également réalisés du côté équatorien, des travaux de suivi du déminage. Il convient de souligner que jusqu'à la fin de février 2006, le volume de mines et d'engins explosifs détruits durant les deux missions de déminage se portait à 55 367 unités, une superficie totale de près de 2.800 000 mètres carrés ayant déjà été éclaircie.

La JID procède actuellement à l'organisation d'un Groupe de moniteurs interaméricains en appui aux engagements pris par l'OEA d'épauler le Plan national de déminage en Colombie. Ce Groupe de moniteurs dispose de l'appui volontaire de Forces armées du Brésil, du Honduras et du Nicaragua. La République dominicaine et l'Équateur se sont également montrés disposés à fournir un personnel technique militaire d'appui.

En ce qui a trait aux mesures d'encouragement de la confiance et de la sécurité, suite a été donnée aux dispositions de la résolution AG/RES. 2113 (XXXV-O/05). Il a été effectué à une mise à jour de l'inventaire de ces mesures appliquées en 2004 dans le Continent américain, sur la base des rapports des États membres ; la mise à jour pertinente a été faite à l'inventaire de ces mesures dans d'autres régions du monde. Les deux rapports ont été acheminés sous la cote du document C-3183 au Secrétariat général de l'OEA aux fins de présentation opportune à la Commission sur la sécurité continentale. Une mise à jour à l'échelle continentale et dans d'autres régions du monde sur la base des mesures appliquées en 2005 est actuellement en cours. Les 25 et 26 avril 2005, la JID a participé au Premier forum sur les mesures d'encouragement de la confiance et de la sécurité, organisé par la Commission sur la sécurité continentale de l'OEA. Des rapports ont été soumis sur les mesures en question dans le Continent américain et dans d'autres régions du monde.

Pour ce qui est de l'éducation, le Collège interaméricain de la défense (CID) a mis au point son cours de hautes études à l'intention de fonctionnaires civils et du personnel militaire et de sécurité qui fournissent d'amples connaissances professionnelles et interdisciplinaires au sujet des systèmes gouvernementaux, du climat international, de la structure et du fonctionnement du Système interaméricain, de l'analyse des

menaces, préoccupations et défis qui se posent pour la sécurité continentale, des opérations de maintien de la paix, des catastrophes naturelles, du règlement des conflits et de la gestion de crise. À ce jour, 2.128 personnes ont été diplômées de ce cours, dont plus de 500 ont atteint le rang militaire le plus élevé dans leur pays, y compris celui de Ministre de la défense. Soulignons que deux distingués diplômés sont parvenus à la présidence de leur pays.

Il convient aussi de mentionner que dans le souci de parvenir à un niveau plus élevé d'excellence universitaire, le CID offre actuellement deux maîtrises, l'une dans les Services internationaux à vocation de sécurité et de défense en coordination avec l'Université El Salvador de la République argentine. Il est opportun de mentionner aussi le voyage d'études organisé par le CID en Argentine, au Paraguay et au Brésil.

L'année universitaire 2005-2006 offre un volet pertinent; il s'agit de l'inclusion d'un module universitaire sur les relations civiles et militaires en démocratie. Ce cours a fourni d'amples informations et il a offert d'importantes perspectives et analyses de la dynamique qui se développe actuellement entre civils et militaires dans les pays du Continent américain.

Dans le même ordre d'idées, dans le but de compléter et d'approfondir le programme universitaire inclus dans son Plan d'études, le développement du Programme Amistad, émané de l'accord souscrit avec la National Defense University (NDU), a rendu possible le « Cours sur le terrorisme et autres formes de violence organisée ». Ce programme a permis aux étudiants du CID et de la NDU et aux participants de la JID et de l'OEA d'analyser la menace que posent ces fléaux pour la gouvernance démocratique et la viabilité économique dans le contexte du réaménagement économique et politique issu de la dissolution de l'ordre international bipolaire, en faisant ressortir la nécessité d'une coopération régionale et internationale effective pour affronter cette situation avec succès.

Il faut également souligner les éminentes visites reçues au CID durant la période à l'étude. Citons entre autres, celle du Secrétaire général de l'OEA, des Ambassadeurs Représentants permanents de l'Argentine, de la Bolivie, du Brésil, du Canada, du Chili, de la Colombie, du Costa Rica, de l'Équateur, de El Salvador, des États-Unis, de la Grenade, du Guatemala, du Guyana, du Honduras, du Pérou, du Paraguay et du Venezuela; celles du Ministre de la défense du Guatemala et du Vice-Ministre de l'Argentine. Diverses institutions ont également effectué des visites, à savoir : L'Institut de la guerre de l'Équateur, les Collèges de la guerre de l'Argentine, du Chili, de la Colombie, de l'Équateur, de El Salvador, du Mexique et de la République dominicaine, les Collèges de Commandement et d'État-major du Guatemala et du Honduras, ainsi que le Centre d'études de défense nationale du Guatemala.

Finalement, en relation avec les activités universitaires du CID, on ne saurait manquer de mentionner les travaux de recherche accomplis par des membres de la Classe XLIV qui sont traduits dans 35 monographies/thèses de la Classe XLIV. Il est rappelé que la majorité de ces travaux peut être lue sur le site Web du CID (<http://library.jid.org/en/mono44.htm>), mais ils ne sont pas tous disponibles à la bibliothèque du CID pour une consultation quelconque.

COUR INTERAMÉRICAINNE DES DROITS DE L'HOMME

La Cour interaméricaine des droits de l'homme est une institution judiciaire autonome de l'OEA. Elle a pour mission d'appliquer et d'interpréter la Convention américaine relative aux droits de l'homme. La Cour exerce une compétence contentieuse et consultative. Elle est composée de sept juges élus à titre personnel par les États membres à la Convention dans le cadre de l'Assemblée générale de l'Organisation.

Pendant la période couverte par le présent rapport, la Cour était composée, par ordre de préséance, des juges suivants : Sergio García Ramírez (Mexique), Président; Alirio Abreu Burelli (Venezuela), Vice-président; Oliver Jackman (Barbade), Antônio A. Cançado Trindade (Brésil), Cecilia Medina Quiroga (Chili), Manuel E. Ventura Robles (Costa Rica) et Diego García Sayán (Pérou). Le Greffier de la Cour était Pablo Saavedra Alessandri (Chili) et la Greffière adjointe Emilia Segares Rodríguez (Costa Rica).

Affaires, mesures conservatoires et avis consultatifs

En 2005, la Commission interaméricaine des droits de l'homme a saisi la Cour des dix affaires contentieuses suivantes : Affaire Nogueira de Carvalho contre le Brésil, Affaire Servellón García et consorts contre le Honduras, Affaire Communauté autochtone Sawhoyamaxa contre le Paraguay, Affaire des « Travailleurs du Congrès qui ont été destitués » contre le Pérou, Affaire Baldeón García contre le Pérou, Affaire Montero Aranguren contre le Venezuela, Affaire Vargas Areco contre le Paraguay, Affaire Goiburú et consorts contre le Paraguay, Affaire Claude Reyes et consorts contre le Chili et Affaire Luis Almonacid Arellano contre le Chili.

En 2005, huit demandes de mesures conservatoires ont été soumises à la considération de la Cour à propos des affaires suivantes : « Massacre de Mapiripán » contre la Colombie, Gutiérrez Soler contre la Colombie, Ivcher Bronstein contre le Pérou, López Álvarez contre le Honduras, Ramírez Hinojosa et consorts contre le Pérou, « Enfants et adolescents privés de liberté dans le Complexe du Tataupé du FEBEM » contre le Brésil, Castañeda Gutman contre le Mexique et Cesti Hurtado contre le Pérou.

Sessions

Pendant la période couverte par le présent rapport, la Cour a tenu quatre sessions ordinaires et une session extraordinaire, au cours desquelles elle a examiné les affaires suivantes :

Pendant sa Soixante-sixième session ordinaire, qui s'est tenue du 28 février au 15 mars 2005, la Cour a rendu quatre arrêts dans les affaires suivantes : Affaire des sœurs Serrano Cruz contre El Salvador (fonds, réparations et dépens), Affaire Huilca Tecse contre le Pérou (fonds, réparations et dépens), Affaire Caesar contre la Trinité-et-Tobago (fonds, réparations et dépens), et Affaire du « Massacre de Mapiripán » contre la Colombie (exceptions préliminaires et reconnaissance de responsabilité). Elle a rendu sept décisions portant sur des mesures conservatoires dans les affaires : James et consorts contre la Trinité-et-Tobago, Liliana Ortega et consorts contre le Venezuela, Bámaca Velásquez contre le Guatemala, Fermín Ramírez contre le Guatemala, Communautés du Juguamiandó et du Curbaradó contre la Colombie, Communauté de Paz de San José de Apartadó contre la Colombie et Gutiérrez Soler contre la Colombie. En outre, la Cour a tenu 7 audiences publiques dans les affaires suivantes : Communauté autochtone Yakye Axa contre le Paraguay, « Massacre de Mapiripán » contre la Colombie, YATAMA contre le Nicaragua, Gutiérrez Soler contre la Colombie, Communauté du Juguamiandó et du Curbaradó contre la Colombie (mesures conservatoires), Communauté de Paz de San José de Apartadó contre la Colombie (mesures conservatoires), et Enfants Yean et Bosico contre la République dominicaine. Enfin, elle a prononcé deux

décisions concernant l'exécution de ses jugements dans les Affaires Loayza Tamayo (Pérou) et Bámaca Velásquez (Guatemala).

Au cours de sa Trente-sixième Session extraordinaire, tenue du 9 au 13 mai 2005, à Asunción (Paraguay), la Cour a rendu une décision à propos de la demande d'avis consultatif présentée par l'État du Costa Rica. Elle a également tenu quatre audiences publiques concernant les affaires suivantes : Palamara Iribarne contre le Chili, García Asto et Ramírez Rojas contre le Pérou, Centres pénitentiaires de Mendoza contre l'Argentine (mesures conservatoires) et Communauté Sarayaku contre l'Équateur (mesures conservatoires).

Pendant sa Soixante-septième Session ordinaire, tenue du 13 au 30 juin 2005, la Cour a rendu 6 jugements dans les affaires suivantes : Affaire Moiwana contre le Suriname (exceptions préliminaires, fonds, réparations et dépens), Affaire Communauté autochtone Yakye Axa contre le Paraguay (fonds, réparations et dépens), Affaire Fermín Ramírez contre le Guatemala (fonds, réparations et dépens), Affaire YATAMA contre le Nicaragua (exceptions préliminaires, fonds, réparations et dépens), Affaire Lori Berenson contre le Pérou (interprétation du jugement sur le fonds, les réparations et les dépens), Affaire Acosta Calderón contre l'Équateur (fonds, réparations et dépens). Elle a prononcé dix décisions concernant des mesures conservatoires dans les affaires suivantes : López Álvarez contre le Honduras, Massacre du Plan de Sánchez (Salvador Jerónimo et consorts) contre le Guatemala, Blake contre le Guatemala, Liliana Ortega et consorts contre le Venezuela, Boyce et Joseph contre la Barbade, Peuple autochtone Sarayaku contre l'Équateur, Centres pénitentiaires de Mendoza contre l'Argentine, « Massacre de Mapiripán » contre la Colombie, Pilar Noriega García et consorts contre le Mexique et Eloisa Barrios et consorts contre le Venezuela. En outre, la Cour a tenu trois audiences publiques dans les affaires suivantes : Blanco Romero et consorts contre le Venezuela, López Álvarez contre le Honduras et Eloisa Barrios et consorts contre le Venezuela (mesures conservatoires). Enfin, la Cour a prononcé une décision ayant trait à la demande d'avis consultatif présentée par la Commission interaméricaine des droits de l'homme, une décision au sujet de l'exécution du jugement qu'elle a rendu dans l'Affaire des Enfants de la rue (Villagrán Morales et consorts) (Guatemala), ainsi qu'une décision générale sur l'exécution des jugements et un accord relatif aux traductions.

Pendant sa Soixante-huitième Session ordinaire, tenue du 7 au 24 septembre 2005, la Cour a rendu cinq jugements dans les affaires suivantes : Affaire Enfants Yean et Bosico contre la République dominicaine (exceptions préliminaires, fonds, réparations et dépens), Affaire Sœurs Serrano Cruz contre El Salvador (demande d'interprétation du jugement sur le fonds, les réparations et les dépens), Affaire Gutiérrez Soler contre la Colombie (fonds, réparations et dépens), Affaire du « Massacre de Mapiripán » contre la Colombie (fonds, réparations et dépens) et Affaire Raxcacó Reyes contre le Guatemala (fonds, réparations et dépens). Elle a prononcé six décisions portant sur des mesures conservatoires dans les affaires : Fermín Ramírez contre le Guatemala, Luisiana Ríos et consorts (Radio Caracas Televisión – RCTV) contre le Venezuela, López Álvarez et consorts contre le Honduras, Prison de Urso Branco contre le Brésil, Ramírez Hinostroza et consorts contre le Pérou et Eloisa Barrios et consorts contre le Venezuela. En outre, la Cour a tenu trois audiences publiques à propos des affaires suivantes : « Massacre de Pueblo Bello » contre la Colombie, Acevedo Jaramillo et consorts (SITRAMUN) contre le Pérou et Ituango contre la Colombie. Enfin, au cours de cette Session ordinaire, la Cour a rendu huit décisions ayant trait à l'exécution des jugements dans les affaires suivantes : Juan Humberto Sánchez (Honduras), Trujillo Oroza (Bolivie), Myrna Mack Chang (Guatemala), Herrera Ulloa (Costa Rica), Barrios Altos (Pérou), Maritza Urrutia (Guatemala), Ivcher Bronstein (Pérou) et « Cinq retraités » (Pérou).

Au cours de sa Soixante-neuvième Session ordinaire, tenue du 17 novembre au 2 décembre 2005, la Cour a rendu cinq jugements dans les affaires suivantes : Affaire Palamara Iribarne contre le Chili (fonds, réparations et dépens), Affaire Gómez Palomino contre le Pérou (fonds, réparations et dépens), Affaire García Asto et Ramírez Rojas contre le Pérou (exception préliminaire, fonds, réparations et dépens),

Affaire Blanco Romero et consorts contre le Venezuela (fonds, réparations et dépens) et Affaire Ximenes Lopes contre le Brésil (exception préliminaire). Elle a rendu l'avis consultatif OC-19 (Contrôle de la légalité dans l'exercice des attributions de la Commission interaméricaine des droits de l'homme (articles 41 et 44 à 55 de la Convention américaine relative aux droits de l'homme) demandé par le Venezuela. Elle a prononcé trois décisions concernant des mesures conservatoires dans les Affaires: Pilar Noriega García et consorts contre le Mexique, Castañeda Gutman contre le Mexique et Enfants et adolescents privés de libertés dans le Complexe du Tataupé du FEBEM contre le Brésil. En outre, la Cour a tenu deux audiences publiques à propos des affaires suivantes : Enfants et adolescents privés de libertés dans le Complexe du Tataupé du FEBEM contre le Brésil (mesures conservatoires) et Ximenes Lopes contre le Brésil. Enfin, pendant cette Session ordinaire, la Cour a prononcé trois décisions ayant trait à l'exécution des jugements des affaires suivantes : Baena Ricardo et consorts (Panama), Cantos (Argentine), et Frères Gómez Paquiyaury (Pérou.).

Pendant la période sur laquelle porte le présent rapport, la Cour a rendu des décisions et donné des avis qui continuent à contribuer à la formation et à la consolidation de la jurisprudence interaméricaine dans le domaine des droits de l'homme. Il convient de mettre en lumière, entre autres points remarquables de la doctrine jurisprudentielle de ce tribunal en 2005, les aspects suivants : la protection des droits dans les relations interpersonnelles, une vie digne, le droit à la vie et à la liberté d'association, la peine de mort, les exécutions extrajudiciaires, la torture et les enquêtes sur celle-ci, les châtiments corporels, les conditions carcérales, la détention, la disparition forcée et l'habeas corpus, le principe de légalité et la rétroactivité, les causes d'exonération de la responsabilité pénale, la liberté de pensée et d'expression, le droit à la nationalité, la personnalité juridique et le nom, les droits de propriété et d'auteur, les terrains ancestraux des communautés autochtones, le déplacement forcé des personnes, les droits de l'enfant, les droits politiques, la juridiction pénale militaire, la notification à l'inculpé de l'accusation portée contre lui, l'assistance consulaire, la corrélation entre accusation et jugement, la prison préventive, le contrôle juridictionnel du processus électoral, le contrôle de la légalité dans le Système interaméricain de protection des droits de l'homme et la situation des prisons.

Au cours des cinq sessions susmentionnées, la Cour a également examiné plusieurs questions qui sont en instance, et elle a analysé les différents rapports soumis par la Commission interaméricaine, les victimes ou leurs représentants ainsi que par les différents États concernés par l'adoption des mesures conservatoires qu'elle a demandées ou qui doivent mettre en application les jugements qu'elle a rendus. Enfin, le 11 mai 2005, des membres de la Cour et de la Commission interaméricaines ont tenu une réunion conjointe à Asunción (Paraguay) pour analyser les défis actuels et futurs du Système interaméricain.

BUREAU DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL

Les activités du Bureau de l'Inspecteur général (OIG)] sont conformes aux dispositions des Normes générales de fonctionnement du Secrétariat général (SG), du Règlement budgétaire et financier – Chapitre IX - Des services consultatifs, de l'audit et du contrôle fiscal -I et à l'Instruction 05-13 Rev. 1.

Audits

Au cours de la période comprise entre le 1er mars 2005 et le 28 février 2006, l'OIG a effectué huit audits et trois enquêtes afin d'évaluer les opérations et de veiller au respect des directives et procédures de l'OEA et de procéder à une révision systématique de la comptabilité interne et des systèmes administratifs. Dans la mise en œuvre de ses activités, le Bureau s'est concentré principalement sur les opérations à haut niveau de risque et sur celles qui offraient les meilleures possibilités d'accroître la performance, les économies, et l'efficacité. L'OIG a agi avec une grande liberté et une grande indépendance dans le déroulement de ses activités, et avec l'accès le plus total à toutes les fonctions, activités et opérations, ainsi qu'aux registres, biens et fonctionnaires du Secrétariat général, tant au siège que dans les bureaux hors siège de l'OEA.

Par ailleurs, pendant cette période ont été menées les activités opérationnelles des audits du Siège afin d'évaluer les contrôles internes et administratifs et d'assurer l'application des directives et des procédures de l'OEA. L'OIG a révisé les mécanismes des Contrats à la tâche (CPR)], les applications du logiciel Oracle, les contributions versées dans le Fonds spécifique au titre de l'appui administratif et de la supervision technique, et l'Institut interaméricain de l'enfance et de l'adolescence (IIN)]. Il a également examiné les activités des Bureaux hors siège de l'OEA aux Bahamas, en Bolivie, en Équateur et à Saint-Kitts-et-Nevis, afin de déterminer si ces activités avaient été menées dans le respect des règles et des procédures de l'OEA. L'OIG a également effectué trois enquêtes au Siège et hors siège, qui ont porté sur : (1) l'entretien et les dépenses liées aux bâtiments en 2004; (2) les opérations financières et les procédures d'achat du SG/OEA au Honduras; et (3) les téléphones portables au siège du SG/OEA.

L'OIG a également évalué dix-neuf projets mis en œuvre dans divers États membres afin de s'assurer de leur conformité avec les accords, et de déterminer si les objectifs fixés ont été atteints. Les projets ainsi vérifiés étaient les suivants: (1) Programme d'aide à une action intégrale contre les mines antipersonnel au Pérou (AICMA); (2) SAP – Bassin binational du Río Bermejo; (3) Conception et mise en œuvre de mesures de prévention et de règlement des conflits en Bolivie; (4) Transition démocratique – 2004; (5) Évaluation généralisée de l'utilisation de la terre et outil de gestion GLEAM; (6) Programme de formation et de certification touristique; (7) Amélioration de la métrologie locale; (8) Renforcement de la gestion du service à la clientèle/perfectionnement du personnel; (9) techniques de formation pour le développement communautaire; (10) Projet de développement géothermique des Caraïbes orientales; (11) AICMA-Équateur (Programme de déminage); (12) Renforcement et consolidation de la gestion d'entreprises de la PYME communautaire Jambi-Kiwa; (13) Formation professionnelle pour personnes handicapées physiques; (14) Apprentissage et capacités innées chez les enfants de deux ans et demi à cinq ans dans la zone rurale de Quito; (15) Programme centraméricain pour le renforcement du dialogue démocratique ; (16) Honduras: Sauvons la première année d'études; (17) Aide au développement de l'industrie du nutraceutique en Jamaïque; (18) Aide pédagogique pour l'intégration des mineurs au Mexique; (19) Initiative pour le développement de la capacité technique pédagogique au Nicaragua.

Autres activités

Le Bureau de l'Inspecteur général a continué à évaluer les réponses et à assurer le suivi des actions correctives afin de faire en sorte que les recommandations formulées par l'OIG soient appliquées de façon

efficace. Le Bureau a continué à donner conseils et assistance par ses analyses, ses évaluations, ses enquêtes et ses recommandations et a participé en qualité d'observateur aux travaux de divers comités du Secrétariat général ainsi qu'à la présentation de rapports aux diverses entités en place.

COMMISSION DU FONDS POUR LE DÉVELOPPEMENT HUMAIN

La Commission du Fonds pour le développement humain (CFDH) a été créée par l'Instruction 05-13 Rev. 1. Elle est dotée d'un Secrétariat ayant rang de département et est composée de trois sections : la section des bourses d'études et de perfectionnement, le Fonds panaméricain Leo Rowe et le Portail éducatif des Amériques.

Bourses d'études et de perfectionnement

Le Programme de bourses d'études et de perfectionnement de l'OEA a continué de collaborer avec les États membres dans les efforts qu'ils déploient pour réaliser leurs objectifs de développement intégré en formant leurs ressources humaines dans les domaines prioritaires établis par les Sommets des Amériques, le Plan stratégique de partenariat pour le développement du Conseil interaméricain pour le développement intégré (CIDI) et l'Assemblée générale de l'OEA. À cette fin, en 2005, le Programme de bourses d'études et de perfectionnement a octroyé plus de 900 bourses pour des cours universitaires et de perfectionnement à des ressortissants des États membres de l'OEA dotés des compétences voulues. Ces dernières années, le Programme a subi une transformation radicale. Il a en effet cessé d'être un simple administrateur passif des ressources qui lui sont confiées et est devenu une source de formes nouvelles et innovatrices d'élargissement des possibilités éducatives de la région.

Ainsi, il a continué de soutenir le développement des capacités des pays de la région en mettant en place un éventail de stratégies qui étendent les services de bourses dans les États membres pour la réalisation d'études universitaires supérieures, de recherches, d'études universitaires et pour la formation professionnelle.

Les efforts de modernisation qui ont été réalisés ont entraîné une amélioration notable de la rentabilité du Programme, ce qui s'est traduit par un accroissement de près de 45% du nombre de bourses octroyées pour la réalisation d'études universitaires supérieures en 2005, par rapport à 2001.

La modernisation et l'efficacité accrue du Programme sont le résultat de la mise en pratique, notamment, des stratégies suivantes : i) mise en œuvre de mécanismes novateurs propres à améliorer le rapport coût-avantages du Programme afin de maximiser le nombre de bourses accordées avec les ressources disponibles. Cette stratégie était composée de deux éléments : d'une part, la mise en place du mécanisme de placement des boursiers par l'OEA et d'autre part, la création du Consortium d'universités de l'OEA. À ce jour, près de soixante institutions d'excellence de plus de 12 pays du Continent font partie de ce Consortium ; ii) l'identification et la mise en œuvre de stratégies visant à accroître l'accès à l'enseignement supérieur et à la formation professionnelle et technique, grâce à l'intensification des efforts visant à étendre la modalité des études à distance. En 2005, le Programme de bourses a conclu un accord de cofinancement de maîtrises à distance avec l'Institut technologique d'études supérieures de Monterrey (ITESM) ; iii) l'établissement de partenariats avec des programmes de bourses qui existent déjà dans les États membres et dans les pays observateurs permanents, ce qui implique le recensement de ces programmes et l'établissement d'accords avec des institutions nationales. Outre le programme de bourses dans le domaine de l'écologie en partenariat avec le Programme Fulbright, le Secrétariat général de l'OEA a conclu un accord de coopération avec le Ministère de la planification et de la coopération du Chili (MIDEPLAN) et l'Agence de coopération internationale du Gouvernement chilien (AGCI) au terme duquel les boursiers du Programme de bourses Président de la République recevront un cofinancement de ces institutions quand ils s'inscriront dans les établissements faisant partie du Consortium d'universités de l'OEA. Des négociations sont en cours en vue de conclure des accords similaires avec l'Argentine, le Brésil et la Colombie.

Malgré les succès obtenus ces trois dernières années, la perspective d'une expansion continue des possibilités éducatives se heurte à une série d'obstacles, compte tenu, d'une part, de l'augmentation constante des inscriptions et du coût de la vie, et d'autre part, de la disponibilité des ressources. Ces aspects, et d'autres encore, font actuellement l'objet d'un examen dans le cadre du processus d'analyse et de transition dans lequel se trouve engagé présentement le Programme de bourses.

En 2005, le nombre de bourses octroyées pour la réalisation d'études universitaires de longue durée et de recherches dans des universités du Continent américain a été d'environ 430. Les études portent sur les domaines prioritaires établis au préalable.

Pour ce qui est des études universitaires supérieures (maîtrises et doctorats) dans des établissements d'enseignement supérieur de la région, le nombre d'étudiants ayant bénéficié de bourses s'élève à 405 au total, dont 168 sont de nouvelles bourses et 237 sont des prorogations de bourses existantes (voir Annexe F, Tableau 1).

En ce qui concerne les études universitaires de deuxième cycle d'étudiants remplissant les conditions requises, elles consistent à terminer les deux dernières années d'études universitaires débouchant sur un titre de bachelor ou de licencié ou leur équivalent et concernent uniquement les pays anglophones des Caraïbes. La résolution AG/RES. 1387 (XXVI-O/96) a étendu les bénéficiaires de ce Programme au Costa Rica, à El Salvador, au Guatemala, à Haïti, au Honduras, au Nicaragua, au Panama, à la République dominicaine, à la Bolivie, à l'Équateur et au Paraguay, sous réserve de l'obtention de ressources extérieures. En 2005, le Programme a accordé 23 bourses d'études universitaires de deuxième cycle pour des cours présentiels dont 14 étaient de nouvelles bourses et 9 des prorogations de bourses existant déjà (voir Annexe F, Tableau 2).

Pour ce qui est des bourses de perfectionnement, ces dernières offrent aux bénéficiaires la possibilité de mettre à jour leurs connaissances dans des domaines de spécialisation en rapport avec les domaines prioritaires de l'OEA et du CIDI. Ces bourses sont offertes par les gouvernements des États membres et des pays observateurs permanents de l'OEA, par des organisations régionales ou internationales, des organismes publics et privés ainsi que par des établissements d'enseignement supérieur par l'entremise de l'OEA ou avec un cofinancement de l'Organisation. D'autre part, les bourses de perfectionnement sont également offertes pour la réalisation de programmes d'études spécifiques proposées par les commissions et les comités interaméricains de l'OEA ou par les unités techniques du Secrétariat général, en appui à leurs activités respectives. Ce type de bourses concerne essentiellement le secteur des télécommunications, du droit international, des droits de la personne et le journalisme. En 2005, 571 bourses de perfectionnement ont ainsi été accordées (voir Annexe F, Tableau 3).

Fonds panaméricain Leo Rowe

Ce Fonds accorde des prêts éducatifs à des étudiants des pays latino-américains et caribéens remplissant les conditions requises pour les aider à financer leurs études supérieures aux États-Unis. Il est entendu que ces étudiants, une fois leurs études terminées, retourneront dans leurs pays respectifs afin de contribuer au développement et au bien-être de leur pays d'origine. Ce Fonds accorde également des prêts éducatifs aux membres du personnel du Secrétariat général de l'OEA, soit pour leurs propres études soit pour les études des membres de leur famille ou en cas de situation d'urgence. Ces prêts, contrairement aux prêts accordés à des étudiants, donnent lieu au paiement d'intérêts.

Progressivement, la Commission est parvenue, ces dernières années, à une meilleure répartition géographique du portefeuille de prêts et à une plus grande égalité entre hommes et femmes dans la répartition des ressources du Fonds. En 2005, elle a octroyé 79 prêts au total, pour un montant de \$373.232, répartis de la manière suivante : 54 prêts à des étudiants pour un montant de \$275.570 et 25

prêts à des membres du personnel de l'OEA pour un montant de \$97.462. Par ailleurs, la Commission a adopté, en 2005, une série de politiques en vue de parvenir à un meilleur équilibre entre la nécessité de renforcer la situation financière à longue échéance du Fonds Rowe et les objectifs philanthropiques qui ont inspiré sa création en 1946. Ces politiques sont en phase avec l'amélioration de certaines procédures administratives et avec les délais et modalités de recouvrement des prêts accordés aux étudiants.

Portail éducatif des amériques

Pendant la période sur laquelle porte ce rapport, le Portail a réalisé, entre autres, les activités ci-après : i) maintenance de la plateforme technique d'enseignement en ligne (salle de classe virtuelle) qui donne aux personnes qui ne peuvent pas sortir de chez elles ou quitter leur travail la possibilité d'avoir accès à une formation professionnelle ; ii) élaboration et mise en marche de 35 cours d'éducation à distance à travers la salle de classe virtuelle, y compris « Qualité de l'enseignement de base » (versions en anglais, en espagnol et en portugais), « Introduction à la formulation de stratégies de gouvernement électronique » (versions en anglais, en espagnol et en portugais), « Éducation alimentaire » (version en espagnol), « Comment enseigner l'éthique, le capital social et le développement à l'université ? » (version en espagnol) ; iii) promotion de l'enseignement à distance grâce à des alliances stratégiques avec des universités, des centres d'excellence et des consortiums d'établissements d'enseignement supérieur et universitaires du Continent américain ; iv) distribution de près de 100 revues et monographies gratuites à travers sa bibliothèque virtuelle, y compris La Educación, la collection INTERAMER, la Revista Interamericana de Bibliografía (RIB) et la série « Tendencias para un Futuro Común » ; v) élaboration et publication de la version numérique de la revue La Educación ; vi) diffusion d'informations sur 4.500 programmes d'études et cours dispensés dans près de 1.500 universités accréditées de toute la région à travers une base de données permettant la recherche d'informations ; vii) diffusion mensuelle d'informations et de manifestations sur l'enseignement à distance dans la région ; viii) mise en œuvre d'un projet de formation des enseignants et de promotion du renforcement des capacités dans la région, financé par le FEMCIDI ; ix) mise à jour et diffusion d'informations sur le Programme de bourses d'études et de perfectionnement de l'OEA ; x) mise en place et maintenance de l'infrastructure nécessaire pour les réunions virtuelles, les salles de dialogue, les forums ainsi que des installations et des outils nécessaires pour la création de sites web ; xi) élaboration et diffusion d'éditoriaux et de bulletins mensuels.

Dans le cadre des mandats que lui ont confié les organes directeurs dans le domaine de la formation des ressources humaines, le Portail demande une somme minimale pour les services dispensés, qui sert à la récupération partielle des frais engagés et contribue partiellement à sa rentabilité. À cet égard, les recettes produites par les activités du Portail s'élèvent, à ce jour, à \$800.000 et proviennent du paiement des inscriptions, de contributions à des fonds volontaires et de donations du secteur privé.

Pour ce qui est de ses performances opérationnelles, le Portail a contribué à la formation, au recyclage et au perfectionnement de près de 14.000 professionnels de la région (Voir Annexe IV). D'autre part, depuis son lancement en septembre 2001, le Portail a accueilli plus de 340 millions de visiteurs, originaires de 210 pays et territoires à travers le monde (Annexe V). En 2005, il a reçu en moyenne 8,2 millions de visites par mois et 1.200 nouveaux visiteurs en moyenne s'inscrivent tous les mois sur le Portail. À ce jour, près de 14.000 sites web renvoient les visiteurs vers le Portail éducatif.

Le Portail éducatif fait partie de l'Institut d'études supérieures pour les Amériques (INEAM). Cet Institut a été créé en 2001 par le Secrétariat exécutif au développement intégré (SEDI). C'est un métacampus virtuel dont le but est de renforcer la formation et le perfectionnement des ressources humaines grâce à l'utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC) dans une approche interdisciplinaire et multisectorielle. Les universités et les établissements d'enseignement supérieur du Continent qui en font partie assurent, en plus des services qu'ils proposent dans leur propre pays,

quelques-unes des offres éducatives dispensées à travers l'INEAM en utilisant pour cela leurs propres plateformes ou l'infrastructure du Portail éducatif. Parmi les activités mises en œuvre en 2005, il convient de souligner les suivantes : le renforcement des activités, des programmes et des services du Portail menés conjointement avec des institutions comme l'OUI, l'UDUAL, l'ISTEC, l'OEI et d'autres ; la constitution des organes directeurs et consultatifs de l'INEAM dont les membres exercent leurs fonctions à titre honorifique ou bénévole ; les travaux réalisés, en collaboration avec l'Organisation universitaire interaméricaine, en vue de créer deux centres universitaires sous-régionaux qui recevront le signal Internet du Portail (au Brésil et au Mexique) et des services qui serviront de sauvegardes ; la formulation d'un projet visant à lancer, à titre expérimental, le service sans fil du signal Internet du Portail en utilisant pour cela le réseau de distribution d'électricité (en Amérique centrale, dans les Caraïbes et dans la Région andine) ; la négociation en vue de la création d'un centre régional avec l'ISTEC, à l'Université du Nouveau Mexique, qui fournira gratuitement un appui technologique supplémentaire ; la participation à la création de l'Institut de la qualité de l'éducation (en Équateur) ; la troisième édition du Prix aux innovations éducatives et la mise en marche de services spéciaux pour certains pays et certaines institutions.

COMMISSION INTERAMÉRICAINNE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

La Commission interaméricaine des télécommunications (CITEL) établie par l'Assemblée générale en 1994, est une entité dotée d'une autonomie technique qui s'acquitte de ses attributions conformément aux dispositions de la Charte de l'OEA, de son Statut et aux mandats de l'Assemblée générale. Son objectif principal est de faciliter et de promouvoir le développement continu des télécommunications dans le Continent américain.

À titre de suivi et de divulgation de l'Agenda pour la connectivité dans les Amériques et du Plan d'action de Quito, en 2005, la CITEL a dressé un inventaire des initiatives de connectivité dans la région et de leur état d'avancement, en particulier en ce qui concerne l'utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC). À partir de cette étude, elle identifiera les mesures concrètes qui requièrent un appui régional pour l'établissement des priorités et la définition des stratégies de la deuxième étape de l'Agenda pour la connectivité dans les Amériques et du Plan d'action de Quito.

Pour satisfaire la demande croissante de personnel compétent du secteur des télécommunications, en 2005, la CITEL a organisé 15 cours (10 cours par télé-enseignement et 5 cours présentiels) portant sur les politiques, les réglementations, la gestion et les technologies des télécommunications et elle a octroyé 249 bourses dans toute la région. La CITEL dispose de 16 centres régionaux de formation et coordonne ses activités avec le Centre d'excellence pour les Amériques de l'Union internationale des télécommunication (UIT).

En 2005, elle a publié le Livre bleu sur les politiques de télécommunications pour les Amériques, travail réalisé en commun avec l'UIT. Cet ouvrage qui décrit les politiques en matière de télécommunications et les questions concernant leur réglementation, y compris les difficultés et les possibilités qu'offre le développement des TIC et donne des informations objectives à ce sujet servira de référence dans ce domaine. Elle a terminé également le dossier technique sur l'Analyse des aspects économiques du service universel dans les pays de la région, qui contient des informations susceptibles d'aider les pays à participer à l'économie et à la société mondiales de l'information.

La Commission a également commencé des études sur les thèmes suivants, qui présente un intérêt stratégique pour la région : Structure du coût des services de télécommunication ; Étude méthodologique sur l'influence du coût du capital sur la structure du coût des services de télécommunications ; Étude des aspects économiques de l'accès des handicapés aux communications, afin que les opérateurs mettent en place des systèmes permettant l'accès de la population, et Sécurité cybernétique.

Par ailleurs, la CITEL mène actuellement des recherches techniques importantes sur la manière d'améliorer l'accès aux télécommunications. Il convient de mentionner en particulier les travaux d'identification de l'état actuel d'utilisation des fréquences radioélectriques afin de formuler des recommandations pour l'harmonisation de l'utilisation du spectre pour les services de radiocommunications terrestres fixes et mobiles. En particulier, elle a adopté des recommandations concernant l'attribution des bandes de fréquence pour les IMT-2000, l'utilisation des bandes de 400 MHz pour les services fixes et mobiles, en particulier dans les zones à faible densité de population et les dispositifs d'accès sans fil fonctionnant dans la bande des 5 GHz.

En ce qui concerne la coordination des normes techniques, il convient de souligner l'approbation de la norme coordonnée du Protocole d'ouverture de session SIP qui constitue la base d'une architecture de communications multimédias reposant sur l'Internet.

La CITELE a terminé la production d'un disque compact sur les aspects techniques et réglementaires des effets des émissions électromagnétiques non ionisantes afin d'aider le public à comprendre la portée de cette question d'une grande importance. Ce disque compact sera distribué prochainement.

Les satellites sont l'un des moyens les plus appropriés pour toucher des régions qui ne disposent pas d'accès terrien. Ils permettent, par conséquent, l'intégration géographique. Afin de faciliter le déploiement des services par satellite, la Commission a approuvé les procédures pour la concession de licences de stations terriennes de type « bloc » ou génériques et les procédures que pourraient utiliser les administrations de la CITELE pour autoriser l'utilisation des stations terriennes à bord de navires (ESV) sur les bandes 5925-6 425 MHz et 14.0-14.5 GHz. D'autre part, elle tient à jour la situation en matière de réglementation des systèmes satellitaires dans la région.

La radiodiffusion de télévision numérique terrienne offre de nouvelles modalités d'accès à l'information et de mise en commun des informations. La Commission a terminé l'élaboration d'un « Guide de radiodiffusion numérique terrienne dans les Amériques ». Cette publication appuiera l'effet multiplicateur du processus de conversion ordonné d'un système de télévision analogique à un système de télévision numérique.

Afin d'améliorer les conditions d'introduction des produits sur le marché aussi bien en termes de coûts que de temps, la CITELE a continué à travailler sur les procédures d'harmonisation des processus d'évaluation de la conformité dans la région, et a réalisé, en octobre 2005, un atelier international qui a analysé la portée de ces procédures. L'élaboration du Livre jaune sur cette question est déjà bien avancée.

Les rapports consacrés aux thèmes de priorité suivants des pays membres sont en cours d'élaboration : le dossier technique « Portabilité des numéros », le dossier technique « Technologies de bande large », Politiques d'affectation des adresses IPv, Étude sur le SPAM, Préparation de positions communes continentales dans les réunions internationales.

Une des priorités de la CITELE est l'appui qu'elle accorde à l'obtention de points de vue harmonisés dans la région. Actuellement, les préparatifs de la Conférence mondiale sur le développement des télécommunications, qui se tiendra au Qatar en mars 2006, et ceux de la Conférence des plénipotentiaires, qui aura lieu en Turquie en novembre 2006, sont bien avancés. Ces conférences internationales revêtent une importance particulière car elles ont pour but de d'adopter, à l'échelle mondiale, des programmes de développement de l'UIT ainsi que des stratégies de travail et de gestion future.

En 2003, la Commission a commencé les préparatifs en vue de la Conférence mondiale des radiocommunications (CMR) de l'UIT qui se tiendra en 2007. Cette Conférence examinera près de 30 thèmes, au nombre desquelles il convient de souligner le progrès des nouvelles techniques de modulation, les études visant à définir des critères de mise en commun et les procédures de coordination et de notification des réseaux satellitaires.

En outre, elle étudie actuellement le Règlement des télécommunications internationales en vue de la Conférence mondiale des télécommunications internationales (CMTI), prévue pour 2007.

En ce qui concerne les échanges d'information et de pratiques optimales afin d'être en mesure de faire face aux changements qui se produisent dans le monde des télécommunications, en 2005, la CITELE a réalisé 8 ateliers qui ont contribué à la diffusion de connaissances spécialisées sur les technologies d'avant-garde. Ainsi, elle a poursuivi la distribution du Bulletin mensuel électronique « Info@Citel ». En février 2006, elle avait publié 146 articles et 124 informations concernant les pays. Pour ce qui est des accords, elle a signé 16 accords de coopération portant sur des sujets d'intérêt commun afin d'éviter les double emplois et réduire le temps nécessaire au règlement des conflits.

COMMISSION INTERAMÉRICAINNE DES PORTS

La Commission interaméricaine des ports (CIP), créée par l'Assemblée générale de l'OEA, a reçu son affectation fonctionnelle avec l'Instruction 05-13 rev. 1. Elle a pour mission de servir de forum interaméricain permanent des États membres de l'Organisation pour le renforcement de la coopération dans le domaine du développement du secteur portuaire, avec la participation et la collaboration actives du secteur privé.

Pour réaliser les objectifs fixés, relever les défis auxquels doit faire face le secteur portuaire, et mettre en œuvre le Plan d'action de la CIP pour la période 2004-2007, le Secrétariat a mené et appuyé des activités destinées à concrétiser les objectifs suivants :

Renforcement du dialogue portuaire interaméricain

La CIP est l'unique organisme permettant aux plus hautes autorités gouvernementales nationales portuaires des Amériques de dialoguer, ce qui est fondamental pour donner suite aux mandats de l'Assemblée générale, de la réunion des ministres de l'Initiative des transports du Continent américain (ITHO), des Sommets des Amériques et des autres forums continentaux du secteur. C'est pourquoi, le Secrétariat a organisé et appuyé la Quatrième Réunion de la CIP (Maracaibo, septembre 2005) ainsi que les réunions de ses trois comités techniques consultatifs – Sécurité portuaire, Opérations portuaires et Contrôle de la navigation et protection de l'environnement portuaire – qui se sont déroulées dans le cadre de la précédente. Elle a également organisé et appuyé la Septième Réunion du Comité exécutif et de ses sous-comités : Politique et coordination ; Planification et gestion portuaire ; Statistiques, coûts et tarifs ; Développement des ports pour les paquebots de croisière ; Développement des ports fluviaux et lacustres ; Formation et Développement portuaire régional (Houston, décembre 2005). Enfin, elle a organisé et appuyé une réunion supplémentaire du Sous-comité de planification et de gestion portuaire (Washington, D.C., avril 2005).

Coopération pour le développement portuaire interaméricain

Les activités suivantes, destinées à faciliter la modernisation et le développement des ports du Continent américain, ont été réalisées :

- En matière de formation : il s'agit-là de l'activité de coopération prioritaire de la CIP. Le Secrétariat a planifié, programmé et exécuté des activités et entrepris des démarches visant à obtenir des ressources extérieures complémentaires dont elle avait besoin pour la mise en œuvre des rencontres suivantes : le Séminaire sur la planification portuaire stratégique à Manzanillo (Mexique), en avril 2005 ; le Séminaire régional sur les réformes et la modernisation des ports à Guayaquil, en juin 2005 ; le Séminaire sur la concession des terminaux portuaires, à Santo Domingo, en juillet 2005 ; le Séminaire sur la réforme et les tarifs portuaires, à Santo Domingo, en septembre 2005 ; le Séminaire sur la participation des femmes aux secteurs portuaires du Continent américain, à Maracaibo, en septembre 2005 ; le dixième cours ibéro-américain de gestion portuaire, à Madrid, septembre-octobre 2005 ; le sixième cours ibéro-américain sur la technologie, le fonctionnement et la gestion écologique des ports, à Santander (Espagne), en septembre-octobre 2005 ; le Séminaire sur la planification et le développement des ports, à Santa Fe (Argentine), en novembre 2005 ; le Séminaire sur les réformes stratégiques pour la modernisation des ports, à Houston, en décembre 2005 et le Cours de gestion portuaire, à Santo Domingo, en février 2006.

- En matière d'assistance technique spécialisée : Le Secrétariat a fourni une assistance technique spécialisée à l'Autorité portuaire dominicaine (APORDOM) pour l'élaboration de projets de coopération portuaire visant à mobiliser des ressources extérieures, à l'Autorité portuaire nationale du Pérou pour la gestion de projets de coopération portuaire et à l'Autorité portuaire de El Salvador pour l'établissement des mandats d'un projet portuaire national.
- En matière d'accords de coopération et d'entraide entre les autorités portuaires interaméricaines. Le Secrétariat a continué de diffuser et de promouvoir l'Accord, approuvé par la Commission en 2001, qui établit le cadre juridique de cette coopération. En 2005, le Panama et la Trinité-et-Tobago ont adhéré à l'Accord, ce qui porte désormais le nombre des États signataires à 19. Par ailleurs, il a été ratifié par le Mexique et l'Équateur, qui rejoignent ainsi l'Argentine et le Pérou. L'Accord est donc en vigueur pour ces États membres depuis le 5 mars 2004.
- En matière de coopération avec d'autres organismes internationaux : le Secrétariat a également concentré ses efforts sur l'intensification de la coopération réciproque avec d'autres organismes internationaux liés à l'activité portuaire. C'est pourquoi il a veillé à conserver toute leur validité aux mémorandums d'accord signés avec l'Organisme public des ports de l'État d'Espagne et avec l'Association américaine des autorités portuaires (AAAP) qui ont permis l'exécution de différentes activités régionales d'intérêt commun. De plus, il a signé des mémorandums d'accords avec l'Association internationale des ports et havres (IAPH), en octobre 2005, et avec l'Association internationale permanente des congrès de la navigation (AIPCN), chapitre des États-Unis, en décembre 2005, dans le but de joindre leurs efforts en matière de formation, d'assistance technique, de participation aux manifestations du secteur et d'échange de pratiques optimales. Enfin, il a également noué des liens de coopération avec la Commission économique des Nations Unies pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), par l'entremise de la résolution adoptée par la CIP en décembre 2005. Il travaille en ce moment à la conclusion d'un mémorandum d'accord avec le RETE et l'AIPPYC.
- En matière d'appui aux institutions portuaires maritimes : le Secrétariat a également appuyé les efforts déployés par d'autres entités nationales, régionales et mondiales qui s'occupent des questions portuaires et il a ainsi participé aux manifestations qu'elles ont organisé, y faisant des exposés techniques, élaborant des documents de discussion et assistant à la promotion de leurs réunions et conférence. Il convient de mentionner en particulier les activités menées avec la Banque mondiale, la Commission centraméricaine du transport maritime (COCATRAM), la Communauté andine des nations (CAN), la Communauté des Caraïbes (CARICOM), la Caribbean Shipping Association (CSA), la Société andine de développement (CAF), l'Organisation maritime internationale (OMI), la Réunion des entrepreneurs maritimes de l'Isthme centraméricain (REPICA) et d'autres encore.

Activités de divulgation, et promotion des ports des Amériques et de la CIP

Le Secrétariat a également diffusé des informations sur les principaux ports des pays membres et sur les activités de la CIP à des fins de promotion, de la manière suivante : i) sur le portail de la CIP (www.oas.org/cip) qui regroupe les informations sur les pays membres, leurs autorités portuaires, leurs ports et leurs projets de développement dans ce secteur ainsi que sur l'ensemble des projets et des activités de la CIP ; ii) avec la Revista CIP, publication distribuée mondialement en deux langues (anglais et espagnol), comportant trois numéros par an, qui diffuse et met en relief les activités de la Commission et contient des essais sur des thèmes spécialisés et des projets intéressant le secteur, rédigés par des autorités portuaires et par des experts ; iii) le Bulletin d'information, document électronique diffusé mondialement cinq fois par an, qui donne des informations sur les principales activités des ports et de la

CIP ainsi que sur les activités des autres entités régionales avec lesquelles la CIP a établi des axes de coopération ; iv) des consultations, c'est-à-dire les réponses données aux demandes d'information, par la voie électronique, sur les ports du Continent et les activités de la Commission ; v) des documents, des études et tout autre matériel technique spécialisé : il s'agit-là de l'élaboration de travaux sur les ports du Continent américain et les questions pertinentes du secteur portuaire.

VI. OBSERVATEURS PERMANENTS

OBSERVATEURS PERMANENTS

Le statut d'Observateur permanent à l'Organisation des États Américains a été créé lors de la première Session ordinaire de l'Assemblée générale tenue à Costa Rica en 1971 (AG/RES. 50 (I-O/71)). Les Observateurs permanents participent aux activités de l'Organisation et contribuent à ses programmes

Le Bureau des relations extérieures et de la mobilisation des ressources (OREMR), une division du Département des relations extérieures, est responsable de la gestion journalière des activités liées aux pays Observateurs permanents. Grâce à des réunions d'information, à un échange de documents et d'information, ainsi que de d'activités spéciales, l'OREMR encourage la participation et la collaboration active de ces pays aux activités du Secrétariat général.

En réalité, il existe 60 Observateurs permanents près l'Organisation des États Américains ; ils sont les suivants : Allemagne, Angola, Arabie Saoudite, Algérie, Arménie, Autriche, Azerbaïdjan, Belgique, Bosnie et Herzégovine, Bulgarie, Chine, Chypre, Corée, Croatie, Danemark, Egypte, Espagne, Slovénie, Slovaquie, Estonie, Philippines, Finlande, France, Ghana, Géorgie, Grèce, Guinée Équatoriale, Hongrie, Inde, Irlande, Israël, Italie, Japon, Kazakhstan, Lettonie, Liban, Luxembourg, Maroc, Nigeria, Norvège, Pays-Bas, Pakistan, Pologne, Portugal, Qatar, Royaume-Uni, République Tchèque, Roumanie, Fédération Russe, Saint-Siège, Serbie et Monténégro, Sri Lanka, Suède, Suisse, Thaïlande, Tunisie, Turquie, Ukraine, Union Européenne et Yémen.

Durant la période couverte par le présent rapport, les pays suivants ont versé à l'Organisation des contributions en espèces se portant à EU\$11, 7 millions : Allemagne, Chine, Corée, Danemark, Espagne, France, Grèce, Irlande, Italie, Norvège, Pays-Bas, Qatar, Royaume-Uni, Suède, Turquie et Union Européenne.. De même, la Corée, l'Espagne et la France ont versé des contributions spéciales importantes se chiffrant à environ EU\$500 000. L'Annexe G présente un état détaillé des contributions respectives. Les domaines principaux auxquels les pays apportent leurs contributions sont la démocratie, les droits de la personne, le règlement des conflits, la lutte contre le trafic des drogues, le développement durable et l'environnement, entre autres. Dans cette perspective, le Bureau a négocié nombre de ces contributions et a organisé plusieurs cérémonies de donation pour rendre un hommage public à l'appui des pays observateurs aux activités de l'Organisation.

Durant la période par le présent rapport, plusieurs visites de haut niveau ont été effectuées par des représentants des gouvernements des pays observateurs au Secrétariat général de l'OEA, parmi lesquelles il faut souligner la visite du Ministre de la Pologne, du Président du Conseil de l'Europe, M. Adam Daniel Rotfeld, et du Ministre de la justice de l'Espagne, Juan Fernando López Aguilar. De même, le Bureau a organisé une visite officielle du Secrétaire général en Europe durant laquelle il s'est réuni avec le Ministre des affaires étrangères et de la coopération, Miguel Angel Moratinos Cuyaubé de l'Espagne. La tournée a également inclut des visites en Autriche, où il a signé un instrument de coopération avec l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel ONUDI-OEA. En Italie, il a assisté á un séminaire sur l'Amérique latine organisé par le Gouvernement italien.

**VII. VOYAGES DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ET DU
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ADJOINT**

Voyages du Secrétaire général

Conférence sur le Système interaméricain
Santo Domingo, République dominicaine, 2-3 juin 2005

XXXV^e Session ordinaire de l'Assemblée générale de l'OEA
Fort Lauderdale, EUA, 4-8 juin 2005

Mission spéciale au Nicaragua
Managua, Nicaragua, 15-18 juin 2005

Réunion avec le Secrétaire général des Nations Unies
New York, NY, 20 juin 2005

Vingt-sixième Réunion ordinaire de la Conférence des Chefs de gouvernement de la Communauté des Caraïbes (CARICOM)
Castries, Sainte- Lucie, 2-5 juillet 2005

Visite officielle à Haïti
Port-au-Prince, Haïti, 5-7 juin 2005

Chaire des Amériques
Lima, Pérou, 14-16 juillet 2005

Réunion de haut niveau des organisations internationales
New York, N.Y., EUA, 24-25 juillet 2005

Visite officielle en Équateur
Quito, Équateur, 27 juillet 2005

Visite officielle au Panama
Panama, Panama, 28-29 juillet 2005

IV^e Réunion des ministres de l'éducation
Scarborough, Trinité-et-Tobago, 10-11 août 2005

Séminaire « Vocerías Públicas » organisé par la CEPALC
Santiago du Chili, 17-18 août 2005

XIX^e Sommet du Groupe de Rio
Bariloche, Argentine, 27-29 août 2005

Réunion sur la Charte sociale des Amériques
Caracas, Venezuela, 30 août 2005

Visite officielle en Colombie
Bogota, Colombie, 31 août 2005

Séance plénière de haut niveau des Nations Unies
New York, N.Y., EUA, 12-16 septembre 2005

Réunion avec le Ministre des affaires étrangères du Canada
Ottawa, Canada, 23 septembre 2005

XIV^e Conférence interaméricaine des Ministres du travail
Mexico, Mexique, 25-27 septembre 2005

Séminaire à l'Université Notre-Dame
Chicago, IL, EUA, 7 octobre 2005

Assemblée sur la Société interaméricaine de presse
Indianapolis, IN, EUA, 9 octobre 2005

XV^e Sommet ibéro-américain des chefs d'État et de gouvernement
Salamanca, Espagne, 14-16 octobre 2005

Deuxième Conférence annuelle sur l'Amérique latine
Milan, Italie, 17-18 octobre 2005

Signature de l'Accord avec l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
(ONUUDI)
Vienne, Autriche, 19 octobre 2005

IV^e Sommet des Amériques
Mar del Plata, Argentine, 31 octobre au 5 novembre 2005

Conférence à l'Université de Miami
Miami, FL, EUA, 16-18 novembre 2005

Sommet du MERCOSUR
Montevideo, Uruguay, 7 - 9 décembre 2005

Mission d'observation des élections
Port-au-Prince, Haïti, 17 décembre 2005

Réunion avec les autorités gouvernementales
Buenos Aires, Argentine, 16 janvier 2006

Investiture du Président de Bolivie
La Paz, Bolivie, 21-22 janvier 2006

Réunion annuelle du Forum économique mondial
Davos, Suisse, 23-29 janvier 2006

Conférence du *National Democratic Institute for International Affairs (NDI)* sur la crise de gouvernement
en Amérique latine
New York, N.Y., EUA, 3-5 février 2006

Visite officielle pour l'élection présidentielle
Port-au-Prince, Haïti, 6-8 février 2006

Mission spéciale liée au processus électoral
Port-au-Prince, Haïti, 15-17 février 2006

Séminaire sur l'Observatoire des politiques étrangères
Madrid, Espagne, 16-19 février 2006

Conférence du « Council of the Americas »
New York, N.Y., EUA, 22-23 février 2006

Voyages du Secrétaire général adjoint

Visite officielle à Sainte-Lucie, la Trinité-et-Tobago, et le Suriname
30 juin – 7 juillet 2005

Troisième Réunion ministérielle de l'IICA « Agriculture et vie rurale dans les Amériques »
Guayaquil, Équateur, 28 - 31 août 2005

Réunion du GRIC à titre de préparatif du IV^e Sommet des Amériques
Buenos Aires, Argentine, 5-10 septembre 2005

Réunion avec les Nations Unies sur le dossier d'Haïti
New York, N.Y., EUA, 16-17 septembre 2005

« Construire une culture de paix et empêcher les conflits dans le Bassin des Caraïbes »
Santo Domingo, République dominicaine, 21-22 septembre 2005

Visite officielle à Haïti
Port-au-Prince, Haïti, 25-26 septembre 2005

Cinquième Semaine caribéenne sur l'agriculture
Basseterre, Saint-Kitts-et-Nevis, 4-5 octobre 2005

Sixième Réunion de négociations pour la recherche de consensus : Projet de Déclaration américaine des droits des peuples autochtones
Antigua, Guatemala, 10 -14 octobre 2005

Réunion de haut niveau des Nations Unies
New York, N.Y., EUA, 16-17 octobre 2005

“Re-Mapping the Americas-Globalization, Regionalization and the FTAA”
Saint Augustine, Trinité-et-Tobago, 18-19 octobre 2005

Réunion sur Haïti
Bruxelles, Belgique, 19-22 octobre 2005

IV^e Sommet des Amériques, Forum continental sur le secteur privé
Buenos Aires, Argentine, 31 octobre – 2 novembre 2005

Réunion extraordinaire du GRIC, et IV^e Sommet des Amériques
Mar del Plata, Argentine, 2 - 6 novembre 2005

Visite officielle à l'Institut interaméricain de l'enfance et de l'adolescence
Montevideo, Uruguay, 7 novembre 2005

Atelier sur la jeunesse au Suriname
Suriname, 23-29 novembre 2005

Visite officielle à Haïti
Port-au-Prince, Haïti, 19-21 novembre 2005

Mission d'observation des élections
Kingstown, Saint-Vincent-et-Grenadines, 4 - 9 décembre 2005

Mission d'observation des élections
Port-au-Prince, Haïti, 16 - 20 décembre 2005

Investiture du Président du Honduras, Manuel Zelaya
Tegucigalpa, Honduras, 26 janvier 2006

ANNEXES

ANNEXE A

CONSEILS, COMITÉS ET COMMISSIONS INTERAMÉRICAINS

CONSEIL INTERAMÉRICAIN POUR LE DÉVELOPPEMENT INTÉGRÉ (CIDI)

Président de la Dixième Réunion ordinaire : Ambassadeur Izben Williams (Saint-Kitts-et-Nevis)

Vice-président de la Dixième Réunion ordinaire : Patricio Powell (Chili)

COMMISSION EXÉCUTIVE PERMANENTE DU CONSEIL INTERAMÉRICAIN POUR LE DÉVELOPPEMENT INTÉGRÉ (CEPCIDI)

Président: Gordon Shirley (Jamaïque)

Vice-présidente : Margarita Riva (États-Unis)

COMITÉ JURIDIQUE INTERAMÉRICAIN

Mauricio Herdocia Sacasa – Président (Nicaragua)

Jean-Paul Hubert - Vice-président (Canada)

Alonso Gomez Robledo Verduzco (Mexique)

João Grandino Rodas (Brésil)

Luis Marchand Stens (Pérou)

Eduardo Vío Grossi (Chili)

Galo Leoro Franco (Équateur)

Antonio Fidel Pérez (États-Unis)

Ana Elizabeth Villalta Vizcarra (El Salvador)

José Delgado Ocando (Venezuela)

Jaime Aparicio Otero (Bolivie)

COUR INTERAMÉRICAINNE DES DROITS DE L'HOMME

Président: Sergio García Ramírez (Mexique)

Vice-président: Alirio Abreu Burelli (Venezuela)

Oliver Jackman (Barbade)

Antônio Augusto Cançado Trindade (Brésil)

Cecilia Medina Quiroga (Chili)

Manuel E. Ventura Robles (Costa Rica)

Diego García-Sayán (Pérou)

COMMISSION INTERAMÉRICAINNE DES DROITS DE L'HOMME

Evelio Fernández Arévalos (Paraguay)

Paulo Sérgio Pinheiro (Brésil)

Florentín Meléndez (El Salvador)

Clare Kamau Roberts (Antigua-et-Barbuda)

Freddy Gutiérrez Trejo (Venezuela)

Paolo G. Carozza (États-Unis)

Víctor E. Abramovich (Argentine)

TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Président: Morton Sklar (États-Unis)
Vice-président: Agustín Gordillo (Argentine)
Albert Mattew (Dominique)
Alma Montenegro de Fletcher (Panama)
José Antonio Arze Aguirre (Bolivie)
Lionel Alain Dupuis (Canada)

COMMISSION INTERAMÉRICAINNE DES FEMMES

Présidente : Nilcéa Freire (Brésil)
Vice-présidente : María José Argaña de Mateu (Paraguay)
Juliana di Tullio (Argentine)
Florence Ievers (Canada)
Cecilia Pérez (Chili)
Patricia Espinoza (Mexique)
Urmila Joella-Sewnundun (Suriname)

COMMISSION INTERAMÉRICAINNE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

Président du COM/CITEL: Pablo Cob Saborio (Costa Rica)
Président du CCP.I: Mario Guillermo Moreno (Argentine)
Président suppléant du CCP.I: Sergio Scarabino (Argentine)
Président du CCP.II: Alvin Lezama (Venezuela)
Président suppléant du CCP.II: Mikhail Marsiglia (Venezuela)

COMMISSION INTERAMÉRICAINNE DE LUTTE CONTRE DE L'ABUS DES DROGUES

Président: Ambassadeur Mauricio Dorfler Ocampo (Bolivie)
Vice-président: Général Paulo Roberto Yog de Miranda Uchôa (Brésil)

ANNEXE B

CONFÉRENCES ET RÉUNIONS DE L'ORGANISATION DES ÉTATS AMÉRICAINS

(Au cours de la période qui s'étend du 1^{er} mars 2005 au 28 février 2006)

2-6 mars	Washington, D.C.	Réunion des sous-groupes d'analyse du Comité d'experts du Mécanisme de suivi de la mise en œuvre de la Convention interaméricaine contre la corruption (MESICIC)
7-12 mars	Washington, D.C.	VII ^e Réunion du Comité du Mécanisme de suivi de la mise en œuvre de la Convention interaméricaine contre la corruption (MESICIC)
9-10 mars	Buenos Aires, Argentine	XXXVII ^e Réunion du Groupe de travail sur la mise en œuvre des initiatives des Sommets (GRIC)
9-10 mars	Buenos Aires, Argentine	XIII ^e Réunion du Conseil exécutif du Groupe de travail sur la mise en œuvre des initiatives des Sommets (GRIC)
11 mars	Buenos Aires, Argentine	Séminaire « Démocratie et Sommet des Amériques » – (SCA)
16-18 mars	Washington, D.C.	Réunion extraordinaire du Groupe d'experts sur le contrôle du blanchiment des avoirs de la CICAD- (CICAD)
18 mars	Washington, D.C.	Convention interaméricaine contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de munitions, d'explosifs et d'autres matériels connexes (CIFTA)
28-29 mars	Washington, D.C.	Date, lieu et ordre jour de la réunion d'experts sur la coopération visant à denier un refuge aux fonctionnaires corrompus et à ceux qui les corrompent, à les extradier ainsi qu'à refuser d'accepter et à récupérer les avoirs provenant des actes de corruption, et à les restituer à leurs propriétaires légitimes
4 avril	Washington, D.C.	Séminaire pour les jeunes du Service diplomatique -INL-CICAD
5 avril	Washington, D.C.	IV ^e réunion du Sous-comité des politiques et de la coordination (CIP)
11 avril	Washington, D.C.	XXX ^e Session extraordinaire de l'Assemblée générale
11-12 avril	Washington, D.C.	Forum continental de la société civile « Concrétiser les avantages de la démocratie » (OPC)
11-14 avril	Tegucigalpa, Honduras	VI ^e Réunion du Comité consultatif permanent I: Services publics de télécommunications (CITEL)
14 avril	Washington, D.C.	Forum ProVention-OEA : Le développement en tant qu'outil pour la gestion des risques de catastrophes naturelles (ODSMA)
14-15 avril	Washington, D.C.	Comité consultatif de la CIFTA: Sixième Réunion ordinaire
19-20 avril	Washington, D.C.	Séminaire sur l'accès des femmes à la justice en Amérique latine et dans les Caraïbes (CIDH)

20-21 avril	El Puerto de Manzanillo, Mexique	Séminaire du Forum portuaire ibéro-américain (CIP)
21-22 avril	Washington, D.C.	Première Session ordinaire du Comité directeur de la Commission interaméricaine des femmes (CIM)
22 avril	El Puerto de Manzanillo, Mexique	Atelier de statistique ibéro-américaine (CIP)
25 avril	Guatemala, Guatemala	Atelier sur la bande large sans fil (CITEL)
25-26 avril	Washington, D.C.	Forum sur les mesures d'encouragement de la confiance et de la sécurité
25-27 avril	Brasilia, Brésil	Réunion extraordinaire du Conseil directeur de l'Institut interaméricain de l'enfance (IIN)
26-29 avril	Santo Domingo, République dominicaine	XXXVIe Session ordinaire de la Commission interaméricaine de lutte contre l'abus des drogues (CICAD)
26-29 avril	Guatemala, Guatemala	Ve Réunion du Comité Consultatif permanent II: Radiocommunications et radiodiffusion (CITEL)
27-29 avril	Montego Bay, Jamaïque	Réunion caribéenne du Forum interaméricain sur les partis politiques (OPD)
28 avril	Washington, D.C.	Xe Réunion ordinaire du Conseil interaméricain pour le développement intégré (CIDI)
3-5 mai	Washington, D.C.	VIIIe Réunion des commissions spécialisées non permanentes (CENPES)
4-5 mai	Washington, D.C.	Troisième Réunion du Comité scientifique (CICAD)
5-6 mai	Washington, D.C.	Réunion du Groupe d'experts sur l'entraide judiciaire en matière pénale (DLAS)
12-13 mai	Washington, D.C.	Réunion préparatoire de la IV Réunion des ministres de l'éducation (OECT)
20-24 mai	Barbade	Réunion des observatoires sur les drogues des Caraïbes (CICAD)
24 mai	Washington, D.C.	Panel d'experts sur le commerce et la viabilité dans les Amériques (ODSMA)
25-27 mai	Washington, D.C.	Réunion pour organiser les textes du Livre bleu (CITEL)
31 mai	Washington, D.C.	Série scientifique-panel sur le blanchiment des avoirs (CICAD)
1-3 juin	Washington, D.C.	XVe Réunion du Comité directeur permanent COM/CITEL (CITEL)
1-3 juin	Washington, D.C.	XVe Réunion du Groupe de travail chargé des préparatifs des réunions du Conseil de l'UIT (CITEL)
1-3 juin	Washington, D.C.	Ve Réunion du Groupe de travail chargé des préparatifs des conférences (CITEL)
5-7 juin	Fort Lauderdale, Floride	XXXVe Session ordinaire de l'Assemblée générale

5-8 juin	Fort Lauderdale, Floride	XXXVIIIe Réunion du Groupe de travail sur la mise en oeuvre des initiatives des Sommets (GRIC)
5-8 juin	Fort Lauderdale, Floride	XIVe Réunion du Conseil exécutif du Groupe de travail sur la mise en oeuvre des initiatives des Sommets (GRIC)
13 juin	Washington, D.C.	Renforcement des systèmes et processus électoraux – visioconférence – Éducation à distance (OPD)
17 juin	Washington, D.C.	Atelier: Système interaméricain des droits de l’homme (CIDH)
17 juin	Washington, D.C.	Groupe de travail de la Commission interaméricaine des femmes (CIM)
20 juin	Washington, D.C.	XVIe Réunion ordinaire du Conseil d’administration de l’Agence interaméricaine de coopération pour le développement (AICD)
22 juin	Washington, D.C.	Atelier sur les systèmes d’information culturelle (OCT)
12-22 juillet	Genève, Suisse	XVIe Réunion du Groupe de travail chargé des préparatifs des réunions de l’UIT (CITEL)
13-14 juillet	Mexico D.F., Mexique	Réunion préparatoire à la XIVe Conférence interaméricaine des ministres du travail (OECT)
13-15 juillet	Washington, D.C.	XXXIXe Réunion du Groupe de travail sur la mise en oeuvre des initiatives des Sommets (GRIC)
21-22 juillet	Bridgetown, Barbade	Forum sous-régional des Caraïbes avec la société civile (OPC)
11-12 août	Port of Spain, Trinité-et-Tobago	IV Réunion des ministres de l’éducation (ODSE)
22-23 août	Mexico D.F., Mexique	80 ^{ème} Réunion du Conseil Directeur de l’Institut interaméricain de l’enfance (IIN)
22-24 août	Washington, D.C.	Réunion d’experts du MESECVI (CIM)
25-26 août	Washington, D.C.	Ile Réunion de la Commission interaméricaine de la culture (OECT)
1-3 septembre	Brasilia, Brésil	II Réunion des autorités centrales y autres experts sur l’entraide judiciaire en matière pénale et d’extradition (DLAS)
7-9 septembre	Buenos Aires, Argentine	XLe Réunion du Groupe de travail sur la mise en oeuvre des initiatives des Sommets (GRIC) – (OPC)
12-16 septembre	Maracaibo, Venezuela	IV Réunion de la Commission interaméricaine des ports (CIP)
13-15 septembre	Ottawa, Canada	VIIe Réunion du Groupe d’experts sur la réduction de la demande (CICAD)
14-16 septembre	Sao Paulo, Brésil	Deuxième Réunion d’experts gouvernementaux sur la sécurité cybernétique (CICTE)
18 septembre - 15 octobre	Santander, Espagne	VIe Cours ibéro-américain sur la technologie, l’exploitation et la gestion de l’environnement dans les ports (CIP)
19-23 septembre	Washington, D.C.	VII Réunion du Comité consultatif permanent I: Services publics de télécommunications (CITEL)

21-23 septembre	Washington, D.C.	Réunions des sous-groupes d'analyse du Comité d'experts du Mécanisme de suivi de la mise en œuvre de la Convention interaméricaine contre la corruption (MESICIC) - (DLAS)
25 septembre – 21 octobre	Madrid, Espagne	Xe Cours ibéro-américain sur la gestion des ports (CIP)
26-27 septembre	Mexico D.F., Mexique	XIVe Conférence interaméricaine des ministres du travail (OECT)
26-28 septembre	Washington, D.C.	Coûts - Réunion finale des pays pilotes du Programme de coûts (CICAD)
26 septembre – 1 ^{er} octobre	Washington, D.C.	VIIIe Réunion du Comité d'experts du Mécanisme de suivi de la mise en œuvre de la Convention interaméricaine contre la corruption (MESICIC) – (DLAS)
1 octobre – 23 juin 2006	Valence, Espagne	Maîtrise en gestion des ports et transport intermodal (CIP)
3-7 octobre	Washington, D.C.	XLIIe Réunion du Groupe de travail sur la mise en œuvre des initiatives des Sommets (GRIC) – (OPC)
3-7 octobre	Washington, D.C.	Réunion préparatoire du Groupe de travail intergouvernemental (PRE-GTI) (CICAD)
3-7 octobre	Washington, D.C.	LIIIe Session ordinaire du Tribunal administratif (TRIBAD)
6-7 octobre	Washington, D.C.	Comité consultatif de la CIFTA - Réunion informelle des États parties (CIFTA)
10-14 octobre	Antigua, Guatemala	Groupe de travail chargé de l'élaboration de la Déclaration américaine sur les droits des peuples autochtones (VIe Réunion de négociations en vue d'arriver à des consensus)
10-14 octobre	Panama, Panama	Séminaire de la ERCAIAD sur les techniques spéciales d'enquêtes relatives au trafic de drogues (CICAD)
10-28 octobre	Washington, D.C.	123 ^{ème} Session ordinaire de la Commission interaméricaine des droits de l'homme (CIDH)
24 octobre	Washington, D.C.	Première Réunion préparatoire de la VIe Session ordinaire du Comité interaméricain contre le terrorisme (CICTE)
25-27 octobre	Mexico D.F., Mexique	Réunion du Groupe d'experts sur le trafic de drogues par la voie maritime (CICAD)
25-28 octobre	San José, Costa Rica	VIe Réunion du Comité consultatif permanent II: Radiocommunications et radiodiffusion (CITEL)
26-28 octobre	Recife, État de Pernambouc, Brésil	Troisième Réunion des ministres et hauts fonctionnaires chargés des politiques de décentralisation, d'administration locale et de participation citoyenne (OPD)
4-5 novembre	Mar del Plata, Argentine	Quatrième Sommet des Amériques (SCA)
9-10 novembre	Washington, D.C.	Groupe de travail de la REMJA sur l'entraide judiciaire en matière pénale et d'extradition (DASJ)
10-21 novembre	Washington, D.C.	Groupe de travail sur les formes optionnelles de développement (CICAD)

11-17 novembre	Costa Rica	VI Réunion des premières dames de l'Amérique centrale, du Belize, du Panama et de la Rép. dominicaine (IIN)
14-18 novembre	Washington, D.C.	Mécanisme d'évaluation multilatérale (MEM) – 3 ^{ème} cycle d'évaluation et de suivi des recommandations – 1 ^{ère} session de rédaction du Groupe d'experts gouvernementaux (GEG) – (CICAD)
21-25 novembre	Porto Seguro, Brésil	Séminaire régional de radiocommunications de l'UIT (CITEL)
28-29 novembre	Washington, D.C.	Réunion spéciale de réflexion et d'analyse sur la nature de la future Convention interaméricaine contre le racisme y toutes les formes de discrimination et d'intolérance
28-30 novembre	Mexico D.F, Mexique	Premier Atelier régional autochtone sur les technologies de l'information et de la communication (CITEL)
28 novembre – 2 décembre	Santa Cruz de la Sierra, Bolivie	Décentralisation des politiques relatives aux stupéfiants dans les pays andins (CICAD)
30 novembre – 3 décembre	Washington, D.C.	XXIV simulation de l'Assemblée générale de l'OEA à l'intention des étudiants (MOAS)
2 décembre	Washington, D.C.	Deuxième Réunion préparatoire de la VIe Session ordinaire du Comité interaméricain contre le terrorisme (CICTE)
6-9 décembre	Buenos Aires, Argentine	XVIe Réunion du Comité directeur permanent COM/CITEL
6-9 décembre	Buenos Aires, Argentine	XVIe Réunion du Groupe de travail chargé des préparatifs des conférences (CITEL)
6-9 décembre	Buenos Aires, Argentine	XVIe Réunion du Groupe de travail chargé des préparatifs des réunions du Conseil de l'UIT (CITEL)
6-9 décembre	Washington, D.C.	XXXVIIIe session ordinaire de la Commission interaméricaine de lutte contre l'abus des drogues (CICAD)
7-9 décembre	Houston, Texas	VII Réunion du Comité exécutif de la Commission interaméricaine des ports (CIP)
8-9 décembre	Washington, D.C.	Deuxième Session ordinaire du Comité directeur de la Commission interaméricaine des femmes (CIM)
9-14 décembre	Washington, D.C.	Cours de surveillance et d'évaluation (CICAD)
9-16 décembre	Washington, D.C.	Groupe de travail sur le Mécanisme d'évaluation multilatérale (MEM)
9-10 janvier	Washington, D.C.	Réunion de planification du bureau de la Commission interaméricaine de la culture (CIC)
16-20 janvier	San José, Costa Rica	Conférence continentale sur les espèces migratoires (ODSMA)
19-20 janvier	Washington, D.C.	CICTE/Groupe de travail informel sur le projet de Déclaration de San Carlos (CICTE)
30-31 janvier	Washington, D.C.	XXXIe Session extraordinaire de l'Assemblée générale (OCR)
29 janvier – 3 février	Nicaragua	Cours sur la lutte contre le blanchiment des avoirs pour les juges et le Parquet (CICAD)

2-4 février	Iquitos, Pérou	Symposium scientifique amazonien (ODSMA)
3 février	Washington, D.C.	Troisième Réunion préparatoire de la VIe Session ordinaire du Comité interaméricain contre le terrorisme (CICTE)
5-10 février	Guatemala	Cours sur la lutte contre le blanchiment des avoirs pour les juges et le Parquet (CICAD)
6-7 février	Washington, D.C.	Ie Réunion du Groupe d'experts CIFTA-CICAD sur l'élaboration d'une législation-type portant sur les thèmes dont traite la CIFTA (DASJ)
13-26 février	Washington, D.C.	Réunion du Groupe de travail intergouvernemental (GTI) du Mécanisme d'évaluation multilatérale (MEM) (CICAD)
14 février	Washington, D.C.	Deuxième Forum sur les mesures d'encouragement de la confiance et de la sécurité
20-23 février	San José, Costa Rica	IVe Assemblée ordinaire de la Commission interaméricaine des télécommunications (CITEL)
23 février	San José, Costa Rica	XVIIe Réunion du Comité directeur permanent COM/CITEL (CITEL)
24 février	San José, Costa Rica	Xe Réunion du Groupe de travail sur les préparatifs des conférences (CITEL)
24 février	San José, Costa Rica	Réunion du Groupe de travail sur la préparation de la Conférence mondiale sur les télécommunications internationales (CMTI) du CCP.I (CITEL)
27 février – 17 mars	Washington, D.C.	124 ^{ème} Session ordinaire de la Commission interaméricaine des droits de l'homme (CIDH)
27-28 février	Washington, D.C.	IVe Réunion du Groupe d'experts gouvernementaux sur les délits cybernétiques (DLAS)

N. B. : Cette liste chronologique des conférences et réunions de l'OEA est modifiée tout au long de l'année civile au fur et à mesure que se produisent de nouvelles manifestations ou des annulations de réunions.

ANNEXE C

CONVENTIONS ET TRAITÉS INTERAMÉRICAINS

Les actes qui se sont produits au cours de l'année 2005 en rapport avec les traités interaméricains sont énumérés ci-dessous, en ordre chronologique :

Le **5 janvier 2005, Antigua-et-Barbuda** a déposé l'instrument de ratification de la Convention interaméricaine sur l'entraide en matière pénale.

Le **6 janvier 2005, le Paraguay** a déposé l'instrument de ratification de la Convention interaméricaine contre le terrorisme.

Le **13 janvier 2005, l'Équateur** a désigné le Conseil national de l'enfance et de l'adolescence comme autorité centrale pour la Convention interaméricaine sur les obligations alimentaires, la Convention interaméricaine sur le trafic international des mineurs et la Convention interaméricaine sur le retour international des mineurs.

Le **13 janvier 2005, la Bolivie** a désigné le Vice-ministre de la jeunesse, de l'enfance et du troisième âge comme autorité centrale pour la Convention interaméricaine sur le retour international des mineurs.

Le **1^{er} mars 2005, l'Équateur** a désigné le Directeur du Département de contrôle des armes à feu du Commandement conjoint des Forces armées comme l'autorité nationale chargée de la délivrance des autorisations ou des permis de port d'armes en rapport avec la Convention interaméricaine contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de munitions, d'explosifs et d'autres matériels connexes.

Le **2 mars 2005, le Pérou** a déposé l'instrument de ratification de la Convention interaméricaine sur le retour des mineurs.

Le **11 mars 2005, El Salvador** a désigné le Ministre des affaires étrangères comme l'autorité centrale chargée d'expédier et de recevoir les demandes d'entraide, comme le prévoit l'article 3 de la Convention interaméricaine sur l'entraide en matière pénale.

Le **16 mars 2005, la République de Corée** a signé la Convention constitutive de la Banque interaméricaine de développement et déposé l'instrument d'acceptation.

Le **12 avril 2005, la Colombie** a déposé l'instrument de ratification de la Convention interaméricaine sur la disparition forcée des personnes.

Le **15 avril 2005, le Paraguay** a signé la Convention sur la défense du patrimoine archéologique, historique et artistique des nations américaines (Convention de San Salvador)

Le **27 avril 2005, le Venezuela** a déposé l'instrument de ratification de la Convention interaméricaine sur la transparence de l'acquisition d'armes classiques.

Le **10 mai 2005 le Belize** a signé la Convention interaméricaine sur l'exécution des décisions pénales à l'étranger.

Le **26 mai 2005, le Panama** a désigné la Direction institutionnelle pour les questions de sécurité publique du Ministère de la justice comme le point de contact central pour les questions relatives à la Convention

interaméricaine contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de munitions, d'explosifs et d'autres matériels connexes.

Le **31 mai 2005, Antigua-et-Barbuda** a désigné le Bureau de l'Attorney General comme autorité centrale pour la Convention interaméricaine sur le retour international des mineurs.

Le **31 mai 2005, Antigua-et-Barbuda** a déposé l'instrument de ratification de la Convention interaméricaine sur le retour international des mineurs.

Le **1^{er} juin 2005, les États-Unis** ont désigné le Représentant permanent des États-Unis près l'OEA comme autorité centrale chargée de canaliser les demandes de coopération technique réciproque, conformément aux articles XIV(2) et XVIII de la Convention interaméricaine contre la corruption.

Le **7 juin 2005, le Nicaragua** a désigné le Conseil national de prise en charge et de protection intégrale des enfants et des adolescents (CONAPINA) comme l'autorité centrale pour le respect des obligations contractées en vertu de la Convention interaméricaine sur le retour international des mineurs.

Le **14 juin 2005, les États-Unis** ont désigné le Bureau des affaires internationales (*Office of International Affairs*) de la Division des affaires pénales du Ministère de la justice comme autorité centrale pour l'entraide judiciaire, visée à l'article XVIII de la Convention interaméricaine contre la corruption.

Le **11 juillet 2005, le Honduras** a déposé l'instrument de ratification de la Convention interaméricaine sur la disparition forcée de personnes.

Le **15 juillet 2005, le Belize** a déposé l'instrument de ratification de la Convention interaméricaine sur l'exécution des décisions pénales à l'étranger.

Le **16 août 2005, le Canada** a désigné l'autorité centrale pour la Convention interaméricaine contre la corruption.

Le **15 septembre 2005, la Jamaïque** a désigné le « *Minister Responsible for Justice* » et « *Director of Public Prosecutions* » pour ce qui a trait à l'entraide judiciaire et le « *Minister of Justice* » et « *Director of Public Prosecutions* » pour ce qui a trait à la coopération technique réciproque, conformément aux dispositions de l'article XVIII de la Convention interaméricaine contre la corruption.

Le **25 octobre 2005, le Brésil** a déposé l'instrument de ratification de la Convention interaméricaine contre le terrorisme.

Le **15 novembre 2005, les États-Unis** ont désigné, conformément à l'article 4,1 de la Convention interaméricaine contre le terrorisme, le « *Financial Crimes Enforcement Network (FinCEN)* », du Ministère des finances, comme sa cellule de renseignement financier.

Le **15 novembre 2005, les États-Unis** ont déposé l'instrument de ratification de la Convention interaméricaine contre le terrorisme sous réserve d'un accord.

Le **18 novembre 2005, le Nicaragua** a déposé l'instrument d'adhésion à la Convention interaméricaine sur le trafic international de mineurs.

Le **2 décembre 2005, Trinité-et-Tobago** a déposé l'instrument de ratification de la Convention interaméricaine contre le terrorisme.

Le **14 décembre 2005**, la **Jamaïque** a signé la Convention interaméricaine pour la prévention, la sanction et l'élimination de la violence contre la femme « Convention de Belém do Pará » et a déposé l'instrument de ratification de cette Convention.

Le **16 décembre 2005**, l'**Argentine** a déposé l'instrument de ratification de la Convention interaméricaine contre le terrorisme.

Le **21 décembre 2005**, le **Pérou** a déposé l'instrument d'adhésion à Convention interaméricaine sur les obligations alimentaires.

Le **22 décembre 2005**, **El Salvador** a déposé l'instrument d'adhésion à la Convention interaméricaine sur le trafic international de mineurs et a désigné comme autorité centrale l'Institut salvadorien pour le développement intégral des enfants et des adolescents (ISNA).

ANNEXE D

RESSOURCES HUMAINES

Les tableaux ci-après fournissent des informations sur le personnel qui a prêté ses services au Secrétariat général du 1^{er} janvier au 31 décembre 2005. Les fonctionnaires sont classés en fonction du type de leur contrat de travail, du fonds qui les finance; de la catégorie de leur poste et de leur nationalité; du nombre d'années de service; du grade des postes qu'ils occupent; de leur sexe; de leur lieu d'affectation; et de leur statut au regard de la fonction publique internationale.

TABLEAU N° 1

**RÉPARTITION DU PERSONNEL PAR TYPE DE CONTRAT ET PAR FONDS,
1^{er} JANVIER - 31 DÉCEMBRE 2005
(Comprend toutes les sources de financement)**

	Fonctionnaires internationaux	Contrat continu	Long terme	Court terme	Autre type de contrat	Total
Fonds ordinaire ^{a/}	170 ^{b/}	43 ^{c/}	168 ^{d/}	60	41	482
Autres	4	1	52	51	15	123
TOTAL	174	44	220	111	56*	605

a/ Comprend le personnel du Secrétariat de la CIDH, de l'IIN, de la CIM, de la CICAD y des bureaux hors siège.

b/ Comprend 5 personnes occupant des postes de confiance qui ne sont pas des fonctionnaires internationaux.

c/ Comprend 1 personne occupant un poste de confiance.

d/ Comprend 41 personnes occupant des postes de confiance.

** Comprend les personnes occupant des postes de confiance qui ne sont pas des fonctionnaires internationaux, les associés, le personnel d'appui temporaire, les cadres locaux et les observateurs spéciaux.*

TABLEAU N° 2

**CHANGEMENT DANS LA RÉPARTITION DU PERSONNEL PAR FONDS
31 DÉCEMBRE 2004 -31 DÉCEMBRE 2005
(Comprend toutes les sources de financement)**

	Décembre 2004	Décembre 2005	Variation	
			Absolue	%
Fonds ordinaire	490	482	- 8	- 1,6
Autres	140	123	- 17	- 12,8
TOTAL	630	605*	- 25	+ 3,9

** Comprend les associés, le personnel d'appui temporaire, les cadres locaux et les observateurs spéciaux.*

TABLEAU N° 3

**CHANGEMENT DANS LA RÉPARTITION DU PERSONNEL PAR TYPE DE CONTRAT
(31 décembre 2004 - 31 décembre 2005)
(Comprend toutes les sources de financement)**

Type de recrutement	Décembre 2004	Décembre 2005	Variation	
			Absolue	%
Fonctionnaires internationaux	187	169	- 18	- 9,6
Fonctionnaires internationaux à un poste de confiance	8	5	- 3	- 37,5
Contrat continu	44	44		
Personnel de confiance n'appartenant pas à la fonction publique internationale	32	43	+ 11	- 34,3
Long terme	239	220	- 19	- 7,9
Court terme	83	111	- 28	- 33,7
Autre type de contrat*	37	13	- 24	- 64,8
TOTAL	630	605	- 25	+ 3,9

* *Comprend les associés, le personnel d'appui temporaire, les cadres locaux et les observateurs spéciaux.*

TABLEAU N° 4

RÉPARTITION DU PERSONNEL PAR CATÉGORIE ET NATIONALITÉ
(Comprend toutes les sources de financement)

Pays	31 décembre 2004			31 décembre 2005		
	Cadres	Services généraux	Total	Cadres	Services généraux	Total
Antigua-et-Barbuda				1	2	3
Argentine	26	7	33	29	5	34
Bahamas	-	2	2	-	1	1
Barbade	2	3	5	5	3	8
Belize	1	1	2	1	1	2
Bolivie	8	9	17	8	10	18
Brésil	15	4	19	15	6	21
Canada	15	-	15	16	-	16
Chili	15	6	21	21	11	32
Colombie	32	18	50	33	20	53
Costa Rica	10	3	13	5	3	8
Cuba	-	-	-	-	-	-
Dominique	1	3	4	1	3	4
Équateur	6	12	18	4	11	15
El Salvador	2	15	17	3	15	18
États-Unis	110	43	153	92	43	135
Grenade	5	2	7	3	2	5
Guatemala	8	11	19	5	10	15
Guyana	1	-	1	1	1	2
Haïti	2	2	4	2	3	5
Honduras	4	2	6	2	1	3
Jamaïque	6	3	9	4	3	7
Mexique	12	4	16	13	3	16
Nicaragua	2	9	11	2	7	9
Panama	7	2	9	6	2	8
Paraguay	5	1	6	5	1	6
Pérou	24	31	55	22	27	49
République dominicaine	2	6	8	2	5	7
Saint-Kitts-et-Nevis	1	2	3	3	2	5
Sainte-Lucie	2	2	4	2	2	4
Saint-Vincent-et Grenadines	2	3	5	3	3	6
Suriname	2	2	4	4	2	6
Trinité-et-Tobago	14	3	17	11	4	15
Uruguay	28	12	40	23	10	33
Venezuela	20	11	31	21	10	31
Pays non membres de l'OEA	5	1	6	3	-	3
TOTAL	234	396	630	373	232	605*

* Comprend les associés, le personnel d'appui, les cadres locaux et les observateurs spéciaux

TABLEAU N° 5

**RÉPARTITION DU PERSONNEL DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL
PAR ANNÉES DE SERVICE
1^{er} JANVIER - 31 DÉCEMBRE 2005
(Comprend toutes les sources de financement)**

Années de service	Fonctionnaires internationaux	Non fonctionnaires internationaux	Total	Pourcentage des fonctionnaires internationaux
Moins de 3 ans	0	124	124	0
De 3 ans à moins de 5 ans	0	90	90	0
De 5 ans à moins de 10 ans	0	127	127	0
De 10 ans à moins de 15 ans	6	84	90	6
De 15 ans à moins de 25 ans	73	7	80	91
25 ans et plus	90	4	94	96
TOTAL	169	436	605*	28

* *Comprend les associés, le personnel d'appui, les cadres locaux et les observateurs spéciaux.*

TABLEAU N° 6

**RÉPARTITION DU PERSONNEL DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL PAR NATIONALITÉ
1^{er} JANVIER - 31 DÉCEMBRE 2005
(Fonctionnaires internationaux – Non fonctionnaires internationaux)
(Comprend toutes les sources de financement)**

Pays	Fonctionnaires internationaux	Non fonctionnaires internationaux	Total	Pourcentage fonctionnaires internationaux
Antigua-et-Barbuda	0	3	3	0
Argentine	10	24	34	29
Bahamas	0	1	1	0
Barbade	2	6	8	25
Belize	0	2	2	0
Bolivie	9	9	18	50
Brésil	6	15	21	29
Canada	0	16	16	0
Chili	7	25	32	22
Colombie	10	43	53	19
Costa Rica	2	6	8	25
Dominique	0	4	4	0
Équateur	9	6	15	60
El Salvador	8	10	18	44
États-Unis	39	97	136	28
Grenade	0	5	5	0
Guatemala	7	8	15	46
Guyana	0	2	2	0
Haïti	1	4	5	20
Honduras	1	2	3	33
Jamaïque	3	4	7	43
Mexique	5	11	16	31
Nicaragua	4	5	9	44
Panama	3	6	9	33
Paraguay	1	5	6	17
Pérou	15	34	49	31
République dominicaine	3	4	7	43
Saint-Kitts-et-Nevis	1	4	5	20
Sainte-Lucie	1	3	4	25
Saint-Vincent-et-Grenadines	1	5	6	17
Suriname	1	5	6	16
Trinité-et-Tobago	1	14	15	6
Uruguay	16	17	33	48
Venezuela	3	28	31	10
Pays non membres de l'OEA	0	3	3	0
TOTAL	165	440	605*	27

* *Comprend les associés, le personnel d'appui, les cadres locaux et les observateurs spéciaux.*

TABLEAU N° 7

RÉPARTITION DU PERSONNEL DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL PAR GRADE
1^{er} JANVIER - 31 DÉCEMBRE 2005
 (Comprend toutes les sources de financement)

Grade du fonctionnaire	Fonction publique internationale	Hors fonction publique internationale	Total	Pourcentage fonction publique internationale
Postes non classés*	0	2	2	0
D-1	0	9	9	0
P-5	30	63	93	32
P-4	20	61	81	25
P-3	16	61	77	21
P-2	21	48	69	30
P-1	2	23	25	8
G-7	3	6	9	33
G-6	35	40	75	46
G-5	21	48	69	30
G-4	8	31	39	20
G-3	11	17	28	39
G-2	2	3	5	40
G-1	0	3	3	0
<i>Autres postes**</i>	0	11	11	0
TOTAL	169	436	605	28

* *Secrétaire général et Secrétaire général adjoint.*

** *Associés, personnel d'appui, cadres locaux et observateurs spéciaux.*

TABLEAU N° 8

RÉPARTITION DU PERSONNEL DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL PAR SEXE
1^{er} JANVIER - 31 DÉCEMBRE 2005
 (Comprend toutes les sources de financement)

Sexe	Fonction publique internationale	Hors fonction publique internationale	Total	Pourcentage fonction publique internationale
Femmes	92	232	324	28
Hommes	77	204	281	27
TOTAL	169	436	605*	28

* *Comprend les associés, le personnel d'appui, les cadres locaux et les observateurs spéciaux.*

TABLEAU N° 9

RÉPARTITION DU PERSONNEL DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL
PAR LIEU D'AFFECTATION
1^{er} JANVIER - 31 DÉCEMBRE 2005

(Comprend toutes les sources de financement)

Lieu d'affectation	Fonctionnaires internationaux	Hors fonction publique internationale	Total	Pourcentage fonctionnaires internationaux
Siège	142	360	502	28
Hors siège	27	76	103	26
Total	169	436	605*	28

* *Comprend les associés, le personnel d'appui, les cadres locaux et les observateurs spéciaux.*

TABLEAU N° 10

**RÉPARTITION DU PERSONNEL PAR CATÉGORIE ET NATIONALITÉ
(Comprend toutes les sources de financement)**

Pays	Décembre 2004			Décembre 2005		
	Fonct. Internat.	Hors fonction publique intern.	Total	Fonct. Internat.	Hors fonction publique intern.	Total
Antigua-et-Barbuda	0	3	3	0	3	3
Argentine	11	22	33	10	24	34
Bahamas	0	2	2	0	1	1
Barbade	2	3	5	2	6	8
Belize	0	2	2	0	2	2
Bolivie	10	10	20	9	9	18
Brésil	6	15	21	6	15	21
Canada	0	15	15	0	16	16
Chili	9	13	22	7	25	32
Colombie	11	37	48	10	43	53
Costa Rica	2	11	13	2	6	8
Dominique	0	4	4	0	4	4
Équateur	10	8	18	9	6	15
El Salvador	8	10	18	8	10	18
États-Unis	42	109	151	39	97	136
Grenade	0	7	7	0	5	5
Guatemala	10	9	19	7	8	15
Guyana	0	1	1	0	2	2
Haïti	2	2	4	1	4	5
Honduras	1	5	6	1	2	3
Jamaïque	3	6	9	3	4	7
Mexique	6	10	16	5	11	16
Nicaragua	7	4	11	4	5	9
Panama	3	6	9	3	6	9
Paraguay	1	5	6	1	5	6
Pérou	21	34	55	15	34	49
République dominicaine	4	4	8	3	4	7
Saint-Kitts-et-Nevis	1	2	3	1	4	5
Sainte-Lucie	1	3	4	1	3	4
Saint-Vincent-et- Grenadines	1	4	5	1	5	6
Suriname	1	3	4	1	5	6
Trinité-et-Tobago	1	16	17	1	14	15
Uruguay	16	19	35	16	17	33
Venezuela	4	27	31	3	28	31
Pays non membres de l'OEAs	1	4	5	0	3	3
TOTAL	195	435	630	165	440	605*

Catégorie	Décembre 2004	Décembre 2005	Variation	
			Absolue	%
Cadres	353	365	+ 12	- 3
Services généraux	277	231	- 46	- 16
TOTAL	630	605	- 25	- 4

* Comprend les associés, le personnel d'appui, les cadres locaux et les observateurs spéciaux.

ANNEXE E

SITUATION FINANCIÈRE DE L'OEA

TABLEAU N° 1

**FONDS ORDINAIRE
SOUS-FONDS DE FONCTIONNEMENT ET DE RÉSERVES
ÉTATS DES ACTIFS, PASSIFS ET SOLDES DES FONDS
(en milliers De EU\$)**

	Au 31 décembre	
	<u>2005</u>	<u>2004</u>
Actifs		
Encaisse et dépôts dans le Fonds de trésorerie de l'OEA	\$ 9.260	\$ 4.215
Avances aux employés	20	-
Autres actifs	4.519	6.550
Valeur actuelle des versements annuels de l'OEA	7.201	4.980
Investissement sous forme de valeurs immobilisées	59.270	57.014
<i>Total des actifs</i>	<u>\$ 80.270</u>	<u>\$ 72.759</u>
Passifs y soldes des fonds		
Fonds engagés non décaissés	\$ 1.698	\$ 1.128
Quotes-parts/ offres de contributions recouvrées en avance	89	-
Crédits devant être reportés aux années futures	7.201	4.980
Effets à payer et autres passifs	1.852	2.061
Dette hypothécaire	24.235	24.550
<i>Total des passifs</i>	<u>35.075</u>	<u>32.719</u>
Soldes du fonds		
Réserve pour affectations supplémentaires	-	865
Affectation en exécution de la résolution CP/RES 894 (1516/05)	1.552 ¹	-
Sous-fonds de réserve	8.608	6.711
<i>Solde du fonds</i>	<u>10.160</u>	<u>7.576</u>
Patrimoine en valeurs immobilisées	35.035	32.464
<i>Total des passifs et soldes des fonds</i>	<u>\$ 80.270</u>	<u>\$ 72.759</u>

¹ Affectation destinée à compléter le Fonds d'investissement pour le financement du Programme de bourses d'études et de perfectionnement de l'OEA pour couvrir les crédits de découvert consentis au Département des bourses.

TABLEAU N° 2

FLUCTUATIONS DES SOLDES DES FONDS
(en milliers d'EU\$)

	Exercice clos le 31 décembre	
	<u>2005</u>	<u>2004</u>
Augmentations		
Recouvrement des quotes-parts/offres de contributions	\$ 76.278	\$ 67.051
Moins valeurs créditées pour paiement ponctuel	309	246
	<u>75.969</u>	<u>66.805</u>
Contributions au titre de l'appui administratif et technique	1.181	1.223
Recettes du Fonds de trésorerie de l'OEA	397	173
Loyers	500	-
Autres recettes : remboursements et désengagements	1.733	145
<i>Total des augmentations</i>	<u>79.780</u>	<u>68.346</u>
Diminutions		
Dépenses et obligations afférentes aux crédits:		
Assemblée générale et Conseil permanent	12.561	12.764
Bureau du Secrétaire général	9.799	11.109
Unités et bureaux spécialisés	11.113	11.907
Conseil interaméricain pour le développement intégré (CIDI)	10.939	11.243
Bureaux hors siège	5.915	5.561
Activités du Sous-secrétariat aux questions juridiques	3.073	2.102
Activités du Sous-secrétariat à la gestion	12.030	12.520
Dépenses communes d'administration et de personnel	7.752	8.396
Contributions à d'autres institutions	4.014	4.266
<i>Total des diminutions</i>	<u>77.196</u>	<u>79.868</u>
Augmentation (diminution) nette pendant l'année	2.584	(11.522)
Solde du fonds au début de l'année	7.576	19.098
<i>Solde du fonds à la fin de l'année</i>	<u>\$ 10.160</u>	<u>\$ 7.576</u>

TABLEAU N° 3

FONDS SPÉCIFIQUES POUR DES ACTIVITÉS LIÉES AU FONDS ORDINAIRE

ÉTATS DES ACTIFS, PASSIFS Y SOLDES DES FONDS
(en milliers de EU\$)

	Au 31 décembre	
	2005	2004
Actifs		
Encaisse et dépôts au Fonds de trésorerie de l'OEA	\$ 67.832	\$ 71.037
Avances aux employés et autres effets à recouvrer	430	272
<i>Total des actifs</i>	<u>\$ 68.262</u>	<u>\$ 71.309</u>
 Passifs et soldes des fonds		
Engagements non décaissés	\$ 13.908	\$ 10.041
Effets à payer et autres passifs	7.054	8.039
Solde des fonds		
Fonds spécifiques	48.500	57.963
Fonds des services	3.153	1.611
Fonds de remboursement des impôts	(4.353)	(6.345)
<i>Total des passifs et soldes des fonds</i>	<u>\$ 68.262</u>	<u>\$ 71.309</u>

TABLEAU N° 4

ÉTAT COMPARATIF DES FLUCTUATIONS DES SOLDES DES FONDS
(en milliers de EU\$)

	Exercice clos le 31 décembre	
	<u>2005</u>	<u>2004</u>
Augmentations		
Contributions aux Fonds spécifiques	\$ 61.732	\$ 101.197
Contributions aux Fonds des services	1.584	3.058
Contributions pour remboursement d'impôts	9.205	8.443
Virements	1.937	441
Autres recettes et intérêts	9.502	7.784
<i>Total des augmentations</i>	<u>83.960</u>	<u>120.923</u>
Diminutions		
Dépenses et engagements des fonds spécifiques	67.614	80.321
Dépenses et engagements des fonds des services	17.473	18.835
Virements	712	-
Remboursements aux donateurs	4.090	381
<i>Total des diminutions</i>	<u>89.889</u>	<u>99.537</u>
(Diminution) augmentation nette pendant l'année	(5.929)	21.386
Solde des fonds au début de l'année	53.229	31.843
<i>Solde des fonds à la fin de l'année</i>	<u>\$ 47.300</u>	<u>\$ 53.229</u>

TABLEAU N° 5

AGENCE INTERAMÉRICAINNE POUR LA COOPÉRATION ET LE DÉVELOPPEMENT

ÉTATS CONSOLIDÉS DES ACTIFS, PASSIFS ET SOLDES DES FONDS
(en milliers de EU\$)

Au 31 décembre 2005	Fonds de fonctionnement	FEMCIDI	Fonds spécifiques	Fondation pour les Amériques	Total
Actifs					
Encaisse et dépôts au Fonds de trésorerie de l'OEA	\$ 211	\$ 9.836	\$ 17.122	\$ 908	\$ 28.077
Autres effets à recouvrer	1	-	-	-	1
Immobilisations	12	-	-	-	12
Total des actifs	\$ 224	\$ 9,836	\$ 17.122	\$ 908	\$ 28.090
Passifs et soldes des fonds					
Engagements non décaissés / Effets à payer	\$ 105	\$ 2.048	\$ 1.626	\$ 332	\$ 4.111
Offres de contributions recouvrées à l'avance	-	31	-	-	31
Effets à payer et autres actifs [sic]	1	1	84	12	98
	106	2.080	1.710	344	4.240
Soldes des fonds					
Fonds de fonctionnement non affecté	106	7.718	15.412	564	23.800
Sous-fonds de réserve	-	38	-	-	38
	106	7.756	15.412	564	23.838
Patrimoine en valeurs immobilisées	12	-	-	-	12
Total des passifs et soldes des fonds	\$ 224	\$ 9,836	\$ 17.122	\$ 908	\$ 28.090

TABLEAU N° 6

ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUCTUATIONS DES SOLDES DES FONDS
(en milliers d'ÉU\$)

Exercice clos le 31 décembre 2005	Fonds de fonctionnement	FEMCIDI	Fonds spécifiques	Fondation pour les Amériques	Total
Augmentations					
Subvention du Fonds ordinaire de l'OEA	\$ 425	\$ -	\$ -	\$ -	\$ 425
Contributions	-	-	3.277	3.013	6,290
Recouvrement des offres de contributions	-	1.270	-	-	1,270
Recettes provenant d'intérêts	6	343	557	18	924
Virements	1	-	12	76	89
Autres recettes, remboursements et désengagements	14	162	-	3	179
Contributions en nature	-	-	-	231	231
SEDI Contributions en nature	-	-	-	354	354
Total des augmentations	446	1,775	3.846	3.695	9.762
Diminutions					
Dépenses et engagements	385	-	7.340	2.084	9,809
Décaissements et engagements des projets	-	4.047	-	-	4,047
Virements à d'autres fonds	-	391	-	258	649
Appui technique et administratif au SG/OEA	-	1.206	-	-	1,207
Remboursements d'années précédentes	-	-	14	-	13
Remboursement au donateur	-	-	-	2	2
Dépenses en nature	-	-	-	231	231
Unité sur le commerce – dépenses en nature	-	-	-	354	354
Total des diminutions	385	5,644	7.354	2.929	16.312
Augmentation (diminution) nette pendant l'année	61	(3.869)	(3.508)	766	(6,550)
Soldes des fonds au début de l'année	57	11.625	18.920	(202)	30,400
Soldes des fonds à la fin de l'année	\$ 118	\$ 7,756	\$ 15.412	\$ 564	\$ 23.850

ANNEXE F

SÉLECTION DES BOURSIERS

TABLEAU N° 1
Bourses octroyées pour la réalisation d'études universitaires supérieures
(1^{er} janvier - 31 décembre 2005)

Pays	Université choisie par l'étudiant	Université choisie par l'OEA	Écologie (OEA/Fulbright)	Nombre de bourses	Autres programmes	Nombre total de nouvelles bourses	Prorogations	Total bourses d'études universitaires supérieures
Antigua-et-Barbuda	2	2	0	4	0	4	5	9
Argentine	2	5	1	8	0	8	9	17
Bahamas	1	1	1	3	0	3	7	10
Barbade	2	1	1	4	1	5	3	8
Belize	2	2	1	5	0	5	6	11
Bolivie	2	4	0	6	0	6	10	16
Brésil	2	4	1	7	0	7	7	14
Canada	0	0	1	1	0	1	1	2
Chili	2	6	1	9	1	10	8	18
Colombie	2	4	1	7	0	7	7	14
Costa Rica	3	3	1	7	0	7	10	17
Dominique	0	2	0	2	0	2	6	8
République dominicaine	2	3	1	6	0	6	9	15
Équateur	1	4	1	6	0	6	10	16
El Salvador	3	3	0	6	0	6	9	15
Grenade	2	2	0	4	0	4	4	8
Guatemala	2	3	1	6	1	7	10	17
Guyana	1	2	0	3	0	3	5	8
Haïti	2	3	1	6	0	6	6	12
Honduras	1	3	1	5	0	5	10	15
Jamaïque	1	3	1	5	1	6	4	10
Mexique	1	4	1	6	0	6	7	13
Nicaragua	3	3	0	6	0	6	9	15
Panama	1	3	1	5	0	5	7	12
Paraguay	1	3	0	4	0	4	12	16
Pérou	1	4	1	6	0	6	10	16
Saint-Kitts-et-Nevis	1	0	0	1	0	1	7	8
Sainte-Lucie	2	2	0	4	0	4	5	9
Saint-Vincent-et-Grenadines	2	2	0	4	0	4	5	9
Suriname	1	0	0	1	0	1	5	6
Trinité-et-Tobago	2	2	0	4	0	4	5	9
États-Unis	3	0	0	3	0	3	2	5
Uruguay	3	3	1	7	0	7	11	18
Venezuela	0	3	0	3	0	3	6	9
Spéciaux								0
TOTAL	56	89	19	164	4	168	237	405

TABLEAU N° 2
Bourses octroyées en 2005 pour des études universitaires
sanctionnées par une licence ou un diplôme équivalent

Pays	Nouvelles bourses	Nombre total de prorogations	Nombre total de bourses
Antigua-et-Barbuda	1	1	2
Bahamas	1		1
Barbade	1		1
Belize	1		1
Dominique	1	1	2
Grenade	1	2	3
Jamaïque	1		1
Saint-Kitts-et-Nevis	2	1	3
Sainte-Lucie	2	1	3
Saint-Vincent-et-Grenadines	1	2	3
Trinité-et-Tobago	2	1	3
TOTAL	14	9	23

TABLEAU N° 3
Bourses de perfectionnement professionnel octroyées en 2005

Pays	Programme avec pays observateurs		Programme avec États membres de l'OEA	Financement d'autres secteurs du SG/OEA		Nombre total de bourses
	Présentiel	E-bourses		Présentiel	E-bourses	
Antigua-et-Barbuda	-	-	-	1	1	2
Argentine	4	-	5	6	18	33
Bahamas	-	-	-	2	-	2
Barbade	1	-	1	7	5	14
Belize	-	-	-	2	2	4
Bolivie	1	2	2	1	9	15
Brésil	-	-	4	3	1	8
Canada	-	-	-	2	-	2
Chili	2	-	6	1	5	14
Colombie	2	-	4	4	17	27
Costa Rica	2	1	5	9	12	29
Dominique	-	-	-	4	2	6
Équateur	2	1	2	4	16	25
El Salvador	-	-	2	4	9	15
États-Unis	-	-	-	-	-	-
Grenade	-	-	-	4	4	8
Guatemala	2	-	6	7	19	34
Guyana	-	-	-	-	1	1
Haïti	-	-	-	1	4	5
Honduras	3	1	7	6	16	33
Jamaïque	1	-	2	4	7	14
Mexique	-	-	2	6	3	11
Nicaragua	5	1	1	6	25	38
Panama	2	1	3	4	21	31
Paraguay	4	-	2	6	9	21
Pérou	4	1	5	7	11	28
République dominicaine	-	-	-	1	-	1
Saint-Kitts-et-Nevis	-	-	-	1	2	3
Sainte-Lucie	-	-	-	4	3	7
Saint-Vincent-et-Grenadines	-	-	-	2	-	2
Suriname	-	-	-	3	1	4
Trinité-et-Tobago	-	-	-	2	1	3
Uruguay	2	-	3	4	14	23
Venezuela	3	1	8	3	7	22
TOTAL	40	9	70	121	245	485

TABLEAU N° 4
Portail éducatif des Amériques
Total des personnes ayant reçu une formation (2001-2005)

Pays	2001-02	2003	2004	2005	TOTAL
Antigua-et-Barbuda	0	5	2	5	12
Argentine	64	397	1093	840	2394
Bahamas	7	7	4	0	18
Barbade	7	3	3	5	18
Belize	2	4	6	0	12
Bolivie	24	78	91	121	314
Brésil	53	522	2381	206	3162
Canada	0	33	1	0	34
Chili	24	34	183	162	403
Colombie	43	68	297	276	684
Costa Rica	34	47	54	194	329
Cuba (*)	0	0	0	0	0
Dominique	2	2	0	10	14
Équateur	26	103	102	266	497
El Salvador	20	7	35	51	113
États-Unis	4	47	30	6	87
Grenade	11	3	0	15	29
Guatemala	24	22	36	71	153
Guyana	5	2	2	3	12
Haïti	5	6	9	5	25
Honduras	18	8	53	46	125
Jamaïque	5	4	2	38	49
Mexique	44	27	183	372	626
Nicaragua	35	9	27	82	153
Panama	16	17	35	60	128
Paraguay	10	80	47	45	182
Pérou	1627	1003	384	465	3479
Rép. Dominicaine	14	152	137	314	617
Sainte-Lucie	0	4	4	23	31
Saint-Vincent-et-Grenadines	1	5	4	1	11
Saint-Kitts-et-Nevis	1	3	0	0	4
Suriname	10	1	2	1	14
Trinité-et-Tobago	2	8	12	74	96
Uruguay	52	19	91	84	246
Venezuela	82	113	153	195	543
Autres	30	7	40	26	103
TOTAL	2302	2850	5503	4062	14717

TABLEAU N° 5
Portail éducatif des Amériques
Visiteurs : Nombre de visites par pays

Pays	Nombre de visiteurs
Argentine	56.649.743
Antigua-et-Barbuda	678.778
Bahamas	310.539
Barbade	671.392
Belize	180.096
Bolivie	6.124.964
Brésil	66.042.796
Canada	4.302.806
Chili	11.908.704
Colombie	17.606.733
Costa Rica	6.539.153
Cuba	166.137
Dominique	371.915
Équateur	6.061.577
El Salvador	3.630.403
États-Unis	45.047.144
Guatemala	3.562.338
Grenade	444.288
Guyana	134.744
Honduras	1.556.937
Haïti	73.730
Jamaïque	479.710
Mexique	18.832.479
Nicaragua	1.616.558
Panama	3.495.957
Paraguay	1.462.441
Pérou	32.159.377
République dominicaine	8.157.670
Sainte-Lucie	357.612
Saint-Vincent-et-Grenadines	65.650
Suriname	27.158
Saint-Kitts-et-Nevis	34.859
Trinité-et-Tobago	3.044.802
Uruguay	7.113.188
Venezuela	10.845.571
Total de visites	319.757.949

ANNEXE G

CONTRIBUTIONS DES OBSERVATEURS PERMANENTS EN 2005 (EN ESPÈCES)

Pays	Secteur /Projet	Contributions en espèces	Total
Suède	CIDH – Suivi du processus de démobilisation en Colombie	181.922	4.707.846
	CIDH- Bureau du Rapporteur sur la liberté d'expression	65.537	
	DADP – Mission d'observation des élections de 2005 en Bolivie	100.276	
	DADP – Appui au programme électoral	953.721	
	DADP – MAPP/OEA Colombie	92.559	
	DADP – Modernisation et agenda parlementaire des organes législatifs	634.100	
	DADP – Direction politique au Guatemala	421.734	
	DADP –Système électoral au Guatemala 2005-2007	350.834	
	DADP –Modernisation des systèmes électoraux au Guatemala	59.024	
	DADP – Appui aux médiateurs judiciaires ruraux	1.438.393	
	DSM – Déminage PADCA Nicaragua	409.746	
Norvège	OSC – Déclaration sur les droits des peuples autochtones	39.749	2.112.651
	DADP – Programme de règlement des différends au Guatemala	542.205	
	DADP – Mission d'observation des élections de 2005 au Venezuela	107.159	
	DADP – Direction politique au Guatemala	542.081	
	DADP – Mission spéciale pour le renforcement de la démocratie en Haïti	157.376	
	DSM – Déminage AICMA/PADCA NI F04	506.969	
	DMS – Déminage PADCA Guatemala	214.136	
	SEDI – Programme spécial sur les ports	976	
	IIN – Vidéo sur les droits de l'enfant	2.000	
Pays-Bas	DADP – Forum interaméricain sur les partis politiques	10.004	1.744.109
	DADP – Mission d'observation des élections en Bolivie	94.955	
	DADP – MAPP/OEA	1.500.000	
	DADP – Direction politique au Guatemala	139.150	
Union européenne	CIDH – Amélioration de l'accès à la justice dans les Amériques (2 ^{ème} étape)	512.414	913.917
	DSM – AICMA/PADCA NI F04 & SP -EACO	293.232	
	ODSMA– Intégration du développement durable	108.271	
Espagne	CIDH – Renforcement du système des affaires de la CIDH	238.790	540.682
	DSM – CICAD- Décentralisation des programmes nationaux anti-drogues	237.440	
	OCT – Développement des micro et petites entreprises	48.987	
	SEDI – Programme spécial sur les ports	15.465	
Royaume-Uni	DADP – Fonds pour la paix – Sous-fonds Belize/Guatemala	492.140	492.140
Italie	CIDH – Promotion de l'enseignement des droits de la personne dans les Caraïbes	61.950	317.555
	CIDH – Bureau du Rapporteur pour les droits des peuples autochtones	61.950	
	CIDH – Bureau du Rapporteur pour les droits des personnes privées de liberté	61.950	

	CIDH – Renforcement du système des affaires de la CIDH	22.618	
	DADP – Renforcement des partis politiques, et plus particulièrement en Haïti	61.985	
	DADP – Mission spéciale pour le renforcement de la démocratie en Haïti	19.455	
	DSM – Déminage	27.647	
Irlande	DADP – MAPP/OEA Colombie	155.996	311.971
	CIDH – Appui à la Colombie	155.975	
Chine	DCRE – Revue <i>Américas</i>	3.200	200.000
	DCRE – Musée d’art des Amériques	20.000	
	IIN – Projet de jeu vidéo	25.000	
	DCRE – Chaire des Amériques	40.000	
	DCRE – Rencontre des porte-parole gouvernementaux des Amériques	60.000	
	CIM – Cours de formation sur la parité hommes-femmes	30.000	
	CIFTA – Réunion d’experts	21.800	
Danemark	DADP – Mission d’observation des élections de 2005 en Bolivie	100.000	150.000
	DADP – Mission d’observation des élections de 2005 au Honduras	50.000	
Corée	DADP – Mission d’observation des élections de 2005 au Honduras	20.000	50.000
	DADP – Mission d’observation des élections de 2005 au Venezuela	30.000	
France	DSM – CICAD Fonds général	47.468	47.468
Grèce	DCRE – Chaire des Amériques	15.000	30.000
	DCRE – Rencontre des porte-parole gouvernementaux des Amériques	15.000	
Turquie	DCRE – Musée d’art des Amériques	6.000	12.200
	DCRE – Revue <i>Américas</i>	3.200	
	DSM – CICTE	3.000	
Qatar	DCRE – Musée d’art des Amériques	10.000	10.000
Allemagne	OCT –PBT	9.500	9.500
Total:			11.650.039

CIDH: Commission interaméricaine des droits de l’homme

DADP: Département des questions démocratiques et politiques

DSM: Département de la sécurité multidimensionnelle

OSC: Bureau de suivi des Sommets

SEDI: Secrétariat exécutif au développement intégré

OCT: Bureau de l’éducation, de la science et de la technologie

DCRE: Département des communications et des relations extérieures

CIM: Commission interaméricaine des femmes

CIFTA: Convention interaméricaine contre la fabrication et le trafic illicites d’armes à feu, de munitions, d’explosifs et d’autres matériels connexes

IIN: Institut interaméricain de l’enfance

ODSMA: Bureau du développement durable et de l’environnement

**CONTRIBUTIONS DES OBSERVATEURS PERMANENTS EN 2005
(EN NATURE)**

Pays	Secteur /Projet	Montant équivalent en ÉU\$	TOTAL
Espagne	OEST: Bourses et formation	\$270.400 bourses, formation et experts	270.400
Corée	DDPA: MAPP/OEA Colombie	110.000 en équipement	110.000
France	DMS: CICAD: Blanchiment des avoirs	96,000 pour un spécialiste en blanchiment des avoirs	96.000
Chine	OEST: Bourses et formation	\$40.000 en programmes d'enseignement des langues	40.000
TOTAL:			516.400

ANNEXE H :

PROGRAMME-BUDGET: NIVEAUX D'EXÉCUTION

